



Envoi au contrôle de légalité le : 8 février 2024

Publication électronique le : 8 février 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JANVIER 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Séverine GOSSELIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Jean-Luc DUBAËLE, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Olivier BARBARIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Marine LE PEN, M. Bertrand PETIT.

Absent(s) : M. Alain DE CARRION, M. René HOCQ, Mme Sandra MILLE.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

(N°2024-1)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3212-1, L.3312-2 à L.3312-4 et R.3321-4 ;

Vu la délibération n°2023-515 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Débat d'Orientation Budgétaire pour 2024 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;
Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;
Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;
Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 08/01/2024 ;

Messieurs Alain DE CARRION et René HOCQ ainsi que Madame Sandra MILLE, intéressés à l'affaire, sont sortis de la salle. Ils n'ont donc pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024, équilibré en recettes et en dépenses dans les conditions suivantes :

		Mouvements budgétaires	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement	Recettes	387 869 437,38 €	251 595 467,20 €	136 273 970,18 €
	Dépenses	387 869 437,38 €	331 688 411,20 €	56 181 026,18 €
	Equilibre	0,00	- 80 092 944,00 €	80 092 944,00 €
Fonctionnement	Recettes	1 893 540 178,18 €	1 847 194 152,00 €	46 346 026,18 €
	Dépenses	1 893 540 178,18 €	1 767 101 208,00 €	126 438 970,18 €
	Equilibre	0,00	80 092 944,00 €	- 80 092 944,00 €
Total	Recettes	2 281 409 615,56 €	2 098 789 619,20 €	182 619 996,36 €
	Dépenses	2 281 409 615,56 €	2 098 789 619,20 €	182 619 996,36 €
	Equilibre	0,00	0,00	0,00

Article 2 :

D'adopter l'ensemble des propositions du rapport général, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et des cahiers des Commissions annexés au rapport général.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de

chaque section.

Article 4 :

D'adopter l'annexe n°1 jointe à la présente délibération portant renouvellement de la délibération antérieure relative aux taux, abattements et exonérations applicables en matière de droits de mutation.

Article 5 :

D'adopter l'annexe n°2 jointe à la présente délibération relative aux indemnités de fonction des conseillers départementaux.

Article 6 :

De prendre acte de la communication aux conseillers départementaux de l'état annuel prévu à l'article L.3123-19-2-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 7 :

De renouveler la délibération adoptée le 27 novembre 1995 et relative à la prise en charge de tous les frais réels des membres élus ou fonctionnaires dûment autorisés, ainsi que ceux des personnalités extérieures invitées, par remboursement sur justificatifs produits ou par règlement direct aux prestataires, au titre des dépenses du compte 660.

Article 8 :

D'adopter les annexes suivantes figurant dans les cahiers des Commissions eux-mêmes annexés au rapport général :

- 1^{ère} Commission « Attractivité départementale et emploi » :
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations

- 3^{ème} Commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » :
 - annexe n° 3 : affectations complémentaires
 - annexe n° 4 : nouvelles affectations

- 4^{ème} Commission « Equipement et développement des territoires » :
 - annexe n° 3 : affectations complémentaires
 - annexe n° 4 : nouvelles affectations

- 5^{ème} Commission « Solidarité territoriale et partenariats » :
 - annexe n° 3 : affectations complémentaires
 - annexe n° 4 : nouvelles affectations

- 6^{ème} Commission « Finances et Service Public Départemental » :
 - annexe n° 3 : affectations complémentaires
 - annexe n° 4 : nouvelles affectations

Article 9 : Reprise d'une partie des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) affectés en réserves

Conformément aux dispositions de l'article R.3321-4 du code général des collectivités territoriales, de reprendre, à hauteur de 8,9 M€ au titre de l'exercice 2024, une partie des DMTO affectés en réserves lors des exercices 2022 et 2023 :

- Montant affecté en réserves au terme de l'exercice 2023 = 52 600 000,00 € ;
- Montant repris au titre de l'exercice 2024 = 8 900 000,00 € ;
- Solde affecté en réserves = 43 700 000,00 €.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 69 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 6 voix (Groupe Rassemblement National) Absents sans délégation de vote : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 janvier 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la Dette

RAPPORT N°1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JANVIER 2024

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

Le projet de budget primitif 2024 prolonge le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 4 décembre dernier, et qui a mis en exergue le grave effet de ciseau auquel le Département du Pas-de-Calais - comme nombre de ses homologues - se trouve aujourd'hui confronté, et ce de façon durable.

Ce contexte contraignant pèse d'autant plus qu'il nous appartient simultanément de poursuivre notre projet de mandat et de remédier aux lourds dégâts causés par les crues désastreuses de l'automne ayant affecté 265 communes, leurs populations, ainsi qu'une partie de notre réseau routier.

Il nous impose donc, comme évoqué lors du DOB, de chercher à contenir nos dépenses, dès maintenant et pour l'avenir.

Ainsi, le projet de BP 2024 soumis à votre examen atteint, en mouvements réels et hors opérations de dette, 2 084 M€, dégageant une épargne brute de 80 M€, inférieure à celle des années précédentes.

Les dépenses de fonctionnement (soit 1 767 M€) croissent de 4,79 % par rapport au BP 2023. Outre le poids des dépenses sociales, en hausse de près de 62 M€, sous le coup d'une progression estimée des allocations individuelles de solidarité de 26 M€ et d'un accompagnement renforcé au titre de la protection de l'enfance (+ 22 M€), le présent BP intègre à nouveau l'impact de phénomènes exogènes tels que la persistance de l'inflation, la hausse continue des taux d'intérêt, le poids des mesures salariales décidées unilatéralement par l'Etat.

Le volet recettes évolue de 3,99 % par rapport au BP 2023, sous-tendu par la mobilisation de réserves budgétaires (provisions et reprise partielle des DMTO mis en réserve) qui pallient des produits faiblement dynamiques. A défaut d'actionner ces réserves,

l'augmentation intrinsèque des recettes de fonctionnement aurait été limitée à 1,65 %.

S'agissant de la section d'investissement, 229,1 M€ de crédits de paiement hors dette sont prévus, en diminution de 6,3 % par rapport à 2023. Ils devront permettre de poursuivre la réalisation de notre plan pluriannuel d'investissement, tous axes confondus, et notamment les volets consacrés au développement du plan collèges d'une part ; à la remise en état du réseau routier départemental, d'autre part.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 08/01/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

A – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024	2
B – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5
3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8
C – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10
3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12
D – LES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS DES BUDGETS ANNEXES	16

A – Equilibre du projet de Budget Primitif 2024

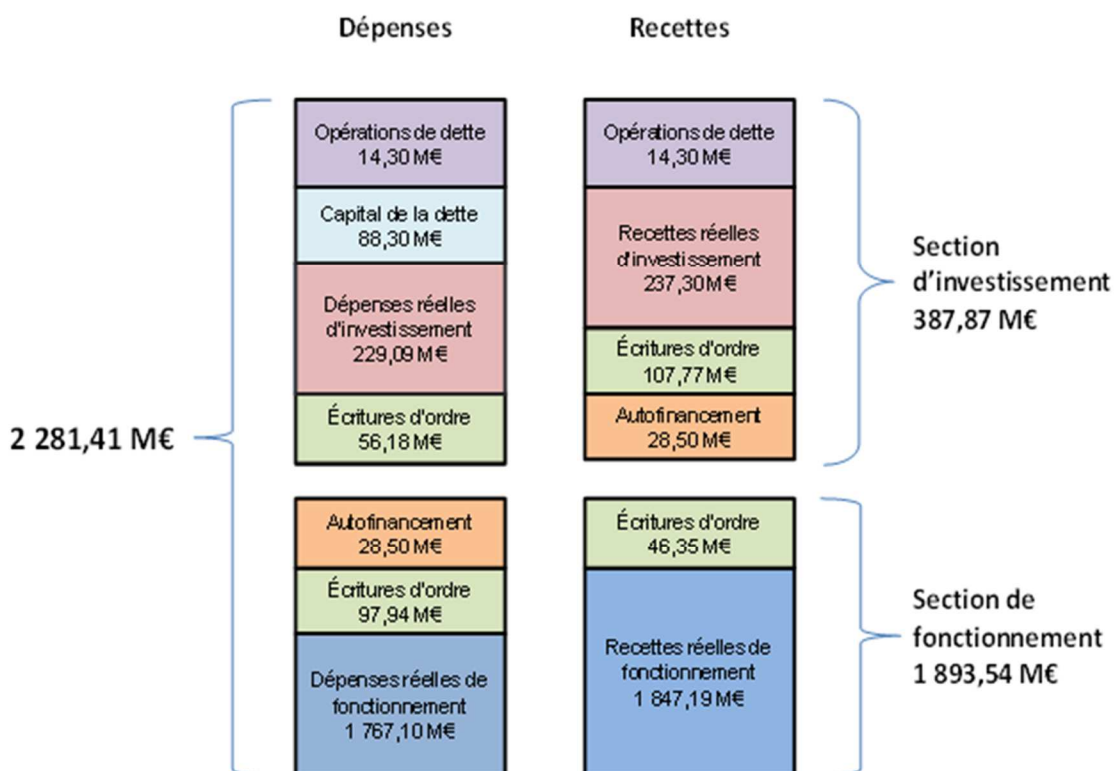
Le projet de Budget Primitif 2024 soumis à votre examen s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 281 409 615,56 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 893 540 178,18 € et la section d'investissement à 387 869 437,38 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2024	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	331 688 411,20	56 181 026,18	387 869 437,38
Section de fonctionnement	1 767 101 208,00	126 438 970,18	1 893 540 178,18
Total	2 098 789 619,20	182 619 996,36	2 281 409 615,56

BP 2024	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	251 595 467,20	136 273 970,18	387 869 437,38
Section de fonctionnement	1 847 194 152,00	46 346 026,18	1 893 540 178,18
Total	2 098 789 619,20	182 619 996,36	2 281 409 615,56

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma suivant (en M€) :



NB : les opérations de dette, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de **14,30 M€**, correspondent aux mouvements de tirage et de remboursement sur crédits revolving.

Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre des opérations d'ordre qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de ne retenir, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections, hors opérations de dette pour ce qui concerne la section d'investissement.

Dans ce format, le projet de Budget Primitif 2024 s'élève à **2 084 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	317 388 411	237 295 467
Fonctionnement	1 767 101 208	1 847 194 152
Total	2 084 489 619	2 084 489 619

Cette présentation consolidée du projet de budget 2024 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2023. Le total voté en dépenses réelles, hors opérations de dette, s'établissait en 2023 à 2 015 M€. Le budget 2024 fait donc ressortir une progression des dépenses et des recettes de 69 M€ (+ 3,4 %) par rapport au budget adopté l'an dernier.

Côté dépenses, la principale variation concerne l'évolution des charges de fonctionnement, en hausse significative de 80,8 M€ (+ 4,8 %), dont 61,8 M€ sont dus à l'action sociale. Côté recettes, les produits de fonctionnement progressent de 70,9 M€ (+ 4 %).

Compte tenu de l'augmentation, d'origine largement exogène, des charges qui pèsent sur la collectivité et de la nécessité de préserver un autofinancement suffisant, il vous est proposé de mobiliser une partie des réserves budgétaires constituées lors des exercices précédents.

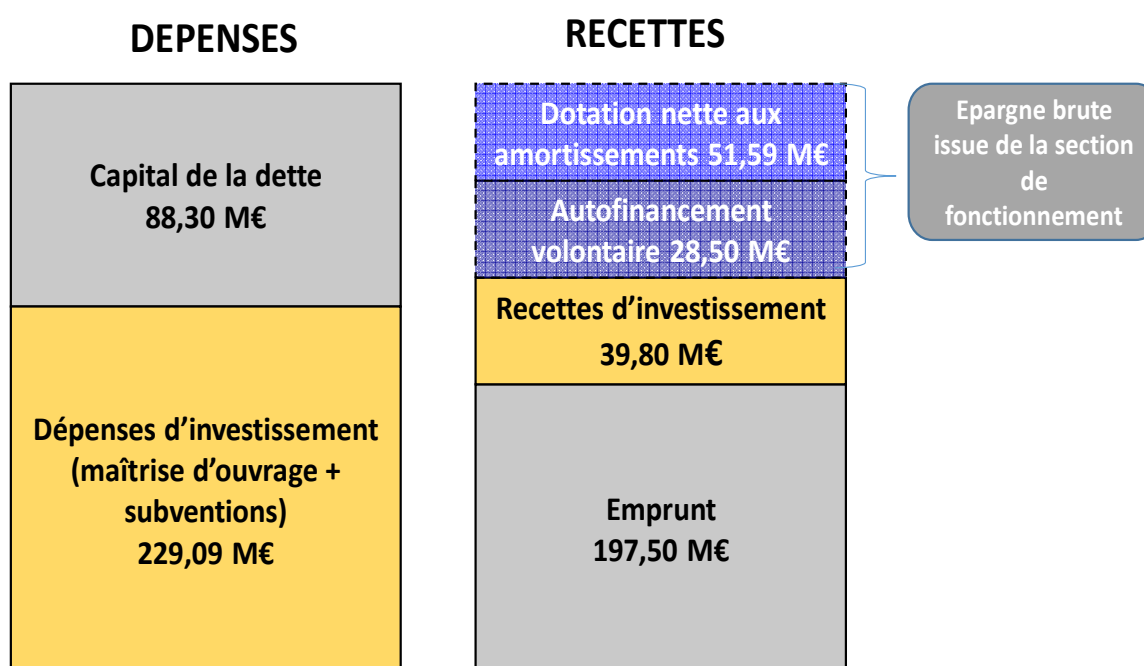
Feront l'objet d'une présentation successive :

- les dépenses et les recettes de la section d'investissement ;
- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

A chaque fois, des tableaux font état des inscriptions de crédits proposées au vote. Ils comportent le rappel des crédits votés au budget de l'exercice précédent et sont présentés par politique publique, sur la base de la nomenclature fonctionnelle M.57, qui constitue le référentiel budgétaire et comptable du Département depuis l'exercice 2023.

B – Présentation de la section d'investissement

1. Schéma de financement de la section d'investissement



Ce schéma illustre le mécanisme de financement des **317,39 M€** de dépenses d'investissement (hors mouvements sur crédits revolving) proposées au vote à l'étape du Budget Primitif 2024. Ces dépenses relèvent de deux catégories :

- une partie est destinée au remboursement des emprunts souscrits les années précédentes (88,30 M€) ;
- une partie correspond aux crédits nouveaux investis par la collectivité (229,09 M€).

Pour financer ces dépenses, le Département dispose :

1. de l'épargne brute issue de la section de fonctionnement (excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement) elle-même décomposée en dotation nette aux amortissements et en autofinancement volontaire ;

2. de recettes d'investissement propres, dotations et subventions, principalement constituées du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui vient compenser la charge de TVA que la collectivité supporte principalement sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale ;

3. de l'emprunt, dont l'inscription proposée permet d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

2. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	115 293 713,00	109 734 901,24	-4,82%
1 SECURITE	2 100 000,00	2 900 000,00	38,10%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	67 227 245,63	62 117 015,24	-7,60%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	14 264 267,51	10 387 085,30	-27,18%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	18 420 769,37	17 805 224,13	-3,34%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	16 957 923,31	17 259 935,91	1,78%
6 ACTION ECONOMIQUE	3 747 484,00	2 902 468,90	-22,55%
7 ENVIRONNEMENT	6 861 289,00	6 099 662,50	-11,10%
8 TRANSPORTS	84 111 204,00	88 182 117,98	4,84%
TOTAL	328 983 895,82	317 388 411,20	-3,52%

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	29 863 713,00	21 394 901,24	-28,36%
901 SECURITE	2 100 000,00	2 900 000,00	38,10%
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	67 227 245,63	62 117 015,24	-7,60%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	14 240 267,51	10 363 085,30	-27,23%
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	18 410 769,37	17 795 224,13	-3,34%
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	16 957 923,31	17 259 935,91	1,78%
906 ACTION ECONOMIQUE	3 997 484,00	2 797 468,90	-30,02%
907 ENVIRONNEMENT	6 861 289,00	6 099 662,50	-11,10%
908 TRANSPORTS	83 771 204,00	88 182 117,98	5,27%
923 Dettes et autres opérations financières	85 554 000,00	88 479 000,00	3,42%
TOTAL	328 983 895,82	317 388 411,20	-3,52%

Hors dette, le budget d'investissement proposé s'établit à 229,1 M€ en crédits de paiement, en diminution de 14,5 M€ par rapport à 2023 (- 6,3 %). Les crédits affectés aux dépenses sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élèvent à 173 M€, tandis que l'enveloppe réservée aux subventions d'équipement s'établit à 56 M€.

Les principales propositions d'inscriptions sont les suivantes :

1. En fonction 0, les inscriptions proposées ressortent à 109,7 M€, en diminution de 4,8 % (- 5,5 M€) par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de la baisse anticipée des dépenses de travaux et de maintenance des bâtiments départementaux. En revanche, les crédits affectés au remboursement du capital de la dette sont en augmentation de 2,9 M€ à 88,3 M€.

2. En fonction 1, une enveloppe de crédits de paiement de 2,9 M€ (+ 0,8 M€) est proposée, d'une part pour le financement partiel du SDIS du Pas-de-Calais sous la forme de subvention d'équipement, d'autre part pour le financement des études préalables à la construction du centre de secours principal du Boulonnais.

3. En ce qui concerne la fonction 2, les 62,1 M€ prévus pour 2024 permettront, dans la continuité des années précédentes, de poursuivre une programmation de haut niveau en travaux neufs et en maintenance patrimoniale dans les collèges du Département, tout en renforçant la politique d'équipement des établissements.

4. Un volume de crédits de 10,4 M€ est proposé en fonction 3, en diminution de 3,9 M€ en raison du redimensionnement des crédits affectés aux subventions d'équipement en matière culturelle, ainsi que des crédits dédiés au financement des travaux en maîtrise d'ouvrage sur le parc départemental d'Olhain.

5. En ce qui concerne la fonction 4, l'enveloppe de 17,8 M€ prévue pour 2024 permettra de poursuivre la modernisation du secteur médico-social. Un volume de 15,8 M€ de crédits de paiement est programmé, d'une part pour le versement de subventions d'équipement aux organismes chargés de la protection de l'enfance (8,3 M€) ou de l'accueil de personnes en situation de handicap (4,4 M€), d'autre part et pour le solde pour la réalisation de travaux dans les MDS.

6. La fonction 5 est valorisée à hauteur de 17,3 M€, en augmentation de 1,8 % (+ 0,3 M€). Elle regroupe essentiellement les crédits du FARDA Aménagement (6,2 M€), les crédits affectés au fonds de soutien des quartiers prioritaires de la politique de la ville (1,1 M€), ceux destinés au financement du syndicat mixte La Fibre Numérique pour le déploiement du très haut débit (1,1 M€), ceux destinés au bailleur social Pas-de-Calais Habitat (4 M€) et ceux qui sont affectés au volet « aménagement et environnement » du Fonds d'innovation territoriale (FIT, 3,9 M€). A noter la création en 2024 d'un dispositif d'aide aux regroupements scolaires doté de 0,5 M€ en crédits de paiement.

En ce qui concerne le FARDA, le Département a décidé en urgence de mobiliser un dispositif spécifique d'aide à la voirie communale en faveur des communes victimes des événements climatiques exceptionnels (inondations et coulées de boue) de novembre 2023 et reconnues en état de catastrophe naturelle. A cette occasion, les taux et plafond de subvention ont été majorés jusqu'au terme de l'année 2024.

7. Les crédits prévus en fonction 6 concernent l'aménagement foncier et le remboursement rural (1,7 M€), le développement agricole et halieutique (0,6 M€), le développement touristique (0,5 M€) et le volet « attractivité territoriale » du FIT (0,1 M€).

8. L'enveloppe de 6,1 M€ proposée en fonction 7 est affectée à la politique des espaces naturels départementaux pour 2,4 M€, à l'Opération Grand Site pour 2,6 M€ et au dispositif des subventions d'équipement en matière environnementale pour 0,8 M€.

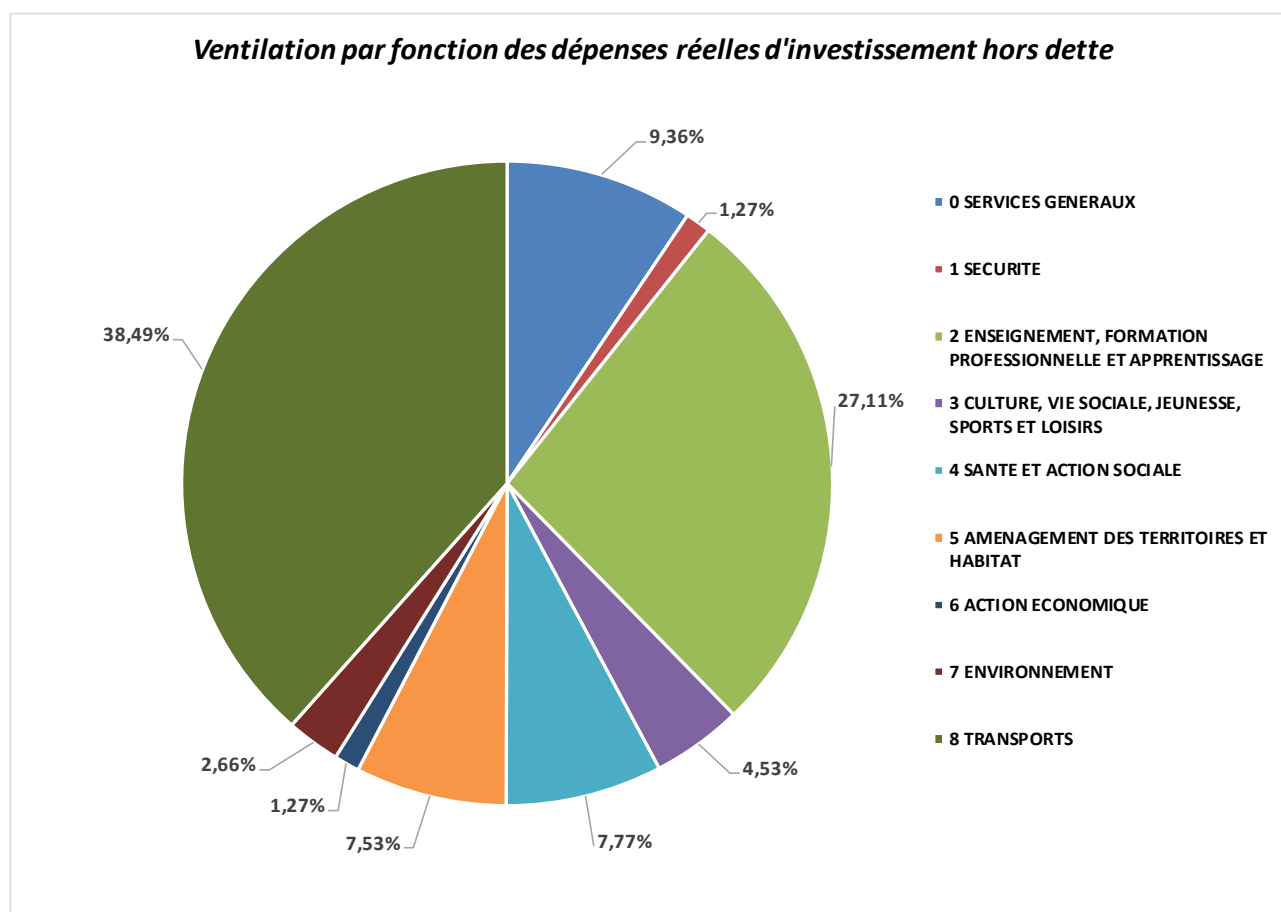
9. Au sein de la fonction 8, en progression de 4,8 % à 88,2 M€, 78 M€ sont affectés aux opérations de maintenance et de modernisation du réseau routier départemental, y compris la réalisation d'itinéraires cyclables, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions (FARDA - Aide à la voirie communale).

Là encore, l'épisode climatique exceptionnel de novembre 2023 a causé d'importants dégâts au domaine public routier départemental. Le coût des travaux de remise en état du réseau de voirie et de renforcement des ouvrages d'art est estimé en première approche à 50 M€, et 9 M€ de crédits de paiement sont d'ores et déjà intégrés au projet de BP 2024.

Par ailleurs, un crédit de 1,6 M€ est réservé aux travaux d'aménagement du port d'ETAPLES, alors que 0,1 M€ sont affectés sous forme de subventions d'équipement à l'aménagement du port de BOULOGNE.

Pour mener à bien cette ambitieuse politique d'équipement au bénéfice des territoires, la collectivité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté à l'ensemble des élus dans le rapport d'orientation budgétaire et permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses d'investissement hors dette :



Les dépenses d'investissement sont majoritairement concentrées sur deux fonctions qui constituent le cœur de l'action départementale : les fonctions 2 *enseignement* et 8 *transports* représentent à elles seules près des deux tiers des investissements départementaux.

- La fonction 8 *transports*, qui représente 38 % des dépenses d'investissement prévisionnelles 2024, regroupe notamment les investissements sur le réseau routier départemental, à la fois les opérations structurantes, les opérations d'amélioration du réseau, mais aussi les opérations de maintenance.

- La fonction 2 *enseignement* représente plus du quart des dépenses d'investissement prévisionnelles 2024 et regroupe notamment les opérations structurantes dans les collèges, tant en maintenance qu'en construction-reconstruction et en matière de développement du numérique au sein des établissements.

3. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	218 967 005,66	222 543 000,00	1,63%
1 SECURITE	2 400 000,00	-	NS
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	10 841 123,00	9 486 123,00	-12,50%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	302 250,00 €	402 250,00	33,09%
7 ENVIRONNEMENT	2 545 892,00 €	718 892,00	-71,76%
8 TRANSPORTS	3 893 000,00	4 145 202,20	6,48%
TOTAL	238 949 270,66	237 295 467,20	-0,69%

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	720 000,00	3 000 000,00	NS
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	10 841 123,00	9 486 123,00	-12,50%
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	300 000,00	400 000,00	33,33%
906 ACTION ECONOMIQUE	400 000,00	-	NS
907 ENVIRONNEMENT	2 477 000,00	500 000,00	-79,81%
908 TRANSPORTS	1 943 000,00	3 145 202,20	61,87%
922 Dotations et participations	23 154 005,66	23 000 000,00	-0,67%
923 Dettes et autres opérations financières	196 019 142,00	197 519 142,00	0,77%
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	3 095 000,00	245 000,00	-92,08%
TOTAL	238 949 270,66	237 295 467,20	-0,69%

Les recettes d'investissement sont majoritairement regroupées au sein de la fonction 0 qui concentre plus de 90 % du total. En effet, les principales recettes d'investissement sont comptabilisées au sein de cette fonction.

Elles sont composées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de l'emprunt d'équilibre.

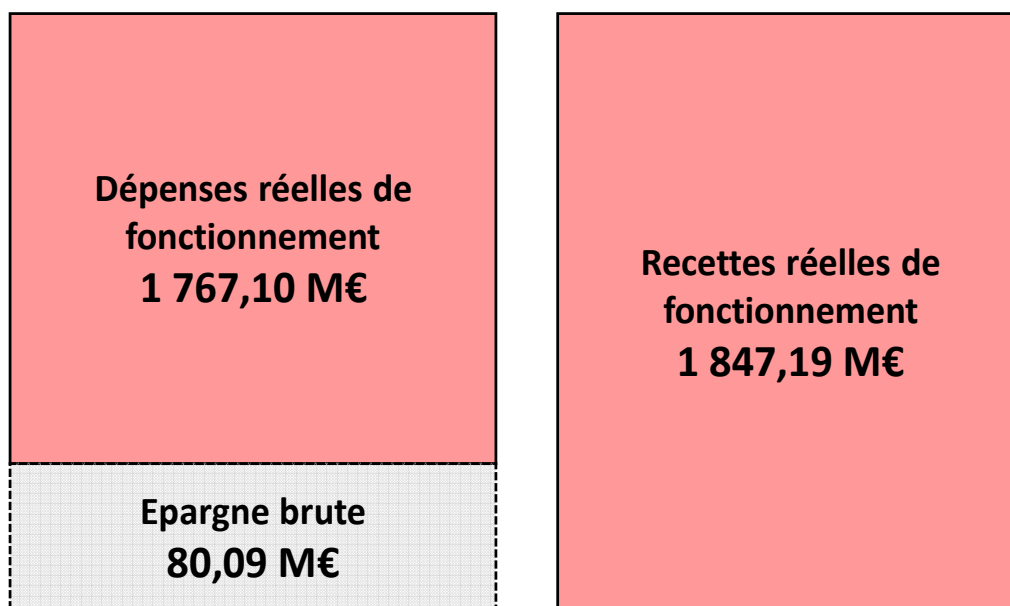
- Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2024 à 22 M€ en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %.

- La DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est valorisée à hauteur de 8,29 M€.

- La recette prévisionnelle d'emprunt, qui constitue la première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre, s'établit à 197,50 M€, en progression de 1,50 M€ par rapport au Budget Primitif 2023. Il convient de souligner que ce montant représente un niveau maximum qui ne sera probablement pas réalisé en totalité, dans la mesure où les recettes d'investissement n'intègrent pas à ce stade les résultats reportés, lesquels ne sont inscrits qu'à l'étape du budget supplémentaire, après constatation au compte administratif.

C – Présentation de la section de fonctionnement

1. Schéma de financement de la section de fonctionnement



Ce schéma illustre le mécanisme de constitution de l'épargne brute constatée au projet de budget primitif. Pour 2024, l'épargne brute ressort à 80,1 M€, en diminution de 10 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette ressource est utilisée à hauteur de :

- 51,6 M€ au titre de la couverture réglementaire de la dotation nette aux amortissements. La dotation nette se décompose en une dépense d'ordre de 97,9 M€ pour partie neutralisée par une recette d'ordre de 46,3 M€. La dotation nette aux amortissements est en progression régulière ces dernières années. C'est la conséquence directe de l'effort d'investissement consenti par le Département au cours des derniers exercices.
- 28,5 M€ au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette ressource, qui pourrait être qualifiée d'autofinancement volontaire, contribue au financement de la section d'investissement et permet de réduire le recours à l'emprunt.

2. Les dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	140 479 657,78	146 478 272,87	4,27%
1 SECURITE	85 732 000,00	88 129 000,00	2,80%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	116 949 464,00	117 412 747,00	0,40%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	21 746 100,00	23 018 700,00	5,85%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1 249 698 094,70	1 311 461 625,53	4,94%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 715 828,00	6 709 565,60	291,04%
6 ACTION ECONOMIQUE	6 453 754,00	6 676 958,00	3,46%
7 ENVIRONNEMENT	8 417 598,00	8 402 640,00	-0,18%
8 TRANSPORTS	55 096 625,45	58 811 699,00	6,74%
TOTAL	1 686 289 121,93	1 767 101 208,00	4,79%

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	112 440 557,78	114 432 086,87	1,77%
931 SECURITE	85 732 000,00	88 129 000,00	2,80%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	116 949 464,00	117 412 747,00	0,40%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	21 723 600,00	22 996 200,00	5,86%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	680 424 390,92	721 261 898,19	6,00%
9343 APA	221 285 000,00	245 028 000,00	10,73%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	347 988 703,78	345 171 727,34	-0,81%
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 715 828,00	6 709 565,60	291,04%
936 ACTION ECONOMIQUE	6 453 754,00	6 676 958,00	3,46%
937 ENVIRONNEMENT	8 417 598,00	8 402 640,00	-0,18%
938 TRANSPORTS	55 096 625,45	58 811 699,00	6,74%
941 Autres impôts et taxes	15 000 000,00	12 000 000,00	-20,00%
943 Opérations financières	12 200 000,00	19 200 000,00	57,38%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	831 600,00	838 686,00	0,85%
945 Provisions et autres opérations mixtes	30 000,00	30 000,00	0,00%
TOTAL	1 686 289 121,93	1 767 101 208,00	4,79%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 80,8 M€ (+ 4,8 %). Comme toutes les collectivités, le Département subit l'impact majeur de plusieurs phénomènes exogènes sur le niveau de ses dépenses de moyens comme de ses dépenses d'intervention : persistance de l'inflation et de coûts énergétiques élevés, hausse continue des taux d'intérêt depuis deux ans qui pèse sur le coût de la dette départementale, mesures salariales décidées unilatéralement par l'Etat, notamment dans le champ social et médico-social, le tout sans compensations suffisantes.

Il est proposé de détailler les principales évolutions par fonction M.57. Une analyse approfondie des différents mouvements figure au sein des cahiers budgétaires de chacune des autres commissions thématiques.

1. En ce qui concerne la fonction 0, le total des crédits ressort à 146,5 M€, en augmentation de 6 M€ (+ 4,3 %) par rapport au BP 2023. Trois postes principaux de dépenses sont concernés par cette évolution : la charge des intérêts de la dette liée au relèvement des taux d'intérêt bancaires (+ 7 M€), les rémunérations du personnel, tirées à la hausse par les mesures de revalorisation salariale décidées par le gouvernement (+ 1,9 M€) et les actions d'insertion relevant de la subvention globale du FSE (+ 1,2 M€). Ces augmentations sont partiellement compensées par une baisse de 1,1 M€ des crédits consacrés à la gestion du patrimoine foncier départemental et, plus globalement, à une diminution de 1,4 M€ des frais d'administration générale.

2. Les crédits de la fonction 1 sont en augmentation de 2,4 M€ d'un exercice à l'autre. La principale inscription correspond à la participation départementale versée au SDIS qui ressort à 88,1 M€ pour 2024.

3. Les crédits de la fonction 2 progressent de 0,4 % à 117,4 M€ (+ 0,5 M€). Après la hausse de 25 % observée l'an dernier, la dépense prévisionnelle tend à se stabiliser à un haut niveau, tant en ce qui concerne les dotations de fonctionnement des collèges, qui répercutent toujours l'inflation des coûts énergétiques, que la majoration des rémunérations des personnels ATTEE.

4. Les crédits alloués à la fonction 3 s'élèvent à 23 M€, en augmentation de 5,8 % (+ 1,3 M€). Les crédits supplémentaires permettront de renforcer les moyens d'action du Château d'HARDELOT et de la Coupole d'HELFAUT, ainsi que les mesures en faveur de la jeunesse.

5. La politique « Santé et action sociale » représentera en 2024 une enveloppe budgétaire totale de 1,31 milliard €, soit 74,2 % du total des dépenses de fonctionnement du Département. Les dépenses imputées en fonction 4 progressent de 61,8 M€ entre 2023 et 2024, soit une hausse proche de 5 %. Les principales évolutions concernent :

- la rémunération du personnel social et médico-social départemental, dont la charge est anticipée en hausse de 6,6 M€.

- les allocations individuelles de solidarité, qui progressent globalement de 25,9 M€ par rapport à 2023, mais au terme d'une évolution contrastée : + 20,9 M€ pour l'APA à domicile et + 7 M€ pour la PCH, tandis que les allocations de RSA, avec une prévision de dépenses de 318 M€ pour 2024, se contractent de 2 M€.

- la protection de l'enfance, qui mobilise 21,8 M€ supplémentaires, dont 14,4 M€ pour l'accueil en établissement résultant de l'ouverture de places supplémentaires dans le cadre du plan d'urgence décidé fin 2021, 3,2 M€ pour le financement de mesures supplémentaires exercées par les services d'AEMO, 1,5 M€ pour les frais de transport par prestataires privés et 1,2 M€ au titre des allocations versées aux tiers dignes de confiance. Les dépenses des établissements et services sont également impactées par les revalorisations salariales accordées dans le cadre du Ségur de la santé (budgétisation en année pleine en 2024).

- l'accueil en établissements pour personnes handicapées, en progression de 3,6 M€ compte tenu des revalorisations salariales accordées dans le cadre du Ségur de la santé (budgétisation en année pleine en 2024).

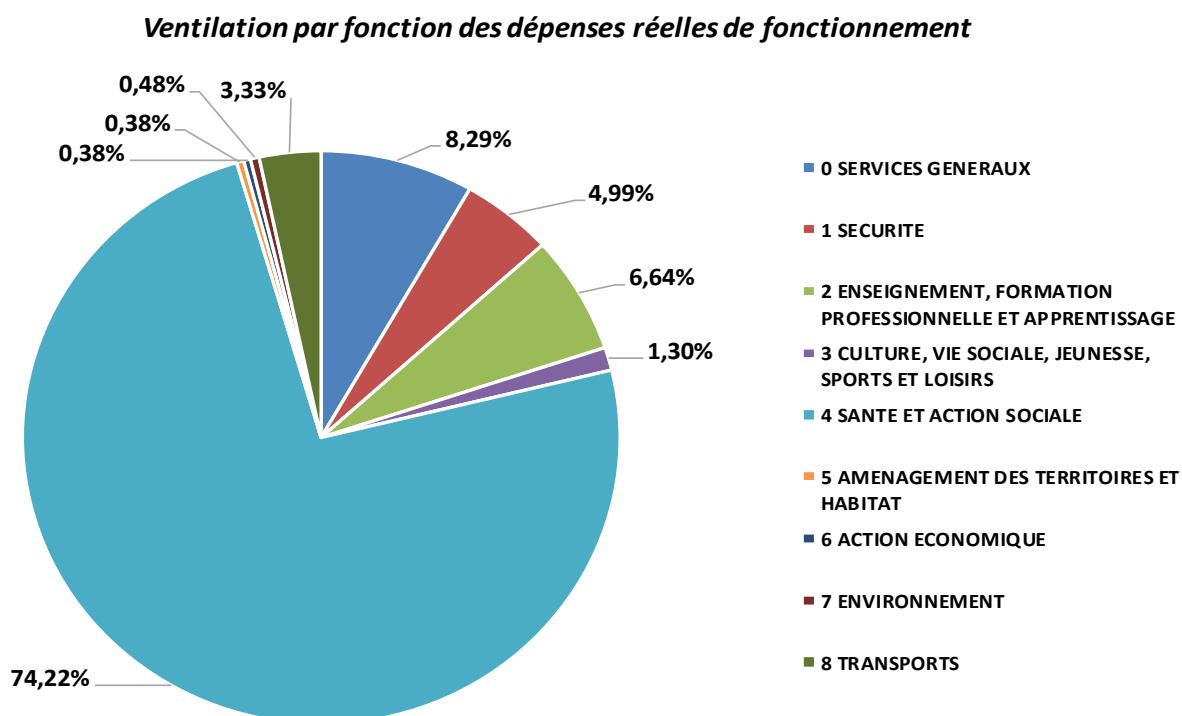
6. Les crédits de la fonction 5 enregistrent une très forte progression de 5 M€ pour s'établir à 6,7 M€. Ce différentiel correspond à l'accompagnement du bailleur social Pas-de-Calais habitat sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

7. Les crédits prévus en fonction 6, soit 6,7 M€, sont en hausse de 3,5 % par rapport au BP 2023, essentiellement en raison de la majoration des crédits dédiés au développement touristique et à l'augmentation de la participation au fonctionnement du Laboratoire départemental d'analyses.

8. Le volume de crédits proposé en fonction 7 est stable d'un exercice à l'autre à 8,4 M€.

9. Les crédits de la fonction 8 enregistrent une augmentation de 6,7 % et s'établissent ainsi à 58,8 M€ (+ 3,7 M€). Cette hausse est due à la majoration des rémunérations des personnels de voirie, au même titre que l'ensemble des agents de la collectivité (augmentation du nombre de points d'indice, mise en œuvre du RIFSEEP, soit + 2,7 M€), à l'augmentation du coût du transport des élèves en situation de handicap (+ 0,5 M€) et à la progression de la participation au financement du canal Seine-Nord Europe (+ 0,25 M€).

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses de fonctionnement :



Ce graphique illustre le poids toujours prépondérant dans le budget départemental des moyens alloués aux politiques de solidarité. En effet, les crédits de la fonction 4 *santé et action sociale* représentent à eux seuls 74,2 % du total des dépenses de fonctionnement, une proportion en légère progression par rapport à l'exercice précédent (74,1 %).

3. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 614 966 033,09	1 673 130 906,00	3,60%
1 SECURITE	503 554,00	502 024,00	-0,30%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	168 622,00	179 600,00	6,51%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	831 500,00	1 406 045,00	69,10%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	148 167 888,00	160 859 322,00	8,57%
7 ENVIRONNEMENT	10 663 000,00	10 257 105,00	-3,81%
8 TRANSPORTS	1 023 150,00	859 150,00 €	-16,03%
TOTAL	1 776 323 747,09	1 847 194 152,00	3,99%

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	8 890 900,00	8 933 700,00	0,48%
931 SECURITE	503 554,00	502 024,00	-0,30%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	168 622,00	179 600,00	6,51%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	831 500,00	1 406 045,00	69,10%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	57 007 888,00	59 779 322,00	4,86%
9343 APA	89 160 000,00	99 080 000,00	11,13%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00%
937 ENVIRONNEMENT	10 663 000,00	10 257 105,00	-3,81%
938 TRANSPORTS	1 023 150,00	859 150,00	-16,03%
940 Impositions directes	83 248 353,00	79 048 353,00	-5,05%
941 Autres impôts et taxes	1 142 849 251,00	1 193 949 251,00	4,47%
942 Dotations et participations	350 553 029,09	349 590 102,00	-0,27%
943 Opérations financières	24 000,00	9 000,00	-62,50%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	500,00	500,00	0,00%
945 Provisions et autres opérations mixtes	29 400 000,00	41 600 000,00	41,50%
TOTAL	1 776 323 747,09	1 847 194 152,00	3,99%

Les recettes de fonctionnement sont anticipées pour 2024 en progression de 70,9 M€, soit + 4 % par rapport à 2023.

Dans son dernier rapport, paru en octobre 2023, consacré aux finances publiques locales, la Cour des comptes prévoit pour 2023 une chute significative de l'épargne des départements : « *Les départements subissent un effet de ciseau défavorable entre la dynamique des dépenses sociales et la baisse de l'une de leurs principales recettes (les droits de mutation à titre onéreux), en hausse continue au cours des dernières années* ».

La situation du Département du Pas-de-Calais illustre parfaitement ce constat préoccupant. Confronté à un effet de ciseau majeur entre des charges en progression soutenue et des produits faiblement dynamiques, le Département a fait le choix de préserver au stade du budget primitif un niveau d'épargne brute voisin de 80 M€. Cette stratégie a nécessité la mobilisation partielle des réserves budgétaires constituées lors des exercices précédents.

Le projet de BP 2024 intègre ainsi :

- la reprise, à hauteur de 32,7 M€, du solde de la provision constituée au cours de l'exercice 2013 pour faire face à la charge ultérieure des allocations individuelles de solidarité ;
- la reprise, à hauteur de 8,9 M€, d'une partie des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) affectés en réserves au cours des exercices 2022 et 2023. Le solde affecté en réserves s'établirait donc à 43,7 M€.

Faute d'actionner ce double dispositif, l'augmentation intrinsèque des recettes de fonctionnement aurait été limitée à 1,65 %.

Dans le champ culturel, on observe une progression significative des recettes générées par les activités archéologiques. A noter également, dans le domaine de l'action sociale, l'augmentation anticipée de 12,7 M€ (soit + 8,6 %) des recettes, qui trouve sa source dans la hausse des dotations attendues de la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de l'aide à la vie partagée.

Au projet de BP 2024, 90,6 % des recettes départementales sont imputées en fonction 0 en tant que recettes d'équilibre à caractère général. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'Etat et des attributions de péréquation.

En 2021, en contrepartie de la perte de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dont l'intégralité a été affectée au bloc communal, les départements se sont vu attribuer une fraction du produit net de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA compensatoire de la TFPB)**. Depuis 2022, ce produit de TVA évolue selon la dynamique de TVA de l'année considérée. Alors que la loi de finances pour 2023 anticipait une hausse de 5,1 % du produit de TVA en 2023, ce dernier ne devrait finalement progresser que de 3,7 %. Quant à la loi de finances pour 2024, elle intègre pour cette année une hypothèse d'augmentation de 4,5 %, sans préjudice d'un éventuel reliquat de TVA 2023 qui serait reversé aux collectivités dans le courant de l'année 2024. Dans ces conditions, la recette est estimée pour 2024 à 363 M€.

Toujours depuis 2021, les départements perçoivent une **fraction complémentaire de TVA** d'un montant de 250 M€ répartie en fonction de critères de ressources et de charges. La croissance de cette fraction est affectée à un fonds de sauvegarde qui est destiné à être mobilisé au bénéfice des départements dont la situation financière est la plus fragilisée. Le montant de ce fonds au plan national s'élevait à 53 M€ au titre des années 2022 et 2023. Cependant, dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 2024, l'Etat a accepté d'abonder le fonds de sauvegarde du même montant, le portant ainsi à 106 M€, somme à répartir en 2024. Le Département pourrait percevoir un montant total de 22,90 M€ en 2024.

La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023 a été compensée aux collectivités territoriales par l'affectation d'une nouvelle fraction de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA compensatoire de la CVAE)** égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020 à 2023. A l'instar de la fraction de TVA compensatoire de la TFPB, cette fraction de TVA devrait progresser de 3,7 % en 2023. Quant à la loi de finances pour 2024, elle intègre pour cette année une hypothèse d'augmentation de 4,5 %, alors qu'un éventuel reliquat de TVA 2023 pourrait être reversé aux collectivités dans le courant de l'année 2024. Dans ces conditions, la recette estimée à ce titre s'établit à 74,50 M€.

Dans ces conditions, **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** constitue désormais l'unique recette de fiscalité directe perçue par les départements. Le produit de l'IFER, qui est doté d'une certaine dynamique de rendement, est évalué à 5,70 M€ pour 2024.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus sur les transactions immobilières constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue du produit (jusqu'à 215 M€ en 2022) et une chute brutale, supérieure à 20 %, en 2023, la prévision pour 2024, à 175 M€, se veut modérément optimiste en tablant, comme l'anticipent aujourd'hui un certain nombre d'experts, sur une amélioration des fondamentaux du marché au second semestre. Quant à la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**, il s'agit d'une recette majeure mais dont l'évolution offre peu de visibilité, même si elle s'est révélée assez dynamique ces dernières années. Le produit prévisionnel pour 2024 s'établit à 281 M€.

S'agissant des dotations de l'Etat, la loi de finances pour 2024 ne prévoit aucune réfaction sur la **dotations globale de fonctionnement** (263,3 M€), qui constitue le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Cependant, le Département devrait subir en 2024, comme les six années précédentes, un écrêtement voisin de 1,2 M€ sur sa composante dotation forfaitaire, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier par habitant moyen des départements. Quant à la composante dotation de compensation, il faut rappeler qu'elle a subi en 2021 une réfaction pérenne de 1,67 M€ résultant de la recentralisation sanitaire généralisée de la lutte contre la tuberculose, et qu'elle enregistrera à partir de 2024 une nouvelle réfaction de 1,61 M€ au titre de la recentralisation sanitaire de la compétence en matière de vaccinations.

Quant aux attributions de péréquation - **fonds de péréquation des DMTO et dispositif de compensation péréquée** - elles sont anticipées en diminution pour 2024. A noter que le « nouveau » fonds de péréquation des DMTO résulte dans sa configuration actuelle de la fusion, réalisée par la loi de finances pour 2020, des trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Basé sur l'assiette des DMTO perçus en 2023, le montant national à répartir en 2024 devrait s'afficher en baisse significative. Cependant, le comité des finances locales peut décider de ne pas distribuer l'intégralité du fonds et d'en mettre en réserve tout ou partie. Il peut aussi décider de libérer tout ou partie des sommes mise en réserve les années précédentes, ce qui complique singulièrement l'exercice de prévision au niveau des attributions individuelles. Le montant alloué au Département en 2024 est ainsi estimé prudemment à 62,50 M€, équivalent à celui perçu en 2023.

D – Les propositions d'inscriptions des budgets annexes

➤ Laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2023 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 894 710,00	3 027 710,00	2 901 150,00	3 096 150,00
Total Fonctionnement		2 894 710,00	3 027 710,00	2 901 150,00	3 096 150,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	133 000,00		195 000,00	
Total Investissement		133 000,00	0,00	195 000,00	0,00

A 2,90 M€, le budget de fonctionnement du LDA est quasiment stable par rapport au BP 2023. Il est principalement composé de charges de personnel pour un montant de 1,74 M€ et de charges à caractère général pour le solde. A noter que la participation du Département au fonctionnement du LDA, qui s'établit à 1,08 M€, augmente de 6,7 % comparativement au BP 2023. Quant aux crédits d'investissement, ils sont consacrés aux équipements spécifiques du Laboratoire, ainsi qu'à son équipement informatique.

➤ Restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2023 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 588 860,00	1 668 460,00	1 708 264,00	1 787 264,00
Total Fonctionnement		1 588 860,00	1 668 460,00	1 708 264,00	1 787 264,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	79 600,00		79 000,00	
Total Investissement		79 600,00	0,00	79 000,00	0,00

Le budget prévisionnel du Restaurant administratif pour 2024 enregistre une hausse de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement sont composées de charges de personnel pour 1,1 M€ et de charges à caractère général pour 0,6 M€, constituées pour l'essentiel d'achats de produits alimentaires qui subissent une forte inflation. Il en résulte une progression significative de la participation du Département au fonctionnement du RA, qui s'élève à 1,07 M€, en augmentation de 10,7 % par rapport au BP 2023.

BUDGET PRIMITIF 2024

Annexe n° 1

DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE DECISION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS DU 29 JANVIER 2024

REGIMES	OPERATIONS TAXABLES	ARTICLES C.G.I.	TAUX OU ABATTEMENT MINIMUM	TAUX OU ABATTEMENT MAXIMUM	TAUX OU ABATTEMENTS APPLICABLES	
					jusqu'au 31.05.2024	à compter du 01.06.2024
Tous immeubles	Acquisitions d'immeubles quel que soit leur usage	1594 D	1,20 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Spécificité des ventes d'immeubles occupés	Réduction applicable aux ventes par lots (facultatif)	1594 F sexies	0,70 %	4,50 %	NON	NON
Spécificité des immeubles à usage d'habitation et de garage	Abattement général (<i>facultatif</i>)	1594 F ter alinéas 1 à 4	7 600 €	46 000 €	NON	NON
	Abattement limité (<i>facultatif</i>)	1594 F ter alinéa 5	7 600 €	46 000 €	NON	NON

EXONERATIONS FACULTATIVES (cocher les cases appropriées)				
OPERATIONS CONCERNEES	ARTICLES DU C.G.I.	en vigueur au 31.05.2024 et reconduite au 01.06.2024	en vigueur au 31.05.2024 et supprimée au 01.06.2024	Nouvelle et applicable au 01.06.2024
Cessions de logements par les HLM et les SEM	1594 G	X		
Acquisitions d'immeubles d'habitation par les HLM et les SEM	1594 H	X		
Cessions de parts de SCI d'accession progressive à la propriété	1594 H bis	NON		
Rachats de logements par les HLM	1594 H-0 bis	NON		
Acquisitions par les mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre	1594 I	NON		
Baux à réhabilitation	1594 J	X		
Baux à durée limitée d'immeubles (durée > 12 ans) des résidences de tourisme	1594 J bis	NON		

ANNEXE N° 2 A LA DELIBERATION N°2024-1
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 29 JANVIER 2024
INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Fonction Montant de l'indemnité	Nom
Président du Conseil Départemental 98% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	M. Jean-Claude LEROY
Vice-Présidents Indemnité d'un Conseiller (70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) majorée de 40%	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA M. Daniel MACIEJASZ Mme Valérie CUVILLIER M. François LEMAIRE Mme Blandine DRAIN M. René HOCQ Mme Maryse CAUWET M. Ludovic LOQUET Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY M. Jean-Claude DISSAUX Mme Laurence LOUCHAERT M. Laurent DUPORGE Mme Karine GAUTHIER M. Alain MEQUIGNON Mme Evelyne NACHEL
Membres de la Commission Permanente Indemnité d'un Conseiller (70 % de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) majorée de 10%	Mme Emmanuelle LEVEUGLE Mme Florence WOZNY M. Jean-Jacques COTTEL Mme Caroline MATRAT M. Sébastien CHOCHOIS Mme Sophie WAROT-LEMAIRE M. André KUCHCINSKI Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH M. Pierre GEORGET Mme Carole DUBOIS M. Olivier BARBARIN Mme Zohra OUAGUEF M. Etienne PERIN Mme Maryse DELASSUS M. Claude BACHELET Mme Maïté MULOT-FRISCOURT M. Bruno COUSEIN Mme Stéphanie RIGAUX M. Philippe FAIT Mme Emmanuelle LAPOUILLE M. Alexandre MALFAIT Mme Sylvie MEYFROIDT M. Frédéric MELCHIOR Mme Brigitte PASSEBOSC M. Marc SARPAUX Mme Marie-Line PLOUVIEZ M. Steeve BRIOIS M. Ludovic PAJOT

Conseillers départementaux

70 % de l'indice brut terminal de l'échelle
indiciaire de la fonction publique

Mme Brigitte BOURGUIGNON
Mme Anouck BRETON
Mme Nicole CHEVALIER
M. Jean-Louis COTTIGNY
M. Michel DAGBERT
Mme Audrey DESMARAI
M. Alain DE CARRION
M. Jean-Luc DUBAËLE
M. Philippe DUQUESNOY
Mme Delphine DUWICQUET
Mme Ingrid GAILLARD
M. Raymond GAQUERE
Mme Séverine GOSSELIN
Mme Aline GUILLUY
M. Guy HEDDEBAUX
M. Sébastien HENQUENET
M. Ludovic IDZIAK
Mme Michèle JACQUET
Mme Maryse JUMEZ
M. Daniel KRUSZKA
Mme Marine LE PEN
Mme Geneviève MARGUERITTE
M. Michel MATHISSART
M. Philippe MIGNONET
Mme Sandra MILLE
M. Bertrand PETIT
Mme Maryse POULAIN
M. Benoît ROUSSEL
M. Jean-Pascal SCALONE
M. Jean-Marc TELLIER
Mme Véronique THIEBAUT
Mme Françoise VASSEUR
M. François VIAL
Mme Cécile YOSBERGUE

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2024

1^{ère} Commission :

Attractivité départementale et emploi

Réunion du 8 janvier 2024



Pas·de·Calais
Le Département

La 1^{ère} Commission « Attractivité départementale et emploi » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions de communication institutionnelle et des actions éligibles au financement par subvention globale des fonds européens ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, au titre de l'aménagement et de la participation au fonctionnement du parc départemental d'OLHAIN ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des interventions en faveur des publics bénéficiaires de mesures d'insertion professionnelle ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat** en matière de déploiement du Très Haut Débit (THD) ;
- **Fonction 6 : action économique**, au titre des interventions en faveur de l'économie sociale et solidaire et en matière d'actions de promotion du tourisme ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre de la participation au financement du Canal Seine-Nord Europe et des infrastructures portuaires.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2023 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	3 091 625,00	320 000,00	3 203 775,00	320 000,00
	Politiques d'inclusion durable	6 447 595,58	5 100 000,00	7 649 500,98	5 100 000,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	1 250 000,00		1 400 000,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	20 751 468,78		19 499 029,34	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	380 000,00		410 000,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Développement économique	283 075,00		283 075,00	
	Economie Sociale et Solidaire	1 419 623,00		1 419 623,00	
	Tourisme	2 880 000,00		2 965 000,00	
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	10 000,00		257 000,00	
Total Fonctionnement		36 513 387,36	5 420 000,00	37 087 003,32	5 420 000,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Innovation territoriale	400 000,00		100 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	982 000,00		595 100,03	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	1 600 009,55		1 088 130,53	
6 ACTION ECONOMIQUE	Economie Sociale et Solidaire	75 000,00		75 000,00	
	Tourisme	575 000,00		450 000,00	
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	1 441 000,00		600 934,00	
Total Investissement		5 073 009,55	0,00	2 909 164,56	0,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	Communication	3 203 775,00	320 000,00		
	Communication et relations extérieures		3 203 775,00	320 000,00	0,00	0,00
	Innovation territoriale	Innovation			100 000,00	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	100 000,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Insertion	7 649 500,98	5 100 000,00		
	Politiques d'inclusion durable		7 649 500,98	5 100 000,00	0,00	0,00

Programme Communication et relations extérieures**Action Communication**

Dépenses de fonctionnement : 3 203 775,00 €

Recettes de fonctionnement : 320 000,00 €

Comme les années précédentes, le budget de la Direction de la Communication traduit une optimisation des moyens (notamment développement d'outils numériques, optimisation renforcée des besoins d'impression et ciblage plus précis des achats d'espaces publicitaires). Il est augmenté de 4 % par rapport au BP 2023 (+112 150,00 € en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, précisions ci-dessous).

Des crédits ont été sollicités dans le cadre de l'année « JOP 2024 », répartis de la façon suivante :

	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
Gadgets, articles de communication et animation (6288//93023)	330 000,00	337 000,00	+ 7 000,00
Frais d'insertion (6231//93023)	900 000,00	940 000,00	+ 40 000,00
Prestations extérieures (6188//93023)	110 000,00	142 000,00	+ 32 000,00
Frais d'impression - communication (6236//93023)	250 000,00	271 350,00	+ 21 350,00
Autres prestations de service (6288//93023)	648 000,00	727 200,00	+ 8 200,00

Dans le cadre du transfert des dossiers « partagés DSPO-DIRCOM », la ligne « participations » a été diminuée de – 67 400,00 €. Ces crédits sont donc transférés à la Direction des sports pour l'instruction de ces dossiers en 2024. Il s'agit d'un mouvement équilibré entre la Direction des sports et la Direction de la communication.

De plus, un mouvement de crédits équilibré entre la Direction des sports et la Direction de la communication de 71 000 € (ligne « autres prestations de services) est sollicité pour permettre la prise en charge du contrat de visibilité entre le Département et L'ESSM Le Portel par la Direction de la communication.

Il est donc proposé un budget global de la Direction de la Communication à hauteur de 3 196 150,00 € en dépenses de fonctionnement et d'inscrire 320 000,00 € en recettes de fonctionnement.

Dans une optique d'optimisation budgétaire et de meilleures réponses aux sollicitations et besoins des services, les dépenses d'impression ont été diminuées grâce :

- à la mutualisation avec le Bureau de l'imprimerie départementale au sein de la Direction des Moyens et de la Logistique,
- à l'utilisation du Kit-Com, véritable outil mis à la disposition des services, associé au nouveau cahier des normes (logo en monochromie) qui permet au Bureau de l'imprimerie départementale de prendre en charge de nombreux travaux d'impression, tout en garantissant la qualité des productions,
- au développement des outils numériques, alternatives aux supports papier.

La Direction de la communication est en charge de la promotion et de la valorisation des politiques publiques départementales. A ce titre, elle doit proposer un certain nombre de plans de communication et de plans médias pour apporter une information claire et lisible aux habitants du Pas-de-Calais. Les missions de communication sont réalisées d'une part en interne en mobilisant l'expertise des agents de la Direction, mais également par le recours à des marchés publics dans les domaines aussi variés que :

- La production d'outils vidéo et photos
- L'impression des supports édités
- L'achat d'espaces publicitaires (print et digital) et aussi hors-média (outils de communication événementielle)
- La réalisation de supports graphiques et animés

En 2024, la stratégie de la politique événementielle du Pas-de-Calais se déclinera en différents niveaux d'interventions, à savoir :

- Les manifestations locales à dimension territoriale, mais aussi les événements d'envergure nationale, voire internationale.
- Les événements et les différents temps-forts organisés en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 pour lesquels le Département a été labellisés « Terre de Jeux ». L'année 2024 marquera notre collectivité et ses partenaires dans ce cadre. Par conséquent, une communication spécifique sera envisagée ainsi qu'un plan de communication ambitieux permettant d'associer la population du Pas-de-Calais sur la durée.
- La reconduction des arbres de Noël au profit des agents du Département et de leurs enfants, avec une nouvelle formule, inaugurée en 2023.

Aussi, l'adoption par l'assemblée départementale des 3 pactes du projet de mandat va nécessiter d'adapter les priorités de communication en direction des usagers, des partenaires, voire des agents (campagnes spécifiques, production de supports numériques et de vidéos, supports format papier en direction de ces publics cible, mise en place de nouveaux outils de communication (podcasts, Newsletter, signalétique adaptée pour les communications hors-média sur le terrain). L'objectif premier sera de rendre lisible l'action départementale et les ambitions déclinées dans chacun des pactes du projet de mandat, par une stratégie de communication axée sur les réalisations concrètes et la preuve par l'exemple.

Les 320 000,00 € inscrits en recettes correspondent à la redevance relative à l'occupation du domaine public liée à la mise à disposition du mobilier urbain.

Programme Innovation Territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 100 000,00 €

Ces crédits de paiement sont destinés à finaliser l'accompagnement de la société d'abattage des hauts pays dans le cadre de l'aménagement de l'abattoir de Fruges.

Programme Politiques d'Inclusion Durable

Action Insertion

Dépenses de fonctionnement : 7 649 500,98 €

- Fonds européens – subvention globale 2021-2027 – parcours intégré (C01-041A05) : 7 649 500,98€

Le Département optimise sa participation financière dans les politiques d'insertion en mobilisant les crédits du Fonds Social Européen.

Les dépenses sont proposées à hauteur de 7 649 500,98€, au titre de la nouvelle programmation 2021-2027 (FSE+ et FTJ), afin de favoriser la reconversion et l'inclusion active des personnes les plus éloignées de l'emploi et d'apporter un soutien aux territoires les plus impactés par la transition climatique.

Recettes de fonctionnement : 5 100 000,00 €

- Recette FSE – subvention globale 2014-2020 (C01-041A02) : 5 100 000,00 €

En recettes de fonctionnement, les crédits FSE portant sur l'insertion correspondent d'une part, au paiement de l'avance de subvention globale FSE + et Fonds de transition juste (FTJ) et d'autre part, aux opérations clôturées administrativement et en validation par les services de l'Etat.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	Base de loisirs d'Olhain	1 400 000,00		595 100,03	
	Base de loisirs d'Olhain		1 400 000,00	0,00	595 100,03	0,00

Programme Base de loisirs d'Olhain

Action Base de loisirs d'Olhain

Dépenses de fonctionnement : 1 400 000,00 €

Une aide départementale est accordée au Parc d'Olhain pour les projets s'inscrivant dans le cadre des missions de service public conduites par cette structure, notamment dans les domaines suivants :

- Entretien de l'espace public
- Entretien des bâtiments et des infrastructures
- Soutien aux mouvements sportifs et culturels
- Démocratisation des pratiques sportives et culturelles
- Gestion de la piscine
- Relations avec les acteurs publics (promotion du site afin de favoriser son rayonnement avec les acteurs du territoire)
- L'insertion sociale et professionnelle

La subvention départementale fait l'objet d'une délibération spécifique.

Dépenses d'investissement : 595 100,03 €

Cette dépense se décompose comme suit :

- 344 000,00 € consacrés à des interventions de maintenance diverses au niveau de la restauration et de l'administration à la mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite.
- 251 100,03 € sera également consacrée aux études liées à la réalisation d'aménagements extérieurs (cheminements, parking...).

Une autorisation de programme de 100 000,00 € est prévue pour l'entretien et la maintenance du site (dépense prévue en 2025).

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	Contrats aidés	6 715 800,00			
		Insertion	12 183 229,34			
		Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion	600 000,00			
		Politiques d'inclusion durable	19 499 029,34	0,00	0,00	0,00

Programme Politiques d'inclusion durable

Action Contrats Aidés

Dépenses de fonctionnement : 6 715 800,00 €

Il est proposé des crédits à hauteur de 6 715 800,00 €, afin de poursuivre l'engagement pour l'emploi pour les personnes qui en sont éloignées.

Outre les frais de gestion (20 500,00 €), la répartition est la suivante :

- Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) : 4 680 000,00 €

- ✓ Il est proposé la signature en 2024 d'une Convention d'Objectifs et de Moyens pour 780 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) de 12 mois pour les ACI,
- Parcours Emploi Compétence (PEC) et Contrats Initiatives Emplois (CIE) : 2 015 300 €
 - ✓ Les crédits proposés en 2024, au titre des PEC correspondent aux contrats en cours ainsi qu'à 90 nouveaux contrats, pour un montant de 600 300 €. Ces 90 contrats seront orientés vers les supports de postes déjà couverts par les contrats actuels.
 - ✓ Les crédits proposés au titre du dispositif des CIE correspondent à 180 contrats et s'élèvent à 1 415 000,00 €, de manière à favoriser les retours à l'emploi durable.

La continuité des CIE doit favoriser le nombre de retour à l'emploi pérenne des Bénéficiaires du RSA (secteur marchand plus compétitif), sans augmentation de l'enveloppe globale.

Action Insertion

Dépenses de fonctionnement : 12 183 229,34 €

- Appui au parcours intégré 2014-2020 (C01-444H01) : 8 894,60€

Les dépenses correspondent à des soldes d'engagements antérieurs.

- Appui au parcours intégré 2021-2027 (C01-444H02) : 10 887 174,74€

Les dépenses proposées s'inscrivent dans le cadre des orientations du Pacte des solidarités humaines et des objectifs du schéma Inclusion durable, dans une perspective d'une approche globale, coordonnée et continue des parcours.

Les crédits proposés à hauteur de 10 887 174,74€ correspondent à la poursuite des actions engagées, dans le cadre de l'engagement collectif en faveur de l'emploi :

- ✓ Soutien aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) par l'aide à l'encadrement des Bénéficiaires du RSA dans :
 - les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), dont les dispositifs « Chantier école » et « Un emploi un toit », pour 49 structures et 1 362 postes,
 - les Associations Intermédiaires (AI) pour 26 structures et 527 postes,
 - les Entreprises d'Insertion (EI) pour 18 structures et 167 postes
- ✓ Continuité du soutien auprès des structures d'insertion, dans le cadre de la remobilisation et la préparation des publics à l'intégration d'un parcours d'insertion et à l'emploi,
- ✓ Maintien de l'accompagnement professionnel et de l'ingénierie départementale sur les « Clauses d'insertion » mis en place par les Plans Locaux Insertion par l'Emploi (PLIE),
- ✓ Prorogation des actions collectives de professionnalisation et d'aide à la mobilité pour lever les freins périphériques à l'emploi,

- ✓ Poursuite des actions visant à accompagner autrement et à proposer une offre innovante.

- Référents Insertion professionnelle (C01-444H03) : 1 242 660,00€

Ces crédits permettent de financer les PLIE dans le cadre de l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA (4 000 places sur l'accompagnement PLIE) et le solde des actions antérieures.

- Dispositif emploi Exceptionnel (C01-444H04) : 44 500,00 €

Ces crédits permettent de financer des prestations externes mises en place à l'occasion d'événements ou manifestations à caractère exceptionnel.

Action Prestations individuelles – soutien aux parcours d'insertion

Dépenses de fonctionnement : 600 000,00 €

- AFP – Aides financières personnalisées – parcours intégré (C01-444B04) : 300 000 €

Ces aides visent à réduire les frais liés aux démarches d'insertion (comme les frais de garde d'enfants, les frais liés à la mobilité et autres...) ou au logement. Il est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 300 000,00 € afin de soutenir le parcours des bénéficiaires du RSA.

- Aide Individuelle au projet de professionnalisation (C01-444B08) : 300 000,00 €

Cette aide destinée à promouvoir la montée en qualification des publics en insertion est un levier majeur complémentaire dans l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA vers l'emploi, dans le cadre de la nouvelle impulsion de la stratégie d'insertion. Les crédits sont proposés à hauteur de 300 000,00 €.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Déploiement du Très Haut Débit	Déploiement du Très Haut Débit	410 000,00		1 088 130,53	
	Déploiement du Très Haut Débit		410 000,00	0,00	1 088 130,53	0,00

Programme Déploiement du Très Haut Débit

Action Déploiement du Très Haut Débit

Dépenses de fonctionnement : 410 000,00 €

Dépenses d'investissement : 1 088 130,53 €

Les inscriptions sont proposées dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit et plus précisément la participation du Département au Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59/62 » dans lequel le Département du Pas-de-Calais est engagé aux côtés du Département du Nord et de la Région des Hauts-de-France afin de mettre à disposition des citoyens, des entreprises et des partenaires situés en zone d'initiative publique, un accès internet très haut débit par fibre optique.

La phase de déploiement est désormais finalisée, le projet entre dans sa phase d'exploitation.

1 088 130,53 € de crédits d'investissement permettent de couvrir la participation du Département au remboursement du capital de la dette ainsi que la prise en charge des raccordements finaux.

410 000,00 € de crédits de fonctionnement permettent quant à eux de financer les frais de fonctionnement du Syndicat Mixte (25 % des frais de fonctionnement) et le remboursement des intérêts de la dette.

Fonction 6 : action économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Développement économique	Artisanat	120 000,00			
		Développement économique industriel et tertiaire	163 075,00			
	Développement économique		283 075,00	0,00	0,00	0,00
	Economie Sociale et Solidaire	Economie Sociale et Solidaire	1 419 623,00		75 000,00	
		Economie Sociale et Solidaire		1 419 623,00	0,00	75 000,00
	Tourisme	Développement touristique	275 000,00			
		Hébergement touristique			200 000,00	
		Ingénierie touristique	2 690 000,00		250 000,00	
		Tourisme		2 965 000,00	0,00	450 000,00

Programme Développement économique

Action Artisanat

Dépenses de fonctionnement : 120 000,00 €

Il est proposé une inscription pour l'accompagnement du plan d'action de la convention d'objectif au profit de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Nord-Pas de Calais.

Action Développement économique industriel et tertiaire

Dépenses de fonctionnement : 163 075,00 €

Les crédits inscrits vont permettre la couverture nécessaire à l'examen des demandes de subventions de fonctionnement sollicitées par les associations.

Programme Economie Sociale et Solidaire

Action Economie Sociale et Solidaire

Dépenses de fonctionnement : 1 419 623,00 €

Il est proposé d'affecter 881 436,00 € de crédits de paiement aux démarches liées à la déclinaison de la politique départementale en ESS. Elles comprennent :

- Le budget citoyen pour un montant de 700 000,00 €,
- Les actions partenariales (Cigales, Godin, Apes, actions du CDESS...) pour un montant de 181 436,00 €.

Par ailleurs, 538 187,00 € de crédits de paiement sont proposés pour soutenir le GIP Pas-de-Calais Actif pour :

- son fonctionnement pour un montant de 130 000,00 €,
- le soutien au développement de l'ESS (DASESS, FIDESS, Territoire d'ESS...) pour un montant de 408 187,00 €.

En section de fonctionnement, le budget s'établirait à 1 419 623,00 € de crédits de paiement en 2024, équivalent à celui de 2023.

Dépenses d'investissement : 75 000,00 €

75 000,00 € de crédits de paiement sont proposés en section d'investissement pour la participation au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif.

Programme Tourisme

Action Développement touristique

Dépenses de fonctionnement : 275 000,00 €

Les crédits inscrits en fonction 9 par la Direction des Moyens Généraux s'élèvent à 275 000,00 € (+ 25 000,00 € par rapport au BP 2023) et correspondent au programme Tourisme - action Développement touristique. Ces crédits ont pour objectif de financer l'édition 2024 « Les MERcredis de l'été ».

Cette opération est à l'initiative de la collectivité pour permettre à l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais de profiter des beaux jours pour aller à la plage chaque mercredi et découvrir gratuitement les richesses du territoire.

Le budget 2024 augmente de + 25 000 € par rapport à 2023 compte-tenu de l'augmentation des coûts inhérents à cette action (carburants notamment).

Action Hébergement touristique

Dépenses d'investissement : 200 000,00 €

Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 200 000,00 €

Il est proposé une AP de 360 000 € afin de soutenir la réalisation de dossiers de création / modernisation de campings et de création d'aires de camping-car.

Action Ingénierie touristique

Dépenses de fonctionnement : 2 690 000,00 €

Elles concernent :

- 2 600 000,00 € pour le fonctionnement de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques - Pas-de-Calais Tourisme
- 90 000,00 € pour le soutien aux associations touristiques sur base d'un plan d'actions concerté (Accueil Paysan, A la rencontre de nos fermes, APF, etc.).

Dépenses d'investissement : 250 000,00 €

Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 250 000,00 €.

Il est proposé une AP de 500 000,00 € afin d'engager les projets stratégiques touristiques.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales	Canal Seine-Nord Europe	257 000,00		459 000,00	
		Recettes et dépenses diverses			141 934,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales		257 000,00	0,00	600 934,00	0,00

Programme Infrastructures portuaires et fluviales

Action Canal Seine-Nord Europe

Dépense de fonctionnement : 257 000,00 €

Dépenses d'investissement : 459 000,00 €

La part contributive des collectivités territoriales qui ont choisi le recours à l'emprunt porté par la Société du canal Seine-Nord Europe, conformément aux articles 7 et 12 de la « convention de financement et de réalisation du canal Seine-Nord Europe » du 22 novembre 2019, s'exerce par des appels de fonds.

Les modalités de levée de dette et de remboursement sont encadrées par une convention d'exécution unique en date d'avril 2021.

Par décision du Conseil de Surveillance du 17 décembre 2020, un premier emprunt de 60 000 000 € a été souscrit auprès du Crédit Agricole et mobilisé courant octobre 2023.

Ainsi au titre de l'exercice 2024, sont prévues les inscriptions suivantes :

- 257 000,00 € en section de fonctionnement, afin de couvrir les frais financiers liés à cet emprunt ;
- 459 000,00 € en section d'investissement, afin de couvrir les premières échéances de remboursement de cet emprunt en capital.

Action Recettes et dépenses diverses

Dépenses d'investissement : 141 934,00 €

Cette inscription permettra de payer notre subvention accordée à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour l'amélioration des services aux plaisanciers (station de carburant).

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Communication et relations extérieures						
Action : Communication						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-022A01	Actions de communication	DGS/DIRCOM	3 196 150,00	320 000,00		
C01-022A02	Presse - Communication	DF/SEB	7 625,00			
			3 203 775,00	320 000,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Innovation territoriale						
Action : Innovation						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-020A01	Projets innovants	DGS			100 000,00	
				0,00	100 000,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Insertion						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-041A02	Recette FSE - subvention globale 2014-2020	DPID/SRCBP		5 100 000,00		
C01-041A05	Fonds européens - Subvention globale 2021-2027 - parcours intégré	DPID/SIE	7 649 500,98			
			7 649 500,98	5 100 000,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Base de loisirs d'Olhain						
Action : Base de loisirs d'Olhain						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-325E01	Construction, aménagement et équipement de la base de loisirs d'Olhain	PRC/DSPO			251 100,03	
C01-325E02	Maintenance de la base de loisirs d'Olhain	DIMMO/SMP			344 000,00	
C01-325E03	Fonctionnement de la base de loisirs d'Olhain	PRC/DSPO	1 400 000,00			
			1 400 000,00	0,00	595 100,03	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Contrats aidés						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-444I01	Contrats aidés	DPID/SIE	6 715 800,00			
			6 715 800,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Insertion						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-444H01	Appui au parcours intégré 2014-2020	DPID/SIE	8 894,60			
C01-444H02	Appui au parcours intégré 2021-2027	DPID/SIE	10 887 174,74			
C01-444H03	Référents Insertion Professionnelle	DPID/SRCBP	1 242 660,00			
C01-444H04	Dispositif emploi exceptionnel	DPID/SIE	44 500,00			
			12 183 229,34	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-444B04	AFP - Aides Financières Personnalisées - parcours intégré	DPID/SIE	300 000,00			
C01-444B08	Aide individuelle au projet de professionnalisation	DPID/SIE	300 000,00			
			600 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Déploiement du Très Haut Débit						
Action : Déploiement du Très Haut Débit						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-570A01	Déploiement du Très Haut Débit	PRA/DSN	410 000,00		1 088 130,53	
			410 000,00	0,00	1 088 130,53	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Développement économique						
Action : Artisanat						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-620A06	Partenariat - Artisanat	DDAE/SDT	120 000,00			
			120 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Développement économique						
Action : Développement économique industriel et tertiaire						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-610B01	Soutien de la vie syndicale	DF/SEB	157 200,00			
C01-610C01	Economie - Subventions - avances	DF/SEB	5 875,00			
			163 075,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Economie Sociale et Solidaire						
Action : Economie Sociale et Solidaire						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-650A01	Mission ESS	PPI	881 436,00		75 000,00	
C01-650A02	GIP Pas-de-Calais Actif	PPI	538 187,00			
			1 419 623,00	0,00	75 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme						
Action : Développement touristique						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-633B02	Opération Les MERcredis de l'Eté	DMG/SGTPV	275 000,00			
			275 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme						
Action : Hébergement touristique						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-633B01	Innovation touristique	DDAE/SDT			200 000,00	
				0,00	200 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Tourisme						
Action : Ingénierie touristique						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-633A01	Projets touristiques stratégiques	DDAE/SDT			250 000,00	
C01-633C01	Partenariats stratégiques - Attractivité touristique	DDAE/SDT	90 000,00			
C01-633D01	Participation au fonctionnement de l'ADRT	DDAE/SDT	2 600 000,00			
			2 690 000,00	0,00	250 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales						
Action : Canal Seine-Nord Europe						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-853B06	Participation au financement du Canal Seine-Nord Europe	PPI	257 000,00		459 000,00	
			257 000,00	0,00	459 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales						
Action : Recettes et dépenses diverses						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C01-854B02	Aménagement de la zone portuaire de Boulogne sur Mer	DDAE/SDT			141 934,00	
				0,00	141 934,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	
2024	3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	C01-325E02	Maintenance de la base de loisirs d'Olhain	325E-AP24-MB	100 000,00		100 000,00		
		Total Base de loisirs d'Olhain					100 000,00	0,00	100 000,00	0,00
	6 ACTION ECONOMIQUE	Tourisme		C01-633A01	Projets touristiques stratégiques	633A-AP24-SE	500 000,00	250 000,00	250 000,00	
				C01-633B01	Innovation touristique	633B-AP24-SE	360 000,00	150 000,00	150 000,00	60 000,00
			Total Tourisme					860 000,00	400 000,00	400 000,00
	8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales		C01-854B02	Aménagement de la zone portuaire de Boulogne sur Mer	854B-AP24-SE	1 000 000,00		500 000,00	500 000,00
			Total Infrastructures portuaires et fluviales					1 000 000,00	0,00	500 000,00
Total général						1 960 000,00	400 000,00	1 000 000,00	560 000,00	

Annexe 3**Nouvelles affectations**

CDR	Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant
DIMMO/SMP	C01-325E02	Parc départemental d'OLHAIN - Reprise de fondations au niveau du Pôle Loisirs	100 000.00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2024

2^{ème} Commission :

Solidarités humaines

Réunion du 8 janvier 2024



Pas·de·Calais
Le Département

La 2^{ème} Commission « Solidarités humaines » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des actions de promotion de la santé et de protection maternelle et infantile, au titre des allocations de solidarité (APA, PCH, RSA) et au titre des actions en faveur de la protection de l'enfance et des interventions en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des publics bénéficiaires de mesures d'insertion sociale ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, à travers certaines actions en faveur du logement social ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre du transport scolaire des élèves en situation de handicap.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2023 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	2 804 500,00	600 000,00	2 842 000,00	155 000,00
	Enfance et Famille	308 294 820,00	10 648 191,00	329 551 460,00	10 182 443,00
	Immobilier MDS	14 000,00		14 000,00	
	Moyens Généraux - action sociale	120 000,00		124 272,39	
	Personnes âgées	271 513 360,00	101 631 278,00	295 779 490,00	111 390 000,00
	Personnes handicapées	191 953 000,00	23 044 000,00	203 677 960,00	26 037 460,00
	Politiques d'inclusion durable	338 604 154,20	11 576 419,00	337 592 760,30	12 576 419,00
	Prévention Santé	216 000,00	550 000,00	221 000,00	400 000,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	248 773,00		262 440,00	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Politiques d'inclusion durable	68 000,00		68 000,00	
8 TRANSPORTS	Transports scolaires	6 010 000,00	437 000,00	6 510 000,00	523 000,00
Total Fonctionnement		1 119 846 607,20	148 486 888,00	1 176 643 382,69	161 264 322,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	150 000,00		150 000,00	
	Enfance et Famille	8 549 815,31	2 250,00	8 637 786,59	2 250,00
	Personnes âgées	300 000,00	300 000,00	2 600 000,00	400 000,00
	Personnes handicapées	5 245 822,00		4 428 389,34	
Total Investissement		14 245 637,31	302 250,00	15 816 175,93	402 250,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

I. Le contexte qui a présidé à la construction du budget : de crise en crise

Depuis quelques années, le contexte global est jalonné de périodes de crises économiques, financières, sanitaires et sociales. A ces crises successives, se sont ajoutées de multiples tensions géopolitiques, d'une rare intensité qui bouleversent radicalement la situation économique et sociale et les conditions d'élaboration des budgets.

La préparation du budget 2024 s'inscrit ainsi dans la poursuite d'une période inflationniste avec une croissance économique limitée et qui ne devrait pas atteindre les niveaux de progression escomptés par le Gouvernement. En même temps, la dette publique continue de croître et les mesures prises pour lutter contre l'inflation, soit une hausse importante des taux d'intérêts, ont contribué à induire un retournement du marché immobilier jusque-là dynamique

De ce fait, si les finances départementales avaient jusqu'alors bien résisté aux crises grâce à la bonne tenue des DMTO et au dynamisme du produit de TVA, la tendance pour 2024 et les années suivantes s'inverse et devient plus que jamais préoccupante. En effet, le choc des crises se traduit par un effet de ciseaux défavorable entre des dépenses sociales qui évoluent à un rythme plus soutenu que l'inflation et des recettes qui fléchissent, sous l'effet principalement de la baisse des DMTO¹, en recul brutal et d'un net ralentissement du dynamisme des autres recettes, essentiellement le produit de TVA².

Comme le précisait la Cour des comptes dans son rapport annuel sur les finances locales pour 2021, « *le poids des dépenses sociales dans les budgets des départements peut faire craindre une explosion des dépenses, en cas de nouvelle crise* ». Par ailleurs, dans son rapport annuel sur les finances publiques locales du mois d'octobre 2023, cette juridiction indique que, « *la France connaît en 2023, comme la plupart des autres pays européens, une situation macro-économique moins favorable qu'en 2022. Selon les prévisions, la croissance s'élèverait à 1%, l'inflation continuerait à s'inscrire à un niveau élevé³ et la consommation des ménages reculerait légèrement en volume* ». Ces évolutions affectent les recettes et les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et dégradent leur niveau d'épargne. Ce constat se retrouve à l'échelle de notre Département.

Dans ce contexte qui rend l'exercice de prospective difficile, le Département, en sa qualité de chef de file des solidarités humaines, doit plus que jamais être en capacité de répondre à une demande sociale accrue, sous l'effet conjugué de besoins sociaux croissants ou d'évolutions législatives et réglementaires, tant pour les personnes âgées ou handicapées qu'en matière de protection de l'enfance et d'insertion. Face à des dépenses d'action sociale en constante évolution et dans un contexte financièrement contraint, le Département doit faire preuve de résilience, en innovant, en adaptant ses réponses de politique publique, à moyen et long termes, tout en demeurant soucieux de la juste utilisation de la dépense sociale.

Tel est bien le sens du projet de mandat qui a été voté en 2022 et des schémas et délibérations d'application. Le Département entend être présent pour amortir les chocs, accompagner les transitions à venir et proposer un service public réactif et adapté aux attentes des personnes en difficulté.

1.1 Un contexte d'évolution des dépenses sociales en forte hausse

Le contexte actuel se traduit ainsi par de fortes contraintes (la poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, le renchérissement des prix des matières premières, des taux d'intérêts en forte évolution, des mesures salariales...) qui se répercutent inéluctablement sur le budget du Département qui cumule de manière contrastée :

¹ La contraction du volume des transactions immobilières est imputable au resserrement des conditions d'emprunt.

² En remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties transférée au bloc communal et de la part départementale de CVAE.

³ Selon les projections, l'inflation s'élèverait à 4,9% pour 2023, après 5,2% en 2022.

- une hausse des dépenses qui résulte pour une part de tendances de fond mais aussi de dépenses imposées et décidées unilatéralement par l'Etat, avec une compensation partielle (avenant 43, Ségur, SMIC, revalorisations salariales ...) cf. point 1.2 ;
- des recettes adossées à la santé de l'économie nationale, elle-même très dépendante d'éléments exogènes, pour lesquelles n'est assurée ni stabilité, ni visibilité à long terme,

restreignant ainsi les marges de manœuvre de la collectivité.

1.2 Des politiques publiques impactées par des tendances de fond qui ne peuvent être entièrement maîtrisées.

➤ Les politiques liées à l'autonomie des personnes âgées et handicapées

Selon une étude de la Banque postale, à plus long terme, le vieillissement de la population pèsera lourdement sur les dépenses départementales dédiées à l'APA. A l'échelle nationale, les personnes âgées dépendantes, d'au moins 75 ans, qui étaient 1,8 million en 2015 seraient en augmentation de 80%, pour atteindre 3,3 millions en 2050, selon les estimations.

Ce vieillissement est donc un des enjeux importants des années à venir et il s'avèrera nécessaire pour les finances départementales de prendre en charge cette évolution dans la durée. Il sera en outre indispensable que la CNSA, dont la présence est renforcée, soit au rendez-vous des compensations nécessaires.

Par ailleurs, les mesures successives d'élargissement du champ de la PCH, si elles apparaissent facteur de progrès indéniable pour les personnes concernées, se traduisent toutefois par une augmentation soutenue et durable du budget consacré à cette prestation. Sur ce point également, les compensations devront être au rendez-vous.

➤ Les mesures d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi et le RSA

La croissance économique limitée, l'inflation persistante et la hausse des taux d'intérêt soulèvent beaucoup d'incertitudes quant à l'évolution de l'emploi dans la durée.

En l'état, sous l'effet conjugué des politiques d'insertion mises en œuvre par le Département et du comportement du marché du travail observé jusqu'à présent, l'enveloppe de l'allocation RSA est proposée en diminution pour 2024, dans le prolongement de la trajectoire observée en 2023.

Une dégradation du marché de l'emploi pourrait néanmoins interrompre le mouvement de baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA. Même si les créations d'emploi restent dynamiques, le taux de chômage a un peu remonté au deuxième trimestre 2023.

➤ Les politiques en faveur de l'enfance et de la famille.

Elles demeurent marquées par un besoin global de prise en charge important. Les difficultés d'accueil à l'aide sociale à l'enfance, marqué par la tendance nationale à la baisse de l'accueil familial et le manque de solutions dédiées pour les situations les plus complexes, qui conduisent souvent le Département à se substituer aux autres institutions, induisent un besoin soutenu de financement pour créer des solutions d'accueil institutionnels et innover dans les accompagnements mis en œuvre.

1.3 Un Etat prescripteur de toujours plus de dépenses, mal compensées

Depuis quelques années, l'Etat impose régulièrement aux Départements, sans réelle concertation, des dépenses supplémentaires, précisément dans le domaine social (revalorisation salariale liée à l'avenant 43 dans les SAAD et au SEGUR dans les établissements et services du secteur public, mesures issues de la loi Taquet, revalorisation du RSA ou encore hausse des dépenses liées à l'autonomie, ...) mais aussi dans le domaine des ressources humaines (revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de + 1,5% impactant le budget des organismes gestionnaires, depuis le 1^{er} juillet 2023, diverses revalorisations salariales et du SMIC, ...).

Si beaucoup de ces mesures sont positives, notamment celles qui améliorent la situation des personnels relevant du champ social, il reste qu'elles sont toujours, soit trop partiellement compensées (pour l'autonomie), soit pas du tout (pour l'enfance). Ainsi, les augmentations de salaire en faveur des assistants familiaux n'ont fait l'objet d'aucune compensation.

1.4 Le projet de mandat 2022-2027 et les schémas subséquents

A la fin de l'année 2022, le Département s'est doté de son **projet de mandat**, décliné en trois pactes : pactes des solidarités territoriales, des réussites citoyennes et des solidarités humaines.

Reflet des attentes des citoyens, des partenaires et des agents du Département, le **pacte des solidarités humaines**, voté en décembre 2022, a pour ambition de poser l'ensemble des engagements départementaux en matière de solidarités humaines, de manière synthétique, cohérente et accessible au plus grand nombre.

Ainsi, le pacte des solidarités humaines pose 16 ambitions, pour répondre à quatre grands défis :

- Agir pour une société qui reconnaît la place de chacun, parce que le Département est convaincu de la nécessité d'accueillir et de reconnaître chaque personne, avec ses singularités, pour répondre à la complexité des parcours de vie,
- Etre aux côtés de chacun dans les moments de fragilité parce que, de l'enfance au grand âge, le Département aide à faire face aux difficultés, ponctuelles ou plus durables, que chacun est amené à rencontrer au cours de sa vie,
- Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement de tous les publics, quels que soient le lieu ou la forme de cet accueil, car c'est une condition essentielle à l'épanouissement de ces personnes et à la réussite de leur prise en charge,
- Fédérer pour développer les solidarités parce que le Département ne saurait agir sans l'important réseau de compétences et de savoir-faire des femmes et des hommes engagés au quotidien auprès des personnes les plus vulnérables.

En 2023, ce pacte a été décliné en 3 schémas sur le champ des politiques publiques. Ces schémas ont été adoptés en Conseil départemental respectivement les 19 juin, 25 septembre et 4 décembre 2023 :

- « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille » ;
- « Garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais ;
- « Vivre en autonomie dans un Département inclusif : schéma autonomie 2023-2027 ».

II- Le budget des solidarités

Les crédits déployés en faveur des politiques des solidarités relèvent de deux commissions : « **Attractivité départementale et emploi** » (1^{ère} Commission), « **Solidarités humaines** » (2^{ème} Commission).

2.1 La répartition des crédits par commission

Les crédits proposés à l'occasion du vote du présent Budget primitif se répartissent comme suit :

Dépenses	"Attractivité départementale et emploi" (1ère COM)	"Solidarités Humaines" (2ème COM)	Total
Fonctionnement	27 148 530 €	1 176 643 383 €	1 203 791 913 €
Investissement	-	15 816 176 €	15 816 176 €
Recettes	"Attractivité départementale et emploi" (1ère COM)	"Solidarités Humaines" (2ème COM)	Total
Fonctionnement	5 100 000 €	161 264 322 €	166 364 322 €
Investissement	-	402 250 €	402 250 €

2.2 L'évolution de BP à BP

Dans sa globalité, le budget des solidarités 2024 évolue en dépenses et recettes comme suit :

	(En M€)	BP 2023	BP 2024	Evol en M€	Evol en %
Dépenses	Fonctionnement	1 147,0	1 203,8	56,7	4,9%
	Investissement	14,2	15,8	1,6	11,0%
Recettes	Fonctionnement	153,6	166,4	12,8	8,3%
	Investissement	0,3	0,4	0,1	NS

En dépenses de fonctionnement, le budget des solidarités s'établit à hauteur de **1 203,8 M€**, en progression de 56,7 M€ par rapport au Budget primitif 2023.

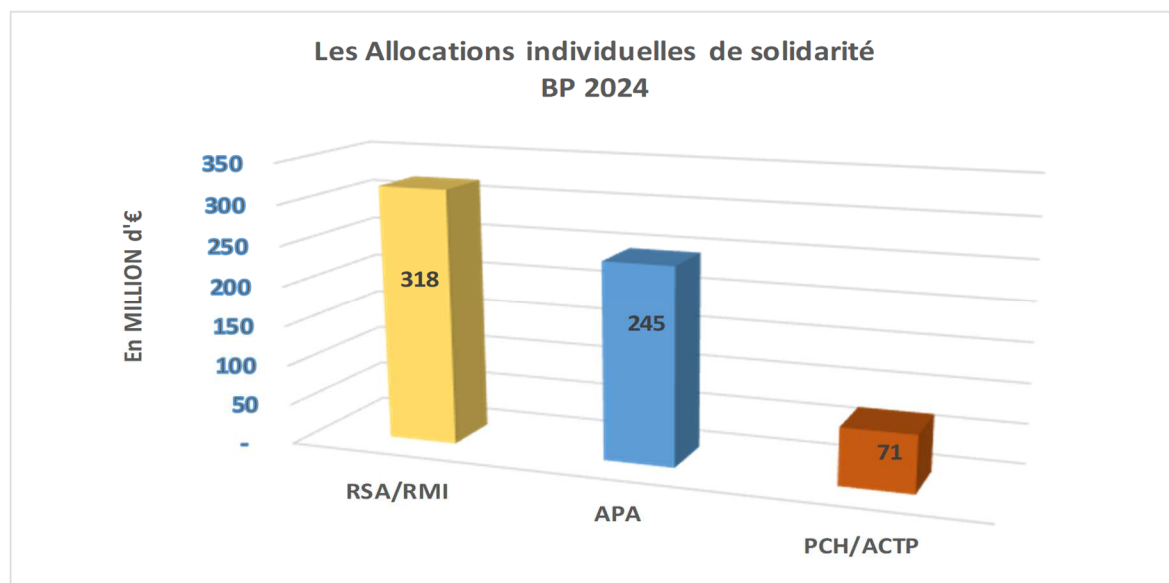
Ce projet de budget enregistre une hausse de 4,9% par rapport à 2023.

Côté recettes de fonctionnement, évaluées à la somme de **166,4 M€**, elles ressortent en progression de 12,8 M€, soit + 8,3 %.

En dépenses d'investissement, un volume de crédits de **15,8 M€** est proposé, en hausse de 1,6 M€, ce qui témoigne de l'effort consenti par le Département en direction des établissements sociaux et médico-sociaux de l'enfance, du grand âge et du handicap, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissement.

2.3 Focus sur les allocations individuelles de solidarité (AIS)

Avec un montant prévisionnel de **634 M€** en évolution de 29 M€, soit + 4,8%, les Allocations Individuelles de Solidarité (que sont l'APA, la PCH d'une part, en hausse sensible, et le RSA, en légère baisse par rapport à l'an dernier, d'autre part) représentent 53% du budget de fonctionnement des solidarités.



De BP à BP, alors que l'APA établissements évolue de 3 M€, l'APA à domicile progresse de 21 M€, soit + 12,3%, la PCH de 7 M€, soit + 12,6%, tandis que le montant des crédits portant sur le RSA diminue de 2 M€, soit -0,6%.

Indépendamment de ces évolutions, la question centrale du reste à charge lié aux trois allocations individuelles de solidarité (AIS) est insuffisamment prise en compte par l'Etat à ce jour. Le reste à charge du Département demeure important, alors que ces dépenses relèvent davantage de la solidarité nationale. Les modalités de financement de ces trois AIS demeurent donc un point central de la pérennité du modèle financier des Départements.

2.4 La répartition des crédits par politique publique

❖ En dépenses de fonctionnement

Politiques publiques (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evol en M€
Politiques d'inclusion durable et logement	365,9	364,8	- 1,1
Enfance famille et PMI	308,5	329,8	21,3
Personnes âgées	271,5	295,8	24,3
Personnes handicapées	192,0	203,7	11,7
Prévention santé	0,2	0,2	NS
Partenariats transversaux et autres	2,9	3,0	NS
Transports des élèves en situation de handicap	6,0	6,5	0,5
Total général	1 147,0	1 203,8	56,7

Tandis que les dépenses de fonctionnement des solidarités évoluent de **56,7 M€** de BP à BP, les recettes telles qu'exposées ci-dessous progressent de **12,8 M€**. Il s'agit essentiellement des recettes provenant de la CNSA, dans le champ de l'autonomie.

❖ En recettes de fonctionnement

Politiques publiques (en M€)	BP 2023	BP 2024	Evol en M€
Autonomie	125,2	137,8	12,6
Insertion	16,7	17,7	1,0
Enfance et famille	10,6	10,2	-0,5
Actions et partenariats transversaux (*)	0,6	0,2	-0,4
Transports des élèves en situation de handicap	0,4	0,5	0,1
Total général	153,6	166,4	12,8

(*) Il s'agit de la refacturation des personnels mis à disposition de la MDPH

Dans le champ de l'autonomie, les dépenses en progression de 36 M€ sont compensées à hauteur de 12,6 M€. S'agissant des politiques de l'enfance, les dépenses évoluent de 21,3 M€, sans recette supplémentaire, à ce stade.

❖ Les principaux postes de dépenses et de recettes par politique publique

2.4-1 Dans le champ de l'inclusion durable

○ *Côté dépenses*

Globalement, les crédits dédiés aux politiques d'inclusion durable, à hauteur de **364,8 M€**, sont proposés en baisse de 1,1 M€.

Cette diminution de crédits résulte essentiellement d'une baisse de l'enveloppe prévisionnelle du RSA (-2 M€) et des contrats aidés (-0,6 M€) par rapport à l'exercice 2023.

On constate néanmoins une évolution des crédits consacrés à la politique inclusive en faveur du logement (+ 0,8 M€), d'une part et aux mesures d'insertion pour les bénéficiaires du RSA (+ 0,5 M€), d'autre part.

○ *Côté recettes*

Les dispositifs relatifs aux politiques d'inclusion durable financés par des recettes d'un montant de **17,7 M€** proviennent essentiellement du FSE (5,1 M€), du concours de l'Etat au titre du Logement d'abord (2 M€) et du recouvrement des indus RSA (1,8 M€). 7,5 M€ sont également attendus de la part de l'Etat dans le cadre d'un nouveau contrat à intervenir en 2024. Ce nouveau dispositif contractuel, dénommé « Pacte des Solidarités », vient à la suite de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté mise en œuvre à compter de 2019.

S'agissant du RSA, l'allocation est principalement financée par :

- le transfert d'une fraction de la TICPE dont le caractère atone de cette garantie financière contraste avec le caractère dynamique des dépenses qu'il finance,
- le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI),,
- d'autres fonds créés en loi de finances pour soutenir l'action sociale des départements et réduire le reste à charge des AIS (cf. infra.)

2.4.2 Dans le champ de l'enfance et famille

○ *Côté dépenses*

Les propositions de crédits au titre de l'enfance et famille ressortent à **329,8 M€**, en progression de 21,3 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution de crédits s'explique essentiellement par la mise en place des mesures nouvelles, dont certaines ont pris effet courant de l'année 2023.

- Hébergement en établissement : 145 M€ (+ 15 M€). Ces crédits intègrent :
 - les dotations aux MECS 62 (+ 14,4 M€) correspondant à :
 - ✓ un objectif de 161 places supplémentaires d'accueil, afin de renforcer l'offre dans un contexte de tension, de répondre à la saturation du dispositif d'accueil et d'apporter une solution adaptée à chaque enfant confié, conformément au nouveau schéma de l'enfance et de la famille 2023-2027 et l'incidence en année pleine des mesures mises en œuvre en 2023,
 - ✓ la poursuite des renégociations à intervenir en 2024 dans le cadre des CPOM avec les structures gestionnaires,
 - ✓ l'application d'un taux d'évolution des dépenses des ESMS⁴ à hauteur de 3%, hors mesures nouvelles, tenant ainsi compte du contexte économique inflationniste(cf. *délibération du Conseil départemental séance tenante*),
 - ✓ des revalorisations salariales, dans le cadre du Ségur.
 - le recours accru aux établissements belges pour l'accueil des enfants présentant une situation particulièrement complexe (+ 0,6 M€)
- Accueil familial : 127,7 M€ de crédits proposés qui prennent en compte :
 - l'hypothèse de revalorisation du SMIC de 1,7% au 1^{er} janvier 2024,
 - un effet volume traduisant une baisse du nombre d'enfants accueillis, basée sur la moyenne constatée des années antérieures,
 - l'application de la délibération du 19 juin 2023 portant amélioration des conditions d'exercice de l'accueil familial.
- Mesures d'AEMO : 23,5 M€ de crédits sollicités, soit (+ 3,2 M€) portant sur :
 - la création de 300 mesures supplémentaires dont 150 classiques et 150 renforcées, au 1^{er} juillet 2024 et l'incidence en année pleine des mesures décidées au 1^{er} avril 2023,
 - la revalorisation salariale de certains professionnels, en application du Ségur de la santé (hors taux d'évolution),
 - l'augmentation du taux d'évolution des dépenses de ces services sans hébergement, à hauteur de 2%, hors mesures nouvelles, tenant ainsi compte de l'inflation.
- Actions complémentaires en faveur de l'enfance : 8,9 M€ (+ 3 M€) portant essentiellement sur :
 - l'accueil par des tiers dignes de confiance, soit + 1,2 M€ lié à de nouvelles modalités d'indemnisation applicables au 1^{er} janvier 2024,
 - les frais de transport des enfants confiés à l'ASE, soit + 1,5 M€, correspondant à des transports sur des distances plus longues et au recours à des taxis privés après 18 heures, depuis mai 2023.
 - *Côté recettes*

Les recettes au titre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sont proposées à hauteur de **10,2 M€**, en légère diminution par rapport à l'exercice précédent.

⁴ Le taux d'évolution des dépenses des ESMS impacte directement les dépenses d'aide sociale à l'hébergement (secteurs de l'enfance, du handicap et des personnes âgées) et d'APA en EHPAD. Il s'applique à l'ensemble des dépenses des ESMS, à l'exception des mesures nouvelles et de certaines dépenses qui font l'objet de dotations spécifiques.

Une recette de l'Etat à hauteur de 3,6 M€ est proposée au titre du nouveau contrat départemental pour la prévention et la protection de l'enfance (CDPPE) dont les négociations avec les services de l'Etat sont prévues en 2024.

D'autres recettes de l'Etat sont attendues (2 M€) au titre de la prise en charge des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs.

Les autres recettes sont reconduites à l'identique.

2.4.3 Dans le champ de l'autonomie

○ *Côté dépenses*

Le budget dédié à l'autonomie des personnes âgées et celles en situation de handicap d'un montant de **499,5 M€** ressort en progression de 36 M€ par rapport à l'an dernier. La répartition des crédits proposés au budget primitif s'établit comme suit :

- Personnes âgées (**295,8 M€**) : + 24,3 M€,
- Personnes en situation de handicap (**203,7 M€**) : + 11,7 M€

Le taux d'évolution des dépenses est fixé au 1^{er} janvier 2024 respectivement à 3% pour les établissements d'hébergement et à 2% pour les services à domicile, selon la délibération subséquente, afin de tenir compte de l'inflation. Il s'applique aux ESMS de compétence départementale.

Pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), un taux de 2% est prévu, dans la mesure où la revalorisation salariale liée à l'avenant 43 et la dotation qualité sont financées hors taux d'évolution.

S'agissant de la politique en faveur **des personnes âgées**, les principales augmentations sont concentrées essentiellement sur :

- l'APA à domicile qui s'établit à 190 M€ (+ 21 M€), soit + 12,3%. Cette évolution s'explique essentiellement par la montée en charge de la dotation complémentaire versée aux SAD, la revalorisation au 1^{er} janvier 2024 du tarif plancher national applicable aux SAD non tarifés et l'application aux SAD tarifés d'un tarif horaire fixé à 25€ traduisant un effort financier du Département en complément du tarif plancher national ;
- l'hébergement institutionnel qui s'élève à 91,4 M€ (+ 3,3 M€), compte tenu du taux d'évolution des dépenses fixé à 3% pour les structures d'hébergement, de la revalorisation de la valeur nette point GIR (poursuite du rattrapage initié en 2023, afin de se rapprocher de la moyenne nationale : valeur nette point GIR départemental fixée à 7,40€ en 2024) et des mesures nouvelles.

S'agissant de la politique en faveur **des personnes en situation de handicap**, l'évolution des crédits s'explique essentiellement par l'augmentation :

- des dépenses relatives à l'hébergement institutionnel à hauteur de 107,7 M€ (+ 3,8 M€), due au taux d'évolution des dépenses des ESMS fixé à 3%, à la revalorisation salariale de professionnels, en application du Ségur et au financement de mesures nouvelles en application du nouveau schéma de l'autonomie 2023-2027 et aux renégociations de CPOM à intervenir en 2024 ;
- de l'allocation PCH d'un montant de 62,6 M€ (+ 7 M€), (taux d'évolution des dépenses des services fixé à 2%, avenant 43 et nouveaux bénéficiaires potentiels....) ;
- des dépenses liées au soutien et à l'accompagnement des personnes handicapées et leurs aidants, à hauteur de 2 M€, correspondant à la prestation d'Aide à la Vie Partagée (AVP), (+ 1 M€)

- *Côté recettes*

Ces propositions de dépenses sont couvertes par des recettes inscrites à hauteur de **137,8 M€** dont **111,4 M€** au titre des personnes âgées, **26 M€** au titre des personnes en situation de handicap, correspondant à des dotations provenant de la CNSA, et **0,4 M€** au titre de la prévention santé.

Depuis quelques années, la volonté de pilotage national est manifeste et se traduit par la présence croissante de la CNSA au financement des politiques en faveur des personnes âgées et en situation de handicap.

Outre les traditionnelles participations au titre de la PCH et de l'APA, les recettes en provenance de la CNSA se sont, en effet, diversifiées.

2.4.4 Au titre des partenariats transversaux (Secrétariat Général du Pôle des solidarités)

- *Côté dépenses*

Il s'agit essentiellement de la participation du Département au budget de fonctionnement de la MDPH proposée, pour 2024, à près de 2 M€. Cette subvention inclut les crédits liés à la masse salariale des personnels mis à disposition de la MDPH qui feront l'objet d'une refacturation. Les autres crédits sont prévus pour financer les cartes prépayées relatives aux aides financières individuelles et les participations départementales aux têtes de réseau (URIOPSS et FAS...).

- *Côté recettes*

0,2 M€ sont prévus au titre de la refacturation de la masse salariale des personnels mis à disposition de la MDPH, en application de la convention établie avec le GIP.

2.4.5 Au titre du transport des élèves en situation de handicap

- *Côté dépenses*

Le budget 2024 lié au transport des élèves en situation de handicap est proposé à la somme de **6,5 M€**, soit + 0,5 M€ par rapport au BP 2023.

- *Côté recettes*

Une recette de **0,5 M€** est prévue, au titre de remboursements de la Région et d'Artois mobilité, en application de conventions.

❖ En dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sollicitées au Budget primitif s'élèvent globalement à **15,8 M€**, en hausse de 1,6 M€.

Dépenses d'investissement	Crédits de paiement (CP) en M€
Enfance et famille	8,3
Protection maternelle et infantile	0,4
Personnes âgées (*)	2,6
Personnes handicapées	4,4
Centres sociaux	0,2
Total général	15,8

(*) Habitats inclusifs (AVP), Résidences Autonomie et EHPAD

La répartition des crédits s'établit comme suit :

- S'agissant des ESMS concourant à la protection de l'enfance, **8,3 M€** de crédits de paiement (CP) sont proposés pour financer à la fois les nouveaux projets (6 M€) et les « coups partis » (2,3 M€).
- S'agissant des structures de PMI (consultations d'enfants et établissements d'accueil du jeune enfant), **0,4 M€** de crédits sont prévus pour financer de nouveaux projets.
- S'agissant des ESMS pour les personnes en situation de handicap : **4,4 M€** de crédits de paiement presque exclusivement pour financer les « coups partis », à l'exception de 120 000€ pour deux nouveaux projets.
- S'agissant des investissements destinés aux Habitats inclusifs ouvrant droit à l'Aide à la vie partagée (400 000€ compensés par une recette équivalente) et à la rénovation des Résidences autonomie et des EHPAD, des crédits de paiement sont prévus, à hauteur de **2,6 M€**, adossés à une AP 2024 de 10,4 M€.

III- Le détail des crédits relevant du périmètre de la 2^{ème} commission

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	Actions transversales	392 000,00				
		Partenariats transversaux	2 450 000,00	155 000,00	150 000,00		
	Actions et partenariats transversaux		2 842 000,00	155 000,00	150 000,00	0,00	
	Enfance et Famille	Accueil familial		127 674 500,00	9 442 443,00		
		Accueil institutionnel permanent		145 086 000,00		8 257 786,59	
		Actions complémentaires en faveur de l'enfance		8 924 000,00		10 000,00	2 250,00
		Mesures de protection à domicile		23 460 000,00			
		Prévention Enfance		20 457 960,00			
		Protection maternelle infantile et planification		3 431 000,00	740 000,00	370 000,00	
		Ressources humaines - Développement des compétences		38 000,00			
		Subventions - soutien aux solidarités		480 000,00			
		Enfance et Famille		329 551 460,00	10 182 443,00	8 637 786,59	2 250,00
	Immobilier MDS	Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses		14 000,00			
		Immobilier MDS		14 000,00	0,00	0,00	0,00
	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses		124 272,39			
		Moyens Généraux - action sociale		124 272,39	0,00	0,00	0,00
	Personnes âgées	Accueil familial - personnes âgées		382 500,00	20 000,00		
		Accueil institutionnel permanent - personnes âgées en établissement		91 375 000,00	8 780 000,00		
		Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PA		198 068 000,00	99 130 000,00		
		Nouveaux modes d'accueil - personnes âgées		160 000,00			
		Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants		5 793 990,00	3 460 000,00	2 600 000,00	400 000,00
	Personnes âgées		295 779 490,00	111 390 000,00	2 600 000,00	400 000,00	
	Personnes handicapées	Accueil familial - personnes handicapées		3 900 000,00	200 000,00		
		Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées		107 678 360,00	1 180 000,00	4 428 389,34	
		Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH		63 200 000,00	23 100 000,00		
		Nouveaux modes d'accueil - personnes handicapées		26 862 000,00			
		Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants		2 037 600,00	1 557 460,00		
	Personnes handicapées		203 677 960,00	26 037 460,00	4 428 389,34	0,00	
	Politiques d'inclusion durable	Allocations individuelles - Revenu de solidarité		318 281 000,00	2 000 000,00		
		Dispositifs d'accompagnement		7 716 698,00			
		Insertion		60 000,00	7 536 157,00		
		Logement		7 908 162,30	2 040 282,00		
		Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion		1 500 000,00	1 000 000,00		
Soutien en faveur de la Jeunesse			1 921 900,00				
Subventions - soutien aux solidarités			205 000,00				
Politiques d'inclusion durable		337 592 760,30	12 576 419,00	0,00	0,00		
Prévention Santé	Actions santé		221 000,00	400 000,00			
	Prévention Santé		221 000,00	400 000,00	0,00	0,00	
Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnels secteur médico-social		262 440,00				
Ressources Humaines - prévention médico-sociale		262 440,00	0,00	0,00	0,00		

1. Actions et partenariats transversaux

Actions transversales : 392 000€

- **Dispositif CESU préfinancé (CO2-420I12) : 130 000€ en dépenses de fonctionnement**

Il est proposé de reconduire les crédits au titre du dispositif Chèque Emploi Service Universel (CESU), à l'identique de l'exercice 2023, soit 130 000€.

- **Dispositif modernisation des moyens de paiement des aides financières individuelles (CO2-420I16) : 262 000€ en dépenses de fonctionnement**

Suite à la restructuration des Agences du trésor public et à la mise en place de nouveaux moyens de paiement, les aides financières individuelles (secours d'urgence, Fonds d'aide aux jeunes, Aide financière personnalisée et Aide financière de l'ASE) sont financées à l'aide de cartes de paiement rechargeables. Il est proposé de reconduire les crédits à l'identique de 2023, soit 262 000€.

Partenariats transversaux : 2 450 000€ en dépenses, 155 000€ en recettes de fonctionnement et 150 000€ en dépenses d'investissement

- **Participation au fonds de Compensation- Fonctionnement (CO2-425F06) : 100 000€ en dépense de fonctionnement**

Le Département attribue chaque année 100 000€ à la Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH), au titre de sa participation au Fonds départemental de compensation du handicap.

- **PCH Aide au fonctionnement de la MDPH (CO2-425F09) : 1 850 000€ en dépenses et 155 000€ en recettes de fonctionnement**

La nouvelle convention signée en 2023 a précisé les apports du Département au fonctionnement de la MDPH et clarifié les relations avec les différents services de la collectivité, permettant ainsi une meilleure lisibilité des coûts de fonctionnement.

La participation du Département au budget de fonctionnement de la MDPH est proposée, pour 2024, à 1 850 000€. Cette subvention inclut les crédits liés à la masse salariale des personnels mis à disposition de la MDPH qui feront l'objet d'une refacturation estimée à 155 000€.

- **Partenariats transversaux (CO2-428G01) : 450 000€ en dépenses de fonctionnement**

Les crédits proposés en augmentation par rapport à 2023 intègrent :

- la cotisation annuelle à l'IREV (institut régional de la ville) ;
- la mise en œuvre des conventions pluriannuelles avec les têtes de réseau (URIOPSS, FAS, UDCCAS...).

➤ **Fédération départementale des centres sociaux (CO2-428H02) : 50 000€**

Suite aux négociations en cours, une nouvelle convention pluriannuelle avec la Fédération départementale des centres sociaux devrait être signée en 2024, se traduisant par le vote, en cours d'année, d'une nouvelle autorisation d'engagement (AE) millésime 2024.

➤ **Participations aux centres sociaux (CO2-428H03) : 150 000€ en dépense d'investissement**

Il est proposé de créer une autorisation de programme (AP) de 150 000€ permettant l'attribution de subventions d'investissement pour la création de centres sociaux et d'espaces de vie sociale qui présenteraient un projet dans le courant de l'année 2024.

2. Enfance et famille

Les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de **329 033 460 €**, soit une évolution de 6,9% par rapport au BP 2023. Les recettes sont, quant à elles, estimées à **10 182 443 €**, en diminution de 4,4 % par rapport au BP 2023.

Par ailleurs, les crédits d'investissement sont proposés à **8 637 786 €**.

Accueil familial : 127 674 500 € en dépenses de fonctionnement

Les assistants familiaux, agents non titulaires de la fonction publique territoriale, assurent l'accueil de 64% des enfants confiés. Le Département a rémunéré en moyenne 1 756 assistants familiaux, par mois, sur la période allant de janvier à octobre 2023.

Les dépenses d'accueil familial représentent 38,8% du budget Enfance Famille.

L'accueil familial demeure le socle de la réponse à la prise en charge des mineurs confiés avec 3 665 enfants accueillis en moyenne mensuelle sur la période allant de janvier à octobre 2023.

Le Département entend poursuivre une politique active de recrutement, notamment par le biais d'une campagne de communication afin de faire connaître le métier et de maintenir l'offre actuelle en anticipant les départs à la retraite induits par la pyramide des âges des assistants familiaux.

S'agissant de la formation, les assistants familiaux bénéficient d'une formation obligatoire de 240h à l'embauche, portant sur 2 axes : l'assistant familial et sa pratique, et l'enfant et sa prise en charge.

La formation continue participe à la reconnaissance du métier d'assistant familial en tant que profession sociale et vise à faire « culture commune » pour l'ensemble des assistants familiaux du Pas-de-Calais.

➤ **Rémunération des assistants familiaux (C02-421 E01) : 99 168 000 €**

Les crédits sont proposés sur la base des hypothèses suivantes :

- une revalorisation du SMIC de 1,7%, au 1^{er} janvier 2024 ;
- une diminution du nombre d'enfants confiés, conformément à la moyenne constatée au titre des exercices 2022 et 2023.

Par ailleurs, de nouvelles règles de rémunération des assistants familiaux ont été définies, par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 19 juin 2023, soit :

- la rémunération des accueils effectués en journée lors de formations ;
 - la mise en place d'un accueil de jour pour les enfants sans solution pérenne ;
 - l'indemnisation des astreintes réalisées par les Assistants Familiaux Ressources.
- **Allocations et remboursements divers aux assistants familiaux (C02-421 E02) : 28 164 000 €**

Ces crédits correspondant aux frais engagés pour les enfants accueillis : indemnités d'entretien, frais de transports et diverses allocations (habillement, argent de poche, entretien vacances...) tiennent compte de la diminution du nombre d'enfants confiés en accueil familial d'une part, et de l'augmentation des dépenses de transport réalisées par les assistants familiaux (suppression de la franchise des 50 km pour le remboursement des frais de transports), d'autre part.

Pour mémoire, le barème de remboursement des frais kilométriques a été majoré de 10%, compte tenu de l'augmentation des prix des carburants.

- **Recrutement des assistants familiaux (C02-421 E05) : 52 500 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

Préalablement au recrutement en tant qu'assistant familial, le candidat fait l'objet d'une évaluation psychologique. Cette évaluation se décline en deux rencontres, au cabinet du psychologue ou au domicile de l'assistant familial (le conjoint et les enfants sont également rencontrés).

Depuis 2021, cette mission d'évaluation psychologique est réalisée par des psychologues libéraux. Cette externalisation a permis de recentrer les activités des psychologues territoriaux sur le suivi des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

- **Prestations annexes à la formation – assistantes familiales (C02-411 E02) : 290 000 €**

Ces prestations regroupent les dépenses correspondant aux frais de déplacement des assistants familiaux en formation et aux frais annexes, dont le montant est inchangé par rapport à l'année précédente.

- **Recettes de l'Aide Sociale à l'Enfance (C02-421 A03) : 9 442 443 €**

Les recettes au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) correspondent :

- à la participation de l'Etat, au titre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance pour un montant de 3 562 943 € ;
- à la participation de l'Etat, dans le cadre de la prise en charge des Jeunes Majeurs pour un montant de 1 000 000 € ;
- à la participation de l'Etat, dans le cadre de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés pour un montant de 1 000 000 € ;
- au financement de la coordination des Maisons des Adolescents par l'ARS pour un montant de 79 500 € ;
- au recouvrement auprès d'autres Départements et de bénéficiaires pour un montant de 2 400 000 € ;
- au recouvrement des allocations familiales pour une partie des enfants confiés (en fonction des décisions judiciaires), pour un montant de 1 400 000 €.

Accueil institutionnel permanent : 145 086 000 € en dépenses de fonctionnement et 8 257 787€ en dépenses d'investissement

L'accueil institutionnel propose des modalités de prise en charge diversifiée sous la forme d'accueil classique en internat ainsi qu'en accueil de jour ou en semi-autonomie..., qui constituent un atout important pour consolider le parcours de l'enfant, soit un total de 2 493 places autorisées, gérées par 14 organismes pour les Pas-de-Calaisiens (1 819 places) et 5 pour les mineurs non accompagnés (674 places) dont 2 organismes en commun.

➤ **Maisons d'enfants à caractère social du Pas-de-Calais (C02-421 F01) : 126 291 000 €**

Le montant des crédits dédiés à la prise en charge d'enfants en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) du Pas-de-Calais évolue de 14 431 000 €, de BP à BP. Cette évolution de crédits est la traduction des mesures ci-après :

- l'application d'un taux d'évolution des dépenses des ESMS de 3% pour 2024 ;
- l'objectif de la création de 161 places pour répondre à la pression sur l'offre d'accueil, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de l'enfance et de la famille voté en juin 2023.

➤ **Maisons d'enfants à caractère social – autres départements (C02-421 F02) : 7 000 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport au BP 2023. Cette proposition tient compte du niveau des dépenses réalisées en 2023 et permet d'accompagner des jeunes dans des structures situées à proximité géographique (notamment le département du Nord), lorsqu'une solution adaptée aux besoins du jeune ne peut être trouvée dans le Pas-de-Calais, ou dans des structures plus éloignées lorsque la situation le nécessite.

➤ **Foyers de jeunes travailleurs (C02-421 F03) : 3 512 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 95 000 € par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

Cette augmentation tient compte de :

- la création de 5 places d'accueil d'urgence ;
- l'application d'un taux d'évolution des dépenses à hauteur de 3%.

En septembre 2023, 87 places en Foyers de jeunes travailleurs sont habilitées ASE.

➤ **Etablissements belges (C02-421 F04) : 3 100 000 €**

Les crédits proposés en hausse de 600 000 € par rapport au BP 2023 tiennent compte du prix moyen journalier constaté en 2023, soit 265,59 €. Cette enveloppe budgétaire permettra d'orienter des enfants présentant une situation particulièrement complexe vers les structures d'accueil en Belgique.

➤ **Allocations et remboursements divers (C02-421 F05) : 200 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

➤ **Lieux de vie et d'accueil (C02-421 F06) : 1 379 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

➤ **Etablissements d'accueil mères enfants du Pas-de-Calais (C02-421 G01) :**
3 404 000 €

Les crédits sont proposés sur la base des dépenses réalisées en 2023 auxquelles s'ajoutent le taux d'évolution des dépenses à 3 % et la création de 5 places de centre parental.

En septembre 2023, il existe 44 places en centre maternel et parental gérées par 3 organismes.

➤ **Etablissements d'accueil mères enfants – autres départements (C02-421 G02) :**
200 000 €

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

➤ **Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance (C02-421 F07) : 8 257 787€**

Cette proposition traduit la volonté de poursuivre la politique de soutien à l'investissement en direction des Maisons d'Enfants à Caractère Social, dans le cadre du plan d'urgence départemental pour la protection de l'enfance et conformément au schéma 2023-2027.

La politique de subventionnement permet aux organismes gestionnaires d'éviter le recours à l'emprunt et au Département d'ajuster le montant des dotations de fonctionnement versées.

L'inscription de crédits proposés permet de financer :

❖ **Les opérations ci-après pour lesquelles une délibération est intervenue, (« les coups partis ») et pour lesquelles les CP 2024 sont prévus à hauteur de 2 257 787€ :**

- la construction de la MECS d'Avion par l'EPDEF (860 220 €) ;
- la création de la MECS de Saint Etienne au Mont par l'EPDEF (597 217 €) ;
- la restructuration du Centre Maternel et de la MECS La Charmille à Sainte-Catherine gérée par l'association Accueil et Relais (375 000 €) ;
- la création de la MECS de Oignies (22 places) par l'ASRL (273 000 €) ;
- la construction de MECS par l'EPDEF correspondant à 35 places à Longuenesse et Nœux-les-Mines et 20 places à Saint- Nicolas-les-Arras (152 350€)

❖ **Les nouveaux projets à venir, listés ci-dessous pour un montant global d'AP millésime 2024 à hauteur de 22 660 000 €, dont 6 000 000 € de crédits de paiement 2024 portant sur :**

- la reconstruction et relocalisation de la MECS de Campagne gérée par l'association PEP 62 ;
- la relocalisation de la Maison de l'Enfance et de l'Adolescence de Nœux-les-Mines vers les structures de Bouvigny-Boyeffles et de Gouy-Servins par l'EPDEF ;
- la relocalisation de la Maison de l'Enfance et de l'Adolescence d'Achicourt avec création de 6 places supplémentaires par l'EPDEF ;
- la création de 10 nouvelles places à la MECS la Charmille par Accueil et Relais ;
- la création de 10 nouvelles places à la MECS de Bully par Accueil et Relais ;
- la création de 6 nouvelles places à la MECS de Souchez par Accueil et Relais ;
- la création de 30 nouvelles places à la MECS de Oignies par Accueil et Relais ;
- la rénovation de la Maison de la petite enfance de Dainville par l'EPDEF ;

- l'achat d'une maison mitoyenne à la Maison de l'Enfance et de l'Adolescence de Liévin permettant l'installation de 5 places en semi-autonomie ;
- l'achat d'un bâtiment appartenant actuellement à Pas de Calais Habitat pour la structure « la Marelle » par l'association Accueil et Relais.

Actions complémentaires en faveur de l'enfance : 8 924 000 € en dépenses de fonctionnement, 10 000 € en dépenses et 2 250 € en recettes en section d'investissement

- **Frais d'hébergement et d'accouchement des femmes ayant demandé le secret (C02-421 A01) : 53 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

- **Autres dépenses spécifiques à l'aide sociale à l'enfance (C02-421 A02) : 1 300 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023. Ces dépenses concernent notamment des remboursements de frais à d'autres départements, suite à des dessaisissements.

- **Accueil par des tiers dignes de confiance (C02-421 H01) : 2 630 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 1 225 000 € par rapport à l'inscription budgétaire 2023 afin de tenir compte des dépenses réalisées en 2023 et de la mise en place d'un forfait journalier pour l'entretien, l'éducation et la conduite des enfants accueillis chez un tiers digne de confiance ou un tiers bénévole et durable (délibération du 20 novembre 2023).

En août 2023, 346 tiers dignes de confiance ont bénéficié de cette allocation pour 433 enfants ainsi que 6 tiers bénévoles pour 11 enfants.

- **Loisirs des enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance (C02-421 J02) : 1 500 000 €**

Ces crédits permettent le financement des séjours colonies mais également les séjours à la ferme. Ils sont proposés en augmentation de 263 000 € par rapport à l'inscription budgétaire 2023, afin de tenir compte des dépenses réalisées en 2023.

- **Frais de transport (C02-421 J03) : 3 000 000 €**

Il est proposé de porter les crédits à 3 000 000€, en augmentation de 1 500 000 € par rapport à l'inscription 2023. Cette proposition résulte des décisions prises en mai 2023 (recours aux taxis pour les transports après 18 heures, précédemment réalisés par les travailleurs sociaux départementaux dans des conditions de conduite non-satisfaisantes et transports sur des longues distances).

- **Frais médicaux (hors CMU) (C02-421 L01) : 283 000 €**

Les crédits proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023 permettent notamment le financement des consultations de psychologues libéraux.

- **Promotion de l'adoption (C02-421 M02) : 158 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

Depuis 2021, l'évaluation psychologique des candidats à l'agrément en vue d'adoption est externalisée auprès de psychologues libéraux.

L'objectif de cette externalisation traduit la décision du Département du Pas-de-Calais de recentrer les missions des psychologues territoriaux sur les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, telles que prévues par la loi de mars 2016.

Cette ligne budgétaire est aussi le support du versement des primes et des allocations d'adoption versées aux assistants familiaux adoptants.

En investissement, il est proposé d'inscrire les crédits suivants :

- **Promotion de l'adoption en faveur des particuliers (C02-421 M01) : 10 000 € en dépenses et 2 250 € en recettes d'investissement**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023. Il s'agit de prêts aux particuliers qui s'engagent dans une démarche d'adoption.

Mesures de protection à domicile : 23 460 000 €

- **Services d'action éducative en milieu ouvert à domicile (C02-421I01) : 23 460 000 €**

Le schéma Enfance Famille 2023-2027 prévoit de consolider l'offre d'accompagnement à domicile dans une optique de qualité et de réponse à des nouveaux besoins : adolescence, handicap ...Il s'agit notamment d'améliorer les délais de mise en œuvre des accompagnements à domicile et de proposer des accompagnements renforcés, lorsque cela est nécessaire.

Pour 2024, il est prévu de poursuivre la dynamique conduite depuis 2021 par la création de 150 mesures d'AEMO classiques et 150 mesures d'AED-AEMO renforcées, à compter du 1^{er} juillet 2024 et de revaloriser le coût journalier de ces mesures de l'ordre de 1 € pour l'AEMO classique (de 8 à 9 €) et de 4 € pour l'AEMO renforcée (de 35 à 39 €).

Ces crédits intègrent la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social (SEGUR) visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice ainsi que l'application du taux d'évolution des dépenses de 2%.

Ces crédits sont donc proposés en augmentation de 3 195 000 €.

Prévention enfance : 20 457 960 €

La prévention demeure un enjeu important, rappelé dans le Pacte des solidarités humaines et le Schéma enfance famille.

Le Département entend poursuivre son effort de soutien aux familles, en proposant l'inscription des crédits suivants, au titre de la prévention.

- **Aides financières de l'aide sociale à l'enfance (C02- 421 B01) : 700 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

- **Aide aux jeunes majeurs (C02-421 B02) : 4 600 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

➤ **Interventions à domicile (C02-421 B03) : 6 740 000 €**

Les crédits sont proposés en diminution de 840 000 € pour tenir compte de la consommation 2023. Cette diminution est liée à l'externalisation auprès des opérateurs spécialisés (EPDEF, APSA, Coin familial) de la réalisation des droits de visites en présence de tiers, auparavant fort mobilisateurs de temps de TISF.

Ils permettent de financer les interventions à domicile réalisées par des TISF et les interventions plus spécifiques dans le cadre du dispositif de prévention précoce : soutien à la périnatalité des jeunes parents activé par les services locaux de PMI ou le médecin territorial de PMI afin de compléter les heures d'intervention déjà financées par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de la naissance d'un enfant.

Ces crédits tiennent également compte d'un taux d'évolution des dépenses de 2%.

➤ **Actions MDS Enfance Famille (C02-421 B04) : 80 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

➤ **AESF – Accompagnement en économie sociale et familiale (C02-421 B05) : 600 000 €**

174 accompagnements en économie sociale et familiale étaient en cours en août 2023 par l'ATPC (Association Tutélaire du Pas-de-Calais) et l'ADAE (Association Départementale d'Actions Educatives).

Les crédits sont proposés à hauteur de 600 000 € au titre de ces accompagnements.

➤ **Actions de soutien à la parentalité (C02-421 B07) : 2 539 360 €**

Les crédits proposés en augmentation de 41 060 € permettent de financer les mesures ci-après :

- la mise en place de l'externalisation des droits de visite en présence d'un tiers pour les mineurs confiés à l'ASE, à la demande du juge des enfants ;
- la généralisation de l'offre de parrainage de proximité ;
- le développement du soutien aux tiers dignes de confiance et aux tiers bénévoles ;
- l'accompagnement des familles dans l'exercice de la parentalité.

➤ **Allocations d'autonomie (C02-421 B08) : 30 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

➤ **Services de prévention spécialisée (C02-421 C01) : 3 723 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 333 000 € par rapport à l'inscription budgétaire 2023. Cette augmentation prend en compte des renforts en personnel pour l'accueil en journée des jeunes en attente de placement et l'application du taux d'évolution des dépenses à hauteur de 2%.

8 services de prévention spécialisée interviennent auprès des jeunes en risque de marginalisation sociale et de décrochage scolaire.

➤ **Maisons des Adolescents (C02-421 C02) : 30 000 €**

Les crédits proposés en augmentation de 16 000 € par rapport à l'inscription budgétaire 2023 permettent le financement d'actions assurées par les deux maisons des adolescents, réparties sur 3 sites.

En 2023, les maisons des adolescents ont accompagné 2 611 adolescents et 314 parents. Cette augmentation résulte de la mise en œuvre de l'action intitulée « Renforcer les actions de prévention destinées aux enfants et aux familles, en s'adaptant aux thématiques nouvelles » du schéma Enfance Famille 2023-2027.

➤ **Points Accueil Ecoute Jeunes (C02-421 C03) : 196 000€**

Les crédits proposés en reconduction par rapport à 2023 permettent de financer les lieux d'accueil conviviaux pour les jeunes, les parents et les familles. Ces espaces de proximité ont une fonction d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation auprès des jeunes de 12 à 25 ans rencontrant des difficultés (conflits familiaux, mal être, échec scolaire) qui se sentent isolés ou déprimés et qui sont confrontés à des situations à risque (usage d'alcool, de cannabis, violence).

➤ **Participation au GIP – Enfance en danger (C02-421 D03) : 80 000 €**

Les crédits proposés en augmentation de 20 000 € par rapport à l'inscription budgétaire 2023 correspondent à la participation au GIP dont le montant est fixé par voie d'arrêté.

➤ **Frais de scolarité (C02-421 J01) : 311 000 €**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

➤ **Actions de lutte contre les violences intrafamiliales (C02-421 K01) : 318 600€**

Cette ligne budgétaire est en augmentation de 88 500 € par rapport à l'inscription budgétaire 2023 en raison du maillage de 10 postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie répartis sur le territoire départemental et de l'augmentation du nombre d'heures pour le dispositif « Systémia » sur 2 territoires.

➤ **Actions partenariales Enfance Famille (C02-421 K03) : 510 000 €**

Les crédits sont proposés en augmentation de 300 000 € par rapport à l'inscription budgétaire 2023, permettant la mise en œuvre d'actions partenariales, au titre du soutien à la parentalité ainsi que la mise en œuvre d'une action nouvelle prévue dans le cadre du schéma enfance famille 2023-2027, consistant à proposer une suite à l'accompagnement pour les jeunes de plus de 21 ans en études longues (coût de l'action 300 000 €).

Protection maternelle infantile et planification : 3 431 000€ en dépenses et 740 000€ en recettes en fonctionnement et 370 000€ en dépenses d'investissement

➤ **Organismes conventionnés en matière de protection maternelle et infantile (C02-411 C02) : 3 361 000 €**

Au-delà de l'action quotidienne des équipes PMI rattachées aux Maisons Département Solidarité (MDS), le soutien du Département en faveur de la santé de la mère et de l'enfant se traduit par des actions à destination :

- des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) gérés par l'Association La Vie Active et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public dont le financement est assuré à 20% par le Département et 80% par l'Assurance Maladie ;

- de l'association APRIS (Association de Prévention et de Réduction des Inégalités de Santé) qui intervient à la suite des bilans de 4 ans en écoles maternelles, dans le cadre de l'accompagnement des parents aux démarches de soins en cas de détection de troubles (visuels, auditifs ou du langage) chez les enfants vus en consultation dans le cadre des bilans.

Des actions initiées dans le cadre du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2023, se poursuivront en 2024.

Il s'agit notamment de :

- l'amélioration de l'articulation de la PMI avec les plateformes de coopération au titre des troubles du neuro développement ;
- la réalisation de dépistage des troubles visuels par les orthoptistes ;
- l'amélioration de l'accompagnement des familles vulnérables sur le territoire du Calais grâce à l'intervention des équipes de prévention Enfance Famille (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants).

Les crédits sont proposés en augmentation de 37 000€ par rapport à l'inscription budgétaire 2023. Cette augmentation fait suite à la création de 32 places de CAMSP au 01/06/2023 cofinancées avec l'ARS.

➤ **Prestations annexes à la formation des assistant(e)s maternel(le)s (C02- 411 F02) : 45 000 €**

Les dépenses correspondent au remboursement aux parents employeurs des frais de mode de garde de remplacement pendant la formation obligatoire de leur assistant maternel.

➤ **Fonctionnement des consultations de PMI (C02-411 C03) : 25 000€ en dépense et 550 000€ en recette de fonctionnement**

Les crédits proposés permettent le remboursement de frais à des communes ou associations mettant à disposition du Département des locaux pour la réalisation des consultations de nourrissons.

Ces consultations font l'objet d'un remboursement par l'Assurance Maladie. Ainsi, il est proposé d'inscrire une recette estimée à 550 000 €.

➤ **Financement des centres de planification et d'éducation familiale : (C02-411D01) : 190 000€ en recette de fonctionnement**

Depuis l'internalisation des CPEF, les consultations réalisées font l'objet d'un remboursement au Département par l'Assurance Maladie. Il est proposé d'inscrire une recette de 190 000€.

S'agissant des crédits d'investissement au titre de la protection maternelle, infantile et planification, à hauteur de **370 000€**, ils correspondent à :

➤ **Participation à la construction de centres de PMI (C02-411A01) : 120 000 €**

Dans le cadre de la construction de centres de PMI, le montant de l'aide départementale a été fixé à 15% du montant hors taxes des travaux de construction ou d'aménagement des locaux de consultation.

Il est proposé une autorisation de programme (AP) millésime 2024 à hauteur de 120 000 € permettant de financer des projets de centres de consultations de PMI, avec une répartition des crédits de paiement (CP) : **20 000 €** en 2024 et 100 000 € en 2025.

Des CP 2024 sont également prévus à hauteur de **100 000 €** correspondant aux crédits prévus dans le cadre de l'autorisation de programme (AP) 2023.

➤ **Participation à la création de crèches et de haltes garderies (C02-411B01) : 250 000 €**

Dans le cadre de la création de structures d'accueil pour la petite enfance, le montant de l'aide départementale a été fixé à 1 600€ par place créée en crèche collective, 800€ par place créée en jardin d'enfant ou en crèche familiale, conformément à la délibération du 20 mars 2023.

Au 1^{er} septembre 2023, le nombre d'Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) est de 358, ce qui correspond à 6 271 places.

Il est proposé une AP millésime 2024 de 250 000 € permettant de financer des projets de création ou d'extension de structures d'accueil de la petite enfance, avec une répartition des crédits de paiement (CP) : **100 000 €** en 2024 et 150 000 € en 2025.

Des CP 2024 sont également prévus à hauteur de **150 000 €**, correspondant aux crédits prévus dans le cadre de l'autorisation de programme (AP) 2023.

3. Immobilier MDS

Immobilier MDS – recettes et dépenses diverses : 14 000€

➤ **Frais de fonctionnement des MDS (C02-420E04) : 14 000€**

Les crédits proposés en reconduction par rapport à 2023 permettent de financer les prestations extérieures des directions du siège ou territoriales lors de séminaires de direction.

4. Moyens Généraux-action sociale

Recettes et dépenses diverses : 124 272,39€

➤ **Marché de supervision (C02-420E05) : 35 000€**

Ces crédits sont proposés en application du marché relatif aux supervisions collectives des personnels sociaux.

➤ **Dispositif tiers régulateur (C02-420E09) : 89 272,39€**

La convention relative à la mise en place d'un tiers régulateur en charge de la gestion administrative des contrats d'accueil entre les accueillants familiaux et les personnes âgées et/ou les personnes en situation de handicap accueillies a été établie au regard du nombre d'accueillants familiaux agréés et d'accueillis potentiels à accompagner.

5. Personnes âgées

Les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de **295 779 490€**, soit une hausse de 8,9% par rapport au BP 2023. Les recettes sont, quant à elles, estimées à **111 390 000€**, en augmentation de 9,6% par rapport au BP 2023.

Les crédits d'investissement sont proposés à hauteur de **2 600 000€** en dépenses et **400 000€** en recettes.

Accueil familial – personnes âgées : 382 500 € en dépenses et 20 000 € en recettes de fonctionnement

L'accueil par des accueillants familiaux constitue une réponse adaptée aux personnes qui ne peuvent plus rester à domicile en raison de leur perte d'autonomie et qui néanmoins ne souhaitent pas vivre en collectivité.

Le Département compte 218 places pour personnes âgées et 5 places mixtes.

- **Frais de placement familial pour personnes âgées (C02-423E01) : 300 000€ en dépenses et 20 000€ en recettes de fonctionnement**

Les crédits proposés en dépenses tiennent compte du nombre de places d'accueil constatées au titre de l'année 2023.

Les recettes sont, quant à elles, proposées à **20 000€**, soit un montant identique à 2023.

- **Frais de formation des familles d'accueil (C02-423E02) : 82 500€**

Il s'agit de crédits destinés aux frais de formation des familles d'accueil, en hausse par rapport au BP 2023, en raison des décalages des sessions de formation pendant et suite à la crise sanitaire COVID et de leur report en 2024.

Accueil institutionnel permanent – personnes âgées en établissement : 91 375 000€ en dépenses et 8 780 000€ en recettes en section de fonctionnement

- **Hébergement en maison de retraite - PA (C02-423F01) : 32 615 000€ en dépenses et 8 000 000€ en recettes de fonctionnement**

Les crédits de fonctionnement proposés à hauteur de **32 615 000€**, soit une hausse de 1,3% par rapport au BP 2023 tiennent compte de :

- l'objectif d'évolution des dépenses des ESMS de 3% permettant d'accompagner les gestionnaires (EHPAD, Résidences Autonomie, Unité de Soins Longue Durée) et de les soutenir face à l'inflation des charges courantes (évolution du coût de l'énergie, alimentation...);
- la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires qui impacte le budget des organismes publics et la revalorisation équivalente attendue dans le secteur associatif.

Il est, par ailleurs, prévu de poursuivre l'adaptation de l'offre des établissements par le financement de mesures nouvelles à hauteur de **600 000€** en cohérence avec les orientations du Pacte des Solidarités Humaines et du schéma autonomie, correspondant à :

- la poursuite du développement de l'offre en direction des personnes handicapées âgées avec l'installation d'Unités de Vie pour Personnes Handicapées Âgées (UVPHA) ;
- l'impact financier des projets de restructuration et/ou de réhabilitation d'EHPAD ou de Résidences Autonomie.

Il convient, d'autre part, de souligner que la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) prévoit la mise en place, à compter du 1er janvier 2024, de deux heures dites de vie sociale pour faire du "lien social" pour les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Toutefois le décret d'application précisant les modalités de déploiement et de financement de ce dispositif n'est pas encore publié. Si ce dispositif doit effectivement entrer en vigueur, une inscription de crédits complémentaires s'avèrera nécessaire.

Les recettes sont estimées à **8 000 000€**, en baisse de 250 000€ par rapport au BP 2023, en fonction des recettes encaissées en 2023.

- **Hébergement en centre de long séjour - PA (C02-423F02) : 1 840 000€ en dépenses et 350 000€ en recettes de fonctionnement**

Les crédits de fonctionnement sont prévus à hauteur de **1 840 000€**, soit la reconduction des crédits 2023, compte tenu de la stabilité des dépenses observées.

Les recettes attendues sont estimées à **350 000€**, en diminution de 150 000€ par rapport au BP 2023, soit un ajustement au regard des recettes 2023.

- **Hébergement en résidence autonomie - PA (C02-423F04) : 1 925 000€ en dépenses et 350 000€ en recettes de fonctionnement**

Les crédits sont proposés à hauteur de **1 925 000 €**, stables par rapport à 2023.

Les recettes sont réajustées à hauteur de **350 000€**, en hausse de 175 000€ par rapport au BP 2023.

- **APA versée au bénéficiaire en établissement (C02-432A01) : 1 650 000€ en dépenses et 10 000€ en recettes de fonctionnement**

Les crédits 2024 sont proposés à hauteur de **1 650 000€**, en hausse de 125 000€ par rapport à 2023. Les recettes sont reconduites à hauteur de **10 000€**.

- **APA versée aux établissements (C02-433A01) : 53 345 000€ en dépenses et 70 000€ en recettes de fonctionnement**

Les crédits proposés, à hauteur de **53 345 000€**, enregistrent une hausse de **2 745 000 €** par rapport au BP 2023 (+ 5,4%).

Cette augmentation se justifie notamment par le rattrapage de la valeur nette du point GIR départemental (VNPG) à la moyenne nationale (7,40€) et par l'attribution de la dotation dépendance à 3 Résidences Autonomie (RA) supplémentaires (310 000€).

Les recettes 2023 estimées à **70 000€** sont en légère hausse de 20 000€, en fonction de la réalisation 2023.

Allocations individuelles – compensation de la perte d'autonomie PA : 198 068 000€ en dépenses et 99 130 000€ en recettes de fonctionnement

- **Aide-ménagère - PA (C02-423H01) : 420 000€ en dépenses et 30 000€ en recettes de fonctionnement**

Il est proposé de reconduire à l'identique les crédits 2023, tant en dépenses qu'en recettes.

- **Frais de repas – Personnes âgées (C02-423H02) : 15 000€**

Les dépenses de frais de repas sont reconduites à l'identique par rapport à 2023.

- **Allocations compensatrices pour tierce personne (C02-423I01) : 7 600 000€ en dépenses et 100 000€ en recettes de fonctionnement**

Les crédits d'ACTP pour personnes âgées et personnes en situation de handicap sont proposés en baisse de 500 000 € par rapport à 2023. Cette réduction constante des crédits depuis plusieurs années s'explique par une diminution du nombre de bénéficiaires liée au remplacement progressif de cette allocation par la Prestation de Compensation du Handicap dans le cadre de la révision des dossiers.

Les recettes estimées à **100 000€** sont reconduites à l'identique de 2023.

- **Dépenses et recettes diverses (C02-430A01) : 40 000€ en dépenses et 98 000 000€ de recettes de fonctionnement**

Les dépenses sont proposées en légère hausse par rapport au BP 2023, en fonction de la réalisation 2023.

Les recettes estimées à **98 000 000€** correspondent à la compensation par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) des différentes dépenses relatives à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie. Elles sont en évolution de près de 10 M€ par rapport à 2023, en raison notamment de :

- la réévaluation par la CNSA du montant compensé pour les dépenses liées à l'activité APA auprès des bénéficiaires, soit **+ 2,4 M€** ;
- la mise en œuvre de la dotation complémentaire qualité versée aux services d'aide à domicile compensée intégralement, soit **+ 6,9 M€**.

- **APA à domicile (C02-431A01) : 189 993 000€ en dépenses et 1 000 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits proposés à hauteur de 189 993 000€ (+ 21 M€) évoluent de 12,3% par rapport au BP 2023.

Cette augmentation de crédits s'explique par :

- la montée en charge de la dotation complémentaire allouée aux SAD pour leur permettre de mener des actions relatives à la qualité de vie au travail de leurs salariés. Son montant double en 2024 par rapport à 2023, soit + 7,1 M€ ;
- l'application aux SAD non tarifés du tarif horaire unique intégrant la revalorisation du tarif plancher national au 1^{er} janvier 2024 et aux SAD tarifés d'un tarif horaire de 25€.

Les recettes évaluées à 1 000 000€ correspondent à des régularisations de paiement sur les bénéficiaires : trop perçus et récupérations.

Nouveaux modes d'accueil – personnes âgées : 160 000 €

➤ **Hébergement temporaire - PA (C02-423F03) : 150 000€**

150 000€ sont proposés pour l'hébergement temporaire des personnes âgées, à l'identique de 2023.

➤ **Accueil de jour - PA (C02-423G01) : 10 000€**

Les crédits sont proposés à l'identique de 2023, compte tenu d'une activité stable.

Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants : 5 793 990€ en dépenses et 3 460 000 € en recettes de fonctionnement, 2 600 000 € en dépenses et 400 000 € en recettes d'investissement

➤ **Conférence des financeurs – forfait autonomie (C02-423A01) : 1 000 000€ en dépenses et 1 000 000€ recettes de fonctionnement**

Les dépenses du forfait autonomie pour les résidences autonomie sont intégralement compensées par les recettes de la CNSA, à partir d'un concours national réparti entre les départements au regard du nombre de places autorisées. La notification de la CNSA n'étant transmise qu'au début de l'année d'exécution, il est proposé d'inscrire une dépense et une recette correspondant globalement aux montants 2023.

➤ **Conférence des financeurs – autres actions de prévention (C02-423B01) : 2 795 500 € en dépenses et 1 700 000€ en recettes de fonctionnement**

Les dépenses relatives aux actions de la prévention de la perte d'autonomie sont proposées à hauteur de 2 795 500€, soit + 499 500€ par rapport au BP 2023, et compensées partiellement par la CNSA.

Elles sont réparties selon les 4 axes suivants : domotique, espaces témoins et aides techniques, actions individuelles et collectives des SPASAD, soutien aux aidants et actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Les recettes sont proposées à hauteur de 1 700 000€, ajustées au niveau des dépenses constatées en n-1. Versées par la CNSA, elles font l'objet d'un lissage basé sur la réalisation des années antérieures (système d'acomptes de la CNSA).

- **Dépenses et recettes diverses – Aide sociale aux Personnes Agées (C02-423D01) : 110 000€ en dépenses et 300 000€ en recettes de fonctionnement**

Il est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 110 000€, selon le rythme de consommation 2023.

Les recettes correspondent au remboursement par l'Etat des dépenses d'aide sociale à l'hébergement (ASH) des personnes sans domicile fixe.

- **Projets de restructuration (C02-423J01) : 1 053 950€ en dépenses de fonctionnement et 460 000€ en recettes de fonctionnement**

Une partie des crédits correspond aux actions à destination des SAD prévues par le nouveau cadre d'adhésion de la CNSA (accompagnement des SAD notamment sur la réforme des services autonomie).

L'autre partie est destinée au soutien de quatre services associatifs du département, à la mise en place des communautés 360 en cours de structuration, au financement de projets présentant des actions innovantes et à l'accompagnement financier des structures prenant en charge des situations complexes.

Les recettes estimées à 460 000 € correspondent à la compensation partielle des dépenses prévues à la convention CNSA.

- **Autres participations – Personnes âgées (C02-423J02) : 15 000€**

Ces crédits proposés à hauteur de 15 000 € intègrent les financements de la convention signée avec le Centre Régional d'Etudes et d'Actions d'Informations en faveur des personnes vulnérables (CREAI), dans le cadre de l'animation de réseaux départementaux d'acteurs du champ du handicap.

- **Favoriser le soutien à domicile – Soutien aux aidants (C02-423J04) : 684 540€**

Les crédits proposés en augmentation de 213 540€ par rapport à 2023 concernent les actions inscrites dans les projets territoriaux d'aide aux aidants ne faisant pas l'objet d'un financement, dans le cadre de la Conférence des Financeurs.

- **Subvention aux instances de coordination gérontologique (C02-423K01) : 135 000 €**

Ces crédits sont dédiés aux deux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), points d'accueil et d'information pour les personnes âgées et leur entourage.

➤ **Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés (C02-423C01: 2 600 000 € en dépenses et 400 000 € en recettes d'investissement**

Il est proposé de créer une nouvelle autorisation de programme 2024 de **10,4 M€** pour :

- soutenir les investissements destinés à la rénovation des EHPAD et des résidences autonomie (10 M€), en complément des financements de l'ARS pour les EHPAD et de la CARSAT pour les résidences autonomie ;
- poursuivre le développement des Habitats inclusifs à destination des personnes âgées retenus au titre de la programmation Aide à la Vie Partagée (0,4 M€ compensé par une recette équivalente).

Les crédits de paiement proposés correspondent à :

- 2,2 M€ pour des nouveaux projets de reconstruction, réhabilitation ou modernisation d'EHPAD et de résidences autonomie ;
- 0,4 M€ pour financer la construction ou l'aménagement des habitats inclusifs.

Les recettes proviennent de la CNSA et concernent l'habitat inclusif.

6. Personnes en situation de handicap

Les crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de **203 677 960€**, soit une évolution de 6,1% par rapport au BP 2023. Les recettes sont, quant à elles, estimées à **26 037 460€**, en progression de 13% par rapport au BP 2023.

Par ailleurs, les crédits d'investissement sont proposés à **4 428 389€**.

Accueil familial – personnes handicapées : 3 900 000€ en dépenses et 200 000€ en recettes

➤ **Frais de placement familial pour personnes handicapées (C02-425B01) : 3 900 000€ en dépenses et 200 000€ en recettes de fonctionnement**

L'accueil de personnes en situation de handicap par des accueillants familiaux constitue une réponse adaptée aux personnes qui ne peuvent plus rester à domicile en raison de leur handicap et qui ne souhaitent pas vivre en collectivité.

Le Département compte 340 places d'accueils pour personnes en situation de handicap.

Les recettes sont reconduites à l'identique de 2023.

Accueil institutionnel permanent – personnes handicapées : 107 678 360€ en dépenses et 1 180 000€ en recettes de fonctionnement, 4 428 389,34€ en dépenses d'investissement

L'accueil institutionnel permanent pour personnes handicapées comprend l'hébergement en EHPAD pour les personnes en situation de handicap de moins de 60 ans, en foyer de vie, en foyer d'hébergement, en foyer d'accueil médicalisé et en établissement au titre de l'amendement Creton (disposition permettant à des jeunes de plus de 20 ans en situation de handicap de rester dans leur établissement d'accueil pour enfant en attendant une place dans un établissement pour adulte).

Les crédits proposés à hauteur de 107 678 360€ évoluent de 3,6% par rapport au BP 2023.

➤ **Hébergement PH en maison de retraite (C02-425C01) : 910 000€**

Les crédits sont proposés en diminution de 200 000€ par rapport à 2023, tenant ainsi compte des dépenses effectivement réalisées.

➤ **Hébergement en foyer de vie (C02-425C02) : 58 234 360€ en dépenses et 600 000€ en recettes de fonctionnement**

Les dépenses proposées enregistrent une évolution de + 3,3 M€, par rapport au BP 2023. L'inscription de ces crédits tient compte :

- du taux d'évolution des dépenses des ESMS fixé à 3% afin de les soutenir face à l'inflation des charges courantes (énergie, alimentation...);
- de l'application de la revalorisation des salaires prévue dans le cadre du SEGUR à destination de l'ensemble des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap de compétence départementale et de statut associatif ;
- de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires qui impacte le budget des organismes publics mais également la revalorisation équivalente attendue dans le secteur associatif ;
- d'une enveloppe de 600 000€ permettant de financer les mesures nouvelles ci-après :
 - ✓ Le nouveau schéma de l'autonomie 2023-2027 qui prévoit notamment l'accélération de la transformation de l'offre en augmentant la part consacrée aux Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et aux Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), en vue d'un équilibre entre l'offre en établissement et le domicile,
 - ✓ Le financement de la stratégie Belgique (revalorisation financière de structures pour personnes en situation de handicap accueillant des résidents dont le domicile de secours se situe dans le département),
 - ✓ La poursuite des négociations des CPOM en 2024, avec pour objectif notamment la revalorisation des foyers de vie publics, afin de résorber les écarts tarifaires constatés et dans l'optique d'une convergence avec le secteur associatif.

Les recettes sont proposées à hauteur de **600 000€**, à l'identique de 2023.

- **Accueil en foyer d'hébergement PH (C02-425C03) : 24 877 000€ en dépenses et 180 000€ en recettes de fonctionnement**

Les crédits sont reconduits à hauteur de **24 877 000€** pour les foyers d'hébergement. Les recettes sont, quant à elles, estimées à hauteur de 180 000€.

- **Hébergement en foyer d'accueil médicalisé (C02-425C04) : 21 957 000€ en dépenses et 400 000€ en recettes en fonctionnement**

Les dépenses sont reconduites à l'identique de 2023.

Les recettes sont estimées à 400 000€.

- **Hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton (C02-425C06) : 1 700 000€**

1 700 000€ sont proposés pour l'hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton. Ces dépenses évoluent de 700 000€ par rapport aux crédits inscrits au BP 2023.

Cette augmentation tient compte du niveau des dépenses réalisées en 2023.

- **Subvention d'équipement aux établissements pour personnes handicapées (C02-425C08) : 4 428 389,34 €**

L'inscription des dépenses projetées correspond à la programmation telle que reprise au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) à destination des établissements pour personnes handicapées, dans le cadre de l'accompagnement du Département aux projets d'adaptation de l'offre.

Les crédits de paiement (CP) 2024 sont destinés à accompagner les projets de 7 gestionnaires (Centre Hospitalier d'Hesdin, ASRL, APEI d'Hénin Carvin, APEI de Lens, GAM, AFAPEI, La Vie Active). Il s'agit de projets pour lesquels une délibération est intervenue (« coups partis »).

120 000€ sont consacrés à la mise en place de projets d'Habitat accompagné en faveur des personnes en situation de handicap, conformément au cahier des charges.

Allocations individuelles- compensation de la perte d'autonomie PH : 63 200 000€ en dépenses et 23 100 000€ en recettes de fonctionnement

- **Aide-ménagère PH (C02-425E01) : 550 000€ en dépenses**

Il est proposé d'inscrire 550 000€ au titre de l'aide-ménagère en faveur des personnes en situation de handicap, tenant ainsi compte de la diminution constatée du nombre de bénéficiaires.

➤ **Prestation de Compensation du Handicap (C02-425F01) : 62 630 000 € en dépenses et 23 100 000€ en recettes de fonctionnement**

Les crédits proposés pour 2024 évoluent de 7 M€, soit une progression de 12,6 % par rapport au BP 2023.

Les crédits supplémentaires sollicités intègrent à la fois :

- les prévisions d'augmentation du nombre de bénéficiaires, compte tenu de l'évolution constante de ces dernières années ;
- la montée en charge de nouvelles prestations, telles que la PCH Parentalité, l'aide à l'autonomie pour les bénéficiaires avec handicaps psychiques, cognitifs ou mentaux. Ces nouvelles prestations contribuent à accroître le nombre de bénéficiaires et le volume des dépenses afférentes.
- l'actualisation des tarifs des SAD prestataires qui impacte également le volume des crédits relatifs à la PCH.

Les recettes estimées à 23 100 000€, en progression de 2,2 M€ par rapport au BP 2023 correspondent à la compensation attendue de la CNSA, au titre des dépenses liées à l'activité PCH.

➤ **Prestation de Compensation du Handicap – Dépenses et recettes diverses (C02-425F08) : 20 000 € en dépenses**

Cette ligne budgétaire est reconduite à l'identique de 2023, soit 20 000€.

Nouveaux modes d'accueil – personnes handicapés : 26 862 000€ en dépenses de fonctionnement

➤ **Hébergement temporaire - PH (C02-425C05) : 2 896 000€ en dépenses de fonctionnement**

Il est proposé de reconduire les crédits votés au BP 2023.

➤ **Accueil en section occupationnelle (C02-425D01) : 16 055 000€ en dépenses de fonctionnement**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

➤ **Service d'accompagnement et de suite (C02-425E03) : 7 911 000€ en dépenses de fonctionnement**

Des crédits à hauteur de 7 911 000€ sont proposés pour les services d'accompagnement et de suite (SAVS/SAMSAH), en légère diminution par rapport à 2023.

Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants : 2 037 600 € et 1 557 460 € en recettes de fonctionnement

➤ **Dépenses et recettes diverses Aide sociale aux personnes handicapées (C02-425A01) : 25 000€ en dépenses de fonctionnement**

Les dépenses portant sur le programme « dépenses et recettes diverses aide sociale aux personnes handicapées » sont estimées à 25 000€, en reconduction identique par rapport à 2023.

➤ **Aides à la Vie Partagée (C02-425H05) : 2 012 600 € en dépenses et 1 557 460€ en recettes de fonctionnement**

Les crédits proposés correspondent aux dépenses relatives à la mise en place de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) au sein des habitats inclusifs destinés aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, dans le cadre de l'accord-cadre signé avec la CNSA et le représentant de l'État pour la période 2022-2029.

En 2024, il s'agit de financer les 12 nouveaux projets d'habitats inscrits dans la programmation pluriannuelle déjà ouverts ou qui ouvriront au cours de l'année 2024. Les dépenses proposées tiennent également compte d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Ce dispositif fait l'objet d'une compensation de la CNSA, à hauteur de 80% des dépenses engagées par le Département.

7. Politiques d'inclusion durable

Allocation individuelles – Revenu de solidarité : 318 281 000€ en dépenses et 2 000 000€ en recettes en section de fonctionnement

➤ **Allocations RSA (C02-447B01) : 318 000 000€**

Les crédits d'allocation RSA sont proposés à hauteur de 318 000 000€, en baisse de 2 000 000€ de BP à BP, soit -0,6%.

Après 2 années de stabilité à hauteur de 333 M€, constatée en 2018 et 2019, l'année 2020 marquée par la crise sanitaire s'est traduite par une forte augmentation du RSA, avec un point de sortie à 346,7 M€ (soit +4%), consécutive à l'arrivée importante de foyers bénéficiaires du RSA (+ 1 750).

A partir du mois d'octobre 2020, le niveau de l'allocation a commencé à diminuer. Cette baisse s'est poursuivie en 2021 avec une allocation de 327,7 M€, soit un niveau identique à 2017.

En 2022, les acomptes versés pour les 2/3 de l'année se sont situés à un niveau inférieur à ceux de 2021, avec toutefois une légère hausse en novembre pour un point de sortie 2022 à 311,4 M€.

En 2023, de janvier à juin la moyenne des acomptes s'élève à 26,6 M€. De mai à octobre, elle baisse à 26,2 M€. Le point de sortie provisoire l'exercice 2023 est donc estimé à près de 316,6 M€.

Pour 2024, le calcul de l'allocation du RSA se base sur une revalorisation de 4,6 % en avril avec un point de sortie estimé à 319 M€.

Sous l'effet conjugué du contexte lié au marché du travail, de la courbe du chômage et de la mise en œuvre des politiques d'insertion mises en place par le Département, le nombre de bénéficiaires du RSA est susceptible de poursuivre sa diminution d'environ 130 foyers, ce qui se traduirait par une diminution de l'allocation RSA de 1 M€ et abaisserait le point de sortie 2024 à 318 M€.

Néanmoins, l'incertitude liée à la sortie de crise et ses incidences sociales et économiques, un contexte inflationniste et l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage pourraient se traduire par une nouvelle augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, à court et moyen termes.

➤ **Indus RSA (C02-447B02) : 260 000€ en dépenses et 1 800 000€ en recettes**

Les crédits correspondant aux créances admises en non-valeur et indus, notamment en raison de l'insolvabilité du titulaire de la créance, sont proposés à 260 000€.

Il est, par ailleurs, prévu une recette de 1 800 000€, d'un montant identique à 2023.

➤ **Dépenses et recettes diverses – RSA (C02-448A01) : 21 000€ en dépenses et 200 000€ en recettes de fonctionnement**

Les crédits correspondant aux créances admises en non-valeur et indus, notamment en raison de l'insolvabilité du titulaire de la créance, sont proposés à 21 000€. Les recettes sont, quant à elles, estimées à 200 000€.

Dispositifs d'accompagnement : 7 716 698€ en dépenses de fonctionnement

➤ **Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé – MASP/MAJ (C02-428M01) : 750 000€ en dépenses de fonctionnement**

Il est proposé un niveau de crédits à hauteur de 750 000€ destiné à financer les :

- Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) : 700 000€
- Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) : 50 000€

Les mesures d'accompagnement administratives (MASP) ou judiciaires (MAJ) sont destinées à aider des personnes majeures en grande difficulté sociale.

Elles ont vocation à mettre en place un accompagnement global axé sur l'aide éducative budgétaire par la gestion ou non des prestations sociales par un tiers.

➤ **Indemnisation des organismes référents (C02-446A05) : 6 966 698€ en dépenses de fonctionnement**

Les crédits proposés à hauteur de 6 966 698€ tiennent compte de :

- l'évolution des plateformes d'orientation, représentant plus de 15 000 diagnostics de début de parcours ;
- le déploiement de l'accompagnement socio-professionnel, qui vient compléter l'offre d'accompagnement du dispositif RSA, dont l'objectif est de dynamiser le parcours des bénéficiaires du RSA vers l'emploi ;
- la poursuite du dispositif référent solidarités.

Insertion : 60 000€ en dépenses et 7 536 157€ en recettes de fonctionnement

➤ **Inclusion budgétaire (C02-441B02) : 60 000€ en dépenses de fonctionnement**

La finalité de cette dépense vise à accompagner les associations qui œuvrent dans le micro crédit personnel accompagné, en tant qu'instructeur (guichet du micro crédit). En parallèle, un travail a été mené avec des établissements bancaires qui interviennent dans le micro crédit pour conventionner avec le Département et permettre ainsi aux MDS d'accompagner les publics concernés.

➤ **Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (C02-428N01) : 7 536 157€ (recette)**

L'inscription de recettes repose sur des négociations en cours avec l'Etat, sur les nouvelles contractualisations à venir dans le cadre du Pacte des solidarités et de France Travail. Ces recettes s'inscrivent dans la perspective des différents appels à manifestations d'intérêt tels que les plateformes des métiers de l'autonomie.

Logement : 7 908 162,30€ en dépenses et 2 040 262€ en recettes en section de fonctionnement

➤ **Fonds de solidarité logement (C02-428A02) : 5 000 000€ en dépenses de fonctionnement**

Le FSL, piloté par le Département, est le principal outil financier du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Il s'agit d'aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement dans de bonnes conditions, couplées ou non à des mesures d'accompagnement social.

Ce dispositif partenarial est cofinancé par le Département et la CAF, avec les contributions volontaires des bailleurs, EDF, ENGIE, Total énergie, de la MSA et des opérateurs d'eau.

Les crédits proposés à 5 000 000€ sont d'un montant identique à 2023.

➤ **Politique inclusive en faveur du logement (C02-428B04) : 2 808 162,30€ en dépenses et 2 040 262€ en recettes de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement proposées à hauteur de 2 808 162,30€ sont compensées par une recette de 2 040 262€ qui correspond aux dotations de l'Etat, dans le cadre du Logement d'abord (Actes 1 et 2), stable par rapport à 2023.

Les dépenses permettent de participer au financement :

- de postes de coordinateurs dans des associations qui exercent des mesures d'accompagnement social,
- d'un observatoire social,
- d'organismes intervenant dans des groupes d'échanges de pratiques sur la santé mentale et le logement.

➤ **Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (C02-428O10) : 100 000€ en dépense de fonctionnement**

L'ADIL offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux.

L'ADIL bénéficie d'un financement par le Département de 100 000€, depuis 2017, au titre de ses missions générales (lui permettant de financer des postes de juristes sur les territoires en complément d'autres financeurs ex : Etat). La demande de financement de l'ADIL concernant les postes de juristes est constante malgré une montée en charge progressive de l'activité (appels téléphoniques et rdv). Pour information, les consultations annuelles réalisées par l'ADIL sont passées de 3 568 en 2017 à 6 076 en 2021 et à 6 256 en 2022.

L'ADIL inter départementale permet ainsi de déployer une équipe de juristes sur le Département du Pas-de-Calais tout en économisant les frais de structure qui sont mutualisés avec le Département du Nord. Les crédits sont ainsi proposés à 100 000€.

Prestations individuelles – soutien aux parcours d'insertion : 1 500 000€ en dépenses et 1 000 000€ en recettes en section de fonctionnement

➤ **Aides financières aux particuliers (C02-428D01) : 1 500 000€ en dépenses et 1 000 000€ en recettes**

Il s'agit des aides financières directes accordées aux personnes les plus en difficulté pour couvrir des besoins de subsistance, répondre à une situation d'urgence, faire face à des situations de rupture. Il est proposé de reconduire à l'identique les crédits 2023.

Il est, par ailleurs, prévu d'inscrire une recette à hauteur de 1 000 000€.

Soutien en faveur de la jeunesse : 1 921 900€ en dépenses de fonctionnement

➤ **Logement des jeunes (C02-428B02) : 830 000€**

Ces dispositifs permettent d'apporter un soutien aux jeunes dans l'accès au logement, par l'intermédiaire de projets ou des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ). Les crédits proposés à hauteur de 830 000€ correspondent :

- à la poursuite des CLLAJ déjà engagés ainsi qu'au renouvellement des CLLAJ sur les territoires. Ce dispositif a pour objectif d'aider les jeunes de 18 à 30 ans à accéder à un logement autonome et à réussir leur insertion socioprofessionnelle : 390 000€
- aux projets engagés au titre d'un accompagnement spécifique à destination de jeunes en situation de précarité et notamment des majeurs ayant eu un parcours institutionnel à l'Aide Sociale à l'Enfance pour leur permettre d'être autonomes dans le logement. Est également mis en place un soutien pour des bailleurs sociaux proposant une offre de logement adaptée pour ces jeunes : 410 000€

- au projet jeunesse avec l'organisme associé Pas-de-Calais Habitat : accompagnement du dispositif « un jeune, un logement ». Cela s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, seuls ou en couple sans enfant, en recherche d'un premier logement, effectuant une première demande. Pas-de-Calais Habitat propose une formule « tout compris » : loyer, charges locatives, fluides, assurance, un traitement différencié avec un délai d'attribution court, un accompagnement social adapté et personnalisé : 30 000€.

Depuis 2015, plus de 200 jeunes, dont la moyenne d'âge est de 25 ans, ont bénéficié du bail « loyer tout compris ». En 2022, ce dispositif a profité à 37 nouveaux locataires.

➤ **Fonds d'aide aux jeunes (C02-428C01) : 288 000€**

Les dépenses projetées se répartissent entre le FAJ individuel et les projets collectifs.

S'agissant des *aides individuelles*, entre 800 et 900 jeunes bénéficient d'une aide au titre de leur insertion sociale ou professionnelle ou pour leur subsistance, soit 210 000€.

S'agissant des *projets collectifs*, ils permettent d'accompagner des actions collectives des partenaires qui participent à l'insertion sociale ou professionnelle des jeunes, soit 78 000€.

➤ **Accompagnement des jeunes (C02-428C02) : 803 900€**

Afin d'accompagner les jeunes en situation de fragilité et de favoriser leur autonomie et leur accès à l'emploi, les dépenses de fonctionnement proposées à hauteur de 803 900€ se décomposent en :

- une offre de service déployée en faveur de l'inclusion des jeunes bénéficiaires du RSA, sortant de l'ASE, ou décrocheurs scolaires,
- une offre de service renouvelée, initiée dans le cadre de la « Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » afin de veiller à ce que la sortie de l'ASE, fortement motivée par l'atteinte de la majorité, ne déstabilise pas les parcours dans lesquels les jeunes se sont engagés et d'éviter les sorties « sèches » non choisies.

8. **Prévention santé**

Actions santé : 221 000 € en dépenses et 400 000€ en recettes en section de fonctionnement

➤ **Vaccins et produits pharmaceutiques (C02-418 A01) : 206 000€**

Les crédits sont proposés en reconduction par rapport à l'inscription budgétaire 2023.

➤ **Organismes conventionnés (Tuberculose) (C02-418B03) : 15 000€**

En raison de l'arrêt de l'activité par le Département, les crédits destinés au financement de la lutte contre la tuberculose, antérieurement déléguée par l'État au Département, sont proposés à 15 000 €. Il s'agira de solder les factures restant à payer.

➤ **Recettes des centres de santé (C02-412A02) : 400 000€**

Suite à l'ouverture de trois centres de santé dans le Département (Sallaumines, Oye-Plage, Ardres), ces recettes correspondent aux remboursements d'assurance maladie, ainsi qu'au financement par l'ARS d'une aide à la lutte contre la désertification médicale.

9. Ressources humaines-prévention médico-sociale

Développement des compétences – personnels secteur médico-social : 262 440 €

➤ **Formation des assistant(e)s maternel(le)s (C02-411 F04) : 262 440 €**

L'inscription des crédits proposés permet la prise en charge de la formation obligatoire des assistant(e)s maternel(le)s, organisée par le Département.

Tout assistant maternel agréé doit suivre une formation obligatoire d'une durée de 120 heures. Cette formation doit se dérouler, pour partie, avant d'accueillir un premier enfant. Les 80 premières heures de la formation permettent à l'assistant maternel d'acquérir les connaissances et les compétences prévues à l'article D.421-46 du CASF. Les heures de formation restant à effectuer (40 heures) permettent à l'assistant maternel d'approfondir ses connaissances et ses compétences en s'appuyant notamment sur son expérience professionnelle acquise au titre de l'accueil de l'enfant.

Cette formation, organisée et financée par le Département, est dispensée par un centre de formation retenu par le Département, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Ces professionnels bénéficient également de 10h de formation aux premiers secours.

Au 1^{er} septembre 2023, il est dénombré 6 834 assistant(s) maternel(le)s, ce qui représente 23 051 places d'accueil.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Politiques d'inclusion durable	Subventions - soutien aux solidariés	68 000,00			
	Politiques d'inclusion durable		68 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Transports scolaires	Transports scolaires	6 510 000,00	523 000,00		
	Transports scolaires		6 510 000,00	523 000,00	0,00	0,00

Transports scolaires : 6 510 000€ en dépenses et 523 000€ en recettes en section de fonctionnement

Le budget 2024 pour le transport des élèves en situation de handicap s'élève à 6 510 000 € en augmentation de 500 000€ par rapport au BP 2023.

Les principaux facteurs explicatifs de cette évolution sont liés à :

- la révision des prix du marché en cours, fortement impactés par l'indice du gasoil,
- la prévision de la hausse des prix, dans le cadre de la nouvelle procédure marché exécutable, à partir de septembre 2024,
- l'augmentation du nombre d'élèves transportés

Le coût par élève est en augmentation, après plusieurs années de diminution (environ 3 500€ par élève pour l'année scolaire 2022-23).

L'optimisation des dépenses réalisées depuis 2020 permet de maintenir un coût par élève en deçà du coût de 2017, soit 5 046€ par élève, tout en préservant une qualité de service.

La signature de conventions de mutualisation avec la Région et Artois Mobilité en 2023 contribue à minorer ces coûts.

Le Département organise pour leur compte les prestations de transports d'élèves qui n'entrent pas dans les critères du Département et pour lesquelles ils n'ont pas de solution de transport à proposer sur leurs réseaux.

Dans ce cadre, les recettes ont été inscrites à hauteur de 523 000€ qui correspondent aux remboursements de la Région et Artois Mobilité au Département.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux						
Action : Actions transversales						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-420112	Dispositif CESU préfinancé	DAS	130 000,00			
C02-420116	Dispositif modernisation des moyens de paiement des aides financières individuelles	SGPSOL	262 000,00			
			392 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux						
Action : Partenariats transversaux						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425F06	Participation au Fonds de Compensation - Fonctionnement	SGPSOL	100 000,00			
C02-425F09	PCH Aide au fonctionnement de la MDPH	SGPSOL	1 850 000,00	155 000,00		
C02-428G01	Partenariats transversaux	SGPSOL	450 000,00			
C02-428H02	Fédération départementale des centres sociaux	SGPSOL	50 000,00			
C02-428H03	Participations aux centres sociaux	SGPSOL			150 000,00	
			2 450 000,00	155 000,00	150 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Accueil familial						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-411E02	Prestations annexes à la formation - assistantes familiales	DEF	290 000,00			
C02-421A03	Recettes de l'Aide Sociale à l'Enfance	DEF		9 442 443,00		
C02-421E01	Rémunération des assistantes familiales	DEF	99 168 000,00			
C02-421E02	Allocations et remboursements divers aux assistantes familiales	DEF	28 164 000,00			
C02-421E05	Recrutement des assistants familiaux	DEF	52 500,00			
			127 674 500,00	9 442 443,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Accueil institutionnel permanent						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421F01	Maisons d'enfants à caractère social du Pas-de-Calais	DEF	126 291 000,00			
C02-421F02	Maisons d'enfants à caractère social - autres départements	DEF	7 000 000,00			
C02-421F03	Foyers de jeunes travailleurs - résidences habitat	DEF	3 512 000,00			
C02-421F04	Etablissements belges	DEF	3 100 000,00			
C02-421F05	Allocations et remboursements divers	DEF	200 000,00			
C02-421F06	Lieux de vie et d'accueil	DEF	1 379 000,00			
C02-421F07	Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance	DEF			8 257 786,59	
C02-421G01	Etablissements d'accueil mères-enfants du Pas de Calais	DEF	3 404 000,00			
C02-421G02	Etablissements d'accueil mères-enfants - autres départements	DEF	200 000,00			
			145 086 000,00	0,00	8 257 786,59	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Actions complémentaires en faveur de l'enfance						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421A01	Frais d'hébergement et d'accouchement des femmes ayant demandé le secret	DEF	53 000,00			
C02-421A02	Autres dépenses spécifiques à l'aide sociale à l'enfance	DEF	1 300 000,00			
C02-421H01	Accueil par des tiers de confiance	DEF	2 630 000,00			
C02-421J02	Loisirs des enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance	DEF	1 500 000,00			
C02-421J03	Frais de transport	DEF	3 000 000,00			
C02-421L01	Frais médicaux (hors CMJ)	DEF	283 000,00			
C02-421M01	Promotion de l'adoption en faveur des particuliers	DEF			10 000,00	2 250,00
C02-421M02	Promotion de l'adoption	DEF	158 000,00			
			8 924 000,00	0,00	10 000,00	2 250,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Mesures de protection à domicile						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421I01	Services d'action éducative en milieu ouvert et à domicile	DEF	23 460 000,00			
			23 460 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Prévention Enfance						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421B01	Aides financières d'aide sociale à l'enfance	DEF	700 000,00			
C02-421B02	Aide aux jeunes majeurs	DEF	4 600 000,00			
C02-421B03	Interventions à domicile	DEF	6 740 000,00			
C02-421B04	Actions MDS Enfance Famille	DEF	80 000,00			
C02-421B05	AESF - Accompagnement en économie sociale et familiale	DEF	600 000,00			
C02-421B07	Actions de soutien à la parentalité	DEF	2 539 360,00			
C02-421B08	Allocations d'autonomie	DEF	30 000,00			
C02-421C01	Services de prévention spécialisée	DEF	3 723 000,00			
C02-421C02	Maisons des Adolescents	DEF	30 000,00			
C02-421C03	Points Accueil Ecole Jeunes	DEF	196 000,00			
C02-421D03	Participation au GIP - Enfance en danger	DEF	80 000,00			
C02-421J01	Frais de scolarité	DEF	311 000,00			
C02-421K01	Actions de lutte contre les violences intrafamiliales	DEF	318 600,00			
C02-421K03	Actions partenariales Enfance Famille	DEF	510 000,00			
			20 457 960,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Protection maternelle infantile et planification						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-411A01	Participation à la construction de centres de PMI	DEF/SDPMI			120 000,00	
C02-411B01	Participation à la création de crèches et de haltes garderies	DEF/SDPMI			250 000,00	
C02-411C02	Organismes conventionnés en matière de protection maternelle et infantile	DEF/SDPMI	3 361 000,00			
C02-411C03	Fonctionnement des consultations de PMI	DEF/SDPMI	25 000,00	550 000,00		
C02-411D01	Financement des centres de planification et d'éducation familiale	DEF/SDPMI		190 000,00		
C02-411F02	Prestations annexes à la formation des assistant(e)s maternel(le)s	DEF/SDPMI	45 000,00			
			3 431 000,00	740 000,00	370 000,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Ressources humaines - Développement des compétences						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421E03	Formation des assistantes familiales	DRH/F Formation	38 000,00			
			38 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Subventions - soutien aux solidarités						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421K02	Subventions Enfance Famille	DF/SEB	135 000,00			
C02-428F01	Subventions diverses - Soins - santé	DF/SEB	65 000,00			
C02-428I01	Actions humanitaires	DF/SEB	140 000,00			
C02-428I03	Autres actions sociales	DF/SEB	140 000,00			
			480 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS						
Action : Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-420E04	Frais de fonctionnement des MDS	SGPSOL	14 000,00			
			14 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-420E05	Marchés de supervision	SGPSOL	35 000,00			
C02-420E09	Dispositif tiers régulateur accueil familial	DAS	89 272,39			
			124 272,39	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Accueil familial - personnes âgées						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423E01	Frais de placement familial pour personnes âgées	DAS	300 000,00	20 000,00		
C02-423E02	Frais de formation des familles d'accueil	DAS	82 500,00			
			382 500,00	20 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Accueil institutionnel permanent - personnes âgées en établissement						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423F01	Hébergement en maison de retraite- PA	DAS	32 615 000,00	8 000 000,00		
C02-423F02	Hébergement en centre de long séjour- PA	DAS	1 840 000,00	350 000,00		
C02-423F04	Hébergement en résidence autonomie - PA	DAS	1 925 000,00	350 000,00		
C02-432A01	APA versée au bénéficiaire en établissement	DAS	1 650 000,00	10 000,00		
C02-433A01	APA versée aux établissements	DAS	53 345 000,00	70 000,00		
			91 375 000,00	8 780 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PA						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423H01	Aide ménagère- PA	DAS	420 000,00	30 000,00		
C02-423H02	Frais de repas- Personnes âgées	DAS	15 000,00			
C02-423I01	Allocations compensatrices pour tierce personne	DAS	7 600 000,00	100 000,00		
C02-430A01	Dépenses et recettes diverses	DAS	40 000,00	98 000 000,00		
C02-431A01	APA à domicile	DAS	189 993 000,00	1 000 000,00		
			198 068 000,00	99 130 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Nouveaux modes d'accueil - personnes âgées						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423F03	Hébergement temporaire- PA	DAS	150 000,00			
C02-423G01	Accueil de jour- PA	DAS	10 000,00			
			160 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées						
Action : Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-423A01	Conférence des financeurs - forfait autonomie	DAS	1 000 000,00	1 000 000,00		
C02-423B01	Conférence des financeurs - autres actions de prévention	DAS	2 795 500,00	1 700 000,00		
C02-423C01	Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés	DAS			2 600 000,00	400 000,00
C02-423D01	Dépenses et recettes diverses - Aide sociale aux Personnes Agées	DAS	110 000,00	300 000,00		
C02-423J01	Projets de restructuration	DAS	1 053 950,00	460 000,00		
C02-423J02	Autres participations - Personnes âgées	DAS	15 000,00			
C02-423J04	Favoriser le soutien à domicile - Soutien aux aidants	DAS	684 540,00			
C02-423K01	Subvention aux instances de coordination gérontologique	DAS	135 000,00			
			5 793 990,00	3 460 000,00	2 600 000,00	400 000,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Accueil familial - personnes handicapées						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425B01	Frais de placement familial pour personnes handicapées	DAS	3 900 000,00	200 000,00		
			3 900 000,00	200 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425C01	Hébergement PH en maison de retraite	DAS	910 000,00			
C02-425C02	Hébergement en foyer de vie	DAS	58 234 360,00	600 000,00		
C02-425C03	Accueil en foyer d'hébergement- PH	DAS	24 877 000,00	180 000,00		
C02-425C04	Hébergement en foyer d'accueil médicalisé	DAS	21 957 000,00	400 000,00		
C02-425C06	Hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton	DAS	1 700 000,00			
C02-425C08	Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées	DAS			4 428 389,34	
			107 678 360,00	1 180 000,00	4 428 389,34	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425E01	Aide ménagère PH	DAS	550 000,00			
C02-425F01	Prestation Compensation Handicap	DAS	62 630 000,00	23 100 000,00		
C02-425F08	Prestation Compensation Handicap - Dépenses et recettes diverses	DAS	20 000,00			
			63 200 000,00	23 100 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Nouveaux modes d'accueil - personnes handicapées						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425C05	Hébergement temporaire- PH	DAS	2 896 000,00			
C02-425D01	Accueil en section occupationnelle	DAS	16 055 000,00			
C02-425E03	Service d'accompagnement et de suite	DAS	7 911 000,00			
			26 862 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées						
Action : Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-425A01	Dépenses et recettes diverses Aide sociale aux personnes handicapées	DAS	25 000,00			
C02-425H05	Aides à la Vie Partagée	DAS	2 012 600,00	1 557 460,00		
			2 037 600,00	1 557 460,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Allocations individuelles - Revenu de solidarité						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-447B01	Allocations RSA	DPID/SRCPB	318 000 000,00			
C02-447B02	Indus RSA	DPID/SRCPB	260 000,00	1 800 000,00		
C02-448A01	Dépenses et recettes diverses - RSA	DPID/SRCPB	21 000,00	200 000,00		
			318 281 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Dispositifs d'accompagnement						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428M01	Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé - MASP/MAJ	DPID/SPLSH	750 000,00			
C02-446A05	Indemnisation des organismes référents	DPID/SRCPB	6 966 698,00			
			7 716 698,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Insertion						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428N01	Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	DPID/SRCPB		7 536 157,00		
C02-441B02	Inclusion budgétaire	DPID/SPLSH	60 000,00			
			60 000,00	7 536 157,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Logement						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428A02	Fonds de solidarité logement	DPID/SPLSH	5 000 000,00			
C02-428B04	Politique inclusive en faveur du logement	DPID/SPLSH	2 808 162,30	2 040 262,00		
C02-428O10	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement	DPID/SPLSH	100 000,00			
			7 908 162,30	2 040 262,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428D01	Aides financières aux particuliers	DPID/SRCPB	1 500 000,00	1 000 000,00		
			1 500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Soutien en faveur de la Jeunesse						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-428B02	Logement des jeunes	DPID/SPLSH	830 000,00			
C02-428C01	Fonds d'aide aux jeunes	DPID/SRCPB	288 000,00			
C02-428C02	Accompagnement des jeunes	DPID/SRCPB	803 900,00			
			1 921 900,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Subventions - soutien aux solidarités						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-441E06	Subventions d'accompagnement social - RSA	DF/SEB	205 000,00			
			205 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Prévention Santé						
Action : Actions santé						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-412A02	Recettes des centres de santé	DAS		400 000,00		
C02-418A01	Vaccins et produits pharmaceutiques	DEF/SDPMI	206 000,00			
C02-418B03	Organismes conventionnés (Tuberculose)	DAS/MSP	15 000,00			
			221 000,00	400 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale						
Action : Développement des compétences - personnels secteur médico-social						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-411F04	Formation des assistant(e)s maternel(le)s	DEF/SDPMI	262 440,00			
			262 440,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Subventions - soutien aux solidarités						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-555A01	Subvention de Fonctionnement en matière de logement social	DF/SEB	68 000,00			
			68 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Transports scolaires			
			Action : Transports scolaires			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-810A03	Frais de transports scolaires - Elèves en situation de handicap	DMG/SGTPV	6 510 000,00	523 000,00		
			6 510 000,00	523 000,00	0,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 et ultérieurs (€)
2024	4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	C02-428H03	Participations aux centres sociaux	428H-AP24-SE	150 000,00	20 000,00	130 000,00			
		Total Actions et partenariats transversaux				150 000,00	20 000,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00
		Enfance et Famille	C02-411A01	Participation à la construction de centres de PMI	411A-AP24-SE	120 000,00	20 000,00	100 000,00			
			C02-411B01	Participation à la création de crèches et de haltes garderies	411B-AP24-SE	250 000,00	100 000,00	150 000,00			
			C02-421F07	Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance	421F-AP24-SE	22 660 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 422 254,00	3 443 169,00	794 577,00
		Total Enfance et Famille				23 030 000,00	6 120 000,00	6 250 000,00	6 422 254,00	3 443 169,00	794 577,00
		Personnes âgées	C02-423C01	Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés	423C-AP24-SE	10 400 000,00	2 600 000,00	5 000 000,00	2 800 000,00		
		Total Personnes âgées				10 400 000,00	2 600 000,00	5 000 000,00	2 800 000,00	0,00	0,00
		Personnes handicapées	C02-425C08	Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées	425C-AP24-SE	120 000,00	120 000,00				
		Total Personnes handicapées				120 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total général				33 700 000,00	8 860 000,00	11 380 000,00	9 222 254,00	3 443 169,00	794 577,00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2024

3^{ème} Commission :

Education, Culture, Sport et Citoyenneté

Réunion du 8 janvier 2024



Pas-de-Calais
Le Département

La 3^{ème} Commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des moyens affectés aux actions culturelles et aux manifestations événementielles ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, au travers des actions conduites dans les collèges publics et privés du Pas-de-Calais. Cette politique comprend les aspects immobiliers (construction, rénovation et maintenance des bâtiments), les interventions en matière d'équipement (notamment TIC) et les moyens alloués aux établissements (dotations de fonctionnement, ressources humaines et actions éducatives) ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, par les interventions au titre de la politique culturelle (affaires culturelles, archives départementales, archéologie, Château d'Hardelot) et de la politique sportive, et à travers les actions en faveur de la jeunesse ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre des actions d'insertion par le sport ;
- **Fonction 6 : action économique**, au titre du soutien au développement de la filière agricole par des actions en faveur de la jeunesse rurale.

Les crédits proposés au vote pour le budget 2024 sont repris dans des tableaux de synthèse par fonction, lesquels tableaux étant eux-mêmes déclinés en programmes et en actions.

Le détail des sous-programmes qui composent ces actions est présenté dans l'annexe 1 au présent document.

L'annexe 2 liste les autorisations de programme nouvelles, l'annexe 3 les mouvements d'affectation complémentaires et l'annexe 4 les nouvelles affectations.

L'avis de la 3^{ème} Commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » est sollicité sur les propositions de mouvements financiers concernant les politiques publiques relevant du périmètre d'intervention susvisé.

Sommaire

I - Synthèse des propositions des services	4
Section de fonctionnement	4
Section d'investissement	4
II - Déclinaison des propositions par Fonction - Programme – Action	5
Fonction 0 : services généraux :	5
Centre Culturel de l'Entente Cordiale et Évènementiel.....	5
Ressources Humaines – Personnel Administratif.....	6
Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage :	7
Des dotations de fonctionnement des collèges significatives.....	8
Le patrimoine mobilier et immobilier affecté aux collèges.....	9
Une politique d'équipement et de développement des usages numériques	13
Un service public de restauration et d'hébergement	14
Personnels des collèges et dispositifs volontaristes d'insertion par l'emploi.....	14
Une politique éducative innovante pour la réussite des collégiens	15
Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :	16
Archéologie	16
Archives départementales	17
Affaires Culturelles.....	19
Soutien en faveur de la Jeunesse.....	21
Sports	23
Fonction 4 : santé et action sociale :	25
Fonction 6 : action économique :	25
Annexe 1 : Détail des inscriptions proposées par sous-programme	26
Annexe 2 : Détail des autorisations de programme nouvelles	31
Annexe 3 : Affectations complémentaires	32
Annexe 4 : Nouvelles affectations	33

I - Synthèse des propositions des services

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après reprennent la segmentation en Fonction/Programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2023 et les propositions au titre du BP 2024. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Toutes sections

Total des crédits gérés toutes fonctions confondues

Dépenses : 155.172.569,37 € (- 5,6 % // 2023)

Recettes : 10.971.768,00 € (-6,5 % // 2023)

Section de fonctionnement

Total des crédits sollicités :

Dépenses : 84.459.351,86 € (- 2,6 % // 2023)

Recettes : 1.485.645,00 € (+ 65,0% // 2023)

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2023 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	184 000,00		184 951,86	
	Evénementiel	1 698 400,00		1 116 400,00	
	Ressources Humaines - Personnel administratif	19 000,00		19 000,00	
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	5 877 900,00	300,00	5 858 000,00	300,00
	Dotations de fonctionnement des collèges	43 065 000,00		40 250 000,00	
	Equipement collèges	1 980 000,00		1 900 000,00	
	Immobilier collèges	5 402 064,00	68 322,00	5 235 500,00	79 300,00
	Recettes et dépenses diverses	150 000,00		150 000,00	
	Ressources Humaines - Education	8 023 000,00		8 320 000,00	
	Accompagnement et action sociale	185 000,00		185 000,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	520 000,00	680 000,00	563 000,00	1 189 745,00
	Archives	399 000,00	1 000,00	399 000,00	700,00
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	390 000,00	25 000,00	1 087 000,00	40 000,00
	Coupole d'Hel'faut	776 000,00		1 126 000,00	
	Culture	9 879 000,00	500,00	10 062 000,00	600,00
	Jeunesse	200 000,00		200 000,00	
	Moyens des services	37 500,00		37 500,00	
	Moyens Généraux - action sociale	7 000,00		7 000,00	
	Politiques d'inclusion durable	2 622 000,00	125 000,00	2 477 000,00	175 000,00
	Sport	5 150 000,00		5 115 000,00	
	Politiques d'inclusion durable	160 000,00		160 000,00	
	4 SANTE ET ACTION SOCIALE				
6 ACTION ECONOMIQUE	Soutien au développement de la filière agricole	7 000,00		7 000,00	
Total Fonctionnement		86 731 864,00	900 122,00	84 459 351,86	1 485 645,00

Section d'investissement

Total des crédits sollicités :

Dépenses : 70.713.217,51 € (- 8,9 % // 2023)

Recettes : 9.486.123,00€ (- 12,5 % // 2023)

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	7 869 692,63	8 286 123,00	7 913 071,54	8 286 123,00
	Immobilier collèges	58 942 553,00	2 555 000,00	54 082 068,70	1 200 000,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	40 000,00		35 000,00	
	Archives	125 000,00		125 000,00	
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	350 000,00		350 000,00	
	Coupole d'Helfaut	375 000,00		210 000,00	
	Culture	4 953 639,51		3 258 064,07	
	Sport	5 000 000,00		4 740 013,20	
Total Investissement		77 655 885,14	10 841 123,00	70 713 217,51	9 486 123,00

II - Déclinaison des propositions par Fonction - Programme - Action

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 0 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 320 351,86 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Toutes sections	1 320 351,86 €	0,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	Centre culturel de l'entente cordiale	184 951,86			
		Centre culturel de l'entente cordiale	184 951,86	0,00	0,00	0,00
	Evénementiel	Evénementiel	916 400,00			
		Frais de personnel - Intermittents du spectacle	200 000,00			
		Evénementiel	1 116 400,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Emplois temporaires - service civique	19 000,00			
		Ressources Humaines - Personnel administratif	19 000,00	0,00	0,00	0,00

Centre Culturel de l'Entente Cordiale et Évènementiel

La Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel gère, notamment, la programmation de la saison culturelle du Château d'Hardelot - Centre culturel de l'Entente cordiale - et les crédits nécessaires à l'organisation des manifestations portées en maîtrise d'ouvrage directe par le Département.

➤ **Actions pilotées par la Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel :**

- Saison Culturelle Départementale : une inscription de 400.000,00 € est sollicitée, dont 150.000,00 € affectés au Château d'Hardelot - Centre Culturel de l'Entente Cordiale pour l'autorisation d'engagement et 250.000,00 € affectés à la Direction des affaires culturelles.
- Manifestations Évènementielles : une inscription de 592.000,00 € est sollicitée, dont 392.000,00€ en lien avec la Direction de la Communication (Arbre de Noël des personnels, l'Enduropale, les Cerfs-Volants de Berck, la fête des agents, Semaines Bleues) et 200.000,00 € en lien avec la Direction des Sports pour les JO 2024.
- Moyens de fonctionnement de la Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel : une inscription de 42.400,00 € est sollicitée, principalement liée au marché couvrant les besoins en petits outillages et fournitures et les coûts des vérifications des installations de structures, des tentes et chapiteaux.

Soit une enveloppe globale de 1.034.400,00 € dont 200.000,00 € au C03-022C02 (pour la rémunération des intermittents du spectacle).

➤ **Subventions à caractère évènementiel :**

Une inscription de 132.000,00 € (C03-022C04) va permettre la couverture nécessaire à l'examen des demandes de subventions sollicitées dans le cadre de la délibération cadre « évènementiel » du Conseil Départemental du 14 mars 2016, concernant les manifestations de rayonnement départemental ou infra-départemental de niveau 4.

➤ **Actions pilotées par la Direction de l'Immobilier :**

Les dépenses de fonctionnement concernent la maintenance immobilière et l'entretien courant du site du Centre Culturel de l'Entente Cordiale pour les bâtiments et les installations techniques.

Il est proposé d'inscrire 184.951,86 € de crédits de fonctionnement au titre de la maintenance (C03-020C07).

Ressources Humaines – Personnel Administratif

Le Département place les jeunes au cœur de son action avec pour volonté d'accompagner toutes les jeunes. L'emploi des jeunes dans les services départementaux est un engagement fort du pacte réussites citoyennes. Il vise à permettre aux jeunes de trouver leur voie notamment en facilitant l'accueil en service civique.

Ainsi, une inscription (C03-020A11) de 19.000 € est sollicitée pour couvrir l'indemnisation des volontaires en service civique.

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 2 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	61 713 500,00 €	79 600,00 €
Investissement	61 995 140,24 €	9 486 123,00 €
Toutes sections	123 708 640,24 €	9 565 723,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	3 158 000,00	300,00		
		Aide à la restauration scolaire	2 700 000,00			
		Accompagnement et action sociale	5 858 000,00	300,00	0,00	0,00
	Dotations de fonctionnement des collèges	Dotations de fonctionnement des collèges	33 050 000,00			
		Forfait d'externat	7 200 000,00			
		Dotations de fonctionnement des collèges	40 250 000,00	0,00	0,00	0,00
	Equipement collèges	Equipement collèges	300 000,00		3 973 071,54	8 286 123,00
		Equipement des collèges - informatique	1 600 000,00		3 940 000,00	
		Equipement collèges	1 900 000,00	0,00	7 913 071,54	8 286 123,00
	Immobilier collèges	Immobilier collèges - maintenance	4 621 000,00		13 975 605,00	
		Immobilier collèges - maîtrise des consommations	13 000,00	29 300,00	300 000,00	
		Immobilier collèges - opérations foncières	1 500,00		28 558,70	
		Immobilier collèges - travaux neufs	550 000,00		39 777 905,00	1 200 000,00
		Immobilier - Recettes et dépenses diverses	50 000,00	50 000,00		
		Immobilier collèges	5 235 500,00	79 300,00	54 082 068,70	1 200 000,00
	Recettes et dépenses diverses	Analyses Laboratoire Départemental	150 000,00			
		Recettes et dépenses diverses	150 000,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Education	Personnel des collèges	8 320 000,00			
		Ressources Humaines - Education	8 320 000,00	0,00	0,00	0,00

Dans le cadre du projet de mandat, et notamment du pacte des réussites citoyennes voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022, le Département a réaffirmé le rôle central de l'Education comme droit universel, constitutif même de notre liberté et de notre émancipation, dans l'accomplissement d'un parcours individuel d'intégration et d'épanouissement citoyen.

A ce titre, la délibération du 30 janvier 2023 relative au « *plan collègue - construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances* » promeut l'éducation comme l'un des piliers de l'émancipation et de l'égalité réelle. Il importe au Département de participer, dans le cadre de ses compétences, à la prise en compte de ces enjeux dans les évolutions nécessaires.

Garantir à tous les élèves le droit à l'éducation, grâce à un service public de qualité dans les 125 collèges du Pas-de-Calais, dans les territoires urbains et ruraux, est sans nul doute l'une des meilleures réponses que le Département apporte aux défis du temps présent et aux besoins de faire vivre la République dans tous les territoires.

L'éducation reste le principal moyen pour faciliter la mobilité sociale et ne doit pas être facteur de reproduction des inégalités. Parce que la promotion des valeurs d'ouverture et l'apprentissage de la citoyenneté participent à renforcer l'égalité des chances, le Département s'engage pour faire du collège de demain le lieu de toutes les égalités.

La réussite passe également par le plaisir de venir, chaque jour, au collège. Au-delà d'une compétence obligatoire, le Département entend renforcer une démarche innovante tant dans la construction et la rénovation des bâtiments, que dans l'assurance d'un fonctionnement performant.

Il est notamment précisé que le projet de budget de fonctionnement pour la Direction de l'Education et les Collèges, pour l'année 2024, s'élève à 54.855.000 €, soit une diminution de 2.603.000 € et une variation en pourcentage de - 4,5 % par rapport au BP 2023 résultant notamment de la baisse du coût de l'énergie.

Des dotations de fonctionnement des collèges significatives

1. Dotation de fonctionnement des collèges publics (C03-221K01)

Le sous-programme consacré aux dotations des établissements publics est porté, pour l'exercice 2024, à 23.600.000,00 €, soit une diminution de 7,5 M€ par rapport à l'exercice budgétaire antérieur.

Le financement des collèges publics, pour l'exercice 2023, est calculé selon les modalités définies par la délibération adoptée le 17 octobre 2022 et qui réaffirme :

- Une pérennisation des mécanismes de péréquation et de solidarité ;
- Une globalisation visant à couvrir l'intégralité des dépenses de fonctionnement des collèges ;
- Le maintien d'une dotation éducative volontariste ;
- La création d'une enveloppe spécifique pour l'apprentissage de la natation.

Par ailleurs, la délibération de la Commission Permanente du 16 octobre 2023 prévoit la généralisation, par anticipation du principe et de la logique du passage à l'instruction op@le, initiée par le ministère de l'Education nationale, dès le 1er janvier 2024. Cette modalité permettra d'identifier les catégories de demi-pension qui ne peuvent structurellement être à l'équilibre. L'équilibre structurel du SRH sera garanti par la mise en œuvre d'une dotation dédiée versée au collège, dont le montant sera fonction des charges directement supportées par les services de restauration, et prendra en compte les résultats des services Administration et Logistique (ALO). Un éventuel excédent de fonctionnement des services Administration et Logistique entraînera une diminution de la dotation d'équilibre structurel versée au service de restauration.

L'objectif principal étant, pour le Département, d'établir un équilibre global entre les services administration et logistique et les services de restauration et d'hébergement.

- Les dotations de fonctionnement et dotations complémentaires pour l'exercice 2024 s'élèvent à la somme de 21.499.906,14 €.

En 2023, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) avait été considérablement impactée par l'explosion du coût de l'énergie, notamment de l'électricité et du gaz. Pour l'exercice 2024, les coûts de l'énergie représentent 60 % du montant total des dotations. Les dépenses estimées pour l'année 2024 tiennent compte de la révision des coûts énergétiques en fonction des nouveaux tarifs.

Engagé dans une politique de transition écologique volontariste, le Département n'a pas attendu la crise énergétique pour agir. Il investit largement, chaque année, dans la construction et la rénovation des collèges, permettant de réduire nos dépenses énergétiques.

En complément de ces efforts pérennes, le Département joue pleinement son rôle dans la dynamique impulsée à tous les échelons de la société, de sobriété énergétique. Dans cet esprit, un objectif d'économie de 5 % a été déterminé en 2023 et reconduit pour 2024, participant ainsi à l'effort de solidarité et s'inscrit dans l'ambition portée par le décret « tertiaire » qui vise à diminuer significativement la consommation énergétique des bâtiments publics.

Les prévisions pour dotations complémentaires en cours d'exercice sont intégrées au titre de la dotation complémentaire ALO et de la dotation d'équilibre du service restauration (SRH) destinée à la couverture des déficits des services de restauration compte tenu de l'inflation des principaux postes de dépenses entrant dans la production des repas et du maintien de la tarification sociale à 3,06 €.

- La dotation éducative volontariste (DEV) notifiée aux établissements s'élève à 1.500.002,86 €. Elle correspond à un forfait par élève de 24,36 €.
- Il est à noter que la DEV est complétée par une dotation spécifique « savoir nager » d'une enveloppe totale de 600.091 €, soit par élève de 6ème un montant forfaitaire regroupant les droits d'entrée dans les piscines et les transports, de 39,03 €.

2. Dotation de fonctionnement des collèges privés – Forfait d'externat

La convention avec l'enseignement catholique privé sous contrat avec l'état, adoptée par la délibération départementale du 14 décembre 2020, définit les modalités de calcul du forfait d'externat, part personnel et part matériel, pour la période 2021-2024.

Le budget 2024 doit tenir compte de l'impact de la forte hausse des dépenses énergétiques en 2023 sur le calcul du forfait d'externat sur la part matériel et de la revalorisation du point d'indice pour la part personnel (+ 4,2 M€)

- Part matériel (C03-221K02): 9.000.000,00 € ;
- Part personnel (C03-221K13): 7.200.000,00 €.

3. Autres interventions :

- Franchise assurance des collèges (C03-221M01): 50.000,00 € en dépenses et 50.000,00 € en recettes.
- Utilisation des installations sportives externes aux collèges (C03-288I02) : 950.000,00 €.

Le patrimoine mobilier et immobilier affecté aux collèges

Le Département gère un patrimoine bâti de plus de 1.118.000 m² réparti sur 373 sites. Le parc des collèges publics départementaux représente une part prépondérante de ce patrimoine avec ses 125 établissements, développant une surface bâtie de plus de 860.000 m².

Les besoins de financements en matière de gestion du parc des collèges sont décomposés comme suit :

1. **Programme équipement des collèges** (hors informatique) : fonctionnement 300.000,00 € (dépenses), investissement 3.973.071,54 € (dépenses) et 8.286.123,00 € (recettes)

- **En fonctionnement :**

Une dotation aux collèges pour fournitures de matériaux est inscrite à hauteur de 300.000,00 € (C03-221L06).

➤ **En investissement :**

Les crédits inscrits à hauteur de 3.973.071,54 € se décomposent comme suit :

- Le renouvellement de l'équipement des collèges pour 763.071,54 € (C03-221I02) ;
- L'acquisition de calculatrices scientifiques destinées aux collégiens pour 570.000,00 € (C03-221I06), en hausse de + 210.000,00 € par rapport au BP 2023 en raison de la hausse du prix du marché qui sera renouvelé début 2024 ;
- Le renouvellement de l'équipement en matériel des collèges pour 1.240.000,00 € (C03-221I07) ;
- Le renouvellement du matériel de restauration des collèges pour 1.400.000,00 € (C03-221I08).

Enfin, le Département continuera de percevoir en 2024 la dotation départementale d'équipement des collèges, versée par l'Etat à hauteur de 8.286.123,00 € (C03-221I04), qui complète la part sur la dotation globale de fonctionnement versée au titre des transferts de compétence, concernant les établissements scolaires du second degré.

2. **Programme immobilier des collèges - Maintenance** : 4.621.000,00 € en dépenses de fonctionnement et 13.975.605,00 € en dépenses d'investissement

➤ **En fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement concernent la maintenance et l'entretien des collèges. Cet entretien s'organise sur la base de prestations en régie (par les Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (A.T.T.E.E), maintenance de chaque collège ou les Centres de Maintenance des Bâtiments - CMB) et de prestations extérieures. L'optimisation de cette chaîne de maintenance privilégie l'intervention de premier niveau par les agents des collèges et du deuxième niveau au travers des équipes de maintenance des CMB.

Il est proposé d'inscrire 4.621.000,00 € pour l'entretien courant des collèges (C03-221L01).

➤ **En investissement :**

Les crédits de paiement inscrits, à concurrence de 13.975.605,00 €, se répartissent ainsi :

- Mise aux normes d'accessibilité des collèges (C03-221D04) : 2.847.705,00 €

Le Département poursuit chaque année son action de mise en conformité des collèges en matière de mise en accessibilité handicapé, afin de se conformer aux engagements pris dans l'AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmé). Le budget prévu correspond au montant cumulé des opérations en cours à des stades divers d'avancement.

Une nouvelle autorisation de programme de 3.100.000,00 € est proposée pour achever les dernières opérations de mise en conformité.

- Gros entretien et renouvellement – Collèges (C03-221G11) : 10.867.900,00 €

Le Département vote chaque année des travaux de maintenance programmée afin de maintenir et d'améliorer le patrimoine bâti des collèges. Le budget de 10.867.900,00 € correspond au montant cumulé des opérations en cours à des stades divers d'avancement (études de mise au point ou travaux).

Une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 14.500.000,00 € est proposée pour la maintenance programmée du patrimoine bâti de collèges sur l'ensemble des territoires.

- Travaux collèges privés (C03-221H01)* : 260.000,00 €

* subventions d'équipement versées aux collèges d'enseignement privé sous contrat, à concurrence de 10 % T.T.C des travaux de grosses réparations engagées par ces structures, dans les limites fixées par la loi Falloux.

Parallèlement, une nouvelle autorisation de programme est également proposée pour un montant de 300.000,00 €.

3. Programme immobilier des collèges - Maîtrise des consommations :

Les actions menées dans le cadre de la maîtrise des consommations énergétiques dans les collèges concernent l'expertise énergétique, l'étanchéité à l'air, la télé-relève des consommations énergétiques, les audits énergétiques, la qualité d'air intérieure, mais également l'hypervision (dispositif de centralisation du pilotage des consommations).

L'enveloppe de crédits de fonctionnement de 13.000,00 € permet d'assurer l'exploitation de ce dispositif et les crédits de paiement de 300.000,00 € inscrits en investissement correspondent au perfectionnement de ce dispositif et aux études liés à la mise en place de l'hypervision sur la totalité du patrimoine collèges du Département (C03-221G12).

Une recette de 29.300,00 € en fonctionnement est proposée en raison de la production et de la revente d'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques installés sur plusieurs collèges.

4. Programme immobilier des collèges - Opérations foncières :

Les opérations foncières induites par le programme immobilier des collèges nécessitent les propositions d'inscription suivantes :

- 28.558,70 € de crédits de paiement (C03-221B01), pour permettre les acquisitions et régularisations foncières.
- 1 500,00 € pour les charges de fonctionnement en matière d'acquisition (frais annexes liés aux rédactions et publications des actes).

5. Programme immobilier des collèges - Travaux neufs :

➤ En fonctionnement :

L'enveloppe de 550.000,00 € de crédits de fonctionnement sollicitée concerne :

- les études préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs (C03-221A01), à hauteur de 300.000,00 €, pour la réalisation des Diagnostics Techniques Amiante (DTA), diagnostics réglementaires réalisés tous les 3 ans.
- les frais annexes aux constructions (C03-221C06), à hauteur de 250.000,00 €, liés aux frais de gardiennage, de nettoyage ou de signalétique accompagnant les opérations de construction.

➤ **En investissement :**

Il est proposé d'inscrire un volume de crédits de paiement de 39.777.905,00 € en matière de travaux neufs, se répartissant comme suit :

- Avances pour travaux - collèges (C03-201C01) - avances réglementaires avant démarrage des travaux : 1.200.000,00 € ;
- Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs - diagnostics structurels, levés des réseaux, dossiers Loi sur l'Eau, etc.(C03-221A01) : 759.205,00 € ;
- Etudes préalables et techniques nécessaires aux opérations de maintenance programmée (C03-221A02) : 318.700,00 € ;
- Construction de nouveaux collèges (C03-221C02) - solde d'opérations : 200.000,00 € ;
- Construction et réhabilitation de collèges (C03-221C07) : 37.300.000,00 €.

Le budget de 37.300.000,00 € constitue le budget global des opérations de reconstruction ou de restructuration des collèges inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Il permet d'assurer les dépenses liées :

- aux opérations en phase travaux (collèges de Sallaumines, Calais Vadez, Béthune George Sand, Laventie) ;
- aux opérations qui seront en travaux en 2024 (collèges d'Annezin et Achicourt, Arras Curie, Saint Nicolas lez Arras...) ;
- à des opérations en phase études (collèges de Saint-Omer Esplanade, Saint-Venant) ou qui seront en phase études (collèges de Marquise, Le Portel, ...) ;
- et enfin au versement d'indemnités de concours d'architecture (collèges de Montigny en Gohelle, Rouvroy, Arras Bodel).

Parallèlement, de nouvelles autorisations de programme sont proposées :

- une autorisation de programme de 400.000,00 € est prévue pour mener les études et diagnostics des nouvelles opérations de maintenance programmée ;
- quatre autorisations de programme pour un montant de 1.150.000,00 € sont proposées pour les nouvelles opérations alimentant le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Ces nouvelles opérations comprennent trois reconstructions de collèges métalliques et une opération de mise en conformité en matière d'accessibilité handicapé pour huit collèges. A cela s'ajoutent les autorisations de programme pour le collège de Marquise (32,5 M€) qui fait partie des derniers collèges métalliques à reconstruire et pour la mise en sécurité des collèges à hauteur de 1.500.000,00 €.

Au total 35.150.000,00 € d'autorisation de programme sont donc prévus.

- une autorisation de programme est proposée à hauteur de 1.200.000,00 € pour mener les nouvelles études de programmation des opérations du PPI collèges.

En recettes d'investissement :

- Avances sur travaux (C03-201C01) 1.200.000,00 €

<h2>Une politique d'équipement et de développement des usages numériques</h2>

Le Département porte une ambition forte en matière d'équipement et de développement des usages numériques pour former un citoyen éclairé, via la modernisation des infrastructures, le renouvellement des équipements et le soutien aux équipes pédagogiques.

L'objectif est de fournir les meilleurs outils aux collégiens au moment où ils se construisent en tant que citoyens de demain et ils acquièrent des compétences fondamentales.

Cette politique éducative numérique répond aux défis de formation, d'insertion sociétale et professionnelle, d'ouverture au monde et de construction de la citoyenneté et de la démocratie. Elle se poursuivra en 2024 sur les investissements mais également sur le renforcement des actions éducatives pour favoriser la réussite de tous.

- **Section d'investissement - Dépenses (C03-221J01) : 3.940.000,00 €** (- 327.452,00 € soit - 7,7 % // BP23)

Les propositions d'inscriptions en crédits d'investissement alloués aux T.I.C.E. (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) dans le projet de budget primitif 2024 concernent principalement :

- Le renouvellement dans les collèges des micro-ordinateurs des classes pupitres, des CDI, des salles de technologie et des PC associés aux vidéoprojecteurs interactifs, ainsi que le renforcement de l'infrastructure à hauteur de 2.275.000,00 €,
- Le renouvellement des dotations informatiques pour les ULIS ainsi que la dotation de nouvelles sections pour un montant de 170.000,00 €,
- Le renouvellement du matériel administratif à hauteur de 330.000,00 €,
- La prise en charge de l'évolution des systèmes téléphoniques et du câblage des collèges pour 250.000,00 €,
- La mise en œuvre d'une charte de service pour 280.000,00 € qui permettra notamment de renouveler les outils numériques en relation avec les projets éducatifs prioritaires des collèges (plan sur 3 ans),
- La prise en charge des frais de raccordement pour le très haut débit à hauteur de 110.000,00€,
- Le renouvellement de la protection antivirus à hauteur de 175.000,00 €,
- La mise en œuvre d'une nouvelle solution de déploiement de logiciels pour 50.000,00 €,
- La poursuite de la mise à disposition de l'Espace Numérique de Travail pour les élèves, les parents et la communauté éducative du 1er degré et du second degré pour un montant de 300.000,00 €.

- **Section de fonctionnement - Dépenses : 1.600.000,00 €** (- 80.000 € soit - 4,7 % // BP23)

Cette proposition d'inscription en crédits de fonctionnement permettant d'assurer :

- Les accès Internet, ainsi que les communications téléphoniques pour l'ensemble des collèges du Département (C03-221J05). L'enveloppe 2024 proposée à hauteur de 1.200.000,00 € (à iso-budget // BP23) est stabilisée et permet un débit de 100 à 300 Mb/s pour l'ensemble des collèges,
- La maintenance de l'ensemble des équipements T.I.C.E. (classes pupitres, V.P.I., tablettes, baladodiffusion, salle technologique...) (C03-221J01) est proposée à la baisse soit 400.000,00 € (- 80.000 € // BP23).

Un service public de restauration et d'hébergement

Le service de restauration et d'hébergement est une compétence transférée au Département, qui a choisi de consolider un service public de restauration scolaire dans la mesure où réduire les inégalités sociales passe aussi par l'alimentation.

L'alimentation est l'un des grands marqueurs des inégalités sociales en France tant au niveau des proportions que la diversité des aliments.

Pour promouvoir l'égalité dans l'assiette, le Département s'appuie notamment sur une politique de restauration scolaire et s'engage ainsi :

- à aider les concitoyens en difficulté à faire face au contexte sociétal et économique par le maintien des tarifs en vigueur pour l'année 2024. Il participe, auprès des parents, aux 2/3 du coût d'un repas et mène, depuis 10 ans, une politique volontariste ambitieuse d'aide à la restauration scolaire des collégiens boursiers demi-pensionnaires. Le maintien d'une tarification sociale, sans augmentation dans un contexte inflationniste, renforce le pouvoir d'achat des familles ;
- à faire de l'alimentation saine, locale, de qualité et durable, un droit pour tous, en supportant les coûts supplémentaires liés au contexte économique ; notamment l'augmentation du prix des énergies, l'inflation et par conséquent la baisse du pouvoir d'achat.

Il est proposé un budget de 3.440.000,00 € en 2024, pour conduire cette politique volontariste auprès des élèves, décomposée comme suit :

- Aide départementale à la restauration scolaire (C03-281A02) : 2.700.000,00 € ;
- Dotations de fonctionnement - Restauration (C0-221K15) : 400.000,00 € ;
- Analyses LDA (C03-201B03) : 150.000,00 € ;
- Mutualisation des sites de restauration scolaire avec la Région (C03-288I03) : 190.000,00 €.

En outre, un plan d'équipement des collèges, autour d'une nouvelle autorisation de programme dotée de 2.400.000,00 € (C03-221I08) portant à 1.400.000,00 € les crédits de paiement disponibles pour 2024, permet de construire et développer une stratégie ambitieuse autour de la restauration scolaire et envisager notamment l'acquisition d'équipements de restauration tant dans le domaine de la lutte contre le gaspillage alimentaire, que sur le champ des matériels innovants.

Personnels des collèges et dispositifs volontaristes d'insertion par l'emploi

Le Département met à disposition des collèges les moyens humains nécessaires en personnel permanent pour assurer les missions du service public d'enseignement et ajuste lesdits moyens pour une répartition équitable sur l'ensemble du territoire.

Lorsque les personnels ATTEE sont absents ou empêchés, un mécanisme de suppléance est actionné, pour un montant, en 2024, de 2.000.000,00 € (Suppléance A.T.T.E.E. - C03-221K10).

Par ailleurs, au regard de l'usure professionnelle et des aménagements de postes prescrits, des dotations de fonctionnement, à hauteur de 50.000,00 €, permettent d'attribuer des matériels adaptés à ces personnels ATTEE (C03-221K14).

Les moyens d'insertion, comme les contrats aidés en collège, ou le dispositif d'insertion sociale et professionnelle, permettent de mettre en œuvre la politique volontariste d'insertion sociale portée par le Département.

Dans ce contexte contraint et incertain pour le devenir des personnes les plus fragiles, le Département a souhaité poursuivre, avec les établissements, une politique d'insertion sociale et professionnelle, volontariste, juste et équitable. La répartition des moyens insertion est décidée au regard de la superficie et du nombre repas.

La politique d'insertion par l'emploi dans les collèges s'élève, en 2024, à 6.320.000,00 € en crédits de paiement (C03-221K11) et se décompose comme suit :

- Contrats aidés : 45.000,00 € ;
- Marché de service de réinsertion sociale et professionnelle: 6.275.000,00 €.

Une politique éducative innovante pour la réussite des collégiens

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département a développé et consolidé un réel partenariat avec chaque communauté éducative, dans le respect des compétences de chacun, afin de contribuer à enrichir la vie au collège et à former les citoyens de demain.

Entre poursuite d'actions qui ont fait leur preuve et initiatives nouvelles, le partenariat éducatif, issue de la démarche de concertation et impulsée par le projet de mandat et sa déclinaison au sein du pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » voté le 21 novembre 2022, se veut plus lisible et complémentaire au regard des actions déjà engagées par les partenaires. Dans cet esprit, le partenariat éducatif s'appuie désormais sur 3 socles, fondements des actions et des valeurs promues par le Département :

- 1- Bien vivre ensemble au collège
- 2- Accompagner les parents
- 3- Faire grandir les collégiens

Le collège est une étape charnière dans le parcours scolaire, phase où l'adolescent se construit dans de nombreux domaines. Le Département porte l'ambition de proposer les meilleures conditions d'apprentissage et de vie en accompagnant les projets et actions éducatives.

Il est proposé un budget de 1.558.000,00 € en 2024, pour conduire cette politique volontariste au service de la réussite, de l'épanouissement des collégiens et garantissant à chacun les chances d'accéder à un parcours choisi.

Des interventions complémentaires en matière périscolaire sont également proposées :

- Scolarisation des élèves - Participation interdépartementale : 115.000,00 € en dépenses (C03-221K07).
- Couverture nécessaire à l'examen des demandes de subvention de fonctionnement sollicitées par les associations de l'enseignement secondaire et supérieur et colloques, à hauteur de 107.000,00 € (C03-288H01).
- Participations socioéducatives (C03-288I01) : 165.000,00 € en dépense de fonctionnement
- Subventions d'enseignement (C03-288F01 : 28.000,00 €), d'orientation et de formation (C03-288G01 : 45.000,00 €) et de jeunesse (C03-338A01: 185.000,00 €).
- Taxe d'apprentissage - CIO (C03-288D01) : 300,00 € de recettes.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 3 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 258 500,00 €	1 406 045,00€
Investissement	8 718 077,27 €	0,00 €
Toutes sections	29 976 577,27 €	1 406 045,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	185 000,00				
	Accompagnement et action sociale		185 000,00	0,00	0,00	0,00	
	Archéologie	Archéologie	563 000,00	1 189 745,00	35 000,00		
	Archéologie		563 000,00	1 189 745,00	35 000,00	0,00	
	Archives	Archives	399 000,00	700,00	125 000,00		
	Archives		399 000,00	700,00	125 000,00	0,00	
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	1 087 000,00	40 000,00	350 000,00		
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale		1 087 000,00	40 000,00	350 000,00	0,00	
	Coupole d'Heffaut	Coupole d'Heffaut	1 126 000,00		210 000,00		
	Coupole d'Heffaut		1 126 000,00	0,00	210 000,00	0,00	
	Culture	Développement culturel territorial		5 595 000,00		150 000,00	
		Lecture publique		1 374 000,00		744 011,67	
		Louvre Lens		1 249 000,00			
		Moyens généraux culture		251 000,00		50 000,00	
		Patrimoine et biens culturels		365 000,00		2 239 052,40	
		Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques		1 201 000,00		75 000,00	
		Subventions culturelles		27 000,00	600,00		
		Culture		10 062 000,00	600,00	3 258 064,07	0,00
	Jeunesse	Jeunesse		200 000,00			
		Jeunesse		200 000,00	0,00	0,00	0,00
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens		37 500,00			
	Moyens des services		37 500,00	0,00	0,00	0,00	
	Moyens Généraux - action sociale	Subventions - soutien aux solidarités		7 000,00			
		Moyens Généraux - action sociale		7 000,00	0,00	0,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Soutien en faveur de la Jeunesse		2 477 000,00	175 000,00		
		Politiques d'inclusion durable		2 477 000,00	175 000,00	0,00	0,00
	Sport	Equipements sportifs		800 000,00		1 521 389,60	
		Soutien au sport dans les collèges				2 947 204,70	
		Soutien au sport de haut niveau		2 350 000,00		271 418,90	
		Soutien sportif aux territoires		1 965 000,00			
	Sport		5 115 000,00	0,00	4 740 013,20	0,00	

Si les politiques volontaristes des réussites citoyennes (culture et sport, notamment) représentent une part modeste du budget départemental, elles constituent un levier essentiel de développement des territoires, un moyen d'assurer l'épanouissement des citoyens et la signature de l'innovation et de l'excellence départementale.

Archéologie

L'archéologie constitue un levier majeur en termes de développement du territoire grâce aux missions d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles préventives en amont des aménagements).

L'archéologie s'avère être également un vecteur important en terme d'épanouissement personnel et de plaisir et contribue à une insertion réussie dans la société. Les actions de médiation engagées, tant à la Maison de l'Archéologie du Pas-de-Calais que dans les territoires, répondent à ces objectifs en touchant un large public scolaire et familial. Les engagements auprès des publics empêchés vont se poursuivre pour l'exposition prochaine en proposant des partenariats et des médiations adaptées.

- **Les moyens financiers sollicités par la Direction de l'Archéologie pour l'exercice 2024 s'élèveraient à 598.000,00 € (563.000,00 € en fonctionnement et 35.000,00 € en investissement).**

Les besoins en fonctionnement (locations d'engins de terrassement, matériels destinés aux diagnostics et fouilles, frais d'analyses, organisation d'expositions et de médiations archéologiques itinérantes ou organisées au sein de la Maison de l'Archéologie) se répartissent comme suit :

- Documentation spécifique - Archéologie (C03-300D04) : 10.000,00 € ;
- Conservation préventive archéologique (C03-300D06) : 53.000,00 € ;
- Médiation archéologique (C03-318A02) : 100.000,00 € ;
- Opérations en archéologie préventive (C03-318B01) : 400.000,00 €.

Les sollicitations de 35.000,00 € de crédits de paiement pour 2024 en investissement correspondent, d'une part à la réalisation de restaurations sur les collections archéologiques propriété du Département, d'autre part au renouvellement régulier du matériel de topographie ou autres matériels spécifiques d'analyse.

- **La Direction de l'Archéologie génère des recettes, à concurrence de 1.189.745,00 €, provenant de trois sources :**

1. Une subvention versée par le Ministère de la Culture et de la Communication pour la réalisation des diagnostics réalisés en année N-1 ; une majoration est prévue pour les petites surfaces d'intervention et pour les opérations archéologiquement complexes.
2. Les recettes issues des prestations de fouille ; pour répondre aux consultations lancées par les aménageurs, le Département a élaboré un tarif de prestations, réactualisé chaque année. En 2024, les fouilles préventives réalisées en 2022 verront leurs rapports d'étude terminés et le solde des marchés versés. C'est notamment le cas pour les fouilles d'Épinoix (ancienne base aérienne BA 103), de Saint-Augustin (regroupement pédagogique concentré de la Morinie) et de Guînes (béguinage et réhabilitation des places).
3. Les subventions allouées par l'État pour le fonctionnement du Centre de conservation et d'étude archéologiques, ainsi que pour des projets de médiation et de numérisation du patrimoine.

Archives départementales

De l'aide apportée aux producteurs d'archives à la mise en valeur du patrimoine collecté, les archives du Pas-de-Calais assurent la conservation et la communication de la mémoire départementale, sous forme de documents textuels aussi bien qu'iconographiques, audiovisuels et numériques. Elles s'inscrivent par là-même dans l'offre culturelle portée par le Département, accessible sur site ou en itinérance et permettant à chacun de connaître sa propre histoire comme de s'ouvrir au monde.

En raison de la saturation des deux centres existants, le Département s'est engagé dès 2018 dans la reconstruction des archives départementales sur un nouveau terrain, permettant de regrouper l'ensemble des fonds et des équipes sur un site unique, de disposer d'un volume de stockage correspondant aux besoins prévus pour les trente prochaines années, d'améliorer l'accueil du public et d'assurer la maîtrise des conditions de température et d'hygrométrie au sein d'un bâtiment performant d'un point de vue énergétique. Sur la base de la proposition du groupement Sogea, retenue en 2021 dans le cadre d'un marché public global de performance, le permis de construire en a été signé le 12 avril 2022, assurant un lancement des travaux en juillet, pour un achèvement espéré à la fin de l'année 2024 et un transfert des collections au premier semestre 2025. Des dépenses spécifiques à la préparation des fonds (reconditionnement...) ont en conséquence été prévues sur le budget de la direction, en prévision de leur déménagement.

Les propositions budgétaires de la direction des archives départementales pour 2024 s'établissent globalement à hauteur de 804.000,00 €, décomposées en 175.000,00 € pour l'investissement et en 629.000,00 € pour le fonctionnement.

➤ **Opérations mémorielles et commémorations**

Le budget de la direction des archives départementales prend en charge le financement spécifique lié aux opérations mémorielles et aux commémorations (311G09), à concurrence de 230.000,00 € en fonctionnement et de 50.000,00 € en investissement, comprenant :

- une enveloppe de 50.000,00 € en fonctionnement pour la programmation portée par le Département,
- deux enveloppes de 180.000,00 € en fonctionnement et de 50.000,00 € en investissement pour des subventions en faveur des collectivités et associations, en particulier dans le cadre du quatre-vingtième anniversaire de la Libération.

➤ **Interventions usuelles des Archives départementales**

Cet engagement financier répond aux activités usuelles de la direction des archives départementales :

- Investissement : 125.000,00 €, répartis entre une enveloppe de 100.000,00 € (315A01) pour les actions propres du Département (achat de fonds et de documents d'origine privée ; restaurations confiées à des prestataires extérieurs) et une seconde enveloppe de 25.000,00€ (315A12) dédiée à une aide aux opérations de restauration de leurs archives portées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ;
- Fonctionnement : 399.000,00 € (315A01, 315A02, 315A03 et 315A05 : opérations de conservation préventive, de diffusion et d'actions culturelles pilotées par les archives départementales, enrichissement des collections) : en dehors des dépenses liées à l'animation culturelle et pédagogique spécifique aux archives (conception et réalisation d'expositions itinérantes et d'outils d'animation pédagogique, participation aux journées européennes du patrimoine) et à l'acquisition de petits matériels de conservation ou de restauration, cette enveloppe comprend deux autorisations d'engagement, votées au budget supplémentaire 2022, à hauteur de 230.000,00 € en 2024 (sur un total de 460.000,00 € sur 2022-2024), pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion en charge du reconditionnement des fonds et pour l'achat de fournitures dédiées (boîtes neutres).

Recettes prévisionnelles : 700,00 € (315A03 : ventes d'ouvrages et autres produits annexes, frais de reproductions photographiques...).

Affaires Culturelles

Le Département, dans le cadre du projet de mandat, a voté le pacte des réussites citoyennes qui met un fort accent sur les questions d'accessibilité, d'émancipation, de vivre ensemble ou le droit à l'expression.

Les questions de développement culturel et de droits culturels sont au cœur de ce pacte en croisant bien évidemment, les nécessités d'éducation, de jeunesse et d'épanouissement par le sport.

Le tout, combiné avec une affirmation forte des politiques culturelles et patrimoniales, doit permettre à chacun de trouver sa place dans une société plus ouverte aux autres, aux différences et diversités tout en tenant compte des pratiques de chacun.

Aussi, dans ce pacte des réussites citoyennes, la politique culturelle contribue de manière fondamentale à la formation, au développement de l'autonomie et aux loisirs des habitants qui peuvent ainsi se forger une approche citoyenne de la diversité humaine.

La culture, par la variété des formes patrimoniales et des approches artistiques, demeure un levier majeur dans la formation d'un esprit critique et dans l'appropriation de la diversité du monde par tous. Elle constitue un capital personnel précieux pour une insertion réussie dans la société et aussi un rendez-vous de plaisir et de découverte.

Enfin, dans ce pacte, les liens culture/éducation y sont affirmés comme déterminants pour la réalisation des jeunes en tant que personnes, quels que soient leur milieu, leur environnement. C'est dans ce cadre et la construction de ce pacte, que les crédits 2024 se déclinent :

Les propositions d'inscription de crédits pour 2024 se déclinent, sur ces bases, comme suit :

➤ ***Section de fonctionnement : 10.931.000,00 €***

Le cumul des inscriptions budgétaires au titre des crédits de fonctionnement gérés par la direction des affaires culturelles s'élève à 10 931 000 € soit une reconduction du budget 2023 en tenant compte des mouvements et des inscriptions lors du vote du budget supplémentaire 2023.

Il s'agit entre autres de l'augmentation de la participation du Département à l'EPCC de la Coupole d'Helfaut et de transfert de crédits de la Direction du Château d'Hardelot et Evènementiel (DCHE) (sur les crédits DAC pour la saison culturelle) pour la mise en place d'ateliers et de prestations.

- Mise en œuvre du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (311 J03 et 311 M01) pour 1.201.000,00 € ;
- Mise en œuvre du schéma départemental de la lecture publique (313 B02 et 313 B06) pour 1.374.000,00 € ;
- Soutien aux structures à label national et participation EPCC (311 B05) pour 1.992.000,00 € : Scènes nationales, Centre dramatique national, scène conventionnée, EPCC 9/9 bis ;
- Participation à l'EPCC du Louvre-Lens (314B06) pour 1.249.000,00 € ;
- Participation à l'EPCC la Coupole d'Helfaut (314A01) pour 1.126.000,00 € ;
- Soutien aux acteurs culturels et centres culturels (311I03) pour 1.073.000,00 € ;
- Soutien aux compagnies et aux structures à rayonnement local (311B02) pour 1.580.000,00 € et aux structures de valorisation du patrimoine (312F05) pour 124.000,00 € ;
- Elaboration et mise en œuvre d'exposition à la Maison du port d'Etaples (312F09) et d'une exposition itinérante pour 241.000,00 € ;

- Développement de la programmation culturelle dans le Département en lien avec le projet de mandat (anciennement culture de saison) (311E01) pour 950.000,00 € (subventions communes et EPCI partenaires, associations partenaires et ateliers dont les projets de résidences d'artistes en collèges) qui sont complétés par 250.000,00 € de crédits gérés par la DCHE du fait de la détention de la licence d'entrepreneurs de spectacles comme précisé en fonction 0 (achats de spectacles, engagements d'artistes et de techniciens intermittents du spectacle, logistique, locations de matériels scéniques et d'instruments de musique...);
- Moyens généraux en matière culturelle y compris les prix littéraires (300C05) pour 21.000,00€.

D'autre part sont proposées quatre inscriptions, pour un montant de 27.000 €, destinées :

- A couvrir le fonctionnement de la régie d'avances de la Direction des Affaires culturelles (C03-300C11) : 10.000,00 € compensé par une recette de 600,00 € ;
- A couvrir l'examen des demandes de subventions dans le cadre de commémorations (C03-311G01 : 7.000,00 €) et de subventions et de prix en matière culturelle (C03-311H01 : 10.000,00 €).

➤ **Section d'investissement : 3.283.064,07 €**

Un besoin de crédits est sollicité en 2024 s'adossant sur les principaux projets suivants :

- Travaux de restauration des biens culturels bâtis protégés et non protégés et des objets (312A05, 312B01) pour 2.119.052,40 €, contribuant à la rénovation des édifices, tout en accompagnant les communes et les intercommunalités dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine ;
- Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques (313A01) pour 744.011,67 €, permettant ainsi de poursuivre le maillage du territoire départemental en médiathèques modernes et attractives ;
- Aide à la création, restructuration et équipement de salles de spectacles (311D01) pour 150.000,00 € ;
- Collections départementales (312C01) pour 120.000,00 € ;
- Acquisition d'instruments de musique (311J01) pour 75.000,00 € (instruments de musique pour les sociétés musicales et achats d'instruments pour "Orchestre au collège") ;
- Soutien à l'investissement des acquisitions mobilières et petits travaux mobiliers à la Coupole d'Helfaut (314A01) pour 75.000,00 € ;

Le Château d'HARDELLOT - Centre Culturel de l'Entente Cordiale :

En 2024, les crédits liés aux achats de spectacles, aux engagements d'artistes et de techniciens intermittents du spectacle, à la logistique, aux locations de matériels scéniques et d'instruments de musique pour le Château d'Hardelot sont dorénavant inscrits sur les lignes du Centre Culturel de l'Entente Cordiale. Autrefois affectés à l'Événementiel, le rapatriement des crédits permettra de disposer d'une homogénéité dans la gestion des flux financiers et comptables de la direction.

La proposition d'inscription de 1.047.000,00 € de crédits de fonctionnement pour 2024 se décline comme suit (300C09) :

- la programmation culturelle liée à la collection permanente, aux expositions temporaires et au développement des publics pour 195.000,00 € dont 50.000,00 € correspondant à des autorisations d'engagement pour les expositions se déroulant en 2025.
- la programmation culturelle liée au spectacle vivant pour 782.000,00 € dont 50.000,00 € correspondant à des autorisations d'engagement pour les événements se déroulant en 2025.

- la mise à disposition de moyens au fonctionnement du Centre culturel de l'Entente cordiale (technique, logistique, entretien des espaces verts, maintenance...) pour 70.000,00 €.

De plus, sont proposées deux inscriptions (en dépenses 40.000,00 € et en recettes 40.000,00 €) assurant la couverture nécessaire au fonctionnement de la régie d'avances (300H02) et de recettes du Château d'Hardelot - Centre Culturel de l'Entente Cordiale.

La proposition d'inscription de 350.000,00 € de crédits d'investissement pour 2024 pour le Centre culturel de l'Entente cordiale se décline comme suit :

- 300.000,00 € destinés à financer l'aménagement de la salle d'exposition temporaire (poursuite de l'AP 2023) (réadaptation du système d'éclairage, mise à niveau des organes de sécurité, mise à niveau du système son et diffusion de l'image, installation d'un système de régulation de l'hygrométrie avec traçabilité...), mais aussi à procéder à la réfection de la scénographie du manoir suite aux nombreuses infiltrations causées par les intempéries du mois de novembre,
- 50.000,00 € permettant la restauration des œuvres de la collection départementale, ainsi que de procéder à l'acquisition d'œuvres pour la collection permanente (C03-300C09).

Intervention spécifique pour la Coupole d'Helfaut :

La participation à l'Établissement Public de Coopération Culturelle La Coupole d'Helfaut (C03-314A01) est inscrite à hauteur de 1.126.000,00 €.

En complément de l'intervention de la Direction des Affaires Culturelles ci-dessus exposée à hauteur de 75.000,00 € en investissement (C03-314A01), la Direction de l'Immobilier prévoit l'inscription d'une enveloppe de 135.000,00 € de crédits de paiement (C03-314A06), en section d'investissement, enveloppe permettant d'achever le « saut technologique » de la coupole d'Helfaut, nécessaire pour remplacer l'installation de projection devenue obsolète.

Soutien en faveur de la Jeunesse

La démarche construisons notre Pas-de-Calais a fait de la jeunesse un enjeu transversal aux politiques départementales. Si l'accompagnement des jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, le soutien et la valorisation de leur prise d'initiatives et leur engagement citoyen demeurent des axes forts de la politique jeunesse, la complémentarité avec les politiques de solidarités humaines et territoriales est recherchée.

Universelle, la politique jeunesse s'adresse à tous les jeunes âgés de 15 à 25 ans et s'adapte régulièrement afin de répondre aux besoins des jeunes et à l'évolution de leurs situations.

Cette politique repose sur la définition de partenariats avec de nombreux acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire et la mise en œuvre d'aides jeunesse individuelles. A travers ces partenariats et ces dispositifs, le Département apporte son soutien au monde associatif et aux bénévoles qui le font vivre.

Les inscriptions budgétaires font également écho à la délibération « objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles 2024-2027 » présentée en Conseil départemental du 29 janvier 2024.

Les actions menées dans ce cadre nécessitent, sur la fonction 3, un financement global de 2.477.000,00 € en dépenses de fonctionnement et 175.000,00 € en recettes.

1°. Aides individuelles :

➤ Animation de réseaux territoriaux (C03 - 338D01) : 440.000,00 €

Les crédits proposés à hauteur de 440.000,00 € se décomposent comme suit :

- 260.000,00 € sont dédiés au dispositif Sac ados qui permet de faire bénéficier 900 jeunes d'expérimenter un premier départ en vacances favorisant leur autonomie et les incitant à vivre une première expérience de mobilité. Cette année 2024 sera également marquée par le lancement de l'opération sac ados spécial jeux Olympiques et Paralympiques
- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ambition 7 du pacte des réussites citoyennes « valoriser et soutenir ceux qui s'engagent », il est envisagé l'organisation d'une journée sur la thématique jeunesse et handicap ainsi que la mise en œuvre opérationnelle de la démarche jeunesse et environnement. Le financement de cette action s'élève à 150.000,00 €.
- Les 30.000,00 € restants sont dédiés au dispositif pépites 62 sur la valorisation de l'engagement des jeunes.

➤ Mesures Jeunesse (C03-338D02) : 1.307.000,00 € en dépenses et 175.000,00 € en recettes

Les crédits proposés à hauteur de 1.307.000,00 € se décomposent comme suit :

- 900.000,00 € sont dédiés à la **mesure permis engagement citoyen** et permettront d'accompagner 2 200 jeunes dans le financement de leur permis de conduire en contrepartie d'un engagement bénévole au sein d'une association du Pas-de-Calais.
- 350.000,00 € sont dédiés au financement des **formations au Bafa et au Bafd**. Cette mesure permet d'accompagner 1750 sessions de formation. Elle est menée en partenariat avec la CAF du Pas-de-Calais qui contribue à hauteur de 50 % au budget dédié à la mesure. Depuis juin 2023, est proposée l'aide de 300 € sur les stages de perfectionnement lié à l'accueil du jeune enfant en situation de handicap.

55.000,00€ concernent la **Bourse Initiatives Jeunes** pour accompagner les projets des jeunes dans les domaines culturels, sportifs, citoyens, solidaires ou de mobilité internationale. Entre 100 et 150 jeunes en bénéficient chaque année. La volonté en 2023 est de dynamiser le dispositif en améliorant la communication de ce dispositif.

Enfin, 2.000,00 € sont réservés pour couvrir les éventuelles demandes de remise gracieuse sur titre de recettes liées à la mesure permis.

2°. Soutien aux têtes de réseau :

➤ Jeunesse Education Populaire (C03-338M01) : 730.000,00 €

Les crédits proposés à hauteur de 680.000,00 € correspondent à la 1ère année du renouvellement des partenariats avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire qui seront présentés au mois de mars 2024. Conformément aux préconisations issues de l'évaluation des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens menée en 2023, le paiement de la subvention départementale sera opéré en 2 fois : 80 % en début d'année n et le solde de 20 % en année n+1. Le montant de 680.000,00 € correspond donc aux 80 % de la première année de conventionnement.

Les 50.000,00 € restants couvrent également le partenariat renouvelé annuellement avec l'AFEV pour le programme expérimental KAPS sur Lens (colocation à projet solidaire) et permettent de répondre à de nouveaux partenariats émergents.

Ces fédérations de jeunesse accompagnent près de 2 000 associations et structures, mobilisent des dizaines de milliers de bénévoles et représentent plus d'un millier d'équivalents temps plein (ETP). Collectivement, ces réseaux constituent un maillage départemental et territorial complet et complémentaire. Ils visent ainsi à accompagner la vie associative partout dans le département, à animer les réseaux d'éducation populaire, à informer les jeunes, à les accompagner dans leur parcours vers l'autonomie, à promouvoir leur engagement citoyen ou encore à favoriser leur insertion sociale.

Ces acteurs participent également à promouvoir les valeurs de la République, à proposer des programmes d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations dans les collèges.

Bien qu'identifiés « jeunesse », ces partenariats tendent à s'inscrire dans de nombreuses politiques départementales, comme en témoignent les nombreuses interventions de lutte contre les discriminations ou de sensibilisation aux pratiques culturelles dans les collèges, l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées par des volontaires en service-civique, l'accompagnement de la démarche économie sociale et solidaire (ESS), les programmes de mobilité internationale ou encore le développement de projets en milieu rural ou au sein des quartiers politique de la ville.

3°. Subvention de fonctionnement aux associations :

En ce qui concerne les subventions « jeunesse », les crédits sont inscrits à hauteur de 200.000,00 €. Les crédits se répartissent sur le sous-programme liés aux subventions thématiques en faveur de la Jeunesse (C03-338C01 "Subventions loisirs Jeunesse") et permettent la couverture nécessaire à l'examen des demandes de subvention de fonctionnement sollicitées par les associations.

Sports

Le Pas-de-Calais est historiquement une terre de sport dans toutes ses composantes. La politique sportive conduite par le Département touche directement ou indirectement plus de 3.200 associations qui accueillent près de 300.000 licenciés.

Le Pas-de-Calais soutient également 76 clubs de haut niveau et 22 sportifs membres de l'Equipe Olympique et Paralympique, lesquels contribuent à la promotion d'une image positive et dynamique de notre territoire.

L'accompagnement d'environ 50 comités départementaux participe à la dynamique du sport pour tous.

Les 160 manifestations sportives soutenues tous les ans permettent une animation des territoires.

Enfin, la démarche en matière de développement maîtrisé des sports de nature (compétence obligatoire) permet également aux habitants du Pas-de-Calais mais également aux touristes qui le fréquentent de découvrir nos beaux paysages tout en entretenant leur santé.

Il est par ailleurs précisé que les interventions en matière d'investissement dans le domaine sportif constituent une des priorités de la politique ambitieuse du Département au bénéfice des territoires. Cette orientation se trouve confirmée en 2024 par une proposition de nouvelle autorisation de programme dédiée de 5 millions €.

Enfin, l'année 2024 sera marquée par la dynamique autour des jeux Olympiques et Paralympiques dans tous les territoires au travers de nombreux dispositifs (relais de la flamme Olympique et Paralympique, village itinérant, olympiade culturelle, exposition et animations diverses...).

Les grandes orientations de la politique sportive départementale se trouvent confortées dans les choix budgétaires qui vous sont soumis :

1° - Les équipements sportifs : 4,7 M€ de crédits de paiement pour 2024

L'effort d'investissement en matière d'équipements sportifs sera poursuivi, notamment, en matière d'aménagement de proximité et d'aide à la construction ou à la rénovation d'équipements sportifs à proximité des collèges ; l'objectif étant d'assurer dans les meilleures conditions la pratique sportive des collégiens et une pratique sportive des clubs dans les territoires.

De même, le soutien aux équipements sportifs d'animation sportive locale reste une priorité de l'intervention départementale. Ces structures participent activement, en effet, à l'animation des territoires qu'ils soient en milieu urbain ou rural.

Les Espaces, Sites et Itinéraires (espaces de pratique sportive de pleine nature) inscrits au Plan Départemental bénéficient depuis 2020 d'un dispositif permettant d'améliorer leur accessibilité et leur sécurité. Face à l'attrait toujours plus important pour les pratiques de plein air (encore renforcé par la crise sanitaire), il est proposé de poursuivre cette démarche.

Enfin, la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 constitue indéniablement une opportunité pour le Pas-de-Calais. Depuis 2019, le Département s'est engagé à accompagner le financement de la rénovation ou de la construction d'équipements structurants.

L'enveloppe allouée aux dépenses d'investissement dans le domaine de la politique sportive départementale s'établit à 4.740.013,00 € de crédits de paiement pour 2024, décomposés en :

- Équipements à proximité des collèges : 2.947.204,70 € (C03-325B02) ;
- Équipements d'animation sportive locale et espaces de pratique sportive de pleine nature : 1.351.389,60 € (C03-325A17) ;
- Équipements Paris 2024 : 271.418,90 € (C03-326G01) ;
- Participation à l'investissement de l'Aréna Stade couvert Régional de Liévin : 170.000,00 € (C03-325C01).

2° - L'aide au développement : 5,1 M€ de crédits de fonctionnement pour 2024

Le soutien au développement du sport pour tous se traduira par la mise en œuvre des dispositifs suivants :

- Soutien aux Clubs de Haut Niveau : 1.130.000,00 € (C03-326A01) ;
- Soutien aux Comités Départementaux Sportifs : 900.000,00 € (C03-326C01) ;
- Soutien aux manifestations sportives : 1.065.000,00 € (C03-326F01) ;
- Soutien aux Sections Sportives Rectorales : 145.000,00 € (C03-326A06) ;
- Abonnement places : 300.000,00 € (C03-326A04) ;
- Soutien à l'Equipe Olympiques et Paralympiques et diverses aides exceptionnelles ainsi qu'une aide aux associations pour l'achat de petits équipements plafonnée à 500,00 € : 475.000,00 € (C03-326A08) ;
- Dynamique autour des Jeux Olympiques et Paralympiques : 300.000,00 € (C03-326G01).

A ces enveloppes financières s'ajoutent :

- La participation du Département au Syndicat Mixte de l'Aréna Stade Couvert de LIEVIN qui relève également du périmètre de la politique sportive. Pour 2024, cette participation s'élèvera globalement à 970.000,00 € et comportera un volet fonctionnement (800.000,00 € - C03-325C01) et, comme indiqué ci-dessus, un volet investissement (170.000,00 €) ;
- L'appel à projet « Ouvrez votre club » à hauteur de 160.000,00 € (C03-441A01) repris ci-après en fonction 4.

Fonction 4 : santé et action sociale :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 4 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	160 000,00 €	0,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	Accompagnement aux actions d'insertion	160 000,00			
		Politiques d'inclusion durable	160 000,00	0,00	0,00	0,00

Les crédits inscrits à hauteur de 160.000,00 € (C03-441A01) correspondent à l'appel à projet « Ouvrez votre club », lequel contribue au développement des pratiques sportives pour les personnes qui en sont le plus éligibles.

Fonction 6 : action économique :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 6 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 000,00 €	0,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Soutien au développement de la filière agricole	Soutien au développement de la filière agricole	7 000,00			
		Soutien au développement de la filière agricole	7 000,00	0,00	0,00	0,00

Il s'agit d'aides aux associations développant des actions dans le monde rural pour 7.000,00 €.

Annexe 1 : Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Centre culturel de l'entente cordiale						
Action : Centre culturel de l'entente cordiale						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-020C07	Maintenance - Centre Culturel de l'Entente Cordiale	DIMMO/SMP	184 951,86			
			184 951,86	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Événementiel						
Action : Événementiel						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-022C01	Manifestations événementielles	PRC/DIREV	784 400,00			
C03-022C04	Subventions à caractère événementiel	DF/SEB	132 000,00			
			916 400,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Événementiel						
Action : Frais de personnel - Intermittents du spectacle						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-022C02	Rémunération des intermittents du spectacle	PRC/DIREV	200 000,00			
			200 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif						
Action : Emplois temporaires - service civique						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-021A11	Indemnisation des volontaires en service civique	DRH/REM Rémunérations	19 000,00			
			19 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Accompagnement et action sociale						
Action : Accompagnement périscolaire						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K07	Scolarisation des élèves - Participation interdépartementale	DEC/SAF	115 000,00			
C03-288D01	Taxe d'apprentissage - CIO	DF/SELB		300,00		
C03-288E01	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	DEC/SREP	1 558 000,00			
C03-288F01	Subventions enseignement	DF/SEB	28 000,00			
C03-288G01	Subventions orientation formation	DF/SEB	45 000,00			
C03-288H01	Subventions aux associations de l'enseignement secondaire et supérieur et colloques	DEC/SAF	107 000,00			
C03-288I01	Participations socio éducatives	DEC/SAF	165 000,00			
C03-288I02	Utilisation des installations sportives externes aux collèges	DEC/SAF	950 000,00			
C03-288I03	Mutualisation des sites de restauration scolaire avec la Région	DEC/SRS	190 000,00			
			3 158 000,00	300,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Accompagnement et action sociale						
Action : Aide à la restauration scolaire						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-281A02	Aide départementale à la restauration scolaire	DEC/SRS	2 700 000,00			
			2 700 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Dotations de fonctionnement des collèges						
Action : Dotations de fonctionnement des collèges						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K01	Dotation de fonctionnement des établissements publics	DEC/SAF	23 600 000,00			
C03-221K02	Dotation de fonctionnement des établissements privés - part matériel	DEC/SAF	9 000 000,00			
C03-221K14	Dotation de fonctionnement des collèges publics - ATTEE matériels adaptés	DEC/SAM	50 000,00			
C03-221K15	Dotation de fonctionnement des collèges publics - Restauration	DEC/SRS	400 000,00			
			33 050 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Dotations de fonctionnement des collèges						
Action : Forfait d'externat						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K13	Dotation de fonctionnement des établissements privés - part personnel	DEC/SAF	7 200 000,00			
			7 200 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges						
Action : Equipement collèges						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221I02	Renouvellement de l'équipement des collèges	DEC/SAF			763 071,54	
C03-221I04	Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	DF/SELB				8 286 123,00
C03-221I06	Acquisition de matériel scolaire destiné aux collégiens	DMG/SAAP			570 000,00	
C03-221I07	Renouvellement de l'équipement en matériel des collèges	DEC/SAF			1 240 000,00	
C03-221I08	Renouvellement du matériel de restauration des collèges	DEC/SRS			1 400 000,00	
C03-221L06	Dotation aux collèges pour fournitures de matériaux	DEC/SAF	300 000,00			
			300 000,00	0,00	3 973 071,54	8 286 123,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges						
Action : Equipement des collèges - informatique						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221J01	Informatique - Equipement des collèges	PRA/DSN	400 000,00		3 940 000,00	
C03-221J05	Déploiement d'un réseau à haut débit pour les EPLE	PRA/DSN	1 200 000,00			
			1 600 000,00	0,00	3 940 000,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - maintenance						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221D04	Mise aux normes d'accessibilité des collèges	DIMMO/SMP			2 847 705,00	
C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	DIMMO/SMP			10 867 900,00	
C03-221H01	Travaux de grosses réparations et d'aménagement des collèges privés	DEC/SAF			260 000,00	
C03-221L01	Entretien des collèges	DIMMO/SMP	4 621 000,00			
			4 621 000,00	0,00	13 975 605,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - maîtrise des consommations						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221G12	Dispositif de maîtrise des consommations - Collèges	DIMMO/SIE	13 000,00	29 300,00	300 000,00	
			13 000,00	29 300,00	300 000,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - opérations foncières						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221B01	Foncier - Collèges	SGPADT/SVPD	1 500,00		28 558,70	
			1 500,00	0,00	28 558,70	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier collèges - travaux neufs						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-201C01	Avances pour travaux - collèges	DIMMO/SGT			1 200 000,00	1 200 000,00
C03-221A01	Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs	DIMMO/SEP	300 000,00		759 205,00	
C03-221A02	Etudes - Maintenance patrimoniale collèges	DIMMO/SMP			318 700,00	
C03-221C02	Construction de nouveaux collèges	DIMMO/SGT			200 000,00	
C03-221C06	Frais annexes aux constructions	DIMMO/SGT	250 000,00			
C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	DIMMO/SGT			37 300 000,00	
			550 000,00	0,00	39 777 905,00	1 200 000,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Immobilier collèges						
Action : Immobilier - Recettes et dépenses diverses						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221M01	Franchise assurances des collèges	DEC/SAF	50 000,00	50 000,00		
			50 000,00	50 000,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Recettes et dépenses diverses						
Action : Analyses Laboratoire Départemental						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-201B03	Analyses LDA	DEC/SRS	150 000,00			
			150 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Ressources Humaines - Education						
Action : Personnel des collèges						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-221K10	Suppléance ATTEE	DEC/SAM	2 000 000,00			
C03-221K11	Dispositifs d'insertion dans les collèges publics	DEC/SAM	6 320 000,00			
			8 320 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Accompagnement et action sociale						
Action : Accompagnement périscolaire						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-338A01	Subventions jeunesse	DF/SEB	185 000,00			
			185 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Archéologie						
Action : Archéologie						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-300D04	Documentation spécifique - Archéologie	PRC/DA	10 000,00			
C03-300D06	Conservation préventive archéologique	PRC/DA	53 000,00			
C03-318A02	Médiation archéologique	PRC/DA	100 000,00			
C03-318B01	Opérations en archéologie préventive	PRC/DA	400 000,00	1 189 745,00	35 000,00	
			563 000,00	1 189 745,00	35 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Archives						
Action : Archives						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-315A01	Collecte, conservation et diffusion de documents	PRC/DAD	2 000,00		100 000,00	
C03-315A02	Conservation des collections	PRC/DAD	330 000,00			
C03-315A03	Diffusion des collections d'archives	PRC/DAD	64 000,00	700,00		
C03-315A05	Enrichissement des collections	PRC/DAD	3 000,00			
C03-315A12	Aide au classement de fonds d'archives	PRC/DAD			25 000,00	
			399 000,00	700,00	125 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Centre Culturel de l'Entente Cordiale						
Action : Centre Culturel de l'Entente Cordiale						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-300C09	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	PRC/CH	1 047 000,00		350 000,00	
C03-300H02	Régie - Centre Culturel de l'Entente	DF/SEB	40 000,00	40 000,00		
			1 087 000,00	40 000,00	350 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Coupole d'Helvaux						
Action : Coupole d'Helvaux						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-314A01	La Coupole Helvaux	DAC/BAF	1 126 000,00		75 000,00	
C03-314A06	La Coupole d'HELFAUT - travaux	DIMMO/SGT			135 000,00	
			1 126 000,00	0,00	210 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Développement culturel territorial						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-311B02	Structures de rayonnement local	DAC/BAF	1 580 000,00			
C03-311B05	Structures à label national	DAC/BAF	1 992 000,00			
C03-311D01	Aide à la création, restructuration et équipement de salles de spectacles	DAC/BAF			150 000,00	
C03-311E01	Saison culturelle départementale	DAC/BAF	950 000,00			
C03-311I03	Centres culturels - Actions culturelles	DAC/BAF	1 073 000,00			
			5 595 000,00	0,00	150 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Lecture publique						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-313A01	Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques	DAC/BAF			744 011,67	
C03-313B02	Lecture publique - Structures de rayonnement local	DAC/BAF	870 000,00			
C03-313B06	Lecture publique - Collections départementales	DAC/BAF	504 000,00			
			1 374 000,00	0,00	744 011,67	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Louvre Lens						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-314B06	Louvre Lens	DAC/BAF	1 249 000,00			
			1 249 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Moyens généraux culture						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-300C05	Moyens généraux culturels	DAC/BAF	21 000,00			
C03-311G09	Opérations mémorielles et commémorations	PRC/DAD	230 000,00		50 000,00	
			251 000,00	0,00	50 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Patrimoine et biens culturels						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-312A05	Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	DAC/BAF			2 113 503,40	
C03-312B01	Aides à la restauration d'objets mobiliers	DAC/BAF			5 549,00	
C03-312C01	Collections départementales	DAC/BAF			120 000,00	
C03-312F05	Structures de rayonnement local - Patrimoine	DAC/BAF	124 000,00			
C03-312F09	Patrimoine/Musée - MOD	DAC/BAF	241 000,00			
			365 000,00	0,00	2 239 052,40	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-311J01	SDEPA - Acquisition instruments de musique	DAC/BAF			75 000,00	
C03-311J03	SDEPA - MOD	DAC/BAF	11 500,00			
C03-311M01	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	DAC/BAF	1 189 500,00			
			1 201 000,00	0,00	75 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Culture						
Action : Subventions culturelles						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-300C11	Régie - Domaine culturel	DF/SEB	10 000,00	600,00		
C03-311G01	Commémoration - Subventions	DF/SEB	7 000,00			
C03-311H01	Autres actions culturelles - Subventions et prix	DF/SEB	10 000,00			
			27 000,00	600,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Jeunesse						
Action : Jeunesse						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-338C01	Subvention Loisirs Jeunesse	DF/SEB	200 000,00			
			200 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Moyens des services						
Action : Achats, logistique et moyens						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-348A01	Centre d'Information aux Droits des Femmes (CIDF)	DF/SEB	15 000,00			
C03-348D01	Subvention au CDAD	DF/SEB	22 500,00			
			37 500,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Moyens Généraux - action sociale						
Action : Subventions - soutien aux solidarités						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-348B01	Victimes de guerre et sinistres	DF/SEB	7 000,00			
			7 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Politiques d'inclusion durable						
Action : Soutien en faveur de la Jeunesse						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-338D01	Animation de réseaux territoriaux	PRC/MJC	440 000,00			
C03-338D02	Mesures Jeunesse	PRC/MJC	1 307 000,00	175 000,00		
C03-338M01	Jeunesse Education Populaire	PRC/MJC	730 000,00			
			2 477 000,00	175 000,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Sport						
Action : Equipements sportifs						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-325A17	Matériels sportifs et développement des équipements	PRC/DSPO			1 351 389,60	
C03-325C01	Participation au financement du Stade couvert de Liévin	PRC/DSPO	800 000,00		170 000,00	
			800 000,00	0,00	1 521 389,60	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme						
: Sport						
Action : Soutien au sport dans les collèges						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-325B02	Equipement sportif à proximité des collèges	PRC/DSPO			2 947 204,70	
				0,00	2 947 204,70	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport						
Action : Soutien au sport de haut niveau						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-326A01	Aides aux clubs de haut niveau amateur	PRC/DSPO	1 130 000,00			
C03-326A04	Abonnements places	PRC/DSPO	300 000,00			
C03-326A06	Sections sportives rectorales	PRC/DSPO	145 000,00			
C03-326A08	Aides exceptionnelles en matière sportive	PRC/DSPO	475 000,00			
C03-326G01	Paris 2024	PRC/DSPO	300 000,00		271 418,90	
			2 350 000,00	0,00	271 418,90	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport						
Action : Soutien sportif aux territoires						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-326C01	Subventions - Sport	PRC/DSPO	900 000,00			
C03-326F01	Aides aux manifestations sportives événementielles	PRC/DSPO	1 065 000,00			
			1 965 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Accompagnement aux actions d'insertion						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-441A01	Insertion Sport - RSA	PRC/DSPO	160 000,00			
			160 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole						
Action : Soutien au développement de la filière agricole						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-631B08	Jeunesse rurale	DF/SEB	7 000,00			
			7 000,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 2 : Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 et ultérieurs (€)			
2024	2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	C03-221I06	Acquisition de matériel scolaire destiné aux collégiens	221I-AP24-DM	570 000,00	570 000,00							
			C03-221I07	Renouvellement de l'équipement en matériel des collèges	221I-AP24-DM	1 300 000,00	1 050 000,00	250 000,00						
			C03-221I08	Renouvellement du matériel de restauration des collèges	221I-AP24-DM	2 400 000,00	700 000,00	1 700 000,00						
			C03-221J01	Informatique - Equipement des collèges	221J-AP24-AI	3 940 000,00	3 940 000,00							
		Total Equipement collèges						8 210 000,00	6 260 000,00	1 950 000,00	0,00	0,00	0,00	
		Immobilier collèges	C03-201C01	Avances pour travaux - collèges	201C-AP24-TN	1 200 000,00	1 200 000,00							
			C03-221A01	Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs	221A-AP24-TN	1 200 000,00	748 479,00	451 521,00						
			C03-221A02	Etudes - Maintenance patrimoniale collèges	221A-AP24-MC	400 000,00	300 000,00	100 000,00						
			C03-221B01	Foncier - Collèges	221B-AP24-IM	50 000,00	1,00	49 999,00						
			C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	221C-AP24-TN	35 150 000,00	1 000 000,00	5 000 000,00	15 000 000,00	11 000 000,00	3 150 000,00			
			C03-221D04	Mise aux normes d'accessibilité des collèges	221D-AP24-TN	3 100 000,00	50 000,00	2 250 000,00	700 000,00	100 000,00				
			C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	221G-AP24-MC	14 500 000,00	1 700 000,00	5 300 000,00	5 000 000,00	2 500 000,00				
			C03-221H01	Travaux de grosses réparations et d'aménagement des collèges privés	221H-AP24-SE	300 000,00	50 000,00	250 000,00						
		Total Immobilier collèges						55 900 000,00	5 048 480,00	13 401 520,00	20 700 000,00	13 600 000,00	3 150 000,00	
		3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	C03-318B01	Opérations en archéologie préventive	318B-AP24-DM	35 000,00	35 000,00						
				Total Archéologie						35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
			Archives	C03-315A01	Collecte, conservation et diffusion de documents	315A-AP24-DM	100 000,00	100 000,00						
				C03-315A12	Aide au classement de fonds d'archives	315A-AP24-SE	25 000,00	25 000,00						
			Total Archives						125 000,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Centre Culturel de l'Entente Cordiale	C03-300C09	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	300C-AP24-DM	50 000,00	50 000,00						
				Total Centre Culturel de l'Entente Cordiale						50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
			Coupole d' Helfaut	C03-314A01	La Coupole Helfaut	314A-AP24-SE	75 000,00	75 000,00						
				Total Coupole d' Helfaut						75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00
			Culture	C03-311D01	Aide à la création, restructuration et équipement de salles de spectacles	311D-AP24-SE	150 000,00	150 000,00						
				C03-311G09	Opérations mémorielles et commémorations	311G-AP24-SE	50 000,00	50 000,00						
				C03-311J01	SDEPA - Acquisition instruments de musique	311J-AP24-DM	75 000,00	75 000,00						
				C03-312A05	Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	312A-AP24-SE	3 530 000,00		1 330 000,00	2 200 000,00				
				C03-312C01	Collections départementales	312C-AP24-DM	120 000,00	120 000,00						
	C03-313A01			Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques	313A-AP24-SE	980 000,00		980 000,00						
	Total Culture						4 905 000,00	395 000,00	2 310 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00		
	Sport		C03-325A17	Matériels sportifs et développement des équipements	325A-AP24-SE	1 500 000,00	100 000,00	1 400 000,00						
			C03-325B02	Equipement sportif à proximité des collèges	325B-AP24-SE	3 500 000,00		3 500 000,00						
			C03-325C01	Participation au financement du Stade couvert de Liévin	325C-AP24-SE	170 000,00	170 000,00							
	Total Sport						5 170 000,00	270 000,00	4 900 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général						74 470 000,00	12 258 480,00	22 561 520,00	22 900 000,00	13 600 000,00	3 150 000,00		

Annexe 3 : Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2019-01291-01	MARQUION-Les marches de l'Artois-Restructuration	350 000.00	3 650 000.00	4 000 000.00
2019-01292-01	ST NICOLAS- Verlaine- Réaménagement	15 700 000.00	400 000.00	16 100 000.00
2019-01293-01	LAVENTIE- Pays de l'Alloeu-Extension	9 150 000.00	100 000.00	9 250 000.00
2019-01295-01	ST OMER- Esplanade- Réaménagement	11 400 000.00	1 200 000.00	12 600 000.00
2020-01046-01	CALAIS-MACE-Reconstruction de la demi-pension	6 526 000.00	500 000.00	7 026 000.00
2020-01047-01	LE PORTEL-Jean Moulin-Réaménagement	8 826 000.00	1 200 000.00	10 026 000.00
2015-00376-07	CALAIS VADEZ:aménagement collège y compris mobilier	10 267 067.29	150 000.00	10 417 067.29
2020-01105-01	HUCQUELIERS - Gabriel de la Gorce - Mise en accessibilité	300 000.00	250 000.00	550 000.00
2021-01963-01	SAINS-EN-GOHELLE-Jean Rostand-Extension du réfectoire et traitement de la laverie	350 000.00	100 000.00	450 000.00
2022-00872-01	COURRIERES Claude Debussy - Remplacement de couverture et bardage de la salle de sports	390 000.00	250 000.00	640 000.00
2022-00881-01	AUCHY-LES-HESDIN Jean Rostand-Mise en place ventilation intérieure-administration, 1/2 P et techno	160 000.00	26 000.00	186 000.00
2018-04662-01	HENIN-BEAUMONT PHILIPPE:réfection,réaménag locaux admin logement gardien(1671)	300 000.00	185 000.00	485 000.00
2019-01302-01	AUBIGNY-EN-ARTOIS - Jean Monnet - Restructuration de la demi-pension	870 000.00	400 000.00	1 270 000.00
2020-01091-01	CARVIN - Léonard de vinci - Construction d'un atelier ATTEE	200 000.00	40 000.00	240 000.00
2020-01095-01	HENIN-BEAUMONT - Jean Macé - Aménagement de locaux pour ATTEE	150 000.00	70 000.00	220 000.00
2020-01096-01	HENIN-BEAUMONT - François Rabelais - Rénovation des ateliers SEGPA avec création d'un espace polyval	470 000.00	125 000.00	595 000.00

Annexe 4 : Nouvelles affectations

CDR	Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant
DIMMO/SEP	C03-221A01	Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges	1 200 000,00
DIMMO/SMP	C03-221A02	Etudes - Maintenance patrimoniale collèges	400 000,00
DIMMO/SGT	C03-221C07	Mise en accessibilité de collèges des territoires Lens Hénin et Boulonnais	250 000,00
DIMMO/SGT	C03-221C07	Reconstruction collège de Longuenesse	300 000,00
DIMMO/SGT	C03-221C07	Reconstruction collège de Marles les Mines	300 000,00
DIMMO/SGT	C03-221C07	Reconstruction partielle du collège de Hénin Beaumont-Jean Macé	300 000,00
DIMMO/SGT	C03-221C07	Reconstruction du collège de MARQUISE	32 500 000,00
DIMMO/SGT	C03-221C07	Mise en sécurité des collèges	1 500 000,00
DIMMO/SMP	C03-221D04	Mise en accessibilité des collèges Jean Macé à HENIN-BEAUMONT et Blaise Pascal à MAZINGARBE	1 500 000,00
DIMMO/SMP	C03-221D04	Mise en accessibilité des collèges Jean Zay à LENS et Bracke-Desrousseaux à VENDIN-LE-VIEIL	1 600 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	ARRAS - Charles PEGUY - Mise en conformité de l'assainissement du collège	40 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	ARRAS - Charles PEGUY - Mise en place de fims solaires sur La façade sud de l'externat	50 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	BAPAUME - CARLIN - LEGRAND - Création d'un bureau vie scolaire côté Legrand	60 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	BERTINCOURT - Jacques-Yves COUSTEAU - Réfection des trottoirs aux abords du collège	80 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	MARQUISE - Jean ROSTAND - Création d'une attente élèves au niveau de la demi-pension (partie ancienne en utilisation)	80 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	WIMILLE - Pilâtre de ROZIER - Remplacement de chaudière	80 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	VITRY-EN-ARTOIS - Pablo NERUDA - Remplacement de la chaudière n°2	90 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	BOULOGNE-SUR-MER - Paul LANGEVIN - Remplacement du SSI	90 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	BOULOGNE-SUR-MER - Paul LANGEVIN - Rénovation de la salle de sport	100 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	AVESNES LE COMTE - Du Val du Gy - Construction d'un local pour ATTEE	120 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	BAPAUME - CARLIN - LEGRAND - Rénovation avec complétude de stores sur façade sud externat	120 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	MARQUION - Les Marches de l'Artois - Mise en conformité de l'assainissement avec raccordement au réseau	120 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	THEROUANNE - François MITERRAND - Création d'un plateau sportif en synthétique	120 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	OUTREAU - Albert CAMUS - Traitement de la laverie pour remplacement du lave-vaisselle	120 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	CALAIS - VAUBAN - Remplacement de réseau gaz de chauffage	120 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	OYE-PLAGE - Les Argousiers - Remplacement des fenêtres du CDI	120 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	SANGATTE - Louis BLERIoT - Réorganisation du self et vestiaires	120 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	HENIN-BEAUMONT - Jean MACE - Réfection de l'étanchéité en vestiaires gymnase	140 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	BRUAY-LA-BUISSIÈRE - Simone SIGNORET - Remplacement des menuiseries extérieures sur la façade principale	150 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	CALAIS - Martin LUTHER KING - Réorganisation de la laverie avec remplacement du lave-vaisselle et mise en place de tri	150 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	SAINT-ETIENNE-AU-MONT - Paul ELUARD - Traitement des circulations amiantées et rénovation de l'accueil	160 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	DAINVILLE - Denis DIDEROT - Remplacement de couverture sur bâtiments atelier - CMB - SEGPA	180 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	BEUVRY - Albert DEBEYRE - Réfection des 2 blocs sanitaires élèves	200 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	NORRENT-FONTES - Bernard CHOCHOY - Création d'un local de stockage pour matériel d'espaces verts et garage à vélos (suite à destruction tempête Eunice)	200 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	LUMBRES - Albert CAMUS - Création d'un plateau sportif en synthétique	200 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	SANGATTE - Louis BLERIoT - Remplacement des deux chaudières	220 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	PERNES-EN-ARTOIS - Le Bellimont - Remplacement des menuiseries extérieures	250 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	LAVENTIE - Du Pays de l'Aloué - Mise en conformité électrique et incendie (2ème tranche)	280 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	MONTREUIL-SUR-MER - Le Bras d'Or - Réfection de l'étanchéité du bâtiment C	300 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	PERNES-EN-ARTOIS - Le Bellimont - Remplacement de la couverture de la demi-pension	300 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	ARRAS - Marie CURIE - Remplacement de la toiture de l'ancien bâtiment logements	350 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	SAINS-EN-GOHELLE - Jean ROSTAND - Réaménagement du parvis du collège avec création d'un nouveau stationnement professeurs (sécurisation de cet accès)	380 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	BILLY-MONTIGNY - David MARCELLE - Rénovation du bâtiment SEGPA et atelier	420 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	MAZINGARBE - Blaise PASCAL - Extension pour création de locaux de stockage et vestiaires ATTEE (demi-pension) et réorganisation de l'infirmier	420 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	BARLIN - Jean MOULIN - Réfection intérieures des salles de classe (cloisonnement, revêtements) - 3ème tranche	450 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	LUMBRES - Albert CAMUS - Réfection de la chaufferie et remplacement de la régulation	450 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	VENDIN-LE-VIEIL - BRACKE-DESROUSSEAU - Construction de vestiaires et d'un atelier pour ATTEE avec restructuration de la laverie	460 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	FOUQUIERES-LES-LENS - Emile ZOLA - Remplacement de menuiseries et volets roulants (2ème tranche)	480 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	Travaux de remplacement P3/P6 au titre des marchés de conduite des installations CVC ou MGP	500 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	BETHUNE - Paul VERLAINE - Mise en place d'une vèture extérieure avec isolation sur l'externat	500 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	SAINT-MARTIN-BOULOGNE - Roger SALENGRO - Traitement des façades du bâtiment logement et administration (2ème tranche)	750 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	LICQUES - Jean ROSTAND - Mise en place d'une vèture sur externat	900 000,00
DIMMO/SMP	C03-221G11	Toutes communes - Tous collèges - Travaux urgents et imprévus	2 500 000,00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2024

4^{ème} Commission :

Equipement et développement des territoires

Réunion du 8 janvier 2024



Pas·de·Calais
Le Département

La 4^{ème} Commission « Equipement et développement des territoires » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, s'agissant des recettes issues des redevances d'occupation du domaine public ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, au titre des politiques d'aménagement en zone rurale (FARDA) ;
- **Fonction 6 : action économique**, en matière d'aménagement foncier et de soutien aux filières agricole et halieutique, et au titre du fonctionnement du Laboratoire départemental d'analyses.
- **Fonction 7 : environnement**, au titre des produits de taxe d'aménagement et de la gestion de la ressource en eau et l'assainissement ;
- **Fonction 8 : transports**, à travers les interventions sur le réseau routier départemental et au titre de la mobilité durable, ainsi que l'aménagement du port d'Étaples.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2023 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	350 000,00		350 000,00	
	Ressources financières et budgétaires		1 000 000,00		1 000 000,00
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	25 000,00		30 000,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	61 416,00		100 000,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales	20 000,00		10 000,00	
	Pêche aquaculture et filière halieutique	35 000,00		85 000,00	
	Soutien au développement de la filière agricole	1 747 640,00		1 807 260,00	
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	500 000,00	10 000 000,00	300 000,00	10 000 000,00
	Eau et assainissement	53 000,00	164 000,00	43 000,00	164 000,00
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	17 247,00		50 300,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales	90 000,00	286 150,00	92 800,00	286 150,00
	Recettes et dépenses diverses	30 000,00		30 000,00	
	Routes et mobilité	9 727 500,00	250 000,00	9 967 500,00	
	Sécurité routière	92 000,00		82 000,00	
Total Fonctionnement		12 748 803,00	11 700 150,00	12 947 860,00	11 450 150,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	10 161 821,00		6 700 000,08	
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	529 711,00		1 423 616,90	
	Aménagement foncier ouvrages linéaires	287 678,00		235 000,00	
	Pêche aquaculture et filière halieutique	399 595,00		349 552,00	
	Soutien au développement de la filière agricole	548 000,00		250 800,00	
7 ENVIRONNEMENT	Eau et assainissement	16 000,00		19 000,00	
	Environnement	20 000,00		114 090,00	
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	340 000,00	400 000,00	470 000,00	400 000,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	1 480 000,00		1 600 000,00	
	Routes et mobilité	79 089 947,00	3 493 000,00	83 044 023,11	3 745 202,20
Total Investissement		92 872 752,00	3 893 000,00	94 206 082,09	4 145 202,20

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	Immobilier administratif - opérations foncières	350 000,00			
		Immobilier administratif	350 000,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources financières et budgétaires	Recettes et dépenses diverses		1 000 000,00		
	Ressources financières et budgétaires		0,00	1 000 000,00	0,00	0,00

Programme Immobilier administratif

Action Immobilier administratif - opérations foncières

Dépenses de fonctionnement : 350 000,00 €

Une dépense de 50 000,00 € correspond aux frais liés aux procédures foncières (renseignements et contributions hypothécaires).

L'inscription budgétaire comprend également une provision de 300 000,00 € permettant de répondre aux éventuelles demandes des entreprises titulaires de marchés avec le Département, dans le cadre de la mise en œuvre de la théorie de l'imprévision (circulaire du 30 mars 2022).

Programme Ressources financières et budgétaires

Action recettes et dépenses diverses

Recettes de fonctionnement : 1 000 000,00 €

Cette recette correspond aux redevances d'occupation du domaine public routier perçues auprès des concessionnaires de réseaux.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone rurale			6 700 000,08	
		Aménagement et développement local en zone urbaine	30 000,00			
	Aménagement et développement local		30 000,00	0,00	6 700 000,08	0,00

Programme Aménagement et développement local

Action Aménagement et développement locale en zone rurale

Dépenses d'investissement : 6 700 000,08 €

Les crédits de paiement inscrits à hauteur de 6 200 000,08 € permettent de verser les subventions attribuées dans le cadre du FARDA Aménagement.

Ils s'inscrivent dans une autorisation de programme de 20,5 M€ traduisant l'engagement du Département auprès des territoires ruraux conformément aux ambitions du pacte des solidarités territoriales.

Dans le cadre du nouveau FARDA Aménagement, l'autorisation de programme de 9 000 000 € proposée comprend :

- un volet études, accompagnement à la définition de projets (études de faisabilité et de programmation, d'aménagement d'espaces publics, schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie, études stratégiques.
- un volet travaux, comprenant le soutien aux dispositifs de Défense extérieur contre l'incendie, l'aide aux abribus, l'accompagnement aux projets communaux (travaux du quotidien et projets structurants et patrimoniaux communaux)
- un volet d'aide aux projets d'aménagement, répondant aux projets à enjeux de centralité portés par les Bourgs-centres.

D'autre part, 500 000,00 € sont consacrés à la mise en place du nouveau dispositif d'aide aux regroupements pédagogiques concentrés et s'inscrivent dans le cadre d'une AP de 1 500 000,00 €.

Le dispositif FARDA - Aide à la Voirie Communale (AVC) (cf. fonction 8 - Action Routes - subventions d'équipement) est doté, quant à lui, d'une autorisation de programme de 10 000 000 € dont 7 000 000 € exceptionnellement inscrits pour l'AVC Inondations.

Action Aménagement et développement locale en zone urbaine

Dépense de fonctionnement : 30 000,00 €

Une enveloppe financière est sollicitée pour couvrir les demandes de subventions en faveur des communes minières.

Fonction 6 : action économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	90 000,00		1 423 616,90	
		Schéma directeur départemental boisement	10 000,00			
	Aménagement foncier		100 000,00	0,00	1 423 616,90	0,00
	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental			235 000,00	
		Aménagement foncier ouvrages linéaires	0,00	0,00	235 000,00	0,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	Canal Seine-Nord Europe	10 000,00			
		Infrastructures portuaires et fluviales	10 000,00	0,00	0,00	0,00
	Pêche aquaculture et filière halieutique	Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique	85 000,00		349 552,00	
		Pêche aquaculture et filière halieutique	85 000,00	0,00	349 552,00	0,00
	Soutien au développement de la filière agricole	Aide au développement d'une agriculture plurielle	708 380,00		250 800,00	
		Soutien au développement de la filière agricole	1 098 880,00			
		Soutien au développement de la filière agricole	1 807 260,00	0,00	250 800,00	0,00

Programme Aménagement foncier

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses de fonctionnement : 90 000,00 €

En fonctionnement, l'enveloppe de crédits de paiement reprend les dépenses suivantes :

- 50 000,00 € pour des études d'aménagement foncier Haute Qualité Environnementale en cours;
- 40 000,00 € pour des frais connexes d'insertion et de publicité foncière aux travaux d'aménagement foncier.

Dépenses d'investissement : 1 423 616,90 €

En investissement, l'enveloppe de crédits de paiement se répartit ainsi :

- 304 200,00 € pour des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier en cours d'exécution (Haut Loquin, Sud Artois, Ficheux/Azincourt);
- 1 109 416,90 € pour des subventions de travaux connexes réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou association foncière (Aumerval, Sud Artois et Mentque Norbecourt) ;
- 10 000,00 € d'aide au titre des échanges amiables.

Des autorisations de programme relatives aux nouvelles opérations sont inscrites au budget pour un montant de 2 290 000 €.

Une autorisation d'engagement de 150 000 € est prévue pour de futures réglementations des boisements.

Action Schéma directeur départemental boisement

Dépenses de fonctionnement : 10 000,00 €

L'inscription prévue porte sur l'opération du schéma directeur de Moringhem.

Programme Aménagement foncier ouvrages linéaires

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses d'investissement : 235 000,00 €

Les crédits de paiement inscrits se répartissent ainsi :

- 205 000,00 € pour le paiement du dossier d'Agny
- 30 000,00 € au titre des réserves foncières.

Une autorisation de programme de 650 000 € est sollicitée pour affecter les nouveaux dossiers de travaux connexes.

Programme Infrastructures portuaires et fluviales

Action Canal Seine-Nord Europe

Dépenses de fonctionnement : 10 000,00 €

L'enveloppe est sollicitée pour les frais d'insertion et de publicité et la prise en charge des frais engagés par les commissaires enquêteurs pour le Canal Seine-Nord Europe.

Programme Pêche aquaculture et filière halieutique

Action Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique

Dépenses de fonctionnement : 85 000,00 €

Il est proposé une inscription de crédits de paiement de fonctionnement pour le développement de nouveaux partenariats halieutiques ainsi que la mise en place du projet de dotation de contenants médicaux dans les bateaux de pêche (Dota B).

Dépenses d'investissement : 349 552,00 €

En investissement, les crédits de paiement inscrits concernent le versement des subventions liées à l'appel à projet filière halieutique.

Une autorisation de programme est prévue à hauteur de 500 000 € pour la poursuite de l'Appel à projet Filière Halieutique.

Programme Soutien au développement de la filière agricole

Action Aide au développement d'une agriculture plurielle

Dépenses de fonctionnement : 708 380,00 €

L'enveloppe de fonctionnement est consacrée à la poursuite des partenariats agricoles.

Dépenses d'investissement : 250 800,00 €

En investissement, les crédits de paiement sont inscrits pour le versement des subventions attribuées dans le cadre des dispositifs Fonds Alimentation Durable, des aides directes aux agriculteurs et de la valorisation des exploitations agricoles du Site des 2 Caps (dispositif 2 Caps en Ferme).

Une autorisation de programme de 550 000 € est inscrite afin d'engager les nouveaux dossiers.

Action Soutien au développement de la filière agricole

Dépenses de fonctionnement : 1 098 880,00 €

Les crédits de fonctionnement se répartissent ainsi :

- 1 016 390,00 € pour la participation au fonctionnement du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA). Il s'agit d'une subvention du budget principal destinée à équilibrer le budget annexe du LDA;
- 8 000,00 € au titre de l'enveloppe de subventions en faveur des comices agricoles ;
- 2 250,00 € au titre de subventions aux structures agricoles ;
- 4 000,00 € au titre de l'enveloppe de subventions en faveur des structures colombophiles ;

Fonction 7 : environnement :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Gestion de la taxe d'aménagement	300 000,00	10 000 000,00		
		Aménagement et développement local	300 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00
	Eau et assainissement	Gestion de la ressource eau	42 000,00	164 000,00	19 000,00	
		Gestion des eaux de surface	1 000,00			
	Eau et assainissement	43 000,00	164 000,00	19 000,00	0,00	
	Environnement	Aménagement foncier et développement agri-environnemental			114 090,00	
		Environnement	0,00	0,00	114 090,00	0,00

Programme Aménagement et développement local

Action Gestion de la taxe d'aménagement

Dépense de fonctionnement : 300 000,00 €

Les crédits de fonctionnement sont inscrits afin de procéder au remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement.

Recettes de fonctionnement : 10 000 000,00 €

Il est également proposé d'inscrire une recette au titre du dispositif de la taxe d'aménagement. Cette taxe demeure affectée à la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans toutes ses composantes : acquisition foncière, aménagement, gestion, accueil du public et sensibilisation à l'environnement et partenariats, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées (PDIPR), au Plan départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI), à l'Opération Grand Site et au financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Programme eau et assainissement

Action Gestion de la ressource en eau

Dépenses de fonctionnement : 42 000,00 €

En fonctionnement, les crédits inscrits concernent les besoins courants du service en matière d'Assistance Technique Règlementaire (ATR) en eau et assainissement (analyses, entretien matériel).

Recettes de fonctionnement : 164 000,00 €

Les recettes de fonctionnement concernent la contribution contractuelle par les communes et les EPCI des prestations réalisées par le Département en matière d'ATR ainsi que des subventions versées par l'Agence de l'Eau.

Dépenses d'investissement : 19 000,00 €

En investissement, 19 000,00 € d'autorisation de programme et de crédits de paiement sont inscrits afin d'acquérir le matériel nécessaire à la réalisation des prestations d'ATR.

Action Gestion des eaux de surface

Dépenses de fonctionnement : 1 000,00 €

Les dépenses de fonctionnement inscrites correspondent à la participation du Département au fonctionnement du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau de la Lys (SMAEL).

Programme Environnement

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses d'investissement : 114 090,00 €

Une inscription de crédits de paiement à hauteur de 100 000,00 € est proposée pour l'accompagnement des projets correspondants au plan agro paysager.

En outre, 14 090,00 € permettront de payer une partie des dépenses liées au programme d'action de prévention des inondations du Boulonnais.

Une autorisation de programme de 150 000 € est proposée dans le cadre de la mise en œuvre du plan agro paysager.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	50 300,00		470 000,00	400 000,00
	Aménagement foncier ouvrages linéaires		50 300,00	0,00	470 000,00	400 000,00
	Infrastructures portuaires et fluviales	Port d'Étaples	92 800,00	286 150,00	1 600 000,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales		92 800,00	286 150,00	1 600 000,00	0,00
	Recettes et dépenses diverses	Recettes et dépenses diverses	30 000,00			
	Recettes et dépenses diverses		30 000,00	0,00	0,00	0,00
	Routes et mobilité	Maintenance du réseau routier	5 996 000,00		48 003 673,28	
		Mobilité durable	75 000,00		5 919 200,00	1 545 202,20
		Modernisation du réseau routier			21 471 900,00	1 200 000,00
		Routes - acquisitions foncières			344 194,31	
		Routes - recettes et dépenses diverses	3 896 500,00		2 806 000,00	
		Routes - subventions d'équipement			4 499 055,52	1 000 000,00
	Routes et mobilité		9 967 500,00	0,00	83 044 023,11	3 745 202,20
	Sécurité routière	Sécurité routière	82 000,00			
	Sécurité routière		82 000,00	0,00	0,00	0,00

Programme Aménagement foncier ouvrages linéaires

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Dépenses de fonctionnement : 50 300,00 €

En fonctionnement, une enveloppe de 50 300,00 € est prévue pour le versement d'une partie de l'étude d'aménagement de la déviation RD 941 sur Ourton et Divion ainsi que celle de la Rocade Est d'Arras.

Dépense d'investissement : 470 000,00 €

En investissement, les crédits de paiement concernent l'aménagement foncier du Canal Seine Nord Europe.

Recettes d'investissement : 400 000,00 €

La recette prévisionnelle correspond au remboursement par la Société du Canal Seine-Nord Europe des sommes engagées par le Département.

Une autorisation d'engagement de 150 000 € est prévue pour de futures études d'aménagement.

Programme Infrastructures portuaires et fluviales

Action Port d'Etaples

Dépenses de fonctionnement : 92 800,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont proposées dans le cadre de la convention de balisage et l'entretien du matériel.

Recettes de fonctionnement : 286 150,00 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux redevances d'occupation temporaire du domaine portuaire, ainsi que la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) suite au transfert de propriété du domaine public portuaire d'Etaples.

Dépenses d'investissement : 1 600 000,00 €

Les dépenses d'investissement correspondent quant à elles au projet d'aménagement de l'espace de convivialité et aux travaux de réparation des berges.

Une autorisation de programme de 500 000 € est inscrite pour les études et travaux de rénovation des promenades et accès.

Programme et action recettes et dépenses diverses

Dépenses de fonctionnement : 30 000,00 €

Les crédits sont dédiés au paiement des frais relatifs aux dossiers de travaux routiers.

Programme Routes et mobilité

Action Maintenance du réseau routier

Dépense de fonctionnement : 5 996 000,00 €

Dépenses d'investissement : 48 003 673,28 €

Le volume global de crédits de fonctionnement correspond aux dépenses d'entretien courant des chaussées, de la viabilité hivernale, de l'entretien des dépendances et des équipements de la route, l'entretien des abris voyageurs, réalisées tout au long de l'année par les équipes des Centres d'Entretien Routier (CER) et le Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier (SM3R).

Les efforts d'optimisation de l'utilisation des crédits de fonctionnement permettent de limiter l'enveloppe annuelle à 5 996 000,00 € tout en gardant le même niveau de service au public. Celle-ci intègre notamment la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie.

En investissement, les crédits de paiement inscrits à hauteur de 48 003 673,28 € se répartissent ainsi :

- 8 750 000,00 € pour les premiers travaux de reconstruction du réseau routier et ouvrages d'art suite aux inondations de novembre 2023
- 23 274 700,00 € pour la maintenance curative et préventive des chaussées
- 9 326 180,00 € pour la maintenance du réseau routier en milieu urbain
- 1 834 193,84 € pour la maintenance des ouvrages d'art
- 4 163 999,44 € pour les équipements de la route
- 504 600,00 € aux frais d'études liés à la maintenance du réseau routier;
- 150 000,00 € pour les dégradations du domaine public.

Des autorisations de programme sont proposées afin de mettre en œuvre les nouvelles programmations :

- 48 000 000,00 € pour les interventions sur les voiries et ouvrages d'art suite aux inondations de novembre 2023 ; Une première affectation de 2 000 000,00 € a été effectuée sur le budget 2023 dans la Décision Modificative, pour la réalisation des premiers travaux d'urgence.
- 23 200 000,00 € pour la maintenance curative et préventive des chaussées, y compris les matériaux et fournitures pour la réalisation des travaux en régie et les interventions suite aux dégradations du domaine public. Cette enveloppe comprend également une enveloppe de 300 000,00 € pour des opérations de continuités écologiques des routes départementales, ainsi qu'une enveloppe de 500 000,00 € pour le gros entretien des aménagements cyclables, traduisant les ambitions 4 et 8 du Pacte des Solidarités Territoriales
- 7 300 000,00 € pour la Maintenance en Milieu Urbain (MMU) ainsi que les Opérations de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communales (OSMOC) incluant les participations financières
- 2 500 000,00 € pour la maintenance des ouvrages d'art
- 4 390 000,00 € pour les équipements de la route, dont 450 000 € au titre de la mise en œuvre de la délibération sur la biodiversité pour le développement de l'arbre et des plantations dans le domaine public routier.
- 540 000,00 € pour les frais d'études liés à la maintenance

Action Mobilité durable

Dépense de fonctionnement : 75 000,00 €

Les crédits de fonctionnement sont inscrits pour la réalisation d'actions de sensibilisation aux mobilités alternatives, notamment cyclables (Mai à vélo, semaine de la mobilité, JO 2024, ...) et pour la participation au comité d'itinéraire de l'itinéraire EV4 « la VéloMaritime ».

Dépenses d'investissement : 5 919 200,00 €

En investissement, les crédits de paiement inscrits à hauteur de 5 919 200,00 € traduisent l'effort important en faveur de la mobilité (Pacte des Solidarités Territoriales et Plan Vélo Départemental). Ils se répartissent ainsi:

- 4 776 300,00 € pour la poursuite de la réalisation des itinéraires cyclables en maîtrise d'ouvrage départementale :
 - EV4 : section Wimereux-Ambleteuse, section Sangatte-Calais-Dunkerque
 - EV5 : section Wittes-Arques, section Audruicq-St-Omer, section Olhain-St Venant
 - Véloroute Voie Verte Régionale Auxi-le-Chateau/Frévent/Ramecourt
 - Pour poursuivre l'expérimentation d'un aménagement de voiries douces en milieu rural.
 - Pour la mise en tourisme de la V32 « sportifs de la Grande Guerre ».
 - Pour la réalisation de la V32 Nationale Arras-Lens.
 - Pour l'installation d'abris à vélos.
 - Pour la réalisation d'aménagements cyclables le long des RD (Plan vélo).
- 1 089 000,00 € de subventions accordées aux collectivités pour la réalisation de leurs itinéraires cyclables ;
- 53 900,00 € pour la réalisation d'aires de covoiturage soit en maîtrise d'ouvrage départementale, soit en subventions accordées aux collectivités.

Recettes d'investissement : 1 545 202,20 €

Les recettes d'investissement à hauteur de 1 545 202,20 € correspondent aux subventions liées au FEDER ou au programme INTERREG, ainsi que les participations de la Région dans le cadre de la réalisation des itinéraires cyclables en maîtrise d'ouvrage départementale.

Par ailleurs, des autorisations de programme complémentaires sont proposées, les principales sont les suivantes :

- 1 000 000,00 € pour l'EV5 Arques-Wittes ;

De nouvelles autorisations de programme sont inscrites à hauteur de 4 380 000,00 € pour les opérations suivantes :

- 1 500 000,00 € pour la V32 Arras-Lens;
- 1 000 000,00 € pour la réalisation des Pistes cyclables le long des RD (Plan Vélo)
- 30 000,00 € pour la pose de compteurs
- 1 500 000 € pour les subventions versées aux collectivités dans le cadre de la programmation modes doux
- 200 000 € pour les subventions dans le cadre de la programmation d'aires de covoiturage
- 150 000 € pour la réalisation d'une aire de covoiturage en Maîtrise d'Ouvrage départementale

Action Modernisation du réseau routier

Dépenses d'investissement : 21 471 900,00 €

Les crédits de paiement inscrits se répartissent ainsi :

- 4 176 500 € pour les opérations structurantes
- 14 730 000 € pour des interventions sur le réseau structurant
- 1 365 400 € pour les études liées aux opérations structurantes
- 1 200 000 € pour les avances travaux. Ce montant est inscrit en équilibre en recette.

Les principales dépenses de travaux sur les opérations structurantes concernent la poursuite des travaux de la déviation de Courrières (3 M€), la poursuite des études, procédures et travaux préparatoires de la déviation de Samer, la déviation de Tilloy-Les-Mofflaines et le contournement ouest d'Aire sur la Lys.

Les principales dépenses de travaux en intervention sur le réseau structurant concernent :

- Les réparations et reconstructions d'ouvrages d'art, en particulier la maintenance importante du viaduc Jean-Jacques Rousseau à Boulogne/Mer (3,6 M€).
- La poursuite du programme de réhabilitation des bassins (300 k€)
- La poursuite du programme de grosses réparations d'itinéraires structurants pour 5 M€ (RD 301, RD 341, RD 942, RD 945, RD 947, RD 939)
- La réalisation d'aménagements de carrefours pour 2 M€ : RD 247 giratoire Marck-en-Calais, RD 939 accès E-Valley, RD919 giratoire Inserre à St Laurent Blangy
- La poursuite de la réalisation d'aménagements de sécurité pour 1,5 M€

Des autorisations de programme complémentaires sont inscrites à hauteur de 5 860 000,00 € pour les travaux, les principales sont les suivantes:

- 3 500 000,00 € pour la réhabilitation de la RD 341 Senlecques-Therouanne ;
- 2 000 000,00 € pour la gestion patrimoniale de la RD 301

Par ailleurs, de nouvelles autorisations de programme sont inscrites à hauteur de 17 450 000,00 € pour les travaux:

8 000 000,00 € pour les réparations et reconstructions d'ouvrages d'art :

8 000 000,00 € RD 939 renforcement St-Pol - Hesdin ;

1 300 000,00 RD 919 - giratoire Inserre

150 000,00 € pour la signalétique des bassins ;

2 220 000,00 € d'autorisation de programme ont été inscrites pour les études des opérations structurantes et pour la banque de données routières.

Recettes d'investissement : 1 200 000,00 €

Les recettes sont inscrites pour le remboursement des avances ;

Action Routes - acquisitions foncières

Dépenses d'investissement : 344 194,31 €

Les dépenses d'investissement concernent les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des différents projets de voirie et aménagements cyclables.

900 000,00 € de nouvelles autorisations de programme sont inscrites pour permettre des acquisitions sur de nouveaux projets.

Action Routes – recettes et dépenses diverses

Dépense de fonctionnement : 3 896 500,00 €

Les crédits de fonctionnement sont consacrés à l'entretien et carburants des matériels liés à l'exploitation du réseau routier (camion, fourgon, tracteur...). Ils intègrent la hausse du coût des carburants liée à la crise énergétique.

Dépenses d'investissement : 2 806 000,00 €

En investissement, les crédits de paiement inscrits concernent principalement l'acquisition des nouveaux matériels (camion, fourgon...), le petit matériel des centres d'entretien du réseau routier ainsi que la transformation et l'amélioration des matériels existants.

Une autorisation de programme de 2 830 000,00 € est inscrite pour ces nouvelles acquisitions. Elle se décompose de la manière suivante :

- 2 700 000,00 € pour l'acquisition du matériel, notamment pour le remplacement des équipements suivants : poids lourds, tracteurs, fourgons, saleuses et lames de déneigement ;
- 130 000,00 € pour le petit matériel de la régie départementale

Action Routes - subventions d'équipement

Dépenses d'investissement : 4 499 055,52 €

Les crédits de paiement en investissement se répartissent ainsi :

- 3 999 055,52 € seront mobilisés au titre des subventions d'équipement FARDA pour l'Aide à la Voirie Communale (AVC) et le dispositif exceptionnel Inondations;
- 500 000,00 € au titre des déclassements de la voirie départementale avec soulte.

Afin de répondre aux inondations de novembre 2023, une enveloppe exceptionnelle de 7 000 000,00 € vient compléter l'autorisation de programme de 3 000 000,00 € inscrite dans le cadre de l'Aide à la Voirie Communale (AVC) inondations.

Recettes d'investissement : 1 000 000,00 €

Les recettes correspondent au produit attendu de la redistribution des amendes « radars ».

Programme et action sécurité routière

Dépenses de fonctionnement : 82 000,00 €

La dépense de 82 000,00 € est inscrite dans le cadre du partenariat avec les associations qui réalisent des actions de prévention routière (ADAV, Prévention Routière, ...).

Budget annexe : Laboratoire départemental d'analyses :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	Développement des compétences	9 500,00			
		Immobilier Laboratoire	90 900,00			
		Moyens généraux	1 029 710,00	3 095 640,00	170 000,00	
		Personnel - laboratoire départemental	1 739 940,00	510,00		
		Systèmes d'information	31 100,00		25 000,00	
		Laboratoire départemental d'analyses	2 901 150,00	3 096 150,00	195 000,00	0,00

Le budget prévisionnel du laboratoire est équilibré pour un montant total de 3 096 150,00 €. Il est en hausse de 68 440,00 € (+ 2,2 %) par rapport au Budget Primitif 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont stables. Elles sont constituées ainsi :

- Des charges de personnel pour 1 739 940,00 € (56,2 %) ;
- Des charges à caractère général pour 1 356 210,00 € (43.8 %)

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 195 000,00 € sont composées des éléments suivants :

- Equipement spécifique du laboratoire : 170 000,00 €
- Matériel informatique : 25 000,00 €

Le montant des recettes inscrites en fonctionnement à hauteur de 3 096 150,00 € se décompose ainsi :

- 2 011 520,00 € de recettes directes ;
- 1 084 630,00 € de participation du Département au fonctionnement du laboratoire, en hausse de 6,7 % par rapport à 2023.

Cette augmentation prévisionnelle de la participation départementale est liée principalement à trois facteurs :

- la revalorisation salariale
- le coût de l'énergie
- la hausse du coût des réactifs liée à l'inflation

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
				Action : Immobilier administratif - opérations foncières			
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-020J02	Frais annexes aux opérations foncières	SGPADT/SVPD		350 000,00			
				350 000,00	0,00	0,00	0,00

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires			
				Action : Recettes et dépenses diverses			
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-020J03	Redevances du domaine public	SGPADT/SVPD			1 000 000,00		
				0,00	1 000 000,00	0,00	0,00

				Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local			
				Action : Aménagement et développement local en zone rurale			
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-540A05	FARDA - Aménagement	DDAE/SDT				6 200 000,08	
C04-540E01	Dispositif d'aide aux regroupements scolaires	DDAE/SDT				500 000,00	
				0,00	0,00	6 700 000,08	0,00

				Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local			
				Action : Aménagement et développement local en zone urbaine			
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-515E01	Subventions de fonctionnement - zones minières	DF/SEB		30 000,00			
				30 000,00	0,00	0,00	0,00

				Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier			
				Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental			
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631E03	Etudes d'aménagement - Second aménagement foncier HOE	DDAE/SAFB		50 000,00			
C04-631F02	Frais connexes aux travaux de remembrement	DDAE/SAFB		40 000,00			
C04-631F22	AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2013 - MO	DDAE/SAFB				12 200,00	
C04-631F33	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2018 - MO	DDAE/SAFB				120 000,00	
C04-631F34	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2020 - MO	DDAE/SAFB				42 000,00	
C04-631F37	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2024 - MO	DDAE/SAFB				130 000,00	
C04-631G01	AFAF - Subventions travaux et MO communales	DDAE/SAFB				1 109 416,90	
C04-631H01	Aides au titre des échanges amiables	DDAE/SAFB				10 000,00	
				90 000,00	0,00	1 423 616,90	0,00

				Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier			
				Action : Schéma directeur départemental boisement			
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631E05	Etudes d'aménagement - Réglementation des boisements	DDAE/SAFB		10 000,00			
				10 000,00	0,00	0,00	0,00

				Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires			
				Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental			
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631I01	Remembrement connexe aux ouvrages linéaires (Subventions)	DDAE/SAFB				205 000,00	
C04-631I07	Réserves foncières - SAFER	DDAE/SAFB				30 000,00	
						0,00	235 000,00
							0,00

				Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales			
				Action : Canal Seine-Nord Europe			
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631I13	Frais connexes aux travaux de remembrement - CSNE	DDAE/SAFB		10 000,00			
				10 000,00	0,00	0,00	0,00

				Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Pêche aquaculture et filière halieutique			
				Action : Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique			
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631D06	Développement halieutique durable et solidaire	DDAE/SDT		85 000,00		349 552,00	
				85 000,00	0,00	349 552,00	0,00

				Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole			
				Action : Aide au développement d'une agriculture plurielle			
Code sous-programme		Descriptif sous-programme		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		CDR		Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631C04	Développement agricole durable et solidaire	DDAE/SDT		708 380,00		250 800,00	
				708 380,00	0,00	250 800,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole						
Action : Soutien au développement de la filière agricole						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-631A01	Participation au fonctionnement du Laboratoire Départemental d'Analyses	DF/SELB	1 084 630,00			
C04-631B06	Structures agricoles	DF/SEB	2 250,00			
C04-631B07	Comices agricoles	DF/SEB	8 000,00			
C04-631B10	Structures colombophiles	DF/SEB	4 000,00			
			1 098 880,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local						
Action : Gestion de la taxe d'aménagement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710A02	Taxe d'aménagement	DDAE/SENR	300 000,00	10 000 000,00		
			300 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Eau et assainissement						
Action : Gestion de la ressource eau						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710S02	Assistance technique en eau et assainissement	DDAE/SATE	42 000,00	164 000,00	19 000,00	
			42 000,00	164 000,00	19 000,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Eau et assainissement						
Action : Gestion des eaux de surface						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710D01	Participation au fonctionnement du Syndicat mixte d'adduction des eaux de la Lys	DDAE/SATE	1 000,00			
			1 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-710H01	Plan agro-paysager	DDAE/SAFB			114 090,00	
			0,00	0,00	114 090,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843K01	Etudes d'aménagement	DDAE/SAFB	50 300,00			
C04-853B05	AFAF - connexe aux ouvrages linéaires (MOD) - CSNE	DDAE/SAFB			470 000,00	400 000,00
			50 300,00	0,00	470 000,00	400 000,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales						
Action : Port d'Etaples						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-854A04	Entretien des bâtiments et matériel - Port Départemental d'Etaples	SGPADT/MPE	92 800,00			
C04-854A06	Etudes et travaux - Port Départemental d'Etaples	SGPADT/MPE			570 000,00	
C04-854A09	DGD - Port d'Etaples	DF/SELB		46 150,00		
C04-854A10	Redevances - Port d'Etaples	SGPADT/MPE		240 000,00		
C04-854A13	Travaux de réhabilitation des bâtiments du port d'Etaples	SGPADT/MPE			1 030 000,00	
			92 800,00	286 150,00	1 600 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Recettes et dépenses diverses						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-800A01	Frais connexes aux travaux	SGPADT/SP	30 000,00			
			30 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité						
Action : Maintenance du réseau routier						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843A04	Ouvrages d'art	PADT/DM2R			1 834 193,84	
C04-843B04	Strict entretien des routes	PADT/DM2R	4 100 000,00			
C04-843B08	Equipements divers	PADT/DM2R	125 000,00			
C04-843B09	Gestion et intervention sur le domaine public	PADT/DM2R			150 000,00	
C04-843B13	Maintenance et entretien des abris voyageurs	SGPADT/SP	150 000,00			
C04-843B17	Entretien de chaussées - S3R	DM2R/SM3R	921 000,00			
C04-843C03	Frais d'études liés à la maintenance du réseau routier	PADT/DM2R			504 600,00	
C04-843F02	Maintenance des RD en milieu urbain	PADT/DM2R			9 326 180,00	
C04-843F09	Maintenance du réseau routier	PADT/DM2R			32 024 700,00	
C04-843F10	Equipement de la route	PADT/DM2R			4 163 999,44	
C04-846A02	Service hivernal - Viabilité hivernale	PADT/DM2R	700 000,00			
			5 996 000,00	0,00	48 003 673,28	0,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité			
			Action : Mobilité durable			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843E01	Pistes cyclables (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SMMO			4 776 300,00	1 545 202,20
C04-843E02	Pistes cyclables (Subvention)	DM2R/SMMO	75 000,00		1 089 000,00	
C04-843E06	Ares de covoiturage (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SMMO			3 900,00	
C04-845G05	Ares de covoiturage (Subvention)	DM2R/SMMO			50 000,00	
			75 000,00	0,00	5 919 200,00	1 545 202,20

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité			
			Action : Modernisation du réseau routier			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-800D01	Avances pour travaux - voirie	DM2R/SMMO			1 200 000,00	1 200 000,00
C04-843A01	Opérations structurantes	DM2R/SMMO			4 176 500,00	
C04-843A11	Interventions sur réseau structurant	DM2R/SMMO			14 730 000,00	
C04-843C01	Frais d'études liés aux opérations structurantes	DM2R/SMMO			1 365 400,00	
			0,00	0,00	21 471 900,00	1 200 000,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité			
			Action : Routes - acquisitions foncières			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843G01	Acquisitions foncières	SGPADT/SVPD			344 194,31	
			0,00	0,00	344 194,31	0,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité			
			Action : Routes - recettes et dépenses diverses			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-800G01	Acquisition, entretien et consommables véhicules PADT	DM2R/SM3R	3 896 500,00		2 806 000,00	
			3 896 500,00	0,00	2 806 000,00	0,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Routes et mobilité			
			Action : Routes - subventions d'équipement			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-843D01	Opérations de sécurité.	PADT/DM2R				1 000 000,00
C04-845G04	FARDA - Aide à la voirie communale	DDAE/SDT			3 999 055,52	
C04-845I01	Subventions d'équipement aux communes et autres départements	SGPADT/SVPD			500 000,00	
			0,00	0,00	4 499 055,52	1 000 000,00

			Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Sécurité routière			
			Action : Sécurité routière			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-849A01	Actions de sécurité routière	DM2R/SMMO	45 000,00			
C04-849A02	Subventions - sécurité routière	DF/SEB	37 000,00			
			82 000,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses			
			Action : Développement des compétences			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA09	Formation LDA	DRH/F Formation - LDA	9 500,00			
			9 500,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses			
			Action : Immobilier Laboratoire			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA05	Patrimoine LDA	DIMMO/SID/LDA	900,00			
C04-LDA18	Entretien des bâtiments	DIMMO/SMP/LDA	90 000,00			
			90 900,00	0,00	0,00	0,00

			Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses			
			Action : Moyens généraux			
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA02	Prestations Affaires générales LDA	DM3/SAAP/LDA	48 200,00			
C04-LDA06	Logistique LDA - Fonctionnement	DM3/SAAP/LDA	3 000,00			
C04-LDA12	Audits et études LDA	LDA/SAF/LDA	15 000,00			
C04-LDA13	Documentation LDA	PP/MDI/LDA	5 000,00			
C04-LDA14	Investissements spécifiques LDA	LDA/SAF/LDA			170 000,00	
C04-LDA15	Fonctionnement spécifique LDA	LDA/SAF/LDA	710 010,00	3 095 640,00		
C04-LDA16	Adhésions - LDA	LDA/SAF/LDA	21 000,00			
C04-LDA31	Achat énergie et fluides bâtiments LDA	DIMMO/SIE/LDA	227 500,00			
			1 029 710,00	3 095 640,00	170 000,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Personnel - laboratoire départemental						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA10	Rémunérations LDA	DRH/REM Rémunérations - LDA	1 739 940,00	510,00		
			1 739 940,00	510,00	0,00	0,00

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Systèmes d'information						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA03	Informatique - Equipement LDA	PRA/DSN/LDA			25 000,00	
C04-LDA04	Informatique - fonctionnement LDA	PRA/DSN/LDA	31 100,00			
			31 100,00	0,00	25 000,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	
2024	5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	C04-540A05	FARDA - Aménagement	540A-AP24-FA	9 000 000,00	1 287 165,00	4 712 835,00	3 000 000,00		
			C04-540E01	Dispositif d'aide aux regroupements scolaires	540E-AP24-SE	1 500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00		
Total Aménagement et développement local						10 500 000,00	1 787 165,00	5 212 835,00	3 500 000,00	0,00	
6 ACTION ECONOMIQUE	Aménagement foncier		C04-631F37	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2024 - MO	631F-AP24-ER	130 000,00	130 000,00				
			C04-631G01	AFAF - Subventions travaux et MO communales	631G-AP24-ER	2 150 000,00	545 000,00	1 250 000,00	355 000,00		
			C04-631H01	Aides au titre des échanges amiables	631H-AP24-ER	10 000,00	10 000,00				
	Total Aménagement foncier						2 290 000,00	685 000,00	1 250 000,00	355 000,00	0,00
	Aménagement foncier ouvrages linéaires		C04-631I07	Réserves foncières - SAFER	631I-AP24-PA	250 000,00	30 000,00	220 000,00			
			C04-631I23	AFAF connexe aux ouvrages linéaires 2024 - RD	631I-AP24-ER	400 000,00		400 000,00			
	Total Aménagement foncier ouvrages linéaires						650 000,00	30 000,00	620 000,00	0,00	0,00
	Pêche aquaculture et filière halieutique		C04-631D06	Développement halieutique durable et solidaire	631D-AP24-SE	500 000,00	322 000,00	178 000,00			
	Total Pêche aquaculture et filière halieutique						500 000,00	322 000,00	178 000,00	0,00	0,00
	Soutien au développement de la filière agricole		C04-631C04	Développement agricole durable et solidaire	631C-AP24-SE	550 000,00	200 000,00	350 000,00			
Total Soutien au développement de la filière agricole						550 000,00	200 000,00	350 000,00	0,00	0,00	
7 ENVIRONNEMENT	Eau et assainissement		C04-710S02	Assistance technique en eau et assainissement	710S-AP24-DM	19 000,00	19 000,00				
			Total Eau et assainissement						19 000,00	19 000,00	0,00
	Environnement		C04-710H01	Plan agro-paysager	710H-AP24-SE	150 000,00	75 000,00	75 000,00			
Total Environnement						150 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	
8 TRANSPORTS	Infrastructures portuaires et fluviales		C04-854A06	Etudes et travaux - Port Départemental d'Etaples	854A-AP24-MV	500 000,00	100 000,00	250 000,00	150 000,00		
			Total Infrastructures portuaires et fluviales						500 000,00	100 000,00	250 000,00
	Routes et mobilité		C04-800D01	Avances pour travaux - voirie	800D-AP24-TN	1 200 000,00	1 200 000,00				
			C04-800G01	Acquisition, entretien et consommables véhicules PADT	800G-AP24-MV	2 830 000,00	2 430 000,00	400 000,00			
			C04-843A04	Ouvrages d'art	843A-AP24-MV	2 500 000,00	800 000,00	1 000 000,00	700 000,00		
			C04-843A11	Interventions sur réseau structurant	843A-AP24-TN	17 450 000,00	3 500 000,00	5 950 000,00	5 000 000,00	3 000 000,00	
			C04-843C01	Frais d'études liés aux opérations structurantes	843C-AP24-TN	2 220 000,00	620 000,00	1 400 000,00	200 000,00		
			C04-843C03	Frais d'études liés à la maintenance du réseau routier	843C-AP24-MV	540 000,00	348 600,00	191 400,00			
			C04-843E01	Pistes cyclables (Maîtrise d'ouvrage)	843E-AP24-TN	2 530 000,00	600 000,00	1 200 000,00	500 000,00	230 000,00	
			C04-843E02	Pistes cyclables (Subvention)	843E-AP24-SE	1 500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00		
			C04-843E06	Aires de covoiturage (Maîtrise d'ouvrage)	843E-AP24-TN	150 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00	
			C04-843F02	Maintenance des RD en milieu urbain	843F-AP24-MV	7 000 000,00	500 000,00	5 000 000,00	1 500 000,00		
			C04-843F02	Maintenance des RD en milieu urbain	843F-AP24-SE	300 000,00	100 000,00	150 000,00	50 000,00		
			C04-843F09	Maintenance du réseau routier	843F-AP24-MV	71 200 000,00	25 985 000,00	34 000 000,00	7 165 000,00	4 050 000,00	
			C04-843F10	Equipement de la route	843F-AP24-MV	3 940 000,00	2 000 000,00	1 500 000,00	440 000,00		
			C04-843F10	Equipement de la route	843F-AP24-TN	450 000,00	100 000,00	150 000,00	150 000,00	50 000,00	
			C04-843G01	Acquisitions foncières	843G-AP24-IM	900 000,00	200 000,00	500 000,00	200 000,00		
			C04-845G04	FARDA - Aide à la voirie communale	845G-AP24-FA	10 000 000,00	1 739 000,00	5 000 000,00	3 261 000,00		
			C04-845G05	Aires de covoiturage (Subvention)	845G-AP24-SE	200 000,00	50 000,00	100 000,00	50 000,00		
			C04-845I01	Subventions d'équipement aux communes et autres départements	845I-AP24-SE	2 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00			
Total Routes et mobilité						126 910 000,00	41 172 600,00	58 591 400,00	19 766 000,00	7 380 000,00	
Total général						142 069 000,00	44 390 765,00	66 527 235,00	23 771 000,00	7 380 000,00	

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	
2024	6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	C04-LDA03	Informatique - Equipement LDA	LDA-AP24-DM	25 000,00	25 000,00		
			C04-LDA14	Investissements spécifiques LDA	LDA-AP24-DM	50 000,00	25 000,00	25 000,00	
			Total Laboratoire départemental d'analyses				75 000,00	50 000,00	25 000,00
			Total général				75 000,00	50 000,00	25 000,00

Annexe 3

Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2020-01216-01	RD70 PR 3+216 OA1053 CHOCCQUES	55 820.40	15 000.00	70 820.40
2022-01009-01	RD 55 AVION PR 17+620 à 17+1144 - Purges légères et ECF	60 000.00	15 000.00	75 000.00
2022-01007-01	RD 51 VIMY PR 1+623 à 2+613 - Purges légères et ECF	85 000.00	25 000.00	110 000.00
2021-02224-01	RD 161 LEFOREST PR 0+626 à 0+1070 - Couche de roulement en BBTM	90 000.00	30 000.00	120 000.00
2023-01549-01	RD 160E2 COURCELLES-LES-LENS OA 1208B PR 17+279 - Joints de chaussée	15 000.00	35 000.00	50 000.00
2022-01225-01	2022-Relevé Signalisation Horizontale	50 000.00	60 000.00	110 000.00
2023-01412-01	RD 198 WIZERNES PR 4+440 à 4+730 - Couche de roulement	80 000.00	60 000.00	140 000.00
2023-02687-03	RD 928 FRUGES PR 30+600 à 31+200 rue de Saint Omer	750 000.00	60 000.00	810 000.00
2023-01552-01	RD 165 VENDIN-LE-VIEIL OA 1473 PR 15+1021 - Protection anticorrosion	12 000.00	88 000.00	100 000.00
2020-01175-01	Aménagement d'un giratoire RD157E3/157	1 101 000.00	100 000.00	1 201 000.00
2022-01128-01	RD950-BREBIERES-OA 0900-Réfection	400 000.00	200 000.00	600 000.00
2023-01582-01	Diagnostic des infrastructures et équipements submersibles	80 000.00	400 000.00	480 000.00
2023-01573-01	Mise en tourisme itinéraire V32 sportifs de la grande guerre	350 000.00	550 000.00	900 000.00
2020-01177-01	EV5 Arques-Wittes	3 560 000.00	1 000 000.00	4 560 000.00
2021-02283-01	RD301 - réhabilitation - gestion patrimoniale	3 679 750.00	2 000 000.00	5 679 750.00
2023-01570-01	RD 341-131 Senlecques Therouanne - Renforcement	3 650 000.00	3 500 000.00	7 150 000.00

Annexe 4

Nouvelles affectations

CDR	Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant
DDAE/SATE	C04-710S02	Assistance technique eau	42 000.00
DDAE/SAFB	C04-631F02	Frais connexes remembrement 2024	40 000.00
DDAE/SAFB	C04-631I13	Frais connexes remembrement 2024 CSNE	10 000.00
DDAE/SATE	C04-710S02	Assistance Technique en eau et assainissement	19 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 42 SAINT-LAURENT-BLANGY PR 13+789 à 15+185 - BBM en agglomération	290 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 39 ETAING / RECOURT PR 2+734 à 4+570 - Retraitement hydrocarboné, poutres en rive	395 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 83 BAILLEUL-AUX-CORNAILLES PR 10+400 à 12+5 - Purges semi profondes	200 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 33 WANCOURT PR 3+553 à 4+67 - Purges semi profondes, enrobés	240 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 919 PUISIEUX à AGNY PR 3+430 à 20+875 - Purges localisées	180 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 34 - 38 GUEMAPPE / MONCHY-LE-PREUX PR 21+205 à 22+600 - 11+947 à 12+604 - Accompagnement des ESU	200 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 939 DUISANS / ETRUN PR 163+7547 à 173+320 - Purges semi profondes ponctuelles	225 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 14 SAUCHY-CAUCHY PR 13+900 à 14+707 - BBM en agglomération	145 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 74E1 SAVY-BERLETTE PR 16+0 à 16+596 - Réfection tapis	125 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 939 TILLOY-LES-MOFFLAINES PR 182+332 à 183+506 - Purges ponctuelles et réfection de tapis voies rapides	320 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 18 BEUGNY PR 9+90 à 9+390 - Mise hors gel et reprise des rives	165 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843F09	RD 950 SAINT-NICOLAS, SAINT-LAURENT, ATHIES et GAVRELLE PR 0+464 à 11+731 - Purges semi-profondes ponctuelles	115 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 171 LAVENTIE PR 18+217 à 20+100 - BBTM (granuchape)	200 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 166 CUINCHY PR 10+600 à 11+200 - Réparations ponctuelles	150 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 941 RUITZ PR GIR105 - Réfection couche de roulement	90 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 186 ISBERGUES PR 11+320 à 12+850 - BBTM (granuchape)	100 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 86E4 HAILLICOURT/RUITZ PR R45+0 à 45+939 - Purges ponctuelles et ECF	95 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 945 BEUVRY PR 0+0 à 0+764 - Purges ponctuelles	230 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 937 MONT-BERNANCHON/ROBECQ PR 37+500 à 38+700 - BBTM (granuchape)	65 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 171 BEUVRY/ESSARS PR 7+230 à 10+300 - Purges ponctuelles et ECF	85 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 943 ANNEZIN/CHOCQUES PR 32+151 à 33+501 - Réparations ponctuelles	240 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 302 BRUAY-LA-BUISSIERE PR 1+0 à 1+251 - Réfection îlots directionnels, bordure chasse roue au niveau des échangeurs	100 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 943 BEUVRY PR 27+763 à 7+1361 - Purges localisées	110 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 181E8 VENDIN-LES-BETHUNE PR 34+312 à 35+401 - Purges	90 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 937 NOEUX-LES-MINES GIR342 - Réfection couche de roulement	130 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 941 ANNEQUIN/AUCHY-LES-MINES/CAMBRIN/CUINCHY/SAILLY-LABOURSE/VOLAINES PR 149+900 à 155+600 - Réparations ponctuelles	100 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 72 BEUVRY PR 11+131 à 12+350 - Purges ponctuelles et ECF	110 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 69 LILLERS PR 16+270 à 17+355 - Purges ponctuelles	100 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 57 HOUDAIN GIR55 GIR56 - Réfection couche de roulement	143 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 57 HOUDAIN GIR55 - Réfection éclairage	105 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 86E2 OURTON PR 35+723 à 36+323 - Purges localisées	52 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 186 GUARBEQUE PR 13+500 à 14+700 - Purges ponctuelles et ECF	80 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 165E2 DOUVRIN/WINGLES PR 30+580 à 30+1160 - Sécurisation de la piste cyclable existante	240 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 57E2 BARLIN/FRESNICOURT-LE-DOLMEN GIR454 et GIR455 - Réfection couche de roulement	143 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F09	RD 86 BEUGIN/LA COMTE PR 13+0 à 14+335 - Purges ponctuelles	92 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 928 PIHEM PR 52+500 à 53+0 - Purges et tapis	110 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 157 MAMETZ PR 19+0 à 19+500 - Purges et tapis	82 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 77 HELFAUT PR 53+200 à 53+500 - Reprise des fossée béton	50 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 187 AIRE-SUR-LA-LYS GIR189 - Réfection couche de roulement	106 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 221 NORT-LEULINGHEM PR 2+90 à 3+260 - Recalibrage de la chaussée	220 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 225 LUMBRES GIR216 - Renouvellement couche de roulement Giratoire accès Leclerc / RN 42	40 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 157 DELETTES PR 10+750 à 11+143 - Purges et tapis	180 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 211 ARQUES PR 9+120 - Purges	12 500.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 943 AIRE-SUR-LA-LYS PR 53+0 à 53+800 - Réfection couche de roulement	190 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 928 LONGUENESSE/WIZERNES PR 59+0 à 59+500 - Tapis	200 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 92 FAUQUEMBERGUES PR 21+600 à 21+848 - Tapis	73 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 210 ARQUES PR 5+200 à 5+1243 - Purges et tapis	129 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 342/207 SETQUES PR 1+435 à 1+459 - Purges et tapis	63 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 213 SERQUES PR 0+0 à 3+300 - Purges	27 500.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 77/159 FLECHIN PR 39+144 à 39+191 - Tapis	75 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 208 BOUVELINGHEM PR 15+461 à 16+538 - Purges et tapis	70 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 928 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM PR 61+170 à 61+439 - Purges	23 500.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 191E4 COULOMBY PR 76+403 à 76+336 - Purges et tapis	40 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 943 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM PR 68+000 à 68+150 - Purges	19 500.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 192 WAVRANS-SUR-L'AA PR 19+242 à 19+966 - Purges et tapis	60 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 942 ARQUES/BLENDECQUES/LONGUENESSE PR 4+760 à 7+400 - Purges	17 500.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 190 QUIESTEDE / WARDRECQUES PR 16+500 à 20+900 - Purges et tapis	90 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F09	RD 209E1 CLAIRMARAIS PR 12+030 à 14+110 - Purges	50 000.00

PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 127E5 RETY PR 75+5 à 77+105 - Couche de roulement	286 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 224 NABRINGHEN PR 29+850 à 30+0 - Purges et couche de roulement	193 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 240 HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE PR 4+0 à 4+650 - Purge matériaux drainants, réfection palplanche et couche de roulement	346 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 127 DOUDEAUVILLE PR 17+230 à 18+119 - Purges et couche de roulement enduits	208 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 341 SAINT-MARTIN-BOULOGNE GIR277 - Réfection couche de roulement	82 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 233 WIMILLE GIR220 - Couche de roulement	163 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 215 - 215E1 NESLES PR 0+370 à 0+430 - 52+-1 à 52+650 - Reprise carrefour et couche de roulement	62 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 234 SAINT-LEONARD PR 0+260 à 0+560 - Réfection couche de roulement	126 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 52 CARLY PR 11+380 à 12+295 - Purges et enrobés	178 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843F09	RD 204 QUESQUES PR 6+740 à 7+890 - Stabilisation accotement avec massif drainant	115 000.00
PADT/MDADTC	C04-843F09	RD 231 GUINES PR 14+240 à 15+830 - Purges ponctuelles et tapis	380 000.00
PADT/MDADTC	C04-843F09	RD 215 GUINES PR 40+540 à 41+250 - Purges ponctuelles et tapis	285 000.00
PADT/MDADTC	C04-843F09	RD 247E4 CALAIS PR 19+740 à 19+900 - Cocuche de roulement	40 000.00
PADT/MDADTC	C04-843F09	RD 940 CALAIS GIR391 - Cocuche de roulement	100 000.00
PADT/MDADTC	C04-843F09	RD 243E3 - 243E4 COQUELLES GIR485 - Purges ponctuelles et tapis	200 000.00
PADT/MDADTC	C04-843F09	RD 217 - 218 RECQUES-SUR-HEM PR 12+880 à 12+900 - 3+850 à 3+990 - Tapis	100 000.00
PADT/MDADTC	C04-843F09	RD 191 LICQUES PR 29+350 à 30+308 - Purges ponctuelles	195 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 58 ELEU-DIT-LEAUWETTE / LIEVIN PR 19+538 à 20+1208 - Purges et BBTM - Normalisation de l'éclairage public	232 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 33 MERICOURT PR 21+287 à 22+956 - Purges et réfection du revêtement routier	200 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 50E2 MERICOURT PR 15+153 à 15+633 - Purges et réfection du revêtement routier	23 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 160E1 NOYELLES-GODAULT PR 13+405 à 15+12 - Purges et ECF	80 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 947 LENS PR 0+-31 à 0+693 - 1+921 à 2+53 - Réfection ponctuelles de voirie	100 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 46E2 - 50E2 VIMY PR 30+202 à 30+230 - 12+935 à 12+962 - Aménagement d'un carrefour expérimental	120 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 917 CARVIN / LIBERCOURT PR 58+281 à 58+359 et 58+393 à 58+652 - Réfection ponctuelles de voirie	90 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 160 COURCELLES-LES-LENS GIR152 - Purges ponctuelles et réfection du revêtement routier	120 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 160E2 - 160 COURCELLES-LES-LENS GIR470 - GIR151 - Purges ponctuelles et réfection du revêtement routier	80 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 46 OIGNIES GIR45 - GIR46 - Réfection du revêtement routier	120 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 161E1 LEFOREST PR 10+-264 à 10+-2 - Réfection du revêtement routier	50 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 160 NOYELLES-GODAULT GIR148 - Réfection du revêtement routier	60 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 58 BULLY-LES-MINES GIR58 - Purges ponctuelles et réfection du revêtement routier	70 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 162 LOISON-SOUS-LENS PR 3+500 à 4+20 - Purges ponctuelles et réfection du revêtement routier	60 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 165 AIX-NOULETTE PR 2+966 à 3+146 - Purges ponctuelles et réfection du revêtement routier	50 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 165 LOOS-EN-GOHELLE PR 9+423 à 10+211 - Réfection du revêtement routier	80 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 75 BOUVIGNY-BOYEFFLES / SERVINS PR 26+81 à 26+774 - Purges ponctuelles et renforcement de rive	60 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 917 ANNAY PR 51+339 à 52+105 - Réparations ponctuelles de chaussée	60 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 161 LEFOREST GIR493 - Réfection du revêtement routier	45 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843F09	RD 943 LOOS-EN-GOHELLE PR 18+-839 à 18+-261 - Réfection du revêtement routier	50 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD Diverses- Réparation support technique bande de roulement	60 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 940 CUCQ PR 22+50 à 23+75 - Purges ponctuelles et réfection de la couche de roulement	491 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 940 MERLIMONT PR 16+180 à 16+640 - Renforcement de chaussée	240 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 928 MARCONNE PR 10+930 à 11+700 - Purges ponctuelles et réfection de la couche de roulement	416 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 70 PERNES PR 16+430 à 17+120 - Renforcement de chaussée	250 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 928 FRUGES PR 30+355 à 30+420 - Reconstruction de chaussée	130 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 941 AUXI-LE-CHATEAU PR 3+749 à 4+239 - Réfection couche de roulement	285 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 940 ETAPLES PR 23+1095 à 23+1435 - Réfection couche de roulement	208 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 143 VERTON PR 11+800 à 12+540 - Réfection couche de roulement et purges localisées	223 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 901 MONTREUIL / NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL PR 13+700 à 14+310 - Renforcement de chaussée	566 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 941 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE/SAINT-POL-SUR-TERNOISE PR 115+300 à 117+0 - Réfection couche de roulement	80 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 148 HUCQUELIERS PR 14+570 à 14+685 - Renforcement ponctuelle de chaussée	45 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 71 - 97 BERGUENEUSE / HEUCHIN PR 6+747 à 8+78 - 6+205 à 6+492 - Purges ponctuelles	190 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 132 - 148 RUMILLY PR 16+110 à 16+294 - 8+720 à 8+790 - Réfection de chaussée	100 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 928 FRUGES PR 29+900 à 30+100 - Purges ponctuelles	176 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 126 ATTIN / NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL PR 0+0000 à 0+215 - Renforcement de chaussée	179 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843F09	RD 139 LA CALOTERIE PR 6+910 à 7+520 - Rechargement de chaussée	210 000.00
DM2R/SM3R	C04-843F09	Programme ESU - Régie et MDADT	5 163 500.00
DM2R/DA	C04-843F09	Travaux de continuité écologique	300 000.00
PADT/DM2R	C04-843F09	Diverses RD - Travaux urgents suite à dégradation de la chaussée	700 000.00
PADT/DM2R	C04-843F09	Interventions sur dégradations du DPR	500 000.00
PADT/DM2R	C04-843F09	Maintenance des pistes cyclables	500 000.00
PADT/DM2R	C04-843F09	Diverses RD - Travaux urgents suite Inondations 2023 - AP 2024 (2023-07700-02)	48 000 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F10-TN	RD 301 PR 14+117 à 15+280 - Plantations mixtes	25 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F10-TN	RD 937 PR 30+377 à 32+780 - Plantations mixtes	35 000.00
PADT/MDADTART	C04-843F10-TN	RD 943 PR 30+737 à 32+138 - Plantations mixtes	35 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F10-TN	RD 201 PR 0+230 à 0+900 - Plantations Arbustives - Haies simples	7 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F10-TN	RD 158 PR 5+977 à 6+230 - Plantations Arbustives - Haies doubles	6 000.00

PADT/MDADTAUD	C04-843F10-TN	RD 92 PR 23+100 à 23+300 - Plantations Arbustives - Haies doubles	4 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F10-TN	RD 92 PR 24+897 à 25+100 - Plantations Arbustives	2 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F10-TN	RD 92 PR 25+546 à 25+930 - Plantations Arbustives	4 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843F10-TN	CER et bassins - Plantations de fruitiers	800.00
PADT/MDADTC	C04-843F10-TN	RD 304 PR 4+50 à 4+130 - Plantations haies doubles	4 800.00
PADT/MDADTC	C04-843F10-TN	RD 246E1 PR 6+500 à 6+730 - Plantations haies simples	3 800.00
DDAE/SENR	C04-843F10-TN	Arbres 62	150 000.00
DM2R/SGPR	C04-800D01	avance travaux 2024	1 200 000.00
DM2R/SESR	C04-800G01	Amélioration du matériel	30 000.00
DIMMO/SMP	C04-800G01	Acquisition de matériel CMB	30 000.00
DM2R/SM3R	C04-800G01	429 Acquisition matériel voirie	1 900 000.00
DM2R/SM3R	C04-800G01	2459Acquisition mat transport	795 000.00
DM2R/SM3R	C04-800G01	2662 Materiel outillage DM2R/MDADT	75 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 8 LA CAUCHIE PR 15+301 - OA 666 - Démolition OA, réalisation traversée hydraulique	31 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 23 SOUASTRE PR 3+1849 - OA 655 - Démolition OA, réalisation traversée hydraulique	30 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 62 ACQ PR 18+596 - OA 82 - Protection anti corrosion, rejointoiement, réfection de trottoirs	45 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 21E1 SAUCHY-CAUCHY PR 14+92 - OA 971 - Protection anti corrosion poutrelles, rejointoiement, réparation de maçonnerie	40 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 45 CORBEHEM PR 3+15 - OA 981 - Renforcement de berges et mise en place de caisson végétalisé	35 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 341 ANZIN-SAINT-AUBIN PR 2+897 - OA 70 - Curage sous ouvrage, réfection de trottoirs sur OA	30 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 939 TINCQUES PR 156+496 - OA 102 - Etanchéité trottoirs et radier	35 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 23 COULLEMONT PR 15+997 - OA 468 - Réfection défenses de berges, création radier, curage sous ouvrage	40 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843A04	RD 1 BASSEUX PR 20+394 - OA 474 - Réfection trottoirs et radier	30 000.00
PADT/MDADTART	C04-843A04	RD 943 CHOCQUES PR 33+52 - OA 1010 - Réparation des bétons	95 000.00
PADT/MDADTART	C04-843A04	RD 182 HINGES PR 12+158 - OA 1080 - Réparation des bétons	110 000.00
PADT/MDADTART	C04-843A04	RD 86E2 OURTON PR 35+927 - OA 164 - Rejointoiement complet de l'ouvrage et reprise de maçonnerie	50 000.00
PADT/MDADTART	C04-843A04	RD 73 CAUCOURT PR 3+787 - OA 1370 - Etanchéité du tablier, drainage des eaux de ruissellement	100 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843A04	RD 206 SURQUES PR 19+868 - OA 2297A - Protection anticorrosion des poutrelles et rejointoiement maçonnerie	120 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843A04	RD 201 BELLINGHEM PR 3+511 - OA 2471B - Protection anticorrosion des poutrelles, étanchéité, rejointoiement maçonnerie	60 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843A04	RD 943 ZOUAFQUES PR 82+900 - OA 1703 - Remplacement des joints de chaussée	100 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843A04	RD 190 WARDRECQUES PR 20+796 - OA 2497A - Rejointoiement, reprise des maçonneries, réfection du pied droit garde corps	60 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843A04	RD 928 LONGUENESSE PR 60+873 - OA 2440 - Remplacement du joint de chaussée	50 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843A04	RD 52 SAMER PR 10+31 - OA 2595 - Rétablissement continuité piscine - Effacement de seuil	92 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843A04	RD 191 MARQUISE PR 48+203 OA 1884A - PR 48+225 OA 1885A - Etanchéité - Reprofilage et refection des fils d'eau	310 000.00
PADT/MDADTC	C04-843A04	RD 224 SAINTE-MARIE-KERQUE PR 0+838 - OA 1762A - Remplacement de l'OA par des cadres préfabriqués	118 000.00
PADT/MDADTC	C04-843A04	RD 228 ARDRES PR 10+403 - OA 1787A - Refection des superstructures	55 000.00
PADT/MDADTC	C04-843A04	RD 246 COQUELLES PR 4+653 - OA 1977 - Curage, réparation maçonneries et bétons. Réfection des trottoirs	50 000.00
PADT/MDADTC	C04-843A04	RD 127 FIENNES PR 42+650 - OA 1964 - Curage et réparation des garde-corps	25 000.00
PADT/MDADTC	C04-843A04	RD 943 ARDRES PR 93+712 - OA 1701 - Calfeutrement des fissures et mise en place de témoin	10 000.00
PADT/MDADTC	C04-843A04	RD 943 ARDRES PR 93+355 - OA 1718 - Curage, réparation maçonneries et bétons. Réfection des trottoirs	50 000.00
PADT/MDADTC	C04-843A04	RD 191 LICQUES PR 30+156 - OA 1968 - Décapage et remise en peinture des garde-corps	15 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843A04	RD 919 LIBERCOURT PR 55+492 - OA 1215 - Réparation de l'about de pile centrale	70 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843A04	RD 160 DOURGES PR 7+372 - OA 1265 - Joint de chaussée et trottoir - Clôture avec SNCF	23 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843A04	RD 46 OIGNIES PR 21+311 - OA 1273 - Renforcement joint de chaussée	25 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843A04	RD 937 AIX-NOULETTE PR 14+153 - OA 1216 - Réparation des bétons et garde-corps - Remplacement des joints de chaussée et trottoirs	75 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843A04	RD 58 BULLY-LES-MINES PR 10+985 - OA 1217 - Réparation des bétons, étanchéité des trottoirs - Réparation de GC et joint de trottoirs	65 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843A04	RD 164 PONT-A-VENDIN PR 1+466 - OA 1455 - Réparation des bétons, joints de trottoirs et gardes corps	50 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843A04	RD 349 BRIMEUX PR 8+567 - OA 2398 - Reconstruction OA	100 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843A04	RD 113 FRENCQ PR 35+322 - OA 2054A - Reconstruction voute maçonnerie	95 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843A04	RD 343 FRUGES PR 21+916 - OA 2172 - Rejointoiement en intrados et remplacement des garde corps	50 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843A04	RD 940 CAMIERS PR 28+461 - OA 2083 - Dépose et repose des garde corps et étanchéité des trottoirs	110 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843A04	RD 108 AUCHY-LES-HESDIN PR 21+195 - OA 584 - Etanchéité trottoirs et réfection des garde corps et des bordures	51 000.00
PADT/MDADTARG	C04-843C03	Frais d'études MDADT Arrageois	70 000.00
PADT/MDADTART	C04-843C03	Frais d'études MDADT Artois	70 000.00
PADT/MDADTAUD	C04-843C03	Frais d'études MDADT Audomarois	70 000.00
PADT/MDADTBL	C04-843C03	Frais d'études MDADT Boulonnais	70 000.00
PADT/MDADTC	C04-843C03	Frais d'études MDADT Calaisis	70 000.00
PADT/MDADTLH	C04-843C03	Frais d'études MDADT Lens-Hénin	70 000.00
PADT/MDADTMT	C04-843C03	Frais d'études MDADT Montreuillois-Ternois	70 000.00
DDAE/SENR	C04-843C03	Etudes continuités écologiques	50 000.00
PADT/DM2R	C04-843F10	Equipements de la route	3 900 000.00
DM2R/SESR	C04-843F10	Equipements de la route modules plastiques	40 000.00
DM2R/SMMO	C04-843E01	V32 Arras-Lens	1 500 000.00
DM2R/SMMO	C04-843E01	compteurs vélo	30 000.00
DM2R/SMMO	C04-843E06	signalisation aire de covoiturage	50 000.00
DM2R/SOA	C04-843C01	Surveillance Inspection des OA - Programme 2024	300 000.00

DM2R/SOA	C04-843C01	Etudes générales OA	100 000.00
DM2R/SM3R	C04-843C01	Recherche de goudrons, amiante sur RD	750 000.00
DM2R/SMMO	C04-843C01	Etudes générales projets routiers	300 000.00
DM2R/SMMO	C04-843C01	Etudes générales projets cyclables	300 000.00
DM2R/SET	C04-843C01	Etudes générales projets routiers	300 000.00
DM2R/SESR	C04-843C01	Diagnostic bassins	70 000.00
DM2R/SMMO	C04-843C01	Etudes plan vélo	100 000.00
DM2R/SESR	C04-843A11	Signalétique des bassins	150 000.00
DM2R/SET	C04-843A11	RD919 - giratoire Inserre St Laurent Blangy	1 300 000.00
DM2R/SET	C04-843A11	RD939 - Renforcement St-Pol - Hesdin	8 000 000.00
DM2R/SOA	C04-843A11	RD119-BOULOGNE-SUR-MER -Viaduc JJ Rousseau OA1853-Refection	5 000 000.00
DM2R/SOA	C04-843A11	RD901-ST-LEONARD-OA1803 Refection	500 000.00
DM2R/SOA	C04-843A11	RD939-MARQUION OA0987-Refection	500 000.00
DM2R/SOA	C04-843A11	RD190-WARDRECQUES OA2490-Refection	500 000.00
DM2R/SOA	C04-843A11	RD942-ARQUES OA2437-Refection	1 000 000.00
DM2R/SOA	C04-843A11	RD950-BREBIERES OA0901-Refection	500 000.00
SGPADT/MPE	C04-854A06	Etudes et travaux Port départemental d'Etapes Promenades et accès	500 000.00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2024

5^{ème} Commission :

Solidarité territoriale et partenariats

Réunion du 8 janvier 2024



Pas·de·Calais
Le Département

La 5^{ème} Commission « Solidarité territoriale et partenariats » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions européennes et de coopération internationale ;
- **Fonction 1 : sécurité**, en matière de sécurité civile, au titre de la participation au fonctionnement du SDIS et de la construction de centres d'incendie et de secours ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat**, au titre des partenariats territoriaux innovants et du fonctionnement du CAUE, et en matière d'accessibilité des services au public ;
- **Fonction 6 : action économique**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 7 : environnement**, au titre de la protection des espaces naturels et de l'aménagement du Grand Site de France ;
- **Fonction 8 : transports**, dans la dynamique de la contractualisation.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2023 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Europe et international	256 472,20		210 367,80	
1 SECURITE	Sécurité civile	50 000,00		47 000,00	
	Sécurité incendie et secours	85 682 000,00	503 554,00	88 082 000,00	502 024,00
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	1 242 828,00		6 201 565,60	
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	7 864 598,00	499 000,00	8 059 640,00	93 105,00
Total Fonctionnement		95 095 898,20	1 002 554,00	102 600 573,40	595 129,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité incendie et secours	2 100 000,00		2 900 000,00	
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Innovation territoriale	210 000,00			
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	1 574 000,00		863 358,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Innovation territoriale	364 626,06		65 991,00	
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	1 229 681,83		5 588 659,95	
	Innovation territoriale	3 966 410,93		3 883 145,35	
6 ACTION ECONOMIQUE	Innovation territoriale	1 332 500,00		118 500,00	
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	6 825 289,00	365 892,00	5 966 572,50	718 892,00
8 TRANSPORTS	Innovation territoriale	232 000,00		270 000,00	
Total Investissement		17 834 507,82	365 892,00	19 656 226,80	718 892,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Europe et international	Europe et international	210 367,80			
	Europe et international		210 367,80	0,00	0,00	0,00

Programme et action Europe et International

Dépenses de fonctionnement : 210 367,80 €

En matière de dépenses, les crédits proposés se décomposent ainsi :

- 159 742,80 € de crédits de paiement ont été inscrits afin d'honorer le paiement des soldes des actions 2023 ainsi que les acomptes pour les potentiels projets approuvés en 2024 concernant :
 - o l'appel à projets « Pas-de-Calais, Coopération, Mobilité internationale », dispositif qui vise à soutenir les acteurs du Pas-de-Calais dans leur action internationale,
 - o l'appel à manifestation d'initiatives « Jumelages Innovants »,
 - o l'appel à projets « Soutien aux initiatives transfrontalières locales » qui vise à soutenir les projets qui s'inscrivent dans le cadre du travail mené sur le Comité du Détroit,
 - o les conventionnements avec des structures d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.
- 30 000,00 € de crédits de paiement ont été inscrits pour l'accueil ou l'envoi de délégations départementales, particulièrement dans le cadre de l'Initiative des Détroits d'Europe et des coopérations bilatérales.
- 20 625,00 € de crédits de paiement sont proposés afin de contribuer à l'assistance technique du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG VIA France-Wallonie-Vlaanderen dont le Département est membre de la gouvernance et partenaire. Cette participation financière, contractualisée sur la durée du programme opérationnel 2021-2027, permet au Département d'être membre des instances décisionnelles du programme (comité de pilotage pour la sélection des projets, comité de suivi pour intervenir dans le choix des orientations stratégiques) et de pouvoir ainsi mieux assister les services et les collectivités du Pas-de-Calais dans l'accompagnement de leurs projets en bénéficiant d'informations en amont.

Fonction 1 : sécurité :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité civile	Sécurité civile	47 000,00			
	Sécurité civile		47 000,00	0,00	0,00	0,00
	Sécurité incendie et secours	Immobilier - incendie et secours		502 024,00	900 000,00	
		Sécurité incendie et secours	88 082 000,00		2 000 000,00	
Sécurité incendie et secours		88 082 000,00	502 024,00	2 900 000,00	0,00	

Programme et action sécurité civile

Dépenses de fonctionnement : 47 000,00 €

Une enveloppe financière est sollicitée pour couvrir les demandes de subventions à caractère général.

Programme Sécurité incendie et secours

Action Immobilier - Incendie et secours

Recettes de fonctionnement : 502 024,00 €

La recette correspond au remboursement par le SDIS 62 des loyers des casernes de Hénin Beaumont et Arras.

Dépenses d'investissement : 900 000,00 €

Les crédits d'investissement correspondent aux dépenses d'études de mise au point pour l'opération de construction de Centre de Secours Principal du Boulonnais. Cette opération est en phase étude (Avant-Projet Sommaire).

Action Sécurité incendie et secours

Dépenses de fonctionnement : 88 082 000,00 €

Les crédits correspondent à la participation du Département au fonctionnement du SDIS pour l'année 2024.

L'ajustement de la participation départementale au SDIS permettra essentiellement de couvrir le surcoût engendré sur la masse salariale par l'effet en année pleine des 150 recrutements intervenus sur la période 2020-2023, l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et l'augmentation de 5 points majorés à l'ensemble des fonctionnaires à compter de janvier 2024. Il est à noter que cette évolution prend en compte la diminution (par rapport à 2023) des coûts de l'énergie (estimés en diminution de 2,6 M€), compte tenu de l'achat anticipé d'énergie via le groupement de commandes dont sont membres le Département et le SDIS.

Dépenses d'investissement : 2 000 000,00 €

Il est proposé d'accompagner le SDIS via une subvention d'équipement de 2 M€. Celle-ci permettra, en complément de l'emprunt qui sera mobilisé par le SDIS, la programmation d'opérations précédemment reportées. Celles-ci pourront porter sur des actions impactant le bâtimentaire (52 bâtiments composent le patrimoine du SDIS) et le renouvellement de véhicules (830 cartes grises dont 200 poids lourds caractérisent le parc de véhicules).

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	Innovation			863 358,00	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	863 358,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 863 358,00 €

Il est proposée l'inscription de 105 000,00 € de crédits de paiement pour procéder au versement d'un acompte en faveur du projet de construction d'une salle de sport à énergie positive sur la commune d'Annay-sous-Lens.

758 358,00 € complémentaires sont proposés pour payer tout ou partie des projets votés en 2023 dans le cadre de la 4^{ème} démarche de contractualisation 2023-2026. A titre d'exemple, on peut citer les projets suivants :

- La conception et la réalisation d'un parcours d'interprétation au sein de la Maison du Platier d'Oye (Oye-Plage) porté par la Communauté de communes de la région d'Audruicq,
- La création d'une réserve du patrimoine écrit, dédiée aux collections d'archives et patrimoniales de bibliothèque pour la Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (BAPSO) porté par la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, la rénovation-extension du bâtiment de la base de voile de Conchil-le-Temple porté par la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Innovation territoriale	Innovation			65 991,00	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	65 991,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 65 991,00 €

En matière d'action sociale, 65 991,00 € de crédits de paiement sont proposés pour solder les projets contractualisés de requalification de l'ancien hospice Saint-Pierre de la commune de Saint-Venant et d'extension de la Maison France Services (MFS) d'Audruicq de la Communauté de communes de la région d'Audruicq.

Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone urbaine			1 588 659,95	
		CAUE	775 000,00			
		Ingénierie territoriale	426 565,60			
		Soutien à l'habitat social	5 000 000,00		4 000 000,00	
		Aménagement et développement local	6 201 565,60	0,00	5 588 659,95	0,00
	Innovation territoriale	Innovation			3 883 145,35	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	3 883 145,35	0,00

Programme Aménagement et Développement local

Action Aménagement et développement local en zone urbaine

Dépenses d'investissement : 1 588 659,95 €

560 825,95 € de crédits de paiement sont proposés pour le financement d'opérations communales votées dans le cadre des appels à projets « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire » 2022 et 2023 destinés à favoriser les apprentissages et le bien-être des enfants dans les écoles et les établissements d'accueil de jeunes enfants en quartiers prioritaires (QPV) et 500 000,00 € sont proposés pour les projets de l'appel à projets 2024.

Il est également proposé l'inscription de 527 834,00 € de crédits de paiement en 2024 afin d'accompagner des projets d'équipements des cités minières inscrites dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Action CAUE

Dépenses de fonctionnement : 775 000,00 €

Ces crédits correspondent, d'une part à la participation du Département au fonctionnement du CAUE (760 000,00 €) et d'autre part au financement d'une mission exceptionnelle d'accompagnement des communes sur le tracé du Canal Seine-Nord Europe (15 000,00 €).

Action Ingénierie territoriale

Dépenses de fonctionnement : 426 565,60 €

Les crédits de paiement correspondent à la participation du Département au fonctionnement :

- des trois agences d'urbanisme du Pas-de-Calais (Agence d'Urbanisme de l'Artois, Agence d'Urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale, Agence d'Urbanisme et de développement Pays de Saint-Omer - Flandre intérieure),
- de l'association « Mission Bassin Minier »,
- des syndicats mixtes « Pôle métropolitain de l'Artois » et « Pôle métropolitain de la Côte d'Opale » (75 000,00 € justifiés par les statuts).

Action Soutien à l'habitat social

Dépenses de fonctionnement : 5 000 000,00 €

Les crédits sont proposés afin de permettre à l'Office public de l'habitat Pas-de-Calais habitat de remettre en état des logements de son parc par l'amélioration de leur état intérieur, la mise en conformité technique, le remplacement ponctuel de menuiseries ou d'équipements.

Dépenses d'investissement : 4 000 000,00 €

Ces crédits de paiement sont proposés pour des opérations de rénovation thermique des logements de l'Office public de l'habitat Pas-de-Calais habitat pour une mise en conformité avec la loi « climat et résilience » du 22 août 2021.

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 3 883 145,35 €

Il est proposé l'inscription de ces crédits de paiement pour procéder au versement de tout ou partie des subventions attribuées en faveur d'opérations contractualisées votées de 2021 à 2023. A titre d'exemple, on peut citer le projet de Maison du Pays de Licques, porté par la Communauté de communes du Pays d'Opale, l'acquisition ou la modernisation des navires des stations de Calais, Boulogne-sur-Mer et Berck-sur-Mer dans le cadre du contrat avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) ou encore le développement de l'intermodalité au profit notamment des zones d'activités de Nœux-les-Mines porté par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

750 000,00 € complémentaires sont proposés pour des projets qui seront votés en 2024 dans le cadre de la 4^{ème} démarche de contractualisation 2023-2026.

Fonction 6 : action économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Innovation territoriale	Innovation			118 500,00	
	Innovation territoriale		0,00	0,00	118 500,00	0,00

Programme Innovation territoriale

Action Innovation

Dépenses d'investissement : 118 500,00 €

Les crédits de paiement proposés permettront de solder les projets des communes de Bruay-la-Buissière et Marles-les-Mines adoptés dans le cadre de l'appel à projets 2020 de

« modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » (QPV).

Fonction 7 : environnement :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
7 ENVIRONNEMENT	Environnement	Autres actions environnementales	148 020,00		81 000,00	
		Boisement	155 000,00		160 000,00	
		Espaces naturels départementaux	7 184 620,00	93 105,00	3 090 572,50	718 892,00
		Opération Grand Site	447 000,00		2 600 000,00	
		Protection des espaces naturels	125 000,00		35 000,00	
		Environnement		8 059 640,00	93 105,00	5 966 572,50

Programme Environnement

Action Autres actions environnementales

Dépenses de fonctionnement : 148 020,00 €

Il est proposé une inscription de 128 020,00 € concernant les partenariats en matière de climat, air et développement durable (ATMO, AGATE, CERDD, CD2E) en lien avec l'ambition 7 du pacte des solidarités territoriales.

Une inscription complémentaire de 20 000,00 € est proposée pour réaliser des études environnementales.

Dépenses d'investissement : 81 000,00 €

Il est proposé une autorisation de programme de 150 000 € pour la mise en place du projet « Recréation » ainsi que 45 000 € de crédits de paiement associés.

Il est par ailleurs proposé une autorisation de programme de 132 000 € pour des études environnementales ainsi que 36 000 € de crédits de paiement associés.

Action Boisement

Dépenses de fonctionnement : 155 000,00 €

Ces crédits concernent la mise en œuvre du plan de gestion des espaces Emile Durieux et du Jardin de la biodiversité.

Une AE de 555 000,00 € pour 3 ans est également sollicitée pour relancer les marchés d'entretien des bois Durieux (420 000,00 €), du jardin de la biodiversité (30 000,00 €) ainsi que la gestion des espaces dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires liées au Canal Seine-Nord Europe (105 000,00 €).

Dépenses d'investissement : 160 000,00 €

Ces crédits de paiement sont sollicités afin de mettre en place les mesures compensatoires liées aux travaux du Canal Seine-Nord Europe dans les espaces Durieux.

Action Espaces Naturels Départementaux

Dépenses de fonctionnement : 7 184 620,00 €

En lien avec les ambitions 6, 7 et 10 du pacte des solidarités territoriales, il est proposé d'inscrire des dépenses de fonctionnement qui recouvrent :

- des dépenses statutaires :
 - la participation au syndicat mixte EDEN : 5 878 000,00 €
 - la participation au syndicat mixte PNRCMO : 474 703,00 €
 - la participation au CRRG, syndicat mixte ENRx : 10 367,00 €

Sont également repris :

- l'adhésion au Centre Régional de Phytosociologie d'une montant de 20 000,00 €
- le déploiement des partenariats environnementaux pour un montant global de 455 550,00 €
- la participation du Département à l'entretien des itinéraires de randonnée du réseau « le Pas-de-Calais à vos pieds » pour 26 000,00 €
- les dépenses relatives à l'entretien des voies ferrées pour 256 000,00 €
- les dépenses relatives au projet « Recréation » à hauteur de 64 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 93 105,00 €

Il est proposé d'inscrire une recette de fonctionnement au titre du remboursement par l'Agence de l'Eau de l'entretien des chemins de randonnées.

Dépenses d'investissement : 3 090 572,50 €

En investissement, les crédits de paiement inscrits correspondent aux programmes suivants :

- EDEN 62 : 1 573 632,50 €
- Travaux sur chemins de randonnée au titre du PDIPR : 210 000,00 €
- Fonds Biodiversité : 769 340,00 €
- Acquisition d'espaces naturels sensibles : 537 600,00 €

Des autorisations de programme sont également proposés sur ces programmes :

- 4 000 000,00 € pour les acquisitions d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour 3 ans;
- 1 000 000,00 € pour le Fonds Biodiversité
- 1 716 000,00 € pour les travaux patrimoniaux d'EDEN 62
- 250 000,00 € pour les travaux sur les chemins de randonnées au titre du PDIPR.

Recettes d'investissement : 718 892,00 €

En investissement, il est prévu une recette de 218 892,00 € pour les cessions de terrains ainsi que 500 000,00 € en prévision des financements de l'Agence de l'eau pour les acquisitions d'espaces naturels sensibles.

Action Opération Grand Site

Dépenses de fonctionnement : 447 000,00 €

L'enveloppe de 447 000,00 € permet prioritairement de couvrir le marché d'insertion sociale et professionnelle. Elle est en baisse de 10 000,00 € par rapport à 2023.

En complément de ces actions directement portées par l'opération Grand Site, des actions de communication sont prévues à hauteur de 45 000,00 € comme en 2023. Elles concernent les projets suivants :

- 2 Editions du magazine « Vue des Caps » diffusé sur le nouveau périmètre du GSF (dont la délibération est prévue le 29 janvier 2024 en plénière du CD62)
- Un document « Agenda » donnant les rendez-vous proposés par l'équipement départemental, Maison du site des Deux-Caps à Audinghen de la saison de mars 2024 à décembre 2024
- L'impression de flyers pour soutenir les rendez-vous qui se déroulent sur le Grand Site de France Les Deux-Caps (Sentier d'interprétation)
- Projet à finaliser en fonction du budget global ici évoqué, dans le cadre du renouvellement du label en 2024 pour une période de 8 ans : édition d'un livre retraçant la démarche depuis 2006 porté par le Département et portant les perspectives du projet à l'horizon 2032. (NB ce livre viendra remplacer le triptyque d'ouvrage soutenant l'attribution du label GSF en 2011 et arrivé à ce jour en épuisement de stock)

Dépenses d'investissement : 2 600 000,00 €

Les crédits prévus permettent de poursuivre les travaux en cours à Wimereux, à la Pointe aux Oies. Seront aussi notamment réalisés les travaux de l'aire d'accueil d'Audresselles et le plateau à l'entrée Sangatte RD940.

Action Protection des espaces naturels

Dépenses de fonctionnement : 125 000,00 €

53 000,00 € sont sollicités pour les actions en faveur du développement durable (fresque du climat, pollinisateurs...).

De plus, un montant de 72 000,00 € va permettre la couverture nécessaire à l'examen des demandes de subventions de fonctionnement sollicitées par les associations.

Dépenses d'investissement : 35 000,00 €

En investissement, Il est proposé une autorisation de programme de 70 000,00 € sur 2 ans afin de subventionner les investissements réalisés par le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale avec des crédits de paiement à hauteur de 35 000 € en 2024.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Innovation territoriale	Innovation			270 000,00	
		Innovation territoriale	0,00	0,00	270 000,00	0,00

Programme Innovation territoriale**Action Innovation**

Dépenses d'investissement : 270 000,00 €

Ces crédits de paiement sont proposés afin de solder l'opération contractualisée d'acquisition foncière dans le cadre d'un projet d'aménagement intégré porté par la Communauté de communes de Desvres-Samer.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Europe et international			
				Action : Europe et international			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-043A05	Coopération et mobilité internationales	PPI	159 742,80				
C05-043A06	Actions européennes et internationales	PPI	50 625,00				
			210 367,80	0,00	0,00		0,00

				Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité civile			
				Action : Sécurité civile			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-180A01	Subventions - Sécurité civile	DF/SEB	47 000,00				
			47 000,00	0,00	0,00		0,00

				Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité incendie et secours			
				Action : Immobilier - incendie et secours			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-120A05	Construction de centres d'incendie et de secours	DIMMO/SGT		502 024,00	900 000,00		
			0,00	502 024,00	900 000,00		0,00

				Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité incendie et secours			
				Action : Sécurité incendie et secours			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-120A02	Participation au fonctionnement du SDIS	PRADF	88 082 000,00		2 000 000,00		
			88 082 000,00	0,00	2 000 000,00		0,00

				Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Innovation territoriale			
				Action : Innovation			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-300J01	Fonds d'innovation territorial - Culture, jeunesse, sports et loisirs	PPI			863 358,00		
			0,00	0,00	863 358,00		0,00

				Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Innovation territoriale			
				Action : Innovation			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-420C01	Fonds d'innovation territorial - Action sociale	PPI			65 991,00		
			0,00	0,00	65 991,00		0,00

				Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local			
				Action : Aménagement et développement local en zone urbaine			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-515E02	Rénovation des cités minières	PPI			527 834,00		
C05-515F02	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires - Politique de la ville	PPI			1 060 825,95		
			0,00	0,00	1 588 659,95		0,00

				Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local			
				Action : CAUE			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-515A01	Fonctionnement du CAUE	DDAE/SDT	775 000,00				
			775 000,00	0,00	0,00		0,00

				Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local			
				Action : Ingénierie territoriale			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-515C01	Subventions et participations - Ingénierie territoriale	PPI	426 565,60				
			426 565,60	0,00	0,00		0,00

				Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Aménagement et développement local			
				Action : Soutien à l'habitat social			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-555A02	Soutien à l'habitat social	PPI	5 000 000,00		4 000 000,00		
			5 000 000,00	0,00	4 000 000,00		0,00

Fonction 5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - Programme : Innovation territoriale				Innovation territoriale			
Action : Innovation				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-501A01	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	PPI			3 883 145,35		
			0,00	0,00	3 883 145,35	0,00	

Fonction 6 ACTION ECONOMIQUE - Programme : Innovation territoriale				Innovation territoriale			
Action : Innovation				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-600A01	Fonds d'innovation territorial - Attractivité territoriale	PPI			118 500,00		
			0,00	0,00	118 500,00	0,00	

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement				Environnement			
Action : Autres actions environnementales				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-710J05	Projet "Récréation"	DDAE/SENR			45 000,00		
C05-740A04	Participation au Pôle Climat Régional	DDAE/MA21	81 000,00				
C05-740A05	Qualité de l'air	DDAE/MA21	47 020,00				
C05-760M01	Etudes environnementales	DDAE/SENR	20 000,00		36 000,00		
			148 020,00	0,00	81 000,00	0,00	

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement				Environnement			
Action : Boisement				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-760A03	Aménagement de l'espace E. Durieux	DDAE/SAFB	155 000,00		160 000,00		
			155 000,00	0,00	160 000,00	0,00	

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement				Environnement			
Action : Espaces naturels départementaux				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-710G01	Subventions en matière environnementale	DDAE/SENR			769 340,00		
C05-710J01	Participations - Gestion des espaces de randonnées	DDAE/SENR	481 550,00				
C05-710J03	Participation au fonctionnement d'EDEN 62	DDAE/SENR	5 878 000,00				
C05-710J04	Subventions et participations environnementales	DDAE/SENR	505 070,00				
C05-710J16	EDEN - Grands équipements ENS	DDAE/SENR			1 573 632,50		
C05-710J18	Acquisition et aménagement des espaces naturels	DDAE/SENR	64 000,00		537 600,00	718 892,00	
C05-710J19	Schéma départemental de randonnées	DDAE/SENR	256 000,00	93 105,00	210 000,00		
			7 184 620,00	93 105,00	3 090 572,50	718 892,00	

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement				Environnement			
Action : Opération Grand Site				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-710E03	Actions de communication OGS phase 2 - CPER 2007-2013 SP2.1 F4.25- TDENS	DGS/DIRCOM	45 000,00				
C05-710E07	Opération Grand Site - TDENS - Phase 3 - CPER	DOGSF/MGS2C			19 500,00		
C05-710E08	Frais connexes à l'Opération Grand Site	DOGSF/MGS2C	402 000,00				
C05-710E10	Opération Grand Site - Maintenance	DOGSF/MGS2C			840 000,00		
C05-710E11	Opération Grand Site - Label 2017-2023	DOGSF/MGS2C			1 020 500,00		
C05-710E12	Opération Grand Site - Label 2024-2032	DOGSF/MGS2C			720 000,00		
			447 000,00	0,00	2 600 000,00	0,00	

Fonction 7 ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement				Environnement			
Action : Protection des espaces naturels				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-710B01	Aménagement des Caps et Marais d'Opale	DDAE/SENR			35 000,00		
C05-710I02	Aides en faveur des milieux naturels	DF/SEB	72 000,00				
C05-710I05	Participation aux actions de développement durable	DDAE/MA21	53 000,00				
			125 000,00	0,00	35 000,00	0,00	

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Innovation territoriale				Innovation territoriale			
Action : Innovation				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C05-800I01	Fonds d'innovation territorial - Réseaux et infrastructures	PPI			270 000,00		
			0,00	0,00	270 000,00	0,00	

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	CP prévus 2027 (€)	CP prévus 2028 et ultérieurs (€)	
2024	1 SECURITE	Sécurité incendie et secours	C05-120A02	Participation au fonctionnement du SDIS	120A-AP24-SE	4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00				
		Total Sécurité incendie et secours					4 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	Aménagement et développement local	C05-515E02	Rénovation des cités minières	515E-AP24-SE	600 000,00	300 000,00	300 000,00				
			C05-515F02	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires - Politique de la ville	515F-AP24-SE	6 000 000,00	500 000,00	3 000 000,00	2 500 000,00			
			C05-555A02	Soutien à l'habitat social	555A-AP24-SE	100 000 000,00	4 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
			Total Aménagement et développement local					50 600 000,00	4 800 000,00	13 300 000,00	12 500 000,00	10 000 000,00
		Innovation territoriale	C05-501A01	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	501A-AP24-SE	7 000 000,00	750 000,00	4 200 000,00	2 050 000,00			
	Total Innovation territoriale					7 000 000,00	750 000,00	4 200 000,00	2 050 000,00	0,00	0,00	
	7 ENVIRONNEMENT	Environnement	C05-710B01	Aménagement des Caps et Marais d'Opale	710B-AP24-SE	70 000,00	35 000,00	35 000,00				
			C05-710E10	Opération Grand Site - Maintenance	710E-AP24-MV	920 000,00	526 000,00	394 000,00				
			C05-710E12	Opération Grand Site - Label 2024-2032	710E-AP24-MV	4 100 000,00	720 000,00	3 200 000,00	180 000,00			
			C05-710G01	Subventions en matière environnementale	710G-AP24-SE	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00				
			C05-710J05	Projet "Récréation"	710J-AP24-TN	150 000,00	45 000,00	55 000,00	50 000,00			
			C05-710J16	EDEN - Grands équipements ENS	710J-AP24-SE	1 716 000,00	1 112 400,00	452 400,00	151 200,00			
			C05-710J18	Acquisition et aménagement des espaces naturels	710J-AP24-IM	4 000 000,00	400 000,00	1 600 000,00	1 500 000,00	500 000,00		
			C05-710J19	Schéma départemental de randonnées	710J-AP24-EN	250 000,00	150 000,00	100 000,00				
			C05-760A03	Aménagement de l'espace E. Durieux	760A-AP24-TN	160 000,00	160 000,00					
			C05-760M01	Etudes environnementales	760M-AP24-TN	132 000,00	36 000,00	56 000,00	40 000,00			
	Total Environnement					12 498 000,00	3 684 400,00	6 392 400,00	1 921 200,00	500 000,00	0,00	
	Total général						74 098 000,00	11 234 400,00	25 892 400,00	16 471 200,00	10 500 000,00	10 000 000,00

Annexe 3

Affectations complémentaires

Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
2023-02525-01	Travaux écologiques Saulty	30 000.00	15 000.00	45 000.00

Annexe 4

Nouvelles affectations

CDR	Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant
DDAE/SENR	C05-710J04	Participation au fonctionnement du CRRG	10 367.00
DDAE/SENR	C05-710J04	Adhésion au Centre Régional de Phytosociologie	20 000.00
DDAE/SENR	C05-710J18	Bornages	15 000.00
DDAE/SAFB	C05-760A03	Aménagement de l'espace E. Durieux	2 000.00
DDAE/SAFB	C05-760A03	Contribution à l'hectare	3 000.00
DDAE/SAFB	C05-760A03	Frais de garde	2 000.00
DDAE/MA21	C05-710I05	Gestion du rucher départemental	3 000.00
DDAE/SENR	C05-710J18	projet "Recreation"	60 000.00
DDAE/SENR	C05-760M01	Etudes écologiques Champs des possibles	20 000.00
DDAE/SENR	C05-710J19	Restauration écologique sur bords de chemin - Itinéraire Coulogne-Guines	15 000.00
DDAE/SENR	C05-710J19	Aménagement de zones humidesq pour la faune et implantations d'équipements - Itinéraire Bruay/Diéval	60 000.00
DDAE/SENR	C05-710J19	Aménagement de milieux favorables aux espèces forestières et implantation d'équipements - Itinéraire Avion/Méricourt/Rouvroy	15 000.00
DDAE/SENR	C05-710J19	Restauration écologique au lieu dit des Gallois, aménagements connexes et aménagement des entrées - Itinéraire Auxi /Frévent/ Ramecourt	65 000.00
DDAE/SENR	C05-710J19	Travaux d'écopaturage sur le site de la " Grimpette", aménagement de zones humides pour la faune et implantation d'équipements -Itinéraire Amplier /Saulty	80 000.00
DDAE/SENR	C05-710J19	Etude écologique sur les itinéraires de randonnée	15 000.00
DOGSF/MGSC	C05-710E10	Opération Grand Site – Maintenance Label 2024-2032	920 000.00
DOGSF/MGSC	C05-710E12	Opération Grand Site - Label 2024-2032	4 100 000.00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget primitif 2024

6^{ème} Commission :

Finances et service public départemental

Réunion du 8 janvier 2024



Pas·de·Calais
Le Département

La 6^{ème} Commission « Finances et service public départemental » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, avec notamment le fonctionnement de l'Assemblée départementale, la gestion des ressources financières de la collectivité (dotations de l'Etat, produits de fiscalité, emprunt), la gestion des ressources humaines de l'institution, la logistique et les moyens généraux, dont le Restaurant administratif, ainsi que l'immobilier administratif et le patrimoine ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, au titre notamment de la gestion des ressources humaines des personnels des collèges (ATTEE) ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, à travers la gestion des moyens généraux affectés à la politique culturelle et à la politique sportive ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels médico-sociaux (promotion de la santé et PMI) et des personnels du secteur social, mais aussi des moyens affectés aux centres de planification et d'éducation familiale et des moyens généraux et immobiliers (MDS) affectés à l'action sociale ;
- **Fonction 7 : environnement**, au titre des recettes de dotation de soutien à l'investissement des départements (ex-DGE, dotation globale d'équipement) ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels de voirie, mais aussi des moyens généraux et immobiliers (MDADT) affectés à cette politique.

Le cahier soumis à votre examen est structuré en deux parties, conformément au double statut de la 6^{ème} Commission :

- la Commission étant chargée du budget départemental dans sa globalité, la première partie a pour objet, afin d'en éclairer la physionomie, de présenter de façon synthétique le projet de budget primitif 2024 dans ses différentes composantes : équilibre général, principales propositions d'inscriptions en dépenses et en recettes par fonction et par chapitre, détail des inscriptions d'équilibre ;
- le périmètre de compétences de la Commission intégrant les ressources humaines, l'administration générale et les moyens des services, ainsi que l'évaluation, la prospective et la modernisation de l'administration, la seconde partie est consacrée plus particulièrement à la présentation des inscriptions qui sont proposées sur chacune de ces thématiques.

**PREMIERE PARTIE :
PRESENTATION SYNTHETIQUE
DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024**

Ce premier volet du cahier soumis à votre examen est lui-même structuré en deux parties :

- une présentation synthétique du projet de Budget Primitif destinée à en éclairer la physionomie générale, à dégager les éléments essentiels qui concourent à son équilibre et à commenter les principales évolutions des propositions d'inscriptions de crédits en dépenses et en recettes, par fonction et par chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- une présentation plus détaillée des inscriptions à caractère général, dites d'équilibre car concourant prioritairement à l'équilibre du budget, avec une attention particulière portée aux recettes communes de fonctionnement.

Partie 1 : Synthèse du projet de Budget Primitif 2024

A/ Equilibre du budget et présentation générale

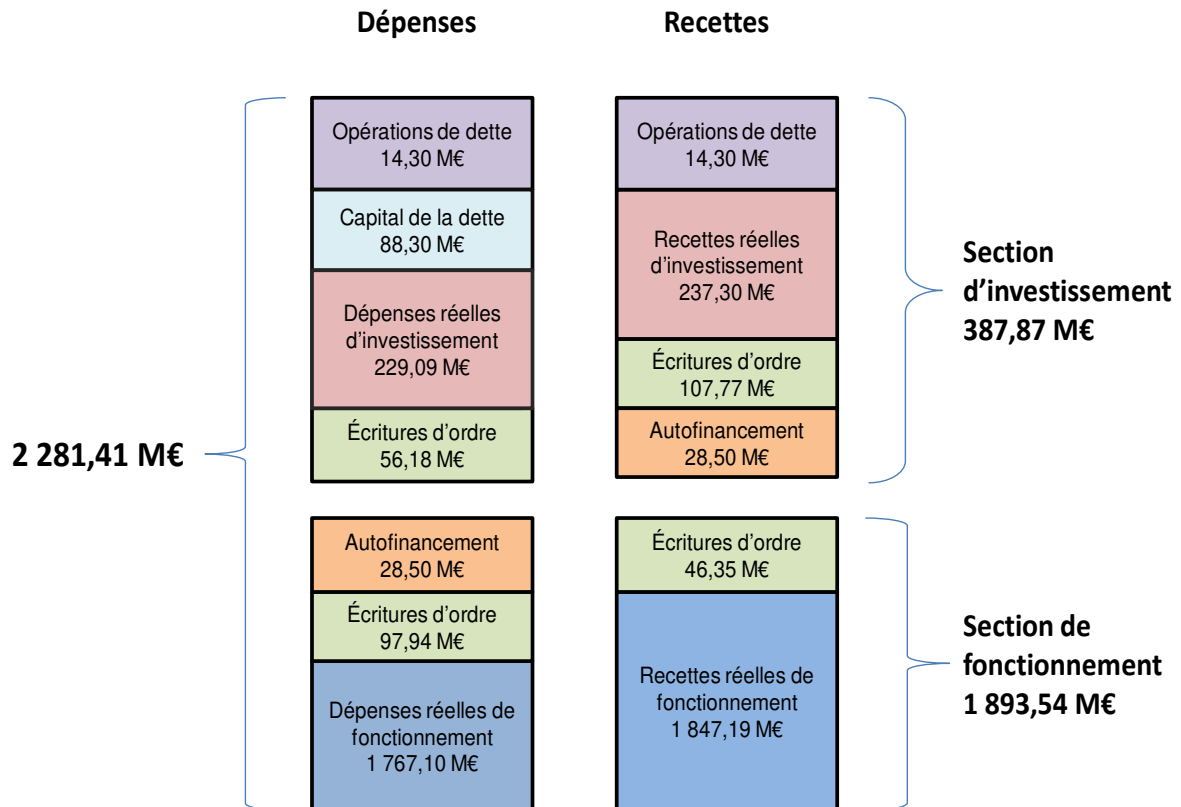
Le projet de Budget Primitif 2024 qui sera examiné par l'Assemblée départementale le 29 janvier prochain s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 281 409 615,56 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 893 540 178,18 € et la section d'investissement à 387 869 437,38 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2024	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	331 688 411,20	56 181 026,18	387 869 437,38
Section de fonctionnement	1 767 101 208,00	126 438 970,18	1 893 540 178,18
Total	2 098 789 619,20	182 619 996,36	2 281 409 615,56

BP 2024	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	251 595 467,20	136 273 970,18	387 869 437,38
Section de fonctionnement	1 847 194 152,00	46 346 026,18	1 893 540 178,18
Total	2 098 789 619,20	182 619 996,36	2 281 409 615,56

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma suivant (en M€) :



NB : les opérations de dette, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de **14,30 M€**, correspondent aux mouvements de tirage et de remboursement sur crédits revolving.

Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre des opérations d'ordre qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de ne retenir, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections, hors opérations de dette pour ce qui concerne la section d'investissement.

Dans ce format, le projet de Budget Primitif 2024 s'élève à **2 084 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	317 388 411	237 295 467
Fonctionnement	1 767 101 208	1 847 194 152
Total	2 084 489 619	2 084 489 619

Cette présentation consolidée du projet de budget 2024 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2023. Le total voté en dépenses réelles, hors opérations de dette, s'établissait en 2023 à 2 015 M€. Le budget 2024 fait donc ressortir une progression des dépenses et des recettes de 69 M€ (+ 3,4 %) par rapport au budget adopté l'an dernier.

Côté dépenses, la principale variation concerne l'évolution des charges de fonctionnement, en hausse significative de 80,8 M€ (+ 4,8 %), dont 61,8 M€ sont dus à l'action sociale. Côté recettes, les produits de fonctionnement progressent de 70,9 M€ (+ 4 %).

Compte tenu de l'augmentation, d'origine largement exogène, des charges qui pèsent sur la collectivité et de la nécessité de préserver un autofinancement suffisant, il vous est proposé de mobiliser une partie des réserves budgétaires constituées lors des exercices précédents.

B/ Synthèse par fonction et par chapitre des propositions d'inscriptions

Les tableaux suivants font état des crédits proposés au projet de budget. Ils sont présentés par politique publique, sur la base de la nomenclature fonctionnelle M.57.

1. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	115 293 713,00	109 734 901,24	-4,82%
1 SECURITE	2 100 000,00	2 900 000,00	38,10%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	67 227 245,63	62 117 015,24	-7,60%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	14 264 267,51	10 387 085,30	-27,18%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	18 420 769,37	17 805 224,13	-3,34%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	16 957 923,31	17 259 935,91	1,78%
6 ACTION ECONOMIQUE	3 747 484,00	2 902 468,90	-22,55%
7 ENVIRONNEMENT	6 861 289,00	6 099 662,50	-11,10%
8 TRANSPORTS	84 111 204,00	88 182 117,98	4,84%
TOTAL	328 983 895,82	317 388 411,20	-3,52%

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	29 863 713,00	21 394 901,24	-28,36%
901 SECURITE	2 100 000,00	2 900 000,00	38,10%
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	67 227 245,63	62 117 015,24	-7,60%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	14 240 267,51	10 363 085,30	-27,23%
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	18 410 769,37	17 795 224,13	-3,34%
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	16 957 923,31	17 259 935,91	1,78%
906 ACTION ECONOMIQUE	3 997 484,00	2 797 468,90	-30,02%
907 ENVIRONNEMENT	6 861 289,00	6 099 662,50	-11,10%
908 TRANSPORTS	83 771 204,00	88 182 117,98	5,27%
923 Dettes et autres opérations financières	85 554 000,00	88 479 000,00	3,42%
TOTAL	328 983 895,82	317 388 411,20	-3,52%

Hors dette, le budget d'investissement proposé s'établit à 229,1 M€ en crédits de paiement, en diminution de 14,5 M€ par rapport à 2023 (- 6,3 %). Les crédits affectés aux dépenses sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élèvent à 173 M€, tandis que l'enveloppe réservée aux subventions d'équipement s'établit à 56 M€.

Les principales propositions d'inscriptions sont les suivantes :

1. En fonction 0, les inscriptions proposées ressortent à 109,7 M€, en diminution de 4,8 % (- 5,5 M€) par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de la baisse anticipée des dépenses de travaux et de maintenance des bâtiments départementaux. En revanche, les crédits affectés au remboursement du capital de la dette sont en augmentation de 2,9 M€ à 88,3 M€.
2. En fonction 1, une enveloppe de crédits de paiement de 2,9 M€ (+ 0,8 M€) est proposée, d'une part pour le financement partiel du SDIS du Pas-de-Calais sous la forme de subvention d'équipement, d'autre part pour le financement des études préalables à la construction du centre de secours principal du Boulonnais.
3. En ce qui concerne la fonction 2, les 62,1 M€ prévus pour 2024 permettront, dans la continuité des années précédentes, de poursuivre une programmation de haut niveau en travaux neufs et en maintenance patrimoniale dans les collèges du Département, tout en renforçant la politique d'équipement des établissements.
4. Un volume de crédits de 10,4 M€ est proposé en fonction 3, en diminution de 3,9 M€ en raison du redimensionnement des crédits affectés aux subventions d'équipement en matière culturelle, ainsi que des crédits dédiés au financement des travaux en maîtrise d'ouvrage sur le parc départemental d'Olhain.
5. En ce qui concerne la fonction 4, l'enveloppe de 17,8 M€ prévue pour 2024 permettra de poursuivre la modernisation du secteur médico-social. Un volume de 15,8 M€ de crédits de paiement est programmé, d'une part pour le versement de subventions d'équipement aux organismes chargés de la protection de l'enfance (8,3 M€) ou de l'accueil de personnes en situation de handicap (4,4 M€), d'autre part et pour le solde pour la réalisation de travaux dans les MDS.
6. La fonction 5 est valorisée à hauteur de 17,3 M€, en augmentation de 1,8 % (+ 0,3 M€). Elle regroupe essentiellement les crédits du FARDA Aménagement (6,2 M€), les crédits affectés au fonds de soutien des quartiers prioritaires de la politique de la ville (1,1 M€), ceux destinés au financement du syndicat mixte La Fibre Numérique pour le déploiement du très haut débit (1,1 M€), ceux destinés au bailleur social Pas-de-Calais Habitat (4 M€) et ceux qui sont affectés au volet « aménagement et environnement » du Fonds d'innovation territorial (FIT, 3,9 M€). A noter la création en 2024 d'un dispositif d'aide aux regroupements scolaires doté de 0,5 M€ en crédits de paiement.

En ce qui concerne le FARDA, le Département a décidé en urgence de mobiliser un dispositif spécifique d'aide à la voirie communale en faveur des communes victimes des événements climatiques exceptionnels (inondations et coulées de boue) de novembre 2023 et reconnues en état de catastrophe naturelle. A cette occasion, les taux et plafond de subvention ont été majorés jusqu'au terme de l'année 2024.

7. Les crédits prévus en fonction 6 concernent l'aménagement foncier et le remembrement rural (1,7 M€), le développement agricole et halieutique (0,6 M€), le développement touristique (0,5 M€) et le volet « attractivité territoriale » du FIT (0,1 M€).

8. L'enveloppe de 6,1 M€ proposée en fonction 7 est affectée à la politique des espaces naturels départementaux pour 2,4 M€, à l'Opération Grand Site pour 2,6 M€ et au dispositif des subventions d'équipement en matière environnementale pour 0,8 M€.

9. Au sein de la fonction 8, en progression de 4,8 % à 88,2 M€, 78 M€ sont affectés aux opérations de maintenance et de modernisation du réseau routier départemental, y compris la réalisation d'itinéraires cyclables, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions (FARDA - Aide à la voirie communale).

Là encore, l'épisode climatique exceptionnel de novembre 2023 a causé d'importants dégâts au domaine public routier départemental. Le coût des travaux de remise en état du réseau de voirie et de renforcement des ouvrages d'art est d'ores et déjà estimé en première approche à 50 M€.

Par ailleurs, un crédit de 1,6 M€ est réservé aux travaux d'aménagement du port d'ETAPLES, alors que 0,1 M€ sont affectés sous forme de subventions d'équipement à l'aménagement du port de BOULOGNE.

Pour mener à bien cette ambitieuse politique d'équipement au bénéfice des territoires, la collectivité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté à l'ensemble des élus dans le rapport d'orientation budgétaire et permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits.

2. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	218 967 005,66	222 543 000,00	1,63%
1 SECURITE	2 400 000,00	-	NS
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	10 841 123,00	9 486 123,00	-12,50%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	302 250,00 €	402 250,00	33,09%
7 ENVIRONNEMENT	2 545 892,00 €	718 892,00	-71,76%
8 TRANSPORTS	3 893 000,00	4 145 202,20	6,48%
TOTAL	238 949 270,66	237 295 467,20	-0,69%

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	720 000,00	3 000 000,00	NS
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	10 841 123,00	9 486 123,00	-12,50%
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RMI)	300 000,00	400 000,00	33,33%
906 ACTION ECONOMIQUE	400 000,00	-	NS
907 ENVIRONNEMENT	2 477 000,00	500 000,00	-79,81%
908 TRANSPORTS	1 943 000,00	3 145 202,20	61,87%
922 Dotations et participations	23 154 005,66	23 000 000,00	-0,67%
923 Dettes et autres opérations financières	196 019 142,00	197 519 142,00	0,77%
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	3 095 000,00	245 000,00	-92,08%
TOTAL	238 949 270,66	237 295 467,20	-0,69%

La recette prévisionnelle d'emprunt, valorisée à 197,5 M€ au chapitre 923, constitue l'inscription prépondérante de la section d'investissement. Le commentaire détaillé des recettes d'investissement figure dans la seconde partie consacrée aux propositions d'inscriptions concourant à l'équilibre du budget.

3. Les dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	140 479 657,78	146 478 272,87	4,27%
1 SECURITE	85 732 000,00	88 129 000,00	2,80%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	116 949 464,00	117 412 747,00	0,40%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	21 746 100,00	23 018 700,00	5,85%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1 249 698 094,70	1 311 461 625,53	4,94%
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 715 828,00	6 709 565,60	291,04%
6 ACTION ECONOMIQUE	6 453 754,00	6 676 958,00	3,46%
7 ENVIRONNEMENT	8 417 598,00	8 402 640,00	-0,18%
8 TRANSPORTS	55 096 625,45	58 811 699,00	6,74%
TOTAL	1 686 289 121,93	1 767 101 208,00	4,79%

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	112 440 557,78	114 432 086,87	1,77%
931 SECURITE	85 732 000,00	88 129 000,00	2,80%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	116 949 464,00	117 412 747,00	0,40%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	21 723 600,00	22 996 200,00	5,86%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RM)	680 424 390,92	721 261 898,19	6,00%
9343 APA	221 285 000,00	245 028 000,00	10,73%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	347 988 703,78	345 171 727,34	-0,81%
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 715 828,00	6 709 565,60	291,04%
936 ACTION ECONOMIQUE	6 453 754,00	6 676 958,00	3,46%
937 ENVIRONNEMENT	8 417 598,00	8 402 640,00	-0,18%
938 TRANSPORTS	55 096 625,45	58 811 699,00	6,74%
941 Autres impôts et taxes	15 000 000,00	12 000 000,00	-20,00%
943 Opérations financières	12 200 000,00	19 200 000,00	57,38%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	831 600,00	838 686,00	0,85%
945 Provisions et autres opérations mixtes	30 000,00	30 000,00	0,00%
TOTAL	1 686 289 121,93	1 767 101 208,00	4,79%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 80,8 M€ (+ 4,8 %). Comme toutes les collectivités, le Département subit l'impact majeur de plusieurs phénomènes exogènes sur le niveau de ses dépenses de moyens comme de ses dépenses d'intervention : persistance de l'inflation et de coûts énergétiques élevés, hausse continue des taux d'intérêt depuis deux ans qui pèse sur le coût de la dette départementale, mesures salariales décidées unilatéralement par l'Etat, notamment dans le champ social et médico-social, le tout sans compensations suffisantes.

Il est proposé de détailler les principales évolutions par fonction M.57. Une analyse approfondie des différents mouvements figure au sein des cahiers budgétaires de chacune des autres commissions thématiques.

1. En ce qui concerne la fonction 0, le total des crédits ressort à 146,5 M€, en augmentation de 6 M€ (+ 4,3 %) par rapport au BP 2023. Trois postes principaux de dépenses sont concernés par cette évolution : la charge des intérêts de la dette liée au relèvement des taux d'intérêt bancaires (+ 7 M€), les rémunérations du personnel, tirées à la hausse par les mesures de revalorisation salariale (+ 1,9 M€) et les actions d'insertion relevant de la subvention globale du FSE (+ 1,2 M€). Ces augmentations sont partiellement compensées par une baisse de 1,1 M€ des crédits consacrés à la gestion du patrimoine foncier départemental et, plus globalement, à une diminution de 1,4 M€ des frais d'administration générale.

2. Les crédits de la fonction 1 sont en augmentation de 2,4 M€ d'un exercice à l'autre. La principale inscription correspond à la participation départementale versée au SDIS qui ressort à 88,1 M€ pour 2024.

3. Les crédits de la fonction 2 progressent de 0,4 % à 117,4 M€ (+ 0,5 M€). Après la hausse de 25 % observée l'an dernier, la dépense prévisionnelle tend à se stabiliser à un haut niveau, tant en ce qui concerne les dotations de fonctionnement des collèges, qui répercutent toujours l'inflation des coûts énergétiques, que la majoration des rémunérations des personnels ATTEE.

4. Les crédits alloués à la fonction 3 s'élèvent à 23 M€, en augmentation de 5,8 % (+ 1,3 M€). Les crédits supplémentaires permettront de renforcer les moyens d'action du Château d'HARDELOT et de la Coupole d'HELFAUT, ainsi que les mesures en faveur de la jeunesse.

5. La politique « Santé et action sociale » représentera en 2024 une enveloppe budgétaire totale de 1,31 milliard €, soit 74,2 % du total des dépenses de fonctionnement du Département. Les dépenses imputées en fonction 4 progressent de 61,8 M€ entre 2023 et 2024, soit une hausse proche de 5 %. Les principales évolutions concernent :

- la rémunération du personnel social et médico-social départemental, dont la charge est anticipée en hausse de 6,6 M€.
- les allocations individuelles de solidarité, qui progressent globalement de 25,9 M€ par rapport à 2023, mais au terme d'une évolution contrastée : + 20,9 M€ pour l'APA à domicile et + 7 M€ pour la PCH, tandis que les allocations de RSA, avec une prévision de dépenses de 318 M€ pour 2024, se contractent de 2 M€.
- la protection de l'enfance, qui mobilise 21,8 M€ supplémentaires, dont 14,4 M€ pour l'accueil en établissement résultant de l'ouverture de places supplémentaires dans le cadre du plan d'urgence décidé fin 2021, 3,2 M€ pour le financement de mesures supplémentaires exercées par les services d'AEMO, 1,5 M€ pour les frais de transport par prestataires privés et 1,2 M€ au titre des allocations versées aux tiers dignes de confiance. Les dépenses des établissements et services sont également impactées par les revalorisations salariales accordées dans le cadre du Ségur de la santé (budgétisation en année pleine en 2024).
- l'accueil en établissements pour personnes handicapées, en progression de 3,6 M€ compte tenu des revalorisations salariales accordées dans le cadre du Ségur de la santé (budgétisation en année pleine en 2024).

6. Les crédits de la fonction 5 enregistrent une très forte progression de 5 M€ pour s'établir à 6,7 M€. Ce différentiel correspond à l'accompagnement du bailleur social Pas-de-Calais habitat sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

7. Les crédits prévus en fonction 6, soit 6,7 M€, sont en hausse de 3,5 % par rapport au BP 2023, essentiellement en raison de la majoration des crédits dédiés au développement touristique et à l'augmentation de la participation au fonctionnement du Laboratoire départemental d'analyses.

8. Le volume de crédits proposé en fonction 7 est stable d'un exercice à l'autre à 8,4 M€.

9. Les crédits de la fonction 8 enregistrent une augmentation de 6,7 % et s'établissent ainsi à 58,8 M€ (+ 3,7 M€). Cette hausse est due à la majoration des rémunérations des personnels de voirie au même titre que l'ensemble des agents de la collectivité (augmentation du nombre de points d'indice, mise en œuvre du RIFSEEP soit + 2,7 M€), à l'augmentation du coût du transport des élèves en situation de handicap (+ 0,5 M€) et à la progression de la participation au financement du canal Seine-Nord Europe (+ 0,25 M€).

4. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 614 966 033,09	1 673 130 906,00	3,60%
1 SECURITE	503 554,00	502 024,00	-0,30%
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	168 622,00	179 600,00	6,51%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	831 500,00	1 406 045,00	69,10%
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	148 167 888,00	160 859 322,00	8,57%
7 ENVIRONNEMENT	10 663 000,00	10 257 105,00	-3,81%
8 TRANSPORTS	1 023 150,00	859 150,00 €	-16,03%
TOTAL	1 776 323 747,09	1 847 194 152,00	3,99%

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 (en €)	Projet de BP 2024 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	8 890 900,00	8 933 700,00	0,48%
931 SECURITE	503 554,00	502 024,00	-0,30%
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	168 622,00	179 600,00	6,51%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	831 500,00	1 406 045,00	69,10%
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (hors APA et RSA - Régularisations de RM)	57 007 888,00	59 779 322,00	4,86%
9343 APA	89 160 000,00	99 080 000,00	11,13%
9344 RSA - REGULARISATIONS DE RMI	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00%
937 ENVIRONNEMENT	10 663 000,00	10 257 105,00	-3,81%
938 TRANSPORTS	1 023 150,00	859 150,00	-16,03%
940 Impositions directes	83 248 353,00	79 048 353,00	-5,05%
941 Autres impôts et taxes	1 142 849 251,00	1 193 949 251,00	4,47%
942 Dotations et participations	350 553 029,09	349 590 102,00	-0,27%
943 Opérations financières	24 000,00	9 000,00	-62,50%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	500,00	500,00	0,00%
945 Provisions et autres opérations mixtes	29 400 000,00	41 600 000,00	41,50%
TOTAL	1 776 323 747,09	1 847 194 152,00	3,99%

Les recettes de fonctionnement sont anticipées pour 2024 en progression de 70,9 M€, soit + 4 % par rapport à 2023.

Confronté à un effet de ciseau majeur entre des charges en progression soutenue et des produits faiblement dynamiques, le Département a fait le choix de préserver au stade du budget primitif un niveau d'épargne brute voisin de 80 M€. Cette stratégie a nécessité la mobilisation partielle des réserves budgétaires constituées lors des exercices précédents.

Le projet de BP 2024 intègre ainsi :

- la reprise, à hauteur de 32,7 M€, du solde de la provision constituée au cours de l'exercice 2013 pour faire face à la charge ultérieure des allocations individuelles de solidarité ;
- la reprise, à hauteur de 8,9 M€, d'une partie des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) affectés en réserves au cours des exercices 2022 et 2023. Le solde affecté en réserves s'établirait donc à 43,7 M€.

Faute d'actionner ce double dispositif, l'augmentation intrinsèque des recettes de fonctionnement aurait été limitée à 1,65 %.

Dans le champ culturel, on observe une progression significative des recettes générées par les activités archéologiques. A noter également, dans le domaine de l'action sociale, l'augmentation anticipée de 12,7 M€ (soit + 8,6 %) des recettes, qui trouve sa source dans la hausse des dotations attendues de la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de l'aide à la vie partagée.

Au projet de BP 2024, 90,6 % des recettes départementales sont imputées en fonction 0 en tant que recettes d'équilibre à caractère général. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'Etat et des attributions de péréquation. Ces recettes font l'objet d'une présentation détaillée en deuxième partie ci-après.

Partie 2 : Les propositions d'inscriptions concourant à l'équilibre du budget

1. Les dépenses d'investissement

Il s'agit des crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette départementale, étant entendu que la charge des intérêts est, quant à elle, imputée en section de fonctionnement.

Un crédit de 88,30 M€ est prévu pour le remboursement du capital de la dette, ainsi qu'une inscription de 14,30 M€, équilibrée en dépenses et en recettes, destinée aux opérations de tirage et de remboursement sur emprunts revolving.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de l'emprunt d'équilibre.

- Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2024 à 22 M€ en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %.

- La DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est valorisée à hauteur de 8,29 M€.

- La recette prévisionnelle d'emprunt, qui constitue la première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre, s'établit à 197,50 M€, en progression de 1,50 M€ par rapport au Budget Primitif 2023. Il convient de souligner que ce montant représente un niveau maximum qui ne sera probablement pas réalisé en totalité, dans la mesure où les recettes d'investissement n'intègrent pas à ce stade les résultats reportés, lesquels ne sont inscrits qu'à l'étape du budget supplémentaire, après constatation au compte administratif.

3. Les dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses communes suivantes, dont le montant global s'établit à 31,30 M€ :

- les intérêts de la dette et les frais financiers divers pour 19,30 M€. L'inscription est en nette augmentation (+ 7 M€) par rapport au BP 2023. Elle résulte de la hausse rapide et continue des taux d'intérêt pilotée depuis l'été 2022 par la Banque centrale européenne afin de juguler les tensions inflationnistes. Ce phénomène devrait probablement prendre fin en 2024, mais les taux d'intérêt devraient se stabiliser aux niveaux actuels avant un éventuel reflux en cours d'année. Il convient de préciser que le Département continue de pratiquer une gestion active de sa dette afin de minorer le coût de l'emprunt.

- la participation au fonds national de péréquation des DMTO à hauteur de 12 M€. Cet instrument de péréquation horizontale a été mis en place par l'article 255 de la loi de finances pour 2020. Il résulte de la fusion de trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Il est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,34 % sur les bases de DMTO perçus par les départements et est réparti entre ces derniers en fonction de critères de richesse fiscale et financière et de reste à charge en matière d'allocations de solidarité.

4. Les recettes de fonctionnement

Les recettes départementales à caractère général, dites communes, peuvent être classées en trois catégories :

- Les recettes de fiscalité directe ;
- Les autres impôts et taxes ;
- Les dotations, compensations et attributions de péréquation.

La fiscalité directe

Fiscalité directe	BP 2023	PROJET BP 2024
IFER - imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	5 300 000,00	5 700 000,00
TOTAL	5 300 000,00	5 700 000,00

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** constituait jusqu'à présent la seconde composante des impositions économiques. Depuis la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023, elle est désormais l'unique recette de fiscalité directe perçue par les départements. Ces derniers perçoivent 30 % de l'IFER sur les éoliennes terrestres, 50 % sur les éoliennes maritimes, 50 % sur les centrales électriques, 1/3 sur les stations radioélectriques et 50 % sur les installations d'acheminement et de stockage de gaz naturel. Dans le Pas-de-Calais, l'essentiel des recettes perçues au titre de l'IFER provient des éoliennes terrestres et des stations radioélectriques. Le produit de l'IFER, qui est doté d'une certaine dynamique de rendement, est évalué à 5,70 M€ pour 2024.

Les autres impôts et taxes

Fiscalité indirecte	BP 2023	PROJET BP 2024
TVA - fraction compensatoire de la TFPB	350 500 000,00	363 000 000,00
TVA - fraction complémentaire	12 600 000,00	22 900 000,00
TVA - fraction compensatoire de la CVAE	61 000 000,00	74 500 000,00
DMTO - droits de mutation à titre onéreux	175 000 000,00	175 000 000,00
Accise sur l'électricité - part départementale	14 800 000,00	17 000 000,00
TSCA - taxe spéciale sur les conventions d'assurance	264 000 000,00	281 000 000,00
TICPE - taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - RMI	143 371 049,00	143 371 049,00
TICPE - RSA majoré	40 178 202,00	40 178 202,00
TICPE complémentaire à la TSCA	14 100 000,00	14 500 000,00
FMDI - fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	13 150 000,00	12 800 000,00
Compensation taxes additionnelles fonds de commerce	70 000,00	70 000,00
TOTAL	1 088 769 251,00	1 144 319 251,00

- **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - fraction compensatoire de la TFPB** : depuis 2021, en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les départements se sont vu attribuer une fraction du produit net national de TVA. Alors que la loi de finances pour 2023 anticipait une hausse de 5,1 % du produit de TVA en 2023, ce dernier ne devrait finalement progresser que de 3,7 %. Quant à la loi de finances pour 2024, elle intègre pour cette année une hypothèse d'augmentation de 4,5 %, sans préjudice d'un éventuel reliquat de TVA 2023 qui serait reversé aux collectivités dans le courant de l'année 2024. Dans ces conditions, la recette est estimée pour 2024 à 363 M€.

- En outre, toujours depuis 2021, les départements perçoivent une **fraction complémentaire de TVA** d'un montant de 250 M€ répartie en fonction de critères de ressources et de charges. La croissance de cette fraction est affectée à un fonds de sauvegarde qui est destiné à être mobilisé au bénéfice des départements dont la situation financière est la plus fragilisée. Le montant de ce fonds au plan national s'élevait à 53 M€ au titre des années 2022 et 2023. Cependant, dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 2024, l'Etat a accepté d'abonder le fonds de sauvegarde du même montant, le portant ainsi à 106 M€, somme à répartir en 2024. Le Département pourrait percevoir un montant total de 22,90 M€ en 2024.

- **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - fraction compensatoire de la CVAE** : la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023 a été compensée aux collectivités territoriales par l'affectation d'une nouvelle fraction de TVA égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020 à 2023. A l'instar de la fraction de TVA compensatoire de la TFPB, cette fraction de TVA devrait progresser de 3,7 % en 2023. Quant à la loi de finances pour 2024, elle intègre pour cette année une hypothèse d'augmentation de 4,5 %, alors qu'un éventuel reliquat de TVA 2023 pourrait être reversé aux collectivités dans le courant de l'année 2024. Dans ces conditions, la recette estimée à ce titre s'établit à 74,50 M€.

- Perçus sur les transactions immobilières, les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue du produit (jusqu'à 215 M€ en 2022) et une chute brutale, voisine de 25 %, en 2023, la prévision pour 2024, à 175 M€, se veut modérément optimiste en tablant, comme l'anticipent aujourd'hui un certain nombre d'experts, sur une amélioration des fondamentaux du marché au second semestre.

- **Accise sur l'électricité - part départementale** : L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité. Elle a supprimé les taxes locales sur la consommation finale d'électricité en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE), dénommée désormais « accise sur l'électricité ». Le Département perçoit la part départementale de l'accise sur l'électricité, dont le montant repose sur l'évolution combinée de l'indice des prix à la consommation et de la quantité d'électricité fournie sur le territoire du département. Le montant de la part départementale de l'accise sur l'électricité est notifié par arrêté du préfet, à partir des éléments de calcul établis par la direction générale des finances publiques. Le produit 2024 est estimé à 17 M€.

- **La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** constitue à la fois un instrument essentiel de financement des transferts de compétences et une recette nouvelle versée, à partir de 2011, pour compenser la suppression de la taxe professionnelle. Elle se décompose en trois parts :

- la TSCA article 52 (de la loi de finances pour 2005), qui finance les transferts prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- la TSCA article 53, qui contribue au financement du SDIS, mais dont l'attribution à l'origine s'est accompagnée d'une réfaction équivalente opérée sur la DGF des départements ;
- la TSCA article 77 (de la loi de finances pour 2010), qui correspond à la part Etat sur les contrats d'assurance maladie et sur toutes les assurances autres qu'incendie, maladie, véhicules et navigation. Elle intervient depuis 2011 dans la compensation de la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

Par le poids qu'elle représente, cette recette de fiscalité indirecte est très importante pour le Département. Même si son évolution offre peu de visibilité, elle s'est révélée assez dynamique ces dernières années. Le produit prévisionnel pour 2024 s'établit à 281 M€.

- **La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** comporte trois composantes :

- elle a d'abord pour objet la compensation du transfert aux départements, opéré en 2004, des allocations de RMI (devenu RSA). Il s'agit de la TICPE « historique », désormais figée à 143,37 M€ ;

- elle finance ensuite, depuis 2009, le transfert des allocations de RSA majoré (ex-API) et correspond à un droit à compensation dorénavant figé à 40,18 M€ ;
- elle intervient enfin en complément de la TSCA, dont le rendement au plan national est insuffisant, pour financer les transferts de compétences à hauteur de 14,50 M€.

- **Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)**, créé en 2006 pour compenser la charge des allocations de RMI, est doté au niveau national de 500 M€. Il est réparti entre les départements en fonction de leur reste à charge (part compensation), prend en compte des critères de ressources et de charges tels que le potentiel financier et le nombre d'allocataires du RSA (part péréquation), ainsi que le nombre de contrats aidés conclus en faveur de bénéficiaires du RSA (part insertion). Le FMDI a été réformé par l'article 89 de la loi de finances pour 2017 : les critères de répartition entre les départements de sa part insertion ont été révisés à cette occasion. Il en est résulté une diminution régulière de la dotation allouée au Pas-de-Calais, qui s'est établie à 12,80 M€ pour 2023. C'est ce montant qui sert de base à la prévision 2024.

Les dotations, compensations et attributions de péréquation

Dotations, compensations et attributions de péréquation	BP 2023	PROJET BP 2024
DGF - dotation forfaitaire	88 900 000,00	87 800 000,00
DGF - dotation de compensation	147 804 888,00	147 804 888,00
DGF - dotation de péréquation urbaine	27 651 941,00	27 651 941,00
DGD - dotation générale de décentralisation	14 467 607,00	14 467 607,00
DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	48 200 000,00	48 000 000,00
FNGIR - fonds national de garantie individuelle des ressources	41 822 618,00	41 822 618,00
DCP - dispositif de compensation péréquée (frais de gestion TFPB)	28 700 000,00	27 000 000,00
Fonds de péréquation de la CVAE	2 900 000,00	
Fonds de péréquation des DMTO	67 300 000,00	62 500 000,00
Dotation pour transfert de compensations d'exonérations	9 000 000,00	9 195 666,00
Compensation fiscale (exonérations CVAE)	36 000,00	
Transfert de la compétence transports à la Région - attribution de compensation financière	4 525 735,00	4 525 735,00
TOTAL	481 308 789,00	470 768 455,00

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** constitue le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Même si aucune minoration n'est prévue par le projet de loi de finances pour 2024, il est probable que le Département subira en 2024, comme les six années précédentes, un écrêtement sur sa dotation forfaitaire voisin de 1,2 M€, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier par habitant moyen des départements. Quant à la composante dotation de compensation, après avoir subi en 2021 une réfaction pérenne de 1,67 M€ résultant de la recentralisation sanitaire généralisée de la lutte contre la tuberculose, elle enregistrera à partir de 2024 une nouvelle réfaction de 1,61 M€ au titre de la recentralisation sanitaire de la compétence en matière de vaccinations.

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** résultent de la réforme de la fiscalité locale décidée en 2010 consécutivement à la suppression de la taxe professionnelle. Cette réforme reposait

sur un principe de neutralité : chaque collectivité devait disposer, après réforme, de ressources fiscales au moins égales à celles perçues en 2010. Dès lors, les collectivités qui disposaient de ressources inférieures à celles de 2010 à l'issue de la reconfiguration de leur panier de ressources fiscales recevaient un concours financier de l'Etat, la DCRTP, ainsi qu'un reversement du FNGIR.

Pour le Département, ces montants s'établissaient à 53,93 M€ pour la DCRTP et à 41,82 M€ pour le FNGIR, montant normalement figés pour l'avenir.

Cependant, l'article 33 de la loi de finances pour 2017 a intégré la DCRTP des départements au périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat. La DCRTP attribuée au Département a ainsi subi une diminution de 4,60 M€ en 2017, de 0,13 M€ en 2018, de 0,75 M€ en 2019, de 0,13 M€ en 2021 et de 0,12 M€ en 2023. La loi de finances pour 2024 prévoyant une nouvelle réfaction de 10 M€ sur la DCRTP des départements, le montant alloué à la collectivité devrait s'établir à 48 M€ en 2024.

Afin de remédier aux disparités de richesse entre départements, différents dispositifs de péréquation horizontale ont été successivement mis en place par le législateur :

- **Le fonds de péréquation des DMTO**, créé dans sa configuration actuelle par l'article 255 de la loi de finances pour 2020, résulte, comme indiqué plus haut, de la fusion de trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Il est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,34 % sur les bases de DMTO perçus par les départements et est réparti entre ces derniers en fonction de critères de richesse fiscale et financière et de reste à charge en matière d'allocations de solidarité. Basé sur l'assiette des DMTO perçus en 2023, le montant national à répartir en 2024 devrait s'afficher en baisse significative. Cependant, le comité des finances locales peut décider de ne pas distribuer l'intégralité du fonds et d'en mettre en réserve tout ou partie. Il peut aussi décider de libérer tout ou partie des sommes mise en réserve les années précédentes, ce qui complique singulièrement l'exercice de prévision au niveau des attributions individuelles. Le montant alloué au Département en 2024 est ainsi estimé prudemment à 62,50 M€, équivalent à celui perçu en 2023.

- **Le fonds de péréquation de la CVAE**, dispositif de péréquation horizontale dédié aux départements et créé en 2013, a été intégré à l'assiette de la compensation sous forme de TVA compensatoire de la CVAE par l'article 55 de la loi de finances pour 2023 et a donc été supprimé à compter de 2023.

- **Le dispositif de compensation péréquée**, qui correspond aux frais de gestion de la TFPB transférés par l'Etat aux départements par l'article 42 de la loi de finances pour 2014. Ce fonds est également réparti en fonction de critères de reste à charge en matière d' AIS, de revenu par habitant et de proportion de bénéficiaires d' AIS dans la population. La recette anticipée pour 2024 s'établit à 27 M€.

A partir de 2011 a été mis en place un nouveau régime de compensation des exonérations fiscales. La plupart des anciennes allocations compensatrices ont été regroupées en une dotation unique, **la dotation pour transfert de compensations d'exonérations (DTCE)**, qui a vocation à diminuer chaque année, dans la mesure où ses composantes font partie du périmètre des variables d'ajustement auxquelles est appliqué un taux de minoration fixé par la loi de finances. La loi de finances pour 2017 a

élargi l'assiette des variables d'ajustement pour y inclure l'intégralité de la DTCE, y compris les allocations compensatrices de taxe d'habitation. La loi de finances pour 2024 ne prévoyant aucune réfaction sur la DTCE des départements, la dotation allouée au Département en 2024 est estimée à 9,20 M€, équivalente à celle de 2023.

Enfin, il est rappelé qu'est apparue au BP 2017 une nouvelle recette de fonctionnement directement liée au transfert de la compétence transports à la Région. En effet, afin de garantir le respect du principe de neutralité qui préside traditionnellement aux transferts de compétences, le III de l'article 89 de la loi du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 avait prévu un dispositif de compensation financière entre régions et départements. Il s'agissait en l'occurrence d'une « attribution de compensation financière » versée par la Région au Département et correspondant à la différence entre le produit fiscal transféré (25 points de CVAE) et le coût net des charges transférées. Cette attribution de compensation financière a été définitivement fixée à 4,53 M€ par an, montant qui est désormais inscrit chaque année au budget.

Etat des budgets annexes financés par le budget principal

Le commentaire des propositions d'inscriptions de crédits figure :

- en seconde partie du présent cahier pour ce qui concerne le Restaurant Administratif ;
- dans le cahier de la 4^{ème} Commission pour ce qui concerne le Laboratoire Départemental d'Analyses.

Restaurant Administratif :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2023 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 588 860,00	1 668 460,00	1 708 264,00	1 787 264,00
Total Fonctionnement		1 588 860,00	1 668 460,00	1 708 264,00	1 787 264,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	79 600,00		79 000,00	
Total Investissement		79 600,00	0,00	79 000,00	0,00

Laboratoire Départemental d'Analyses :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2023 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 894 710,00	3 027 710,00	2 901 150,00	3 096 150,00
Total Fonctionnement		2 894 710,00	3 027 710,00	2 901 150,00	3 096 150,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 ACTION ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	133 000,00		195 000,00	
Total Investissement		133 000,00	0,00	195 000,00	0,00

DEUXIEME PARTIE :
PRESENTATION SYNTHETIQUE DES INSCRIPTIONS
RELEVANT DU PERIMETRE DE LA 6^{ème} COMMISSION

La 6^{ème} Commission « Finances et service public départemental » est concernée par les politiques publiques (fonctions M.57) suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, avec notamment le fonctionnement de l'Assemblée départementale, la gestion des ressources financières de la collectivité (dotations de l'Etat, produits de fiscalité, emprunt), la gestion des ressources humaines de l'institution, la logistique et les moyens généraux, dont le Restaurant administratif, ainsi que l'immobilier administratif et le patrimoine ;
- **Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage**, au titre notamment de la gestion des ressources humaines des personnels des collèges (ATTEE) ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, à travers la gestion des moyens généraux affectés à la politique culturelle et à la politique sportive ;
- **Fonction 4 : santé et action sociale**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels médico-sociaux (promotion de la santé et PMI) et des personnels du secteur social, mais aussi des moyens affectés aux centres de planification et d'éducation familiale et des moyens généraux et immobiliers (MDS) affectés à l'action sociale ;
- **Fonction 7 : environnement**, au titre des recettes de dotation de soutien à l'investissement des départements (ex-DGE, dotation globale d'équipement) ;
- **Fonction 8 : transports**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels de voirie, mais aussi des moyens généraux et immobiliers (MDADT) affectés à cette politique.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2023 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	34 500,00		34 600,00	
	Immobilier administratif	5 215 200,00	765 380,00	4 613 000,00	844 680,00
	Moyens des services	26 642 685,00	105 000,00	25 944 287,00	53 500,00
	Ressources financières et budgétaires	27 474 510,00	1 606 094 643,09	31 492 361,23	1 664 231 716,00
	Ressources Humaines - Personnel administratif	69 065 670,00	1 581 010,00	71 660 029,00	1 581 010,00
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	18 500,00		63 000,00	
	Equipement collèges	765 000,00		940 000,00	
	Moyens des services	17 000,00		17 000,00	
	Ressources Humaines - Education	51 651 000,00	100 000,00	54 679 247,00	100 000,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	35 400,00		58 500,00	
	Archives	138 100,00		138 400,00	
	Culture	73 100,00		79 600,00	
	Moyens des services	39 500,00		39 500,00	
	Sport	44 500,00		44 200,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Enfance et Famille	2 500,00		2 500,00	
	Immobilier MDS	711 741,00		716 200,00	
	Moyens des services	135 000,00		142 000,00	
	Moyens Généraux - action sociale	2 844 390,00		2 851 340,00	
	Ressources Humaines - action sociale	86 215 174,57	108 000,00	89 634 746,50	108 000,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	25 109 213,15	10 000,00	28 390 427,00	10 000,00
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	244 500,00		250 000,00	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	480 000,00		455 000,00	
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	38 395 378,45	50 000,00	41 117 099,00	50 000,00
Total Fonctionnement		335 352 562,17	1 608 814 033,09	353 363 036,73	1 666 978 906,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2023 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	165 000,00		119 700,00	
	Immobilier administratif	22 620 753,00	720 000,00	16 516 866,00	3 000 000,00
	Moyens des services	6 687 960,00	85 000,00	4 433 634,15	35 000,00
	Ressources financières et budgétaires	108 800 100,00	241 554 105,66	102 834 701,09	233 800 000,00
	Ressources Humaines - Personnel administratif	20 000,00	8 000,00	30 000,00	8 000,00
1 SECURITE	Immobilier administratif		2 400 000,00		
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	205 000,00		121 875,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	256 200,00		78 375,00	
	Archives	34 500,00		20 900,00	
	Culture	573 928,00		111 275,00	
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	3 747 506,00		1 876 008,20	
	Moyens des services	13 000,00		5 000,00	
	Moyens Généraux - action sociale	50 000,00		42 049,00	
7 ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local		2 180 000,00		
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	1 478 257,00		2 175 610,87	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	50 000,00		21 550,00	
Total Investissement		144 702 204,00	246 947 105,66	128 387 544,31	236 843 000,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des neuf politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.57. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

En dehors, des grands mouvements financiers présentés en première partie de ce rapport, les propositions d'inscriptions budgétaires relevant du périmètre de la 6^{ème} commission seront cette année encore marquées par une évolution sensible des dépenses dans le domaine des ressources humaines.

Ainsi, dans ce domaine, l'évolution de la demande budgétaire entre le budget primitif (BP) 2023 et le BP 2024 est de 15 millions €, passant de 270 436 435 € au BP 2023 à 285 481 548 € au BP 2024, soit + 5,6 %.

Cette évolution relève quasi essentiellement de dépenses de masse salariale.

Si la structure des effectifs reste stable par rapport à 2023, cette hausse s'explique par la budgétisation des mesures prises au niveau national liées au soutien du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Dans ce cadre, on peut notamment souligner le relèvement du point d'indice et la refonte de certaines grilles indiciaires (+ 3,5 M€), l'attribution généralisée, le 1^{er} janvier 2024, de 5 points d'indice supplémentaires (+ 2,3 M€) et l'augmentation des barèmes de prise en charge des frais de mission des agents (+ 0,39 M€). L'impact, en année pleine, de l'augmentation de la valeur du point d'indice de rémunération des agents publics (+ 1,5 % au 1^{er} juillet 2023) a également été considéré.

Ces mesures sont complétées par des décisions de la collectivité, issues du dialogue social, visant notamment à revaloriser le régime indemnitaire des agents départementaux (+ 3,8 M€), à améliorer la protection sociale complémentaire (+ 0,9 M€) et à réévaluer certains avantages sociaux comme l'extension du bénéfice des titres restaurant et l'augmentation de leur valeur faciale (+ 0,8 M€).

Sont également intégrés dans cette évolution les éléments relatifs à l'évolution de carrière des agents et notamment le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) structurellement positif (+ 2 M€).

A noter que dans le cadre de la réforme des retraites, le taux de la cotisation patronale à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) sera relevé de 1 point (+ 1,3 M€) à compter du 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, le BP 2024 s'inscrit également dans la poursuite de politiques volontaristes entamées depuis plusieurs années. Il s'agit notamment :

- du soutien à la jeunesse avec le plan « 100 apprentis » qui a désormais pris sa pleine mesure ;
- de l'incitation aux pratiques vertueuses en matière de mobilité douces avec l'accroissement du nombre de bénéficiaires du forfait mobilité durable (22 en 2021, 92 en 2023 et 147 en 2023) ;
- du renforcement de l'accompagnement des agents, par le développement de la supervision, proposée aux professionnels du travail social, mais également ouvert aux autres métiers.

La demande budgétaire, pour ce qui relève des actions de formation, est ajustée aux besoins pour l'année 2024. La modernisation de l'offre de formation, avec le développement des nouvelles technologies de communication, se poursuit ainsi que le développement de la formation interne par la mobilisation des compétences des agents du Département.

Concernant les recettes de fonctionnement, celles-ci s'élèvent à 1 581 010 € en 2024. Elles correspondent essentiellement aux cotisations sociales versées par les personnels placés en détachement et à divers conventionnements avec des partenaires institutionnels, voire dans le cadre de l'exécution des programmes opérationnels européens. Elles concernent également le recouvrement des secours et prêts affectés au personnel départemental.

Dans tous les autres domaines, les dépenses sont contenues voire diminuées pour permettre l'équilibre du budget départemental.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	Communication	34 600,00		119 700,00	
	Communication et relations extérieures		34 600,00	0,00	119 700,00	0,00
	Immobilier administratif	Immobilier administratif - maintenance	3 262 000,00		5 872 224,00	
		Immobilier administratif - maîtrise des consommations	90 000,00	30 200,00	269 667,55	
		Immobilier administratif - opérations foncières		814 480,00	1,00	2 400 000,00
		Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses	844 000,00		10 000,00	
		Immobilier administratif - travaux neufs	417 000,00		10 364 973,45	600 000,00
	Immobilier administratif		4 613 000,00	844 680,00	16 516 866,00	3 000 000,00
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens	13 355 820,00	14 000,00	575 000,00	
		Audits et Analyses	870 000,00			
		Documentation	505 950,00	1 500,00		
		Fonctionnement de l'Assemblée Départementale	5 966 816,00	500,00		
		Garage départemental	767 500,00	12 500,00	760 000,00	35 000,00
		Imprimerie	281 000,00	25 000,00		
		Restaurant administratif	1 071 654,00			
		Systèmes d'information	3 125 547,00		3 098 634,15	
	Moyens des services		25 944 287,00	53 500,00	4 433 634,15	35 000,00
	Ressources financières et budgétaires	Autres Impôts, Taxes		1 144 319 251,00		
		Charges et produits financiers	19 300 000,00	4 000,00		
		Dotations versées par l'Etat	12 000 000,00	468 042 720,00		22 000 000,00
		Financement long terme			102 600 000,00	211 800 000,00
		Fiscalité directe		5 700 000,00		
		Pénalités reçues et versées	14 000,00	20 000,00		
		Recettes et dépenses diverses	178 361,23	46 145 745,00	234 701,09	
	Ressources financières et budgétaires		31 492 361,23	1 664 231 716,00	102 834 701,09	233 800 000,00
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Action sociale en faveur du personnel départemental	2 895 000,00	600 000,00	30 000,00	8 000,00
		Développement des compétences	1 056 100,00			
		Personnel administratif	67 708 929,00	981 010,00		
	Ressources Humaines - Personnel administratif		71 660 029,00	1 581 010,00	30 000,00	8 000,00

Programme communication et relations extérieures

Les crédits proposés en investissement (119 700 €) sont en nette baisse (- 45 300 € soit - 27 %) et couvrent les besoins récurrents relatifs aux sites internet du Département et aux évolutions matérielles et logicielles de la Direction de la Communication. Les crédits de fonctionnement quant à eux (34 600 €) sont en légère augmentation (100 €) et permettent de couvrir le coût actualisé de la maintenance du site internet du Département ainsi que l'hébergement des différents sites Internet.

Programme immobilier administratif○ **Action maintenance :**

Un budget de 3 262 000,00 € a été prévu pour la maintenance des bâtiments départementaux. En effet, la maintenance immobilière s'organise soit avec des prestations en régie, interventions de 1^{er} niveau, réalisées par les Centres de Maintenance des Bâtiments, soit avec des prestations réalisées par des entreprises. La maintenance en régie est privilégiée pour des raisons d'économies globales et de rapidité d'intervention.

○ **Action maîtrise des consommations :**

Les dépenses de fonctionnement prévues à hauteur de 90 000,00 € concernent le développement et la maintenance du logiciel de suivi de consommation des dépenses énergétiques.

Des recettes à hauteur de 30 200 € sont également attendues compte tenu de la production d'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques sur le centre culturel de l'entente cordiale, la Coupole d'Helfaut, le centre technique environnemental d'Audinghen, le CER de Liévin et les panneaux installés sur le bâtiment des services, pôle logistique et le parking des chais d'Artois.

○ **Action recettes et dépenses diverses :**

Cette dépense de fonctionnement de 844 000 € se décompose de la façon suivante :

- loyers, charges et redevances-patrimoine départemental (C06-020K02) : 440 000,00 € sont prévus en dépenses pour des locations de bâtiments ;
- impôts et taxes-patrimoine départemental (C06-020K03) : un budget de 404 000,00 € est prévu pour le paiement de taxes notamment pour le règlement de taxes foncières et de taxes d'habitation pour les logements vacants des collèges.

○ **Travaux neufs**

- **En investissement**

○ **Action maintenance :**

Une dépense d'investissement de 5 872 224 € a été budgétée. Elle se décompose en :

- 69 000 € pour les études relatives aux nouvelles opérations ;
- 5 407 824 € correspondant au total des travaux en cours sur les opérations de maintenance programmée pour le patrimoine de bâtiments départementaux ;
- 395 400 € pour le total des travaux de mise en accessibilité des bâtiments départementaux.

○ **Action maîtrise des consommations :**

En investissement, 321 546,00 € de crédits de paiement sont nécessaires afin de poursuivre le déploiement du dispositif de suivi et de maîtrise des consommations énergétiques sur la totalité des bâtiments du Département et la mise en œuvre du marché global de performance énergétique portant sur 8 bâtiments départementaux. Ce marché permet au Département d'orienter les prestataires vers des réductions de consommations énergétiques dans le temps.

○ **Actions opérations foncières :**

La dépense d'investissement inscrite au projet de BP 2024 correspond à l'acquisition à l'euro symbolique du terrain nécessaire à la construction du centre d'incendie et de secours du Boulonnais.

La recette d'investissement inscrite au projet de BP 2024, d'un montant de 2 400 000,00 €, correspond à la valorisation d'un immeuble relevant du domaine privé départemental, soit une ancienne gendarmerie située 16 rue des Fours à Arras.

○ **Travaux neufs**

Le total des dépenses représente 10 313 095,00 € se décomposant de la façon suivante :

- une dépense totale de 9 480 000,00 € prévue pour les opérations inscrites au PPI bâtiments départementaux. Ce budget correspond aux opérations en cours : Maison Départementale de Saint Pol sur Ternoise ainsi que son mobilier, reconstruction des Archives départementales à Dainville ;
- un budget de 600 000 € est prévu pour les avances que pourraient solliciter les entreprises au démarrage des travaux ;

- un budget de 233 095 € prévu pour la réalisation d'études diverses pour les futures opérations.

Une recette de 600 000 € est prévue en investissement. Cette recette correspond aux subventions accompagnant les travaux.

Une autorisation de programme nouvelle a été prévue, à hauteur de 350 000 €, pour de nouvelles opérations de restructuration du patrimoine de bâtiments départementaux.

Programme moyens des services :

- **Action achats, logistique et moyens :**

Fonctionnement :

Les crédits sollicités s'élèvent à 13 355 820 € et se composent essentiellement de :

- **Fournitures de bureau :** diminution du BP 2024 de - 60 000 €, minimisé grâce aux actions mises en place :
 - diminution du budget par agent et par mois à 3 € au lieu de 4 € qui s'explique par un développement des outils de travail dématérialisés ;
 - en parallèle, une optimisation des stocks est réalisée avec une opération de recensement des produits stockés ainsi qu'une diminution des produits référencés sur l'outil de commande en ligne.
- **Affranchissements :** diminution du BP 2024 de - 155 000 € liée :
 - à l'optimisation des modes d'affranchissement ;
 - au développement des outils dématérialisés.
- **Produits d'entretien ménager :** hausse du BP 2024 de + 40 000 €.
 - pour faire face aux augmentations des prix du marché et notamment des produits éco labellisés.
- **Frais de gardiennage, nettoyage et de gestion des contentieux** à hauteur de 317 000 €
- **L'achat d'énergie et de fluides pour les bâtiments départementaux :** 5 021 000 €

Investissement :

L'inscription proposée d'un montant de 400 000 € (soit - 215 000 € par rapport au BP 2023) permet l'acquisition d'autres matériels, mobiliers et outillages pour 210 000 € et l'acquisition et le renouvellement de mobilier administratif pour 130 000 €. Par ailleurs, un budget de 60 000 € a été inscrit au BP 2024 pour finaliser le déploiement de la méthode d'entretien par pré-imprégnation sur les territoires (acquisition de nouveaux chariots).

- **Action audits et analyses**

Les crédits sollicités sont de 870 000 € (- 130 000 € par rapport au BP 2023). Une priorisation des études sera donc réalisée compte tenu du contexte budgétaire contraint.

- **Action documentation**

Les crédits proposés (505 950 €) permettent de couvrir les dépenses liées aux abonnements et acquisitions documentaires de la collectivité.

- **Action garage départemental**

Fonctionnement :

Les crédits portés à hauteur de 767 000 € (+ 63 800 € par rapport au BP 2023) permettent de couvrir les dépenses de carburant pour la pompe du garage départemental (400 000 €), les fournitures liées aux pièces détachées nécessaires à l'entretien des véhicules (185 000 €) et l'abonnement des boîtiers de la mise en pool des véhicules (100 000 €).

Investissement :

Les crédits prévus (760 000 € soit - 120 000 €) permettent le renouvellement des véhicules. Le plan de renouvellement du garage départemental s'élève à 20 véhicules en 2024. Le produit de cession des véhicules renouvelés est estimé à 35 000 €, soit 20 véhicules légers à 1 700 € en moyenne.

- **Action imprimerie**

Les crédits sollicités à hauteur de 281 000 € (soit + 115 000 € par rapport au BP 2023) intègrent essentiellement les achats de papier pour l'imprimerie départementale à hauteur de 100 000 €, en diminution de - 40 000 € par rapport au BP 2023. Ce montant comprend également la location des presses numériques à hauteur de 125 000 €.

- **Action système d'information**

Fonctionnement :

Les crédits sollicités (3 125 547 €, en baisse de 2,9 % par rapport à 2023) intègrent les dépenses récurrentes telles que les abonnements et liaisons intersites et internet, la téléphonie fixe sur IP, la téléphonie mobile, ainsi que les maintenances logicielles et matérielles.

Investissement :

Les propositions d'inscriptions (3 098 634 €, - 38 % par rapport à 2023) permettent de garantir l'évolution des éléments liés à l'architecture informatique et la sécurité du système d'Information. Ils couvrent également les besoins qui concernent le remplacement du matériel informatique, du matériel téléphonique et du câblage ainsi que l'acquisition de logiciels et prestations associées.

Programme ressources humaines - personnels administratifs :

- **Action « Action sociale en faveur du personnel départemental »**

L'inscription de 2 895 000 € est en augmentation de + 60 % par rapport aux inscriptions de 2022. Il s'agit de financer l'extension du nombre des bénéficiaires des titres-restaurant et l'augmentation de leur valeur faciale.

- **Action « Développement des compétences »**

1 056 100 € sont prévus afin de financer le plan de formation proposé au titre de l'exercice 2024, soit une reconduction proche des crédits votés au BP 2023.

○ **Action « Personnel administratif »**

L'ensemble des crédits proposés visent à couvrir les dépenses en matière de :

- frais de gestion : 358 500 € pour l'ensemble des frais inhérents au personnel administratif dits de gestion, hors rémunérations ;
- recrutement : 555 500 € correspondant à la prise en charge des frais inhérents aux suites des recrutements des personnels administratifs ;
- rémunérations et charges : 64 586 729 € visant à couvrir la masse salariale des personnels administratifs permanents ;
- rémunération et charges des contrats aidés : 372 000 € visant à couvrir la masse salariale des personnels relevant de contrats aidés soit un montant identique des crédits votés au BP 2023
- rémunération et charges des contrats d'apprentissage : 1 230 000 €, soit une hausse de 10 % par rapport au BP 2023. Cette hausse s'explique par la poursuite de l'engagement du recrutement d'apprentis en 2024 ;
- médecine du travail : une inscription de 6 200 €, soit un montant identique aux crédits votés au BP 2023.

Par ailleurs, les recettes prévues sont inscrites en vue de potentiel remboursement de frais ou de rémunération.

○ **Action sociale en faveur du personnel départemental**

600 000 € ont été prévus au titre des dépenses d'assurances - prévoyance sociale. Ce poste est en augmentation de + 270 000 € (+ 81,8 %) par rapport au BP 2023. Cette hausse s'explique par l'application des nouvelles cotisations liées au nouveau marché.

Les recettes inscrites dans cette action correspondent au remboursement des échéances de prêts d'honneur.

Fonction 2 : enseignement, formation professionnelle et apprentissage :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	63 000,00			
		Accompagnement et action sociale	63 000,00	0,00	0,00	0,00
	Equipement collèges	Equipement collèges	260 000,00		110 000,00	
		Equipement des collèges - informatique			11 875,00	
		Recettes et dépenses diverses	680 000,00			
		Equipement collèges	940 000,00	0,00	121 875,00	0,00
	Moyens des services	Documentation	17 000,00			
		Moyens des services	17 000,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Education	Développement des compétences - personnel des collèges	198 401,00			
		Personnel des collèges	54 480 846,00	100 000,00		
	Ressources Humaines - Education	54 679 247,00	100 000,00	0,00	0,00	

Programme accompagnement et action sociale

Les dépenses prévues (63 000 €) permettent de procéder au règlement des loyers et d'aider au fonctionnement des CIO d'Arras, de Boulogne sur mer, de Lens, de Calais et de Saint Pol sur Ternoise.

Programme équipement des collèges :

- Action équipement des collèges

Fonctionnement : les dépenses proposées visent à permettre l'achat de vêtements professionnels.

Investissement : il s'agit grâce à ses crédits de procéder à l'acquisition de matériel de nettoyage. Cette diminution est liée à un renouvellement ces 5 dernières années de nombreuses nouvelles auto laveuses.

- Action équipement des collèges – informatique

La proposition d'inscription (11 875 €) est en baisse de 52,5 % (moins 13 125 €) et permet de couvrir les besoins en matériels informatiques (renouvellement du parc) et logiciels (mises à jour, évolutions, etc.) pour les CIO.

- Action recettes et dépenses diverses

Les crédits alloués à cette action s'élèvent à 680 000 € (+ 175 000 €). Ils correspondent aux assurances de la flotte automobile des collèges ainsi qu'à la couverture des dommages aux biens et à la multirisques. Cette augmentation est liée au changement de calcul en cas de décès mais également à la hausse de la prime annuelle de l'assurance de la flotte automobile.

Programme ressources humaines - éducation

- Action « Développement des compétences – personnel des collèges »

Les crédits proposés (198 401 €) permettront de couvrir les besoins de financement pour le plan de formation proposé au titre de l'exercice 2024.

- Action « Personnel des collèges »

La masse salariale des personnels ATTEE devrait atteindre les 54 341 756 € inscrits à cette action. En compléments, des frais de déplacement à hauteur de 92 090 € sont prévus pour les personnels des collèges ainsi que 47 000 € de vacation pour les personnels de l'Education Nationale qui instruisent les dossiers de demande de bourse.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	Archéologie	58 500,00		78 375,00	
		Archéologie	58 500,00	0,00	78 375,00	0,00
	Archives	Archives	138 400,00		20 900,00	
		Archives	138 400,00	0,00	20 900,00	0,00
	Culture	Lecture	65 000,00		90 850,00	
		Moyens généraux culture	14 600,00		20 425,00	
		Culture	79 600,00	0,00	111 275,00	0,00
	Moyens des services	Documentation	39 500,00			
		Moyens des services	39 500,00	0,00	0,00	0,00
	Sport	Moyens généraux sport	44 200,00			
		Sport	44 200,00	0,00	0,00	0,00

Programme archéologie

Fonctionnement

Les crédits proposés permettront notamment :

- d'assurer la formation au nouvel outil du Système d'Informations Archéologiques (SIA) déployé en 2023 ;
- la location de structures modulaires nécessaires lors des opérations de fouille.

Investissement

L'inscription de 78 375 €, en baisse de 69 % (- 177 825 € // BP 23), est consacrée majoritairement à la finalisation du déploiement du SIA. Sa mise en œuvre permettra de disposer d'un outil plus en adéquation avec les usages actuels, ainsi qu'une valorisation directe des mobiliers archéologiques. La création de cette « vitrine virtuelle » composera un socle essentiel dans la nouvelle architecture de l'application. Accessible via internet et alimentée par des moteurs de recherche nationaux et européens, elle permettra de mettre à disposition toutes les richesses patrimoniales du Département.

Programme archives

Il est proposé d'inscrire 134 400 € en crédits de fonctionnement, à iso-budget vis-à-vis du BP 2023. Ils permettront de répondre aux besoins récurrents de numérisation des fonds archivistiques et de maintenance du SAE (Système d'Archivage Electronique). En investissement est proposée l'inscription de 20 900 € (- 13 600 € // BP23, soit - 39 %) permettant de répondre aux besoins applicatifs et matériels des Archives Départementales.

Programme culture

○ Action lecture

Il est proposé d'inscrire 21 850 € en crédits d'investissement (- 48 150 € // BP23, soit - 68 %) et 65 000€ en crédits de fonctionnement (+ 6 500 € // BP 23 soit + 11 %) qui permettront de couvrir les dépenses récurrentes relatives aux maintenances des applications utilisées par la Médiathèque Départementale et dorénavant la maintenance des Fablabs (ateliers de fabrication numériques) mobiles et fixes. Une dépense d'investissement de 90 850 € est inscrite pour le parachèvement des médiathèques de Lillers et Dainville.

○ Action moyens généraux culture

Les crédits proposés correspondent à l'acquisition d'accessoires dédiés aux services culturels.

Programme moyens des services

Les crédits proposés visent à pouvoir acquérir les documentations (revues, magazines spécialisés) nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques.

Programme sport

Une dépense de 44 200 € est prévue pour l'entretien courant de divers sites.

Fonction 4 : santé et action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Enfance et Famille	Protection maternelle infantile et planification	2 500,00			
		Enfance et Famille	2 500,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilier MDS	Immobilier MDS - acquisitions foncières			900 000,00	
		Immobilier MDS - maintenance	282 200,00		420 900,00	
		Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses	434 000,00			
		Immobilier MDS - travaux neufs			555 108,20	
		Immobilier MDS	716 200,00	0,00	1 876 008,20	0,00
	Moyens des services	Centres de planification	142 000,00		5 000,00	
		Moyens des services	142 000,00	0,00	5 000,00	0,00
	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses	155 800,00		42 049,00	
		Subventions - soutien aux solidarités	2 695 540,00			
		Moyens Généraux - action sociale	2 851 340,00	0,00	42 049,00	0,00
	Ressources Humaines - action sociale	Développement des compétences	622 417,50			
		Personnel - personnes handicapées	521 682,00			
		Personnel - pôle solidarités	88 490 647,00	108 000,00		
		Ressources Humaines - action sociale	89 634 746,50	108 000,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnel médico-social	95 000,00			
		Personnel médico-social	28 295 427,00	10 000,00		
		Ressources Humaines - prévention médico-sociale	28 390 427,00	10 000,00	0,00	0,00

Programme enfance et famille

Les crédits proposés correspondent aux achats de layettes.

Programme immobilier MDS

- **Action immobilier MDS - acquisitions foncières**

Les dépenses d'investissement inscrites au projet de BP 2024, d'un montant de 900 000 €, correspondent au projet d'acquisition d'un immeuble situé 122 rue Denis Papin à Liévin, pour les besoins de la MDS de Lens-Liévin.

- **Action immobilier MDS - maintenance**

Les dépenses de fonctionnement (282 200 €) et d'investissement (420 900 €) proposées visent à couvrir les besoins en maintenance et entretien des MDS.

- **Action immobilier - recettes et dépenses diverses**

Une dépense de 434 000,00 € a été budgétée pour la location des MDS de Etaples et Liévin.

- **Action immobilier - travaux neufs**

Une dépense d'investissement de 555 108,20 € se décompose en 20 000 € pour la réalisation d'études sur le patrimoine de MDS et de 535 108,20 € pour les opérations de restructuration-extension des MDS de Boulogne-sur-Mer (en cours d'études de mise au point), Maison des Adolescents (en cours de travaux) et de la MDS de Calais en cours d'études.

Programme moyens des services

En fonctionnement, les crédits inscrits sont dédiés aux centres de planification pour l'achat de médicaments et de produits médicaux (87 000 €) et les frais d'analyse (55 000 €). En investissement, les crédits visent à l'acquisition de 2 échographes.

Programme ressources humaines – action sociale

○ Action « Développement des compétences »

La mise en œuvre du plan de formation des personnels sociaux engendrera un besoin de financement de 622 417,50 €.

○ Action « Personnel - personnes handicapées »

Ces crédits (521 682 €) visent à couvrir la masse salariale du personnel affecté à la MDPH.

○ Action « Personnel - pôle solidarités »

Les crédits inscrits au titre de cette action permettent de couvrir :

- la masse salariale des personnels sociaux à hauteur de 87 075 007 € ;
- les frais de déplacement de ces personnels pour 1 415 640 €.

Programme Ressources Humaines - prévention médico-sociale

○ Action « Développement des compétences - personnels secteur médico-social »

95 000 € sont prévus pour assurer la mise en œuvre du plan de formation des personnels du secteur médico-social.

○ Action « Personnel secteur médico-social »

La masse salariale des personnels œuvrant dans le champ médico-social sera de 26 993 010 € en 2024 et 506 417 € sont prévus pour couvrir leurs frais de déplacement. Par ailleurs, 20 000 € seront consacrés à la prise en charge des frais inhérents à l'inscription aux ordres professionnels des personnels dédiés. Enfin, 776 000 € de vacances sont prévus pour les personnels de PMI.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	Immobilier MDADT - maintenance	235 000,00		1 365 610,87	
		Immobilier MDADT - recettes et dépenses diverses	15 000,00			
		Immobilier MDADT - travaux neufs			810 000,00	
		Immobilier MDADT	250 000,00	0,00	2 175 610,87	0,00
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	Moyens généraux	455 000,00		21 550,00	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures		455 000,00	0,00	21 550,00	0,00
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	Développement des compétences	260 000,00			
		Personnel - entretien du patrimoine départemental	40 857 099,00	50 000,00		
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures		41 117 099,00	50 000,00	0,00	0,00

Programme immobilier MDADT

Une dépense de fonctionnement de 235 000 € est prévue pour assurer le fonctionnement des MDADT.

En investissement, une enveloppe de 1 365 610,87 € est dédiée à la maintenance programmée des MDADT et des Centres d'Exploitation Routier. Par ailleurs, des crédits à hauteur de 810 000,00 € ont été inscrits pour la reconstruction du CER d'Aubigny en Artois, pour lequel le démarrage des travaux est prévu à l'été 2024.

Programme moyens généraux réseaux et infrastructures

En fonctionnement, l'enveloppe budgétaire comprend essentiellement les dépenses d'habillement des agents des MDADT pour 280 000 € ainsi que les frais d'assurances pour 175 000 €.

En investissement, les inscriptions (21 500 €) visent à couvrir les besoins en matériels informatiques et logiciels pour les MDADT.

Programme ressources humaines - réseaux et infrastructures

- **Action développement des compétences :**

Il est proposé une inscription de 260 000 € visant à couvrir le plan de formation proposé au titre de l'exercice 2024.

- **Action personnel - entretien du patrimoine départemental**

La masse salariale des personnels assurant l'entretien du patrimoine départemental représentera 40 857 099 € de crédits de paiement en 2024.

Budget annexe : Restaurant administratif :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	Développement des compétences - restaurant administratif	2 000,00			
		Moyens généraux	600 110,00	1 786 654,00	75 000,00	
		Personnel - restaurant administratif	1 098 784,00	610,00		
		Systèmes d'information	7 370,00		4 000,00	
		Restaurant administratif	1 708 264,00	1 787 264,00	79 000,00	0,00

- **Action moyens généraux :**

En fonctionnement, il est sollicité des crédits à hauteur de 599 760 € dont 500 600 € seront dédiés aux achats de produits alimentaires (+ 69 250 € par rapport au BP 2023). L'augmentation est liée à la hausse du prix des denrées alimentaires.

En investissement, les 75 000 € prévus doivent permettre le renouvellement du matériel du restaurant.

- **Action personnel - restaurant administratif**

Il est proposé une inscription de 1 098 784€ de crédits de paiement visant à couvrir la masse salariale des personnels du restaurant administratif.

- **Action système d'information :**

L'inscription de 4 000 € en crédits d'investissement (+ 1 400 € // BP23, soit + 35 %) doit permettre de prendre en charge le coût de l'évolution du logiciel du Restaurant Administratif et l'informatisation de la gestion du Plan de Maitrise Sanitaire (PMS).

Il est également proposé d'inscrire 7 370 € en crédits de fonctionnement, en augmentation de 22 % (+ 1 370 € // BP 23) permettant de couvrir la maintenance annuelle de l'outil de gestion du Restaurant Administratif ainsi que la prise en charge de l'augmentation des transactions pour les rechargements de compte.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Communication et relations extérieures			
				Action : Communication			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-022A03	Equipement informatique - Communication	PRA/DSN	34 600,00		119 700,00		
			34 600,00	0,00	119 700,00	0,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
				Action : Immobilier administratif - maintenance			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020C06	Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	DIMMO/SMP			69 000,00		
C06-020C11	Gros entretien et renouvellement - Bâtiments	DIMMO/SMP			5 407 824,00		
C06-020C13	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments départementaux	DIMMO/SMP			395 400,00		
C06-020E06	Entretien des bâtiments départementaux	DIMMO/SMP	3 262 000,00				
			3 262 000,00	0,00	5 872 224,00	0,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
				Action : Immobilier administratif - maîtrise des consommations			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020C12	Dispositif de maîtrise des consommations - Bâtiments	DIMMO/SIE	90 000,00	30 200,00	321 546,00		
			90 000,00	30 200,00	321 546,00	0,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
				Action : Immobilier administratif - opérations foncières			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020J06	Opérations foncières	SGPADT/SVPD			1,00	2 400 000,00	
C06-020K01	Produits - Patrimoine foncier départemental	DIMMO/SID		814 480,00			
				814 480,00	1,00	2 400 000,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
				Action : Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020K02	Loyers, charges et redevances - patrimoine départemental	DIMMO/SID	440 000,00		10 000,00		
C06-020K03	Impôts et taxes - patrimoine départemental	DIMMO/SID	404 000,00				
			844 000,00	0,00	10 000,00	0,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif			
				Action : Immobilier administratif - travaux neufs			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020C01	Etudes travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SEP	100 000,00		233 095,00		
C06-020G04	Participation Etat au titre de la Direction Départementale de la Protection des Populations	DF/SEB	500,00	500,00			
C06-020C02	Travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SGT			9 480 000,00		
C06-020H01	Produits alimentaires et petit matériel de restauration	DMG/SAAP	125 000,00		600 000,00	600 000,00	
C06-020J04	Prestations affaires générales - services généraux	DMG/SAAP	317 000,00				
			417 000,00	0,00	10 313 095,00	600 000,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
				Action : Achats, logistique et moyens			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020C14	Achat énergie et fluides bâtiments	DIMMO/SIE	5 021 000,00				
C06-020G04	Participation Etat au titre de la Direction Départementale de la Protection des Populations	DF/SEB	500,00	500,00			
C06-020C05	Participations Etat au titre de la Préfecture	DF/SEB	125 000,00				
C06-020H01	Produits alimentaires et petit matériel de restauration	DMG/SAAP	6 516 820,00				
C06-020J04	Prestations affaires générales - services généraux	DMG/SAAP	895 000,00		400 000,00		
C06-020C03	Moyens spécifiques	PRA/DF	450 000,00	13 000,00			
C06-020C07	Représentation	DF/SEB	2 000,00				
C06-020C08	Prestations juridiques - Administration générale	PRA/DAJ	100 000,00				
C06-020C10	Frais de publicité des marchés	PRA/DCP	165 000,00		175 000,00		
C06-021A01	Habillement	DMG/SAAP	80 000,00				
			13 355 820,00	14 000,00	575 000,00	0,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
				Action : Audits et Analyses			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-020C04	Audits, analyses	DMG/SAAP	870 000,00				
			870 000,00	0,00	0,00	0,00	

				Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services			
				Action : Documentation			
				Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-010P05	Documentation - Elus	PP/MDID	5 000,00				
C06-010P06	Documentation groupes politiques	PP/MDID	10 000,00				
C06-020F01	Documentation - Services généraux	PP/MDID	205 450,00	1 500,00			
C06-020F02	Documentation Présidence	PP/MDID	5 000,00				
C06-020F03	Documentation - Cabinet	PP/MDID	17 300,00				
C06-020F06	Documentation - MDAD	PP/MDID	8 000,00				
C06-020F08	Documentation - Actions de communication	PP/MDID	5 200,00				
C06-020F09	Documentation - Adhésions cotisations	PP/MDID	250 000,00				
			505 950,00	1 500,00	0,00	0,00	

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Fonctionnement de l'Assemblée Départementale						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010P03	Honoraires médicaux - Groupes d'élus	DRH/SPRP	1 100,00			
C06-010P04	Rémunérations et charges - Groupes d'élus	DRH/REM Rémunérations	837 586,00	500,00		
C06-031A01	Frais de fonctionnement de l'Assemblée et des commissions	DGS/DAE	36 330,00			
C06-031B01	Associations d'élus - Subventions	DF/SEB	323 000,00			
C06-031C01	Indemnités des Conseillers Départementaux et frais connexes	DGS/DAE	4 722 800,00			
C06-031C02	Colloques séminaires réunions et déplacements	PRA/DF	40 000,00			
C06-031C03	Régie - missions et déplacements	DF/SEB	6 000,00			
			5 966 816,00	500,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Garage départemental						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020G03	Participations Etat au titre du garage (SUC)	DF/SEB	500,00	500,00		
C06-020M01	Equipement du garage départemental	DMG/SGTPV			30 000,00	
C06-020M02	Garage départemental - stocks carburants	DMG/SGTPV	400 000,00	12 000,00		
C06-020M03	Acquisition de véhicules et de pièces de rechange	DMG/SGTPV				35 000,00
C06-020M04	Garage départemental - logistique fonctionnement	DMG/SGTPV	367 000,00			
C06-020M05	Renouvellement de véhicules	DMG/SGTPV			730 000,00	
			767 500,00	12 500,00	760 000,00	35 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Imprimerie						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020L07	Logistique - Imprimerie	DMG/SAAP	281 000,00	25 000,00		
			281 000,00	25 000,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Restaurant administratif						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-021C08	Participation au fonctionnement du Restaurant administratif	DF/SELB	1 071 654,00			
			1 071 654,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Systèmes d'information						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020N01	Informatique Equipement et études	PRA/DSN			3 098 634,15	
C06-020N02	Informatique Fonctionnement	PRA/DSN	3 125 547,00			
			3 125 547,00	0,00	3 098 634,15	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Autres Impôts, Taxes						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010F03	Autres impôts et taxes	DF/SELB		1 144 319 251,00		
			0,00	1 144 319 251,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Charges et produits financiers						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010N01	Charges et produits financiers - Dette	DF/SELB	19 300 000,00			
C06-010N02	Produits de participation	DF/SELB		4 000,00		
			19 300 000,00	4 000,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Dotations versées par l'Etat						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010G01	FCTVA	DF/SELB		1 800 000,00		22 000 000,00
C06-010G01	DGF	DF/SELB		263 256 829,00		
C06-010G02	DGD	DF/SELB		14 467 607,00		
C06-010G03	Compensations et attributions de péréquation	DF/SELB	12 000 000,00	188 518 284,00		
			12 000 000,00	468 042 720,00	0,00	22 000 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Financement long terme						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010A01	Emprunts	DF/SELB				197 500 000,00
C06-010C01	Dette propre - Remboursement en capital	DF/SELB			79 100 000,00	
C06-010C05	Crédits revolving - Mouvements	DF/SELB			14 300 000,00	14 300 000,00
C06-010C06	Crédits revolving - Remboursement en capital	DF/SELB			9 200 000,00	
			0,00	0,00	102 600 000,00	211 800 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Fiscalité directe						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010F01	Impôts directs	DF/SELB		5 700 000,00		
			0,00	5 700 000,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Pénalités reçues et versées						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020B01	Pénalités versées ou reçues et remises gracieuses - DAPI	SGPADT/SP	14 000,00	20 000,00		
			14 000,00	20 000,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-010E02	Crédits d'investissement non affectés	DF/SELB			234 701,09	
C06-010G05	Compensation du transfert de la compétence transports à la Région	DF/SELB		4 525 735,00		
C06-010N05	Provision	DF/SEB	30 000,00	32 700 000,00		
C06-010C02	Charges et produits exceptionnels	DF/SEB	80 510,00	20 010,00		
C06-010C03	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	DF/SEB	60 000,00			
C06-010C04	Mise en réserve DMTO	DF/SELB		8 900 000,00		
C06-010C05	Crédits de fonctionnement non affectés	DF/SELB	7 851,23			
			178 361,23	46 145 745,00	234 701,09	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif						
Action : Action sociale en faveur du personnel départemental						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-021C01	Action sociale - Personnel départemental	DRH/SPRP	2 895 000,00	600 000,00	30 000,00	8 000,00
			2 895 000,00	600 000,00	30 000,00	8 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif						
Action : Développement des compétences						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-021B01	Formation - Personnel administratif	DRH/F Formation	795 100,00			
C06-021B07	Vacations - Formation personnel administratif	DRH/REM Rémunérations	260 000,00			
C06-021B09	Formation - Contrats aidés	DRH/F Formation	1 000,00			
			1 056 100,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif						
Action : Personnel administratif						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-021A02	Frais de gestion - Personnel administratif	DRH/G Gestion	358 500,00	205 000,00		
C06-021A03	Recrutement - Personnel administratif	DRH/R Recrutement	555 500,00			
C06-021A04	Assurances - Personnel administratif	DMG/SAAP	600 000,00			
C06-021A05	Rémunérations et charges - Personnel administratif permanent	DRH/REM Rémunérations	64 586 729,00	200 010,00		
C06-021A06	Rémunérations et charges - Contrats aidés	DRH/REM Rémunérations	372 000,00	50 000,00		
C06-021A16	Rémunération et charges - Contrat d'apprentissage	DRH/REM Rémunérations	1 230 000,00	365 000,00		
C06-021A18	Assistance technique FEDER 2014-2020	DRH/REM Rémunérations		161 000,00		
C06-021C02	Médecine du travail - Personnel administratif	DRH/SPRP	6 200,00			
			67 708 929,00	981 010,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Accompagnement et action sociale						
Action : Accompagnement périscolaire						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-288A01	Affaires générales - CIO	DMG/SAAP	6 000,00			
C06-288A03	Loyers, charges et redevances - CIO	DIMMO/SID	57 000,00			
			63 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges						
Action : Equipement collèges						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-201B04	Moyens généraux - Collèges	DMG/SAAP	260 000,00		110 000,00	
			260 000,00	0,00	110 000,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement collèges						
Action : Equipement des collèges - informatique						
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-288B01	Moyens informatiques affectés aux CIO	PRADSN			11 875,00	
			0,00	0,00	11 875,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Equipement colléges							
Action : Recettes et dépenses diverses							
		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-221M02	Assurances des colléges	DMG/SAAP	680 000,00				
			680 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Moyens des services							
Action : Documentation							
		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-288C01	Documentation - CIO	PPI/MDIID	17 000,00				
			17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Ressources Humaines - Education							
Action : Développement des compétences - personnel des colléges							
		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-221P06	Formation - Personnel ATTEE	DRH/F Formation	198 401,00				
			198 401,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE - Programme : Ressources Humaines - Education							
Action : Personnel des colléges							
		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-221P01	Rémunérations et charges - Personnel ATTEE	DRH/REM Rémunérations	54 341 756,00	100 000,00			
C06-221P03	Frais de déplacement - Personnel ATTEE	DRH/REM Rémunérations	92 090,00				
C06-221P10	Vacation - Personnel Education Nationale	DRH/REM Rémunérations	47 000,00				
			54 480 846,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archéologie							
Action : Archéologie							
		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-300D03	Documentation - Archéologie	PPI/MDIID	2 500,00				
C06-300E04	Informatique - Archéologie	PRA/DSN	10 000,00		78 375,00		
C06-300K01	Moyens généraux - Archéologie préventive	DMG/SAAP	46 000,00				
			58 500,00	0,00	78 375,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archives							
Action : Archives							
		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-300A03	Informatique Fonctionnement - Archives	PRA/DSN	134 400,00				
C06-300A05	Documentation - Archives	PPI/MDIID	4 000,00				
C06-300B02	Equipement informatique - Archives	PRA/DSN			20 900,00		
			138 400,00	0,00	20 900,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Lecture							
		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-300F11	Informatique fonctionnement - MD	PRA/DSN	65 000,00				
C06-300G04	Equipement informatique - MD	PRA/DSN			21 850,00		
C06-313D01	Restructuration de médiathèques départementales	DIMMO/SMP			69 000,00		
			65 000,00	0,00	90 850,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Moyens généraux culture							
		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-300C06	Documentation - Service culturel	PPI/MDIID	3 100,00				
C06-300C12	Equipement informatique - Culture	PRA/DSN			20 425,00		
C06-300H01	Logistique - Services culturels	DMG/SAAP	10 000,00				
C06-311H02	Concours de la Résistance	PPI/MDIID	1 500,00				
			14 600,00	0,00	20 425,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Moyens des services							
Action : Documentation							
		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-300F07	Documentation - MD	PPI/MDIID	39 500,00				
			39 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport							
Action : Moyens généraux sport							
		Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-300I09	Dépenses d'entretien - Sport	DIMMO/SMP	44 000,00				
C06-300I10	Documentation - Sport	PPI/MDIID	200,00				
			44 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille							
Action : Protection maternelle infantile et planification							
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-411C04	Colis layette	DMG/SAAP	2 500,00				
			2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS							
Action : Immobilier MDS - acquisitions foncières							
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-420F01	Acquisitions foncières - MDS	SGPADT/SVPD			900 000,00		
			0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS							
Action : Immobilier MDS - maintenance							
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-420F05	Maintenance et entretien des bâtiments - MDS	DIMMO/SMP	282 200,00		420 900,00		
			282 200,00	0,00	420 900,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS							
Action : Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses							
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-420G01	Loyers, charges et redevances - MDS	DIMMO/SID	434 000,00				
			434 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS							
Action : Immobilier MDS - travaux neufs							
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-420F02	Etudes travaux neufs - MDS	DIMMO/SEP			20 000,00		
C06-420F03	Programme de travaux - MDS	DIMMO/SGT			535 108,20		
			0,00	0,00	555 108,20	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens des services							
Action : Centres de planification							
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-411D03	Moyens généraux - CPEF	DMG/SAAP	142 000,00		5 000,00		
			142 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale							
Action : Recettes et dépenses diverses							
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-420D01	Documentation- Services sociaux	PPI/MIID	65 800,00				
C06-420I09	Logistique - Services sociaux	DMG/SAAP	40 000,00		42 049,00		
C06-420I11	Prestations juridiques - Social	PRA/DAJ	50 000,00				
			155 800,00	0,00	42 049,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale							
Action : Subventions - soutien aux solidarités							
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-428E01	Subventions diverses - Oeuvres sociales	DF/SEB	2 695 540,00				
			2 695 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale							
Action : Développement des compétences							
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-420B01	Formation - Personnel social	DRH/F Formation	622 417,50				
			622 417,50	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale							
Action : Personnel - personnes handicapées							
Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)			Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)				
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C06-425F04	Rémunérations et charges - Personnel MDPH	DRH/REM Rémunérations	521 682,00				
			521 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale						
Action : Personnel - pôle solidarités						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-420A01	Rémunérations et charges - Personnel social	DRH/REM Rémunérations	87 075 007,00	108 000,00		
C06-420A02	Frais de déplacement - Personnel social	DRH/REM Rémunérations	1 415 640,00			
			88 490 647,00	108 000,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale						
Action : Développement des compétences - personnels secteur médico-social						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-410B01	Formation - Personnel médico-social	DRH/F Formation	95 000,00			
			95 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 4 SANTE ET ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale						
Action : Personnel secteur médico-social						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-410A01	Rémunérations et charges - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations	26 993 010,00	10 000,00		
C06-410A02	Frais de déplacement - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations	506 417,00			
C06-410A03	Inscriptions ordres professionnels - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations	20 000,00			
C06-411C05	Personnel vacataire PMI	DRH/REM Rémunérations	776 000,00			
			28 295 427,00	10 000,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Immobilier MDADT						
Action : Immobilier MDADT - maintenance						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800F02	Maintenance et entretien des bâtiments - CER	DIMMO/SMP	235 000,00		1 365 610,87	
			235 000,00	0,00	1 365 610,87	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Immobilier MDADT						
Action : Immobilier MDADT - recettes et dépenses diverses						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800F04	Loyers, charges et redevances - CER	DIMMO/SID	15 000,00			
			15 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Immobilier MDADT						
Action : Immobilier MDADT - travaux neufs						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800F05	Travaux neufs - CER	DIMMO/SGT			810 000,00	
			0,00	0,00	810 000,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Moyens Généraux réseaux et infrastructures						
Action : Moyens généraux						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800B02	Renouvellement de l'équipement des MDAD - Informatique	PRA/DSN			21 550,00	
C06-800G03	Prestations affaires générales - S3R	DMG/SAAP	455 000,00			
			455 000,00	0,00	21 550,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures						
Action : Développement des compétences						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800C07	Formation - Personnel voirie	DRH/F Formation	260 000,00			
			260 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 8 TRANSPORTS - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures						
Action : Personnel - entretien du patrimoine départemental						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-800C04	Rémunérations et charges - Personnel voirie	DRH/REM Rémunérations	40 857 099,00	50 000,00		
			40 857 099,00	50 000,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Développement des compétences - restaurant administratif						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA09	Formation - RA	DRH/F Formation - RA	2 000,00			
			2 000,00	0,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Moyens généraux						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA01	Investissement - RA	DMG/SRA/RA			75 000,00	
C06-RA02	Prestations Affaires générales - RA	DMG/SRA/RA	11 150,00			
C06-RA04	Logistique - RA	DMG/SRA/RA	25 000,00			
C06-RA07	Fonctionnement spécifique - RA	DMG/SRA/RA	563 610,00	1 786 654,00		
C06-RA12	Documentation - RA	PPI/MDID/RA	350,00			
			600 110,00	1 786 654,00	75 000,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Personnel - restaurant administratif						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA10	Rémunérations - RA	DRH/REM Rémunérations - RA	1 098 784,00	610,00		
			1 098 784,00	610,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Systèmes d'information						
			Section de fonctionnement Projet de BP 2024 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2024 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA03	Informatique - RA	PRADSN/RA	7 370,00		4 000,00	
			7 370,00	0,00	4 000,00	0,00

Annexe 2 :

Détail des autorisations de programme nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 (€)	
2024	0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	C06-022A03	Equipement informatique - Communication	022A-AP24-DM	119 700,00	119 700,00			
		Total Communication et relations extérieures					119 700,00	119 700,00	0,00	0,00
		Immobilier administratif	C06-020C01	Etudes travaux neufs - Bâtiments départementaux	020C-AP24-TN	300 000,00	200 000,00	100 000,00		
			C06-020C02	Travaux neufs - Bâtiments départementaux	020C-AP24-TN	350 000,00		350 000,00		
			C06-020C06	Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	020C-AP24-MB	80 000,00	60 000,00	20 000,00		
			C06-020C11	Gros entretien et renouvellement - Bâtiments	020C-AP24-MB	2 450 000,00	400 000,00	1 600 000,00	450 000,00	
			C06-020C13	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments départementaux	020C-AP24-TN	800 000,00	100 000,00	500 000,00	200 000,00	
			C06-020I01	Avances pour travaux - bâtiments	020I-AP24-TN	600 000,00	600 000,00			
			C06-020J06	Opérations foncières	020J-AP24-IM	50 000,00	1,00	49 999,00		
		Total Immobilier administratif					4 630 000,00	1 360 001,00	2 619 999,00	650 000,00
		Moyens des services	C06-020L08	Logistique - Services généraux	020L-AP24-DM	610 000,00	400 000,00	210 000,00		
			C06-020M01	Equipement du garage départemental	020M-AP24-DM	30 000,00	30 000,00			
			C06-020M05	Renouvellement de véhicules	020M-AP24-DM	820 000,00	730 000,00	90 000,00		
			C06-020N01	Informatique Equipement et études	020N-AP24-DM	3 296 151,15	1 948 634,15	1 347 517,00		
	Total Moyens des services					4 756 151,15	3 108 634,15	1 647 517,00	0,00	
	Ressources financières et budgétaires	C06-010E01	Dépenses d'investissement imprévues	010E-AP24-DM	6 600 000,00					
		C06-010E02	Crédits d'investissement non affectés	010E-AP24-DM	234 701,09	234 701,09				
	Total Ressources financières et budgétaires					6 234 701,09	234 701,09	0,00	0,00	
	Ressources Humaines - Personnel administratif	C06-021C01	Action sociale - Personnel départemental	021C-AP24-PA	30 000,00	30 000,00				
	Total Ressources Humaines - Personnel administratif					30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	Equipement collèges	C06-201B04	Moyens généraux - Collèges	201B-AP24-DM	110 000,00	110 000,00				
		C06-288B01	Moyens informatiques affectés aux CIO	288B-AP24-DM	11 875,00	11 875,00				
Total Equipement collèges					121 875,00	121 875,00	0,00	0,00		
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	C06-300E04	Informatique - Archéologie	300E-AP24-AI	78 375,00	78 375,00				
		Total Archéologie					78 375,00	78 375,00	0,00	0,00
	Archives	C06-300B02	Equipement informatique - Archives	300B-AP24-DM	20 900,00	20 900,00				
		Total Archives					20 900,00	20 900,00	0,00	0,00
	Culture	C06-300C12	Equipement informatique - Culture	300C-AP24-DM	20 425,00	20 425,00				
		C06-300G04	Equipement informatique - MD	300G-AP24-DM	21 850,00	21 850,00				
Total Culture					42 275,00	42 275,00	0,00	0,00		
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	C06-420F01	Acquisitions foncières - MDS	420F-AP24-IM	900 000,00	900 000,00				
		C06-420F02	Etudes travaux neufs - MDS	420F-AP24-TN	20 000,00	20 000,00				
		C06-420F03	Programme de travaux - MDS	420F-AP24-TN	100 000,00		100 000,00			
		C06-420F05	Maintenance et entretien des bâtiments - MDS	420F-AP24-MB	200 000,00	60 000,00	120 000,00	20 000,00		
	Total Immobilier MDS					1 220 000,00	980 000,00	220 000,00	20 000,00	
	Moyens des services	C06-411D03	Moyens généraux - CPEF	411D-AP24-DM	5 000,00	5 000,00				
	Total Moyens des services					5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	
Moyens Généraux - action sociale	C06-420I09	Logistique - Services sociaux	420I-AP24-DM	42 000,00	42 000,00					
Total Moyens Généraux - action sociale					42 000,00	42 000,00	0,00	0,00		
8 TRANSPORTS	Immobilier MDADT	C06-800F02	Maintenance et entretien des bâtiments - CER	800F-AP24-MB	800 000,00	80 000,00	500 000,00	220 000,00		
		Total Immobilier MDADT					800 000,00	80 000,00	500 000,00	220 000,00
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	C06-800B02	Renouvellement de l'équipement des MDAD - Informatique	800B-AP24-DM	21 550,00	21 550,00				
Total Moyens Généraux réseaux et infrastructures					21 550,00	21 550,00	0,00	0,00		
Total général						18 722 527,24	6 245 011,24	4 987 516,00	890 000,00	

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP/EPCP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2024 (€)	
2024	0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	C06-RA01	Investissement - RA	RA-AP24-DM	75 000,00	75 000,00	
			C06-RA03	Informatique - RA	RA-AP24-DM	4 000,00	4 000,00	
			Total Restaurant administratif				79 000,00	79 000,00
Total général						79 000,00	79 000,00	

Annexe 3

Affectations complémentaires

Com.	Code ligne dossier	Libellé des dossiers	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Total affecté
C06	2020-01144-01	AIRE-SUR-LA-LYS - C.E.R. - Construction d'un hangar à panneaux	115 000.00	115 000.00	230 000.00
C06	2015-00422-01	REAMENAG LOCAUX MDS.MDDL DU TERNOIS Y COMPRIS MOBILIER	7 050 000.00	50 000.00	7 100 000.00

Annexe 4

Nouvelles affectations

CDR	Sous-programme	Libellé des dossiers	Montant
DIMMO/SMP	C06-020C06	Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	80 000.00
DIMMO/SMP	C06-020C11	Tous bâtiments - Travaux urgents et imprévus	500 000.00
DIMMO/SMP	C06-020C11	ARRAS - 6-8 Impasse F. BUISSON - Remplacement de couverture sur la partie ancien logement	200 000.00
DIMMO/SMP	C06-020C11	ARRAS - 6-8 Impasse F. BUISSON - Mise en place d'un comptage EDF et raccordement entre les bâtiments n°6 et 8	40 000.00
DIMMO/SMP	C06-020C11	ARRAS - 6-8 Impasse F. BUISSON - Réfection du mur de clôture (selon prescriptions ABF)	80 000.00
DIMMO/SMP	C06-020C11	ARRAS - Centre dép. Routier Rue EIFFEL - Remplacement du portail d'entrée principale	30 000.00
DIMMO/SMP	C06-020C11	ARRAS - C.I.O. / C.P.E.F. - Remplacement de la chaudière	40 000.00
DIMMO/SMP	C06-020C11	ARRAS - 37 rue du Temple (MDADT/DAC/CANOPE) - Réhabilitation structurelle du cloître, soubassements, bandeaux, trottoirs et traitement paysager	50 000.00
DIMMO/SMP	C06-020C11	DAINVILLE - Archives - Mise en place d'un groupe électrogène (en secours de la salle de production informatique)	220 000.00
DIMMO/SMP	C06-020C11	ARRAS - Rue d'Amiens - Création d'une régulation du chauffage au n°27	30 000.00
DIMMO/SMP	C06-020C11	LILLERS - Médiathèque - Mise en conformité de l'éclairage de l'atelier magasin et du système de désenfumage	70 000.00
DIMMO/SMP	C06-420F05	M.D.S. - Travaux urgents et imprévus	50 000.00
DIMMO/SMP	C06-420F05	LILLERS - M.D.S. - Remplacement des menuiseries extérieures sur l'ancien bâtiment	150 000.00
DIMMO/SMP	C06-800F02	C.E.R. - Travaux urgents et imprévus	50 000.00
DIMMO/SMP	C06-800F02	BIEFVILLERS - C.E.R. - Mise en conformité du réseau d'assainissement	80 000.00
DIMMO/SMP	C06-800F02	CROISILLES - C.E.R. - Travaux d'optimisation énergétique avec centrale photovoltaïque	110 000.00
DIMMO/SMP	C06-800F02	LILLERS - C.E.R. Extension des vestiaires existants	100 000.00
DIMMO/SMP	C06-800F02	COYECQUES - C.E.R. - Rénovation vestiaires et remplacement de châssis au réfectoire	90 000.00
DIMMO/SMP	C06-800F02	ST-MARTIN - Garage - SM3R - Construction d'une travée poids lourds	250 000.00
DIMMO/SMP	C06-800F02	CALAIS - C.E.R. - Remplacement de toitures de dépendances (amiante)	120 000.00
DIMMO/SEP	C06-020C01	Etudes travaux neufs -bâtiments départementaux	300 000.00
DIMMO/SEP	C06-420F02	Etudes travaux neufs MDS	20 000.00
DIMMO/SGT	C04-420F03	Travaux MDS de Calais -restructuration de la MDS	100 000.00